à monsieur l'abbé Bauden, 1er vicaire
de St Jacques St Christophe de la
Villette.
souvenir respectueux
Paris, 126, rue de Flandre
le 6 octobre 1902
C. Racot

NATALITÉ

—•⁂•:o:•⁂•—

OUVRAGE ILLUSTRÉ PAR FERDINAND RAFFIN



Jour Heureux.

ABBÉ CAMILLE RACT
VICAIRE A SAINT-LAMBERT DE VAUGIRARD

Natalité

Préface de M. George **FONSEGRIVE**

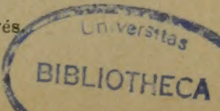
DIRECTEUR DE LA *QUINZAINE*



PARIS
LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE
15, RUE CASSETTE, 15

—

1901



ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

ABBÉ RACT

NATALITÉ

PERMIS D'IMPRIMER

le 25 avril 1901

FRANÇOIS-XAVIER BUREAU
Vicaire Général

PRÉFACE

Un Péril National

Les résultats du recensement de 1901 ne sont pas encore tout entiers connus. Ce qu'on en sait suffit pour nous confirmer dans la triste conviction de la décadence de notre pays. La diminution de la population rurale est à peine compensée par l'augmentation de la population urbaine.

Le nombre des naissances diminue, diminue même à un tel point qu'il arrive à peine à combler les vides causés par les décès.

Nous avons vu récemment les décès aller jusqu'à dépasser les naissances : en 1890, de 38.446 ; en 1891, de 10.505 ; en 1892, de 20.041. Sauf dans les années de guerre ou de calamités nationales, le fait ne s'était plus produit. Cependant depuis quelques années la situation s'est quelque peu améliorée mais par la diminution du nombre des décès, non par le relèvement du nombre des naissances. La population de la France n'en est donc pas encore à diminuer, mais elle augmente avec une lenteur de plus en plus grande, elle avance à la façon d'un train entrant en gare. En 1831, la France comptait 32.509.225 habitants ; elle en comptait en 1876, 36.905.788, en 1881, 37.405.290 et en 1896, 30.228.960.

Que sera 1901 ? Les statistiques annuelles nous permettent de prévoir que l'accroissement de population ne sera pas plus satisfaisant. Nous souffrons donc d'un mal interne qui se produit par l'infécondité de la race.

Ce mal serait moins grave peut-être si nous étions seuls au monde, si la France était isolée, à l'abri de toute agression ou de toute concurrence : on pourrait soutenir alors que la qualité des représentants de l'espèce peut compenser la quantité et qu'il vaut mieux dix Français bien portants, moraux, intelligents, instruits et prospères que cent rachitiques, vicieux, bornés et misérables. Mais la France n'est pas isolée et elle a des concurrents, voire même des jaloux et des ennemis. Or, dans l'état actuel de l'art militaire, la victoire parait devoir rester en définitive aux armées qui, à quasi parité d'armement et de qualités tactiques dans le commandement, comprendront le plus de soldats. Toutes les nations civilisées sont à peu près sur le même pied en ce qui concerne l'armement et la science tactique ; c'est donc de la quantité d'hommes qu'une nation peut mettre en ligne que doit dépendre, d'après les prévisions humaines, le succès ou la défaite. Dans ces conditions nous sommes battus d'avance et les mouvements seuls de notre population depuis 1870 nous ont abaissés davantage en Europe que n'avaient fait toutes les défaites de 1870. L'Allemagne, la Russie, l'Italie même ne peuvent chaque année enrégimenter tout leur contingent ; nous, au contraire, nous arrivons à grand'peine à maintenir le chiffre

normal de nos effectifs. D'ores et déjà l'Allemagne peut mettre en ligne près de 500.000 hommes de plus que la France. Le Kaiser allemand n'a pas besoin de faire la guerre à la France pour la dominer, il lui suffit de laisser les Français tarir eux-mêmes la source de vie, abaisser leur pays au rang de puissance de second ordre.

*
* *

On conçoit qu'un pareil mal d'où dépendent les destinées mêmes de la patrie a dû toucher tous les bons Français. Dès 1868, Prévost-Paradol le signalait dans la *France Nouvelle ;* en 1882, M. Richet le dénonçait avec force dans deux articles de la *Revue des Deux-Mondes* (1) et depuis il n'a pas cessé de préoccuper les bons esprits. Cette préoccupation n'est pas encore devenue assez générale, elle est restée localisée dans les intelligences qui ont des pensées sociologiques, c'est-à-dire dans une élite ; elle est de plus demeurée abstraite, théorique et personne n'a su encore y proposer d'autres remèdes que des remèdes législatifs. Il faut que cette préoccupation pénètre jusqu'aux couches profondes de la nation, qu'elle fasse naître les émotions, qu'elle suscite les tendances, qu'elle arrive enfin à influer sur la pratique. Pour cela il est nécessaire que des écrits simples, vivants et émus eux-mêmes, susceptibles d'être compris par toutes les intelligences, arrivent à convaincre les âmes de l'étendue et de la profondeur du péril.

Telle est l'œuvre qui a tenté le cœur apostolique d'un prêtre. Dans un livre précédent sur l'*Alcoolisme,* M. l'abbé Camille Ract s'était attaqué à un vice dangereux pour la vie nationale ; dans ses articles du *Peuple Français,* dans l'ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui, il s'attaque à cet autre péril national, à la dépopulation. Il convient de lui savoir gré d'avoir rassemblé à la portée de la main tant de chiffres et de documents, de les avoir unis dans une trame si forte et de les avoir animés partout d'une ardeur si généreuse. Les conférenciers des Instituts populaires, les prédicateurs trouveront dans ses livres tout un arsenal de faits. Et ces ouvrages sans prétention auront ainsi une utilité bien plus grande que d'autres, écrits avec tout l'appareil de la haute science et de la critique.

Pour moi, si j'ose dire, après avoir lu l'ouvrage de M. Ract, quelles sont les réflexions qu'il m'a inspirées, ce livre m'a amené à rechercher les causes véritables de ce mal national qui me trouble comme il trouble tous les patriotes. Dégageant ces causes des symptômes qui dénoncent le mal mais ne le créent pas, des autres maux corrélatifs qui sont liés à ce mal mais ni ne le causent ni n'en dérivent, je me suis demandé si l'on ne pourrait pas arriver enfin à découvrir le vice ou l'erreur, le sentiment dépravé ou l'idée fausse qui, détournant de notre terre de France le fleuve de vie, l'empêchent de produire les hommes nécessaires à sa grandeur et même à son existence.

(1) Livraisons d'avril et de juin.

***

On peut énumérer et on a énuméré un grand nombre de causes de la diminution de la natalité en France, toutes ont leur part de vérité particulière, je ne crois pas cependant que l'on ait mis en évidente lumière la cause commune et générale de ce fait social. Que la dégénérescence nerveuse en effet soit une cause de la stérilité de certains ménages, cela ne fait point de doute, mais on ne peut pas pour cela attribuer à la dégénérescence la diminution des naissances dans tout le pays. L'alcoolisme de même ne peut avoir son influence sur la dépopulation, car les fils d'alcooliques d'ordinaire meurent tôt et n'augmentent un moment le nombre des naissances que pour grossir après le nombre total des décès, mais l'alcoolisme n'est pas encore, Dieu merci ! répandu uniformément dans notre pays, et l'on voit tel département qui n'est pas compté parmi les plus forts consommateurs d'alcool, comme le Lot-et-Garonne, fournir une natalité aussi peu élevée que tel autre département où se consomme une très grande quantité d'alcool, par exemple le Calvados. Les causes de la diminution de notre natalité ne sont pas physiologiques, extérieures, elles ne tiennent ni à la race, ni au climat, ni à la boisson, elles sont intérieures, psychologiques, morales et elles sont volontaires. Nous avons moins d'enfants qu'autrefois, parce que nous voulons en avoir moins. Jusqu'ici, à peu près tous les gens clairvoyants sont d'accord. C'est une maladie d'ordre moral qui, agissant sur la volonté, l'emploie à tarir les sources de la vie.

Mais de quelle nature est cette maladie ? On a accusé tour à tour l'égoïsme des pères et des mères, ou leur amour inconsidéré pour leurs enfants, les dispositions du Code civil contraires à la liberté de tester et la diminution des croyances religieuses, je ne crois pas que toutes ces accusations portent également juste et il me paraît facile de l'établir.

Il n'est pas contestable qu'il y a dans la société parisienne et même dans la société mondaine de presque toutes les grandes villes une portion faisandée où le mariage n'est plus guère qu'une association pour le plaisir. La femme y redoute le fardeau de la maternité qui l'obligerait pendant quelques mois à ne plus vivre dans le tourbillon, qui risquerait d'alourdir sa taille et d'altérer sa beauté ; l'homme ne voit guère dans l'enfant qu'un gêneur, un trouble-fête et une source de dépenses sans compensation. Il y a des fiançailles dont l'accord a été conclu avec une clause spéciale stipulée entre les fiancés que le berceau était un meuble proscrit d'avance. C'est dans ce monde que les jeunes femmes se livrent au bistouri du chirurgien. Zola a dépeint ces monstres et il a fait voir leur châtiment. Ces choses existent, il est vrai, mais elles se limitent, en somme, à quelques milliers de ménages. Ce n'est pas dans cet égoïsme odieux que se trouve la cause générale de la diminution du nombre des naissances dans le pays.

Elle ne me paraît pas être davantage dans la diminution

des croyances religieuses. Sans doute la religion, là où elle est très ardemment professée et pratiquée, là où elle pénètre les cœurs et gouverne les volontés, empêche de naître la pensée même des monstruosités que nous venons, non pas de décrire car la pudeur s'y refuse, mais de mentionner. Sans doute le christianisme et en particulier les lois morales et pénitentiaires du catholicisme obligent les époux à respecter les fins du mariage et l'on observe que les départements les plus prolifiques sont encore les plus religieux. Il suffit de l'expérience personnelle pour se rendre compte que les familles bourgeoises où se trouvent de nombreux enfants sont à peu près toutes des familles religieuses. Cependant on peut aussi remarquer qu'un assez grand nombre de familles où le mari et la femme pratiquent très exactement, sont pieux même et s'approchent fréquemment des sacrements, n'ont qu'un très petit nombre d'enfants. Dans plus d'une famille dévote comme dans les familles peu religieuses qui les environnent on voit dès la première année du mariage naître un enfant et, si c'est un garçon, tout s'arrêter là ; si c'est une fille, un second enfant lui succède ordinairement. Puis on n'a plus d'autre souci que d'élever l'héritier. A moins que, après cinq, six, dix ans ou davantage, ce fils unique ne meure ; auquel cas il est donné d'assister dans l'année du deuil à une nouvelle naissance. Ce spectacle se voit chez les catholiques même pratiquants, plus rarement, mais aussi bien que chez les libres penseurs ou les protestants. Et on n'a pas le droit d'accuser tous les catholiques de contrevenir hypocritement aux règles morales que leur impose leur foi. Que beaucoup le fassent, c'est ce qui malheureusement ne saurait être douteux, mais que tous se rendent ainsi misérablement coupables, c'est ce qui ne peut s'admettre.

Quand on met sur le compte de la diminution de la foi la diminution des naissances, on énonce en un certain sens une incontestable vérité, mais en un autre sens on se trompe. Oui, si l'on avait la foi saine, normale, par le fait seul qu'on posséderait cette foi et qu'on agirait en conséquence, on ne songerait pas à limiter la vie qui veut naître. Mais on peut très bien avoir la foi catholique et vivre sans se mettre en opposition expresse avec les règles morales qui en dépendent, si cette foi tombe sur un terrain mal préparé, sur une nature altérée et anormale, elle produit toujours ses fruits surnaturels de sanctification et de salut, mais elle ne produit pas tous les fruits qu'elle pourrait et devrait produire dans le domaine de la nature. Il faut tâcher d'expliquer ce point, s'il se peut, sans scandaliser personne.

C'est un fait d'abord que la morale catholique ne condamne pas la chasteté volontaire des époux, elle ne les oblige pas à avoir un certain nombre d'enfants, les moralistes catholiques n'interdisent pas la prudence conjugale ; pourvu que toutes choses, quand elles se passent, se passent normalement et que le reste du temps l'abstention soit observée, la morale catholique est satisfaite. On peut

donc être catholique pratiquant, pieux et fervent même et n'avoir qu'un ou deux enfants. Au moment où il vient de flétrir « le vice honteux et lâche qui supprime la vie », un moment avant de citer « le rude Tertullien disant : « Empêcher de naître, c'est tuer à l'avance, car celui-là « est homme qui doit le devenir ; tout fruit est dans son « germe », le P. Monsabré disait à Notre-Dame dans un texte que M. Ract rappelle : « Encore si ces hommes « s'entendaient avec Dieu, s'ils lui demandaient la per- « mission de se montrer prudents et discrets dans l'obser- « vation de sa loi ; s'ils payaient cette permission par le « généreux sacrifice d'un plaisir ; s'ils ne se refusaient la « paternité que pour être chastes, Dieu pourrait être « indulgent pour leur faiblesse et entrer dans leurs vues. » On peut donc à la fois être catholiqne et pratiquer le self-restraint de Malthus et, selon la remarque de M. Bertillon, à laquelle je ne crois pas qu'on ait encore rien répondu, le faubourg Saint-Germain, qui est religieux, compte proportionnellement à sa population beaucoup moins de naissances que Ménilmontant qui est le quartier de Paris où les enterrements civils sont le plus nombreux.

Ainsi donc ce n'est pas simplement parce que la foi catholique a diminué que la natalité s'est mise à décroître, le lien qui unit la diminution des naissances à la diminution des croyances n'est pas un lien d'effet à cause. Mais que ce lien existe cela ne me parait pas plus contestable qu'à ceux que j'ai ici semblé contredire, nous verrons tout à l'heure à en déterminer l'exacte nature.

⁂

Ce n'est pas non plus l'ambition des parents pour leurs enfants, leur amour exclusif et jaloux qui est la cause cherchée. Dans des livres très intéressants et fort étudiés mais malheureusement entachés d'une hostilité préconçue contre le christianisme, que M. Ract discute plus loin (1), M. Arsène Dumont a montré que, à mesure que la civilisation progresse et qu'elle donne à chaque homme la conscience de son pouvoir, chaque homme tend à s'élever au-dessus de la condition où il est né, à monter dans le corps social, comme les molécules de liquide s'élèvent dans les tubes capillaires, d'où le nom de « capillarité sociale » que ce démographe a donné à ce phénomène. Si l'homme ne peut pas s'élever lui-même, il travaille du moins à permettre à sa famille l'ascension qu'il n'a pu faire pour son compte personnel. Quiconque est en haut veut s'y maintenir, quiconque est en bas veut monter plus haut. Dans une telle disposition d'esprit il faut, pour monter le plus haut possible, rendre aussi léger que possible le fardeau à soulever, par conséquent réduire la famille à son minimum, donc avoir tout juste un ou deux enfants. Ceux d'en haut, en multipliant le nombre de leurs enfants multiplient leurs charges, courent le risque de voir leur fortune se diviser et leur famille à la fois

(1) *Dépopulation et civilisation*, in-8°, Vigot, 1890. — *Natalité et Démocratie*, in-12, Schleicher, 1898.

plus lourde et moins forte descendre aux rangs inférieurs. Ceux d'en bas raisonnent de façon toute parallèle et ainsi tous sont d'accord pour limiter l'extension de leur famille. Seuls restent, laissant, selon leur croyance, à la Providence ou au hasard le soin de pourvoir à tout, le petit nombre des clairvoyants généreux et le grand nombre relatif des imprévoyants ou des aveugles. Et à mesure que la civilisation progresse, que l'instruction se développe, que, avec le bien-être et la conscience démocratique les aspirations augmentent, à mesure diminue le nombre de ces aveugles imprévoyants. Tous les départements riches ont une population rare, les naissances n'arrivent pas à y combler les vides produits par les décès ; les départements montagneux ou maritimes, à la fois arriérés et pauvres, présentent seuls de notables excédents des naissances sur les décès.

* * *

Et c'est à la suite de toutes ces constatations que l'on vient à incriminer le Code civil qui a étroitement limité la liberté de tester. Les articles qui règlent le régime des successions, qui réglementent rigoureusement la quotité disponible, qui obligent les parents au partage égal de leur fortune entre leurs enfants, surtout peut-être ceux qui laissent l'indivision et la continuité du bien de famille à la merci d'un seul des cohéritiers sont autant d'entraves au maintien de la fortune et conséquemment du rang social pour les familles nombreuses. Il semble donc que ces dispositions de la loi ont dû avoir leur influence sur la restriction volontaire. Aussi voit-on que ces pratiques néfastes ont commencé par le haut, en particulier dans la bourgeoisie, qu'elles se sont propagées de haut en bas à travers les couches sociales, du rentier au fonctionnaire, du propriétaire au fermier, du patron au contremaître, du contremaître à l'ouvrier établi et résidant pour ne s'arrêter que devant l'imprévoyance des couches infimes où le labeur est écrasant, la sécurité nulle, et où la vie au jour le jour enlève avec la prévoyance tout ressort pour monter plus haut. C'est là, parmi ces métayers, ces journaliers, ces pêcheurs, ces ouvriers d'usines que se trouvent les classes vraiment misérables, et que se rencontre avec la misère endémique, le véritable prolétariat. Elles sont en effet très prolifiques mais par insouciance beaucoup plus que par vertu.

Ici, de même que tout à l'heure quand il s'agissait de la diminution des croyances religieuses, il n'est pas douteux que tous ces phénomènes sociaux ont une relation étroite avec le fait de la dépopulation. Oui, le désir de maintenir la famille à son rang social, le désir de l'élever plus haut, les difficultés qu'opposent à la réalisation de ces désirs les dispositions du Code civil sont, à n'en pas douter, des causes qui sollicitent quiconque peut nourrir une espérance d'ascension sociale à restreindre ses charges de famille et on peut y joindre toutes les charges qui pèsent sur les familles nombreuses sans que le législateur ait

paru songer à les alléger : impôts indirects, taxes locatives, frais d'éducation, etc. On semble ne s'être préoccupé dans l'établissement des impôts que des facilités fiscales, on ne paraît pas avoir songé aux répercussions sociales que ne peuvent manquer d'avoir les diverses taxes, et toutes les fois que le législateur a essayé d'une réforme en ce sens il a misérablement échoué. L'exemption d'impôts directs accordée aux familles comptant sept enfants vivants a duré deux ans à peine et la revision des taxes locatives qui tenait compte pour leur établissement du nombre des personnes de la famille, a bien été proposée par M. Burdeau, reprise de temps en temps par quelques députés ou sénateurs, mais n'a pu jamais aboutir. Et d'ailleurs il est bien vrai que cette diminution de charges serait si mince en présence de celles qu'impose la naissance d'un enfant, qu'elle ne saurait avoir une grande influence sur la natalité. Elle encouragerait sans doute ceux qui ont fait leur devoir, ceux qui sont décidés à l'accomplir, il est peu probable qu'elle fût capable d'inspirer à ceux qui ne l'ont pas déjà prise par avance, une pareille décision.

Et malgré tout, si nous croyons que ces phénomènes ont chacun leur part d'influence sur la diminution de notre natalité française, nous ne croyons pas qu'ils soient la véritable, l'unique cause de ce fait que nous déplorons, mais que nous ne pouvons songer à guérir si nous n'en connaissons pas très exactement la source.

C'est qu'en effet plus d'un ménage d'ouvriers, de petits paysans a pu s'élever sur l'échelle sociale tout en nourrissant de nombreux enfants ; plus d'une famille bourgeoise a pu malgré une progéniture nombreuse conserver son rang social. Dans le département du Nord, les familles de la bourgeoisie commerciale ou industrielle qui comptent six, sept ou même dix et douze enfants ne sont pas rares et ces familles, malgré leurs charges, parfois excitées par ces charges mêmes, maintiennent et améliorent leur situation sociale. Elles sont cependant soumises aux mêmes impôts, supportent les mêmes taxes, les successions chez elles sont régies par la même législation. Ces familles ont comme toutes les autres familles leurs contemporaines et leurs compatriotes le souci de s'élever ou du moins de se maintenir ; et la preuve qu'elles ont ce souci, c'est qu'elles agissent en conséquence, qu'elles s'imposent des sacrifices pour l'éducation de leurs enfants, qu'elles accordent une attention soutenue à tout ce qui peut leur conserver ou leur attirer la considération sociale. Pense-t-on que le modeste industriel qu'était M. Legrand, quand il eut l'idée de lancer la « Bénédictine », avait renoncé au désir d'augmenter sa fortune, de travailler à l'avenir social de sa famille ? Et cependant M. Legrand a eu quinze enfants. La seule différence entre M. Legrand et les autres bourgeois, rentiers, propriétaires, industriels ou commerçants qui se contentent d'un ou deux enfants, c'est que M. Legrand envisageait la vie avec courage et avec confiance tandis que

les autres sont des timides qui se défient de la vie. Et voilà enfin, croyons-nous, la cause première que nous cherchions. Le mal qui nous trouble et nous effraie vient de l'âme, c'est une maladie de l'esprit, et cette maladie n'est autre qu'une crainte, une lâcheté, une peur, un manque de confiance qui paralysent les efforts et qui atrophient la volonté.

Et que ce soit bien là véritablement la cause cherchée, c'est ce qui apparaîtra avec évidence si l'on se rappelle les diverses constatations que nous avons faites. En dehors de quelques cas particuliers d'égoïsme et de dépravation, l'infécondité volontaire ne se rencontre que dans les ménages qui calculent et qui pensent bien par ces calculs disposer l'avenir à leur convenance. C'est donc dans l'idée qu'ils se font de l'avenir familial que se trouve le premier motif de leur conduite. On voit aussi que les croyances religieuses ne suffisent pas à modifier ces pratiques puisque d'une part beaucoup de croyants manifestent une infécondité volontaire et que d'autre part la morale religieuse n'oblige pas et ne saurait obliger à la fécondité. On voit enfin que là où se rencontrent toutes les autres causes attribuées à la diminution de natalité et où se rencontrent le courage, la confiance dans la vie, comme dans les familles bourgeoises du département du Nord, la natalité ne décroît pas, preuve évidente que la cause de cette diminution ne se trouve pas là où l'on a cru la découvrir. Ainsi ni la religion ne produit la fécondité là où manquent le courage et la confiance, ni les impôts, ni la législation, ni le désir d'ascension sociale, ni l'incrédulité même ne produisent la fécondité là où se trouvent la confiance et le courage. Par conséquent, la fécondité dépend de ces deux qualités morales, elle existe quand elles existent, elle manque quand ces vertus viennent à manquer. Ainsi qu'on l'a toujours dit, la véritable cause de la diminution de la natalité n'est pas d'ordre physiologique, elle n'est pas davantage d'ordre social, ni dépendante du régime législatif et fiscal, elle n'est pas même, à proprement parler, d'ordre religieux, elle est simplement et uniquement d'ordre moral. Les âmes françaises, à mesure qu'elles ont goûté à la civilisation, se sont amollies et rétrécies, elles ont tourné toutes leurs aspirations vers le mieux-être individuel et familial, elles ont rapetissé leurs ambitions, et elles ont en même temps perdu la force d'agir, la confiance qui soulève, le courage qui soutient l'effort.

*
* *

Cette maladie est d'ordre moral naturel et non pas d'ordre religieux et surnaturel. C'est là ce qui nous explique pourquoi la diminution des croyances religieuses ne doit pas être regardée comme la cause de la diminution de natalité ; il y a certainement une corrélation entre les deux phénomènes, mais la natalité ne dépend pas de la foi comme de sa cause, il serait plutôt vrai de dire que les deux diminutions sont parallèles et qu'elles dépendent l'une et l'autre de cette maladie morale destructive de la

confiance et du courage. On ne veut plus croire en Dieu ni avoir foi en ses promesses par la même raison qui fait qu'on ne veut plus croire en la vie. C'est d'abord la santé morale de la France qui s'est altérée et la santé religieuse et sociale s'est altérée à la suite.

Car, au contraire de ce que l'on croit communément, il me semble qu'on pourrait dire que les vices naturels sociaux ont plus d'influence pour altérer la vie religieuse que la religion n'en a d'ordinaire pour guérir ces vices. Et la raison en paraît fort simple. C'est que la religion a un but surnaturel et que ses effets sont principalement de l'ordre surnaturel, elle transpose les âmes dans une région divine, mais si elle influe sur les âmes par là même, cependant elle les transpose telles qu'elles sont, les améliorant sans doute, mais ne changeant pas tout à fait leurs qualités et dispositions naturelles. Pourvu que les dispositions ne soient pas volontairement et gravement pécheresses, la religion produit dans l'âme ses effets surnaturels, mais elle ne guérit pas nécessairement les défauts naturels. Un esprit faux, bien que croyant et pratiquant, bien que recevant les grâces sacramentelles, reste un esprit faux et la pratique des sacrements ne saurait normalement, sauf par un miracle, donner l'aptitude mathématique à celui qui ne l'a pas, non plus que guérir le corps d'une maladie.

Les facultés naturelles qui ne tiennent pas à la moralité individuelle, le plus ordinairement demeurent ce qu'elles sont ; de même les sentiments, les habitudes de juger et de sentir sur les choses naturelles ; de là vient que les médiocres restent médiocres, que tant d'âmes abreuvées aux sources surnaturelles restent naturellement de qualité inférieure, ce qui scandalise souvent et qui cependant ne devrait même pas étonner. Par conséquent, si la vertu de religion contient en elle la force, le courage, l'espérance, la force qu'elle donne, le courage qu'elle soutient, l'espérance qu'elle inspire, se rapportent normalement à des objets surnaturels, aux dogmes de la religion, à la vie future ou à ses nécessaires préparations, elle ne donne pas nécessairement le courage purement naturel pour affronter toutes les difficultés économiques et sociales de la vie présente, elle n'inspire pas nécessairement la confiance en cette vie. C'est par des raisons et des sentiments qui dépendent plutôt du tempérament et des habitudes d'esprit que des croyances religieuses qu'on se fait une idée de la vie terrestre et qu'on se donne, en face de cette vie, une attitude de confiance courageuse ou de défiance craintive. Le chrétien n'est pas obligé par le dogme de prendre l'une ou l'autre de ces deux attitudes, on peut trouver dans le dogme de quoi les justifier l'une et l'autre ; la religion nous enseigne la bonté de Dieu, nous affirme sa justice et sa providence, mais elle ne nous garantit que la justice définitive, l'accomplissement des promesses de salut éternel à toute âme de bonne volonté. Sans doute la confiance que le christianisme nous inspire vis-à-vis de Dieu devrait nous porter à avoir confiance en la vie, même en

cette vie qui est une œuvre de Dieu, mais on peut aussi alléguer que le péché introduit dans le monde a rendu mauvais ce que Dieu avait fait bon et qu'il a faussé les conditions normales de la vie. Il faudrait revenir simplement à l'Evangile, car l'Evangile suivi dans sa lettre et dans son esprit devrait nous assurer que les lis sont vêtus sans qu'ils aient filé et que les oiseaux sont nourris sans qu'ils aient semé, qu'il ne faut pas s'occuper du lendemain et se troubler sur tant de choses, qu'il suffit à chaque journée d'y faire la volonté du Père qui est aux cieux, de chercher le royaume de Dieu et sa justice pour que tout le reste nous soit donné par surcroît (1), de demander pour recevoir et que notre Père enfin nous a donné par son Fils et dès cette vie même la plénitude de la joie, *ut gaudium vestrum sit plenum* (2). Or, peut-il y avoir joie, pleine joie dans la ruche à peu près déserte, dans la famille qui ne connaît pas le rire de nombreux enfants ? Mais pour revenir à cette simplicité de l'Evangile que de choses ne faudrait-il pas changer ?

C'est pour cet ensemble de raisons que je ne puis admettre que la diminution de la natalité française dépende de la diminution des croyances religieuses. La foi n'exige du fidèle qu'une chose, qu'il respecte l'ordre des fins, qu'il ne pervertisse pas ses voies ; elle ne l'oblige pas à poser les fins quand librement il se prive des moyens. Il est vrai qu'elle empêche de faillir un certain nombre d'individus, qu'elle préserve de la corruption et des pratiques perverses plus d'un ménage timide, plus croyant encore que timide, mais recouvrerait-elle son empire sur les âmes, l'ensemble des naissances n'en serait pas sensiblement relevé si en même temps qu'on restaurerait la foi religieuse on ne restaurait pas la force de vivre et la confiance en la vie. Si les populations simples sont à la fois prolifiques et croyantes, c'est qu'elles ont la foi religieuse, cette confiance naturelle en la vie, ce courage vis-à-vis de l'avenir qui manque chez nous à presque tous ceux qui ont goûté au bien-être, à la science, à la civilisation.

***

Cette maladie morale dont la décroissance de la natalité française est un effet, n'est pas un mal national. Notre tempérament national était jadis hardi, confiant, volontiers aventureux. Le Français était chevaleresque, libéral et magnanime. Il semble, à le voir agir, que ses traits caractéristiques aient changé. Qui reconnaîtrait dans la bourgeoisie française, dans cette classe moyenne aujourd'hui triomphante, en laquelle semble s'incarner toute la nation, l'héritière des croisés, des hardis colonisateurs du XVII[e] siècle, des soldats de la Révolution et de l'Empire ? La bourgeoisie française a rétréci l'âme nationale à la mesure de ses conceptions. Il y a en elle à la fois la prudence du petit boutiquier de jadis, la ténacité de l'ouvrier, la timidité de l'ancien serf, quelque chose

(1) Matth., VI, 25-34. — Luc, XII, 24-32.
(2) Joan., XVI, 24, — Matth., VII, 10 ; XVIII, 19.

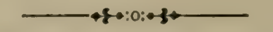
aussi de l'esprit des anciennes sectes persécutées. Les protestants de la Rochelle ont introduit dans la bourgeoisie protestante et par elle dans toute la bourgeoisie française un esprit de calcul, de thésaurisation et de défiance de l'avenir qui était autrefois plus rare. La bourgeoisie a appris en prêtant aux grands seigneurs, en rachetant ses franchises, la puissance de l'argent ; elle a éprouvé à travers les révolutions les risques courus par le capital amassé, et l'histoire lui a ainsi enseigné, avec l'épargne, l'économie. Mais à force d'entendre vanter sa prévoyance économe, à force de la vanter elle-même et de l'estimer partout elle a pris le moyen pour le but. L'économie s'est transformée en parcimonie et le souci de l'épargne a pris la forme de l'avarice. Tout s'est peu à peu mesuré à l'argent et à la fortune ; au lieu d'estimer la richesse pour les biens qu'elle procure on l'a estimée pour elle-même. On a oublié que la richesse n'a d'autre fonction que de servir à l'amélioration, à l'élargissement de la vie. Au lieu de mettre la richesse au service de la vie on a mis la vie au service de l'argent. De là dans les mariages la souveraineté de la dot, dans les entreprises de toute nature la timidité extrême qui, par peur des risques, laisse à l'étranger le soin d'exploiter notre domaine colonial, les richesses mêmes de notre sol ; de là la routine dans tous les domaines, dans l'agriculture, dans le commerce, dans l'industrie ; on ne veut courir aucun risque, on ne veut que des placements sûrs et de tout repos, oubliant que l'argent est un outil et que nulle part d'ailleurs il n'est absolument assuré. Ces habitudes d'esprit créent ces énormes disponibilités financières qui font de notre pays le réservoir où s'alimentent tous les emprunts, même ceux de l'Allemagne. Le bourgeois français est volontiers nationaliste, mais son nationalisme s'accommode assez bien de prêter de l'argent au roi de Prusse, empereur allemand, pourvu qu'il puisse crier : Vive l'armée ! tout son saoûl. Et le bourgeois ne place pas mieux ses enfants que son argent : pourvu que celui-ci lui rapporte un petit intérêt, il se contente, et de même, pourvu que ses enfants aient une position sûre ou prétendue telle, si mesquine qu'elle puisse être, il se tient pour satisfait. Peu importent la mesquinerie, l'étroitesse de la vie, pourvu qu'il y ait sécurité.

La bourgeoisie aime, selon un de ses proverbes familiers, faire feu qui dure. Elle est avec La Fontaine pour la fourmi contre la cigale et avec La Fontaine encore elle dit qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, l'un est sûr, l'autre ne l'est pas. Réduire au minimum les risques de perte totale, de misère complète et pour cela accepter résolument la médiocrité en tout, telle est bien la conception directrice que notre bourgeoisie française se fait de la vie, de là ses idées sur le mariage, sur la famille, sur le nombre des enfants, sur le choix d'un état, sur le placement de l'argent et l'administration des biens. C'est par l'effet des mêmes idées, de la même conception de la vie que le Français moyen recherche une dot, limite

le nombre de ses enfants, en fait des fonctionnaires et place son argent en rente sur l'Etat ou en obligations de chemins de fer. C'est l'esprit mesquin, parcimonieux, étroit calculateur de la petite bourgeoisie d'autrefois qui est devenu l'esprit national. L'esprit généreux et libéral de la noblesse, l'esprit hardi et aventureux du peuple ont perdu peu à peu de leur importance, à mesure que les classes moyennes absorbaient avec la plus grande partie de la richesse nationale la prépondérance dans toutes les fonctions publiques. Ce n'est pas parce que la France est une nation idéaliste que la natalité diminue, comme le soutient M. Arsène Dumont, c'est parce que, étant idéaliste, elle a renoncé à son idéal de vie large, généreuse et libérale où se couraient quelques risques, pour en adopter un autre fait de sécurité, d'étroitesse et de médiocrité. L'idéal de la France était jadis dans le chevalier, il se trouve maintenant dans le fonctionnaire et le retraité.

Il est donc de toute évidence que la diminution de la natalité en France est un fait social corrélatif à un certain nombre d'autres faits où se fait voir la transformation de notre esprit national. Cette transformation dépend de la prépondérance qu'ont prise les classes moyennes dans la France contemporaine et qu'elles conservent dans notre France démocratique. Si donc tel est bien le mal et telle son origine, le remède est tout indiqué, il consiste d'une part à changer l'esprit des classes moyennes et de l'autre à limiter par des mesures diverses leur prépondérance politique et sociale. Ces mesures peuvent être difficiles à découvrir, mais ce qui ne l'est pas c'est de définir l'esprit qu'il faudrait substituer à l'esprit parcimonieux et mesquin qui atrophie toute la vie nationale. Il convient de développer chez les enfants et les jeunes hommes la confiance en la vie et en eux-mêmes ; il faut élever et élargir leurs esprits, enseigner que toute la valeur de l'argent n'est que dans son pouvoir de hausser le ton de la vie et que c'est folie de sacrifier le but au moyen ; il faut donc faire aux jeunes âmes l'éloge de l'économie, mais de l'économie vraie où toutes choses restent en place, leur inspirer l'horreur de la petitesse et de la mesquinerie, exciter leurs ambitions légitimes, par là leur donner du ressort et leur inspirer du courage. En deux mots, pour leur faire aimer la vie, leur donner confiance en la vie, c'est le bon, c'est le seul moyen pour qu'ils veuillent, quoi qu'il puisse leur en coûter, ne pas arrêter dans sa course naturelle le fleuve de vie.

George FONSEGRIVE.



UN FAIT

—◆⊱◆:o:◆⊰◆—

Rien n'est brutal comme un chiffre.

Dans son numéro du 5 décembre 1899, le *Journal Officiel* s'exprime ainsi : « Depuis quelques années, l'opinion publique s'est émue de l'état de stagnation de la population française.

« Pendant la dernière période décennale, en effet, de 1889 à 1898, il s'est rencontré quatre années où le nombre des décès a dépassé celui des naissances, et l'excédent de ceux-là a varié entre 10.000 et 38.000.

« La dernière année où l'on ait constaté un excédent de décès est 1895; il était de 17.813 unités.

« En 1896, la situation s'était améliorée, nous nous trouvions en présence d'un excédent de 93.700 naissances, qui provenait à la fois d'une augmentation de naissances et d'une diminution de décès : 31.413 naissances en plus, 88.100 décès en moins, donnaient, sur l'année précédente, un boni de 113.513 unités qui transformait le déficit (17.813) en un excédent sur les décès (93.700).

« En 1897, les naissances l'avaient encore emporté de 108.088 sur les décès; mais ce résultat, plus favorable en apparence, était plutôt moins bon que celui de l'année précédente, car les naissances avaient diminué de 6.479 unités.

« La nouvelle amélioration n'était due qu'à une diminution du chiffre des décès. On avait compté, en 1896, 771.886 décès et 751.019 en 1897 ; 865.586 naissances en 1896 et 859.107 en 1897.

« En 1898, les résultats fléchissent de nouveau. Il y a un excédent de naissances sur les décès, mais seulement de 33.860 ; les naissances, en particulier, ont encore diminué de 15.174. Par 1.000 habitants, l'excédent des naissances sur les décès n'est que de 0,85.

« Évidemment, il faut se garder de tirer des conclusions de petites fluctuations annuelles : il faut observer le mouvement de la population sur de longues périodes, mais pour les dix années 1889-1898, l'excédent des naissances sur les décès ne s'élève au total qu'à 281.403 individus. Annuellement, il est en moyenne de 0,74 par 1.000 habitants, tandis qu'il dépassait 2 pour 1.000 par année moyenne de la précédente période décennale 1879-1888. »

Le même *Journal Officiel,* du 30 novembre 1900, donne les résultats suivants, les derniers constatés, sur l'état de la natalité en France :

« La balance des naissances et des décès se solde par un excédent de naissances légèrement inférieur à celui qui a été observé en 1898 : 31.321 au lieu de 33.860...

« Le nombre des naissances d'enfants vivants ayant été, en 1899, de 847.627 et celui des décès de 816.235...

« ... En résumé, la situation du pays, au point de vue de l'accroissement de sa population, est

toujours peu satisfaisante. Si l'on étudie le mouvement de cette population depuis cinquante ans, par périodes quinquennales formées autour des années de recensement, on constate que l'excédent des naissances sur les décès, calculé par cent habitants, est beaucoup moindre dans les trois dernières périodes que dans la plupart des précédentes, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous. »

PÉRIODES	*Excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 100 habitants.*
1894-1898	+ 0,13
1889-1893	+ 0,01
1884-1888	+ 0,10
1879-1883	+ 0,24
1874-1878	+ 0,35
1871-1873 (3 ans)	− 0,16
1864-1868	+ 0,29
1859-1863	+ 0,37
1854-1858	+ 0,10
1849-1853	+ 0,37

Nous sommes donc en présence d'un fait déplorable : le nombre des naissances diminue en France d'une façon inquiétante.

Ce fait n'a nul besoin d'être étayé par de longues théories de chiffres. Ce n'est pas, du reste, à l'intelligence qu'il convient de s'adresser quand on traite un sujet aussi grave, mais bien plutôt au cœur et à la volonté. Dans son ensemble, l'opinion admet que notre pays s'en va à vau-l'eau.

Les uns ont le mauvais goût d'en rire ; quand

un économiste, préoccupé du lendemain, nous montre combien la décadence nous menace, c'est un *tolle* général : « La dépopulation, vous nous la baillez belle », témoin ce refrain idiot que j'entendais hier encore :

Sais-tu, ma chère,
Quelle abomination ?
Non !
Ecoute donc :
La dépopulation
Menace la terre,
O Casimir !
C'est à vous faire frémir !

Avec tant d'esprit dépensé en chansons, que reste-t-il pour les choses sérieuses ? Il est dans la nature du Français, du Parisien surtout, de mourir l'ironie aux lèvres, et nous mourrons en riant.

D'autres, au contraire, s'effraient.

Il y a dix ans, celui qui dénonça le premier le péril de la dépopulation, pouvait être taxé d'exagération, mais depuis cette époque, les événements se sont précipités de telle sorte qu'il ne reste plus place à un optimisme dangereux.

En l'année 1890, les décès dépassaient chez nous les naissances de 38.446 ; en 1891, de 10.505 ; en 1892, de 20.041.

Retranchons de ce nombre les enfants issus de parents étrangers, nous arrivons à la triste constatation suivante : excédents des décès sur les naissances françaises, 45.820 ; 17.354 ; 27.658. Depuis deux siècles, la France est travaillée par

ce mal étrange, mais jamais la crise n'avait pris les proportions remarquées depuis 1882.

Notre patrie ressemble à un arbre jadis puissant, étendant au loin ses rameaux, et qui, aujourd'hui, est rongé par des insectes de toutes sortes. La sève ne circule plus, ne parvient pas jusqu'aux branches, voilà pourquoi l'arbre se meurt, en attendant que le tronc lui-même tombe en poussière.

Si l'on excepte les deux années 1870-71 et les deux années de la guerre de Crimée, jamais, en France, les décès n'avaient dépassé les naissances.

« La dépopulation, dit le docteur Bertillon, est un mal spécial à notre pays. On a prétendu que c'était une conséquence de la civilisation, et on a donné à ce thème de brillants développements littéraires ; il faudrait croire que la France seule est civilisée, car elle est le seul grand pays de l'Europe où la natalité diminue avec cette implacable régularité. »

Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser des doctrines de Malthus auxquelles fait allusion M. Jacques Bertillon. Constatons simplement pour l'instant la légère, oh ! bien légère amélioration signalée depuis 1896.

A moins de cas d'apoplexie foudroyante, les nations comme les malades ne s'en vont pas subitement au tombeau. Les périodes bonnes alternent avec les mauvaises. Dans le printemps le plus laid, il y a quelques beaux jours.

A certaines époques, le phtisique se croit guéri, il forme mille projets d'avenir et fixe lui-même

l'heure où il quittera son lit de souffrance. Le lendemain, une nouvelle poussée du mal survient et anéantit les beaux rêves.

La France est un malade de ce genre.

Un mieux sensible se manifeste-t-il dans son état? Vite, on chante victoire, en attendant les statistiques désolées de l'année qui suivra.

Se ressaisira-t-elle un jour? guérira-t-elle, enfin? La période que nous traversons, quoique indiquant un état plutôt stationnaire, semble nous donner quelque espoir, mais hélas! combien minime!

L'*Économiste Français* reproduit une excellente étude de M. Paul Leroy-Beaulieu sur l'excédent sensible des naissances, constaté en l'année 1896.

« L'année 1896, dit-il, présente un excédent de 93.700 naissances sur le nombre des décès: c'est là un chiffre qui n'avait pas été atteint depuis douze ans. »

Tout d'abord, il semble que nous devions fort nous réjouir de ce brusque relèvement de la natalité, après les désespérantes constatations du recensement de 1895. Est-ce à dire que la plaie qui envahit le pays que l'on appelait jadis la première nation du monde, soit à son déclin? Je le voudrais, mais je dois reconnaître que nous sommes loin encore du chiffre de naissances que devrait atteindre la race française, pour se maintenir au niveau de ses exigences économiques, politiques et sociales.

Je laisse de côté le recensement de 1895 dont

les effrayantes révélations, si elles se renouvelaient, nous conduiraient, en trente ans, à la ruine la plus complète.

Songeons que, pendant les années qui s'étendent de 1888 à 1895, la moyenne de l'excédent des naissances sur les décès est tombée à 11.300. C'est le désastre, et je me refuse à croire à la continuité de cette déchéance, qu'il faut attribuer à des causes passagères.

Au 18 décembre 1881, le chiffre de la population était de 37.405.290 habitants.

Remontant le cours de cinquante années, nous sommes en 1831. Le recensement donne alors une population de 32.569.225 habitants. La différence est donc de 4.836.065.

Voilà pour la France l'acquit de cinquante années de vie et de fécondité. Il représente un accroissement moyen annuel de 96.721 individus.

Je le sais, dans le cours de ces cinquante années, les prospérités et les revers se sont succédé dans notre histoire. Nous avons connu les jours de victoire et de gloire, et nous avons eu les sombres heures, les heures de la défaite. Nous avons acquis la Savoie et le Comté de Nice, nous avons perdu ces deux chères provinces que nul n'oublie, l'Alsace et la Lorraine. Mais gloire ou revers, conquêtes ou pertes de territoires, les chiffres se balancent à quelques unités près.

Précisons : recensement de 1876 : 36.905.788 habitants ; recensement de 1881 : 37.405.290 habitants.

L'accroissement est donc de 499.502 habitants en cinq ans, ou 99.900 habitants par an.

Or, ce chiffre est à peu de chose près semblable à celui de 1896 qui représente le maximum de la natalité française depuis 22 ans.

Nous allons voir que ce chiffre relativement élevé et que n'ont pu atteindre les années suivantes, est loin d'être un bulletin de victoire.

Cherchons néanmoins, sur cette base, combien d'années seront nécessaires à notre pays pour doubler sa population, et par conséquent doubler aussi sa force, son autorité, le poids dont elle pèse dans la balance européenne.

Il lui faudra 256 ans.

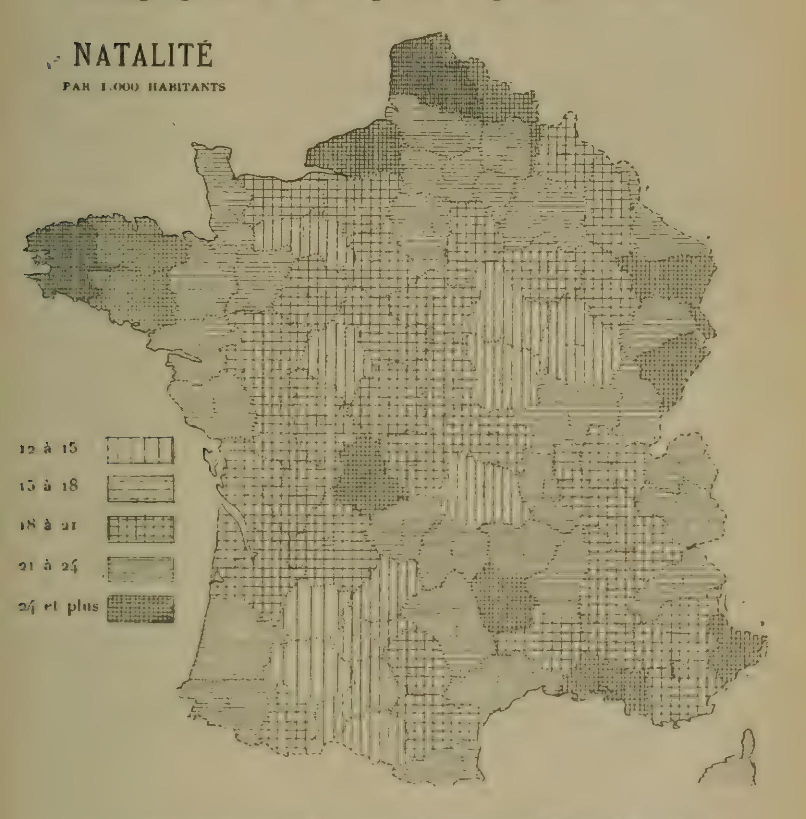
C'est là un accroissement excessivement lent, un état presque stationnaire, puisque l'augmentation ne se fait sentir qu'à la suite de longues séries d'années.

Depuis le commencement du siècle, l'accroissement va sans cesse s'affaiblissant ; il était de 62 pour 10.000, de 1802 à 1841 ; il est tombé à 36, de 1841 à 1861 ; en 1881, il est réduit à 27, et aujourd'hui il n'est plus qu'à 13.

L'affaiblissement est constant, il suit une marche progressive. En 1872, l'excédent des naissances sur les décès est de 172,936 ; en 1877, il n'est plus que de 142,620 ; en 1881, il tombe à 108,229, et depuis la diminution s'accentue chaque année : en 1882, 97,027 ; en 1883, 96,843 ; en 1884, 78,972 ; en 1899, 31,321.

Mesurez le chemin parcouru. C'est le déficit, c'est-à-dire l'excédent de décès qui est là, mena-

çant, à notre porte; c'est, avant vingt ans, la France qui se dépeuple, qui se suicide, qui se désagrège et se livre pieds et poings liés aux



nations ennemies et envahissantes. C'est le pays qui se perd, à moins que nous ne fassions appel au sang de l'étranger, pour remplacer le vieux sang gaulois.

Qu'avons-nous fait de la France?

En 1899, les départements qui ont un excédent de naissances égalent en nombre ceux qui ont un excédent de décès.

Le département de l'Ain compte autant de naissances que de décès.

Les départements où il y a excédent de naissances sont : Aisne 87, Allier 763, Hautes-Alpes 106, Alpes-Maritimes 401, Ardèche 28, Aude 6, Aveyron 42, Cantal 334, Cher 507, Corrèze 1.132, Corse 1.365, Côtes-du-Nord 3.209, Creuse 552, Doubs 516, Finistère 6.776, Ille-et-Vilaine 977, Indre 573, Landes 1.530, Loir-et-Cher 105, Loire 1.637, Haute-Loire 889, Loire-Inférieure 2.133, Loiret 261, Lozère 748, Manche 172, Mayenne 152, Meurthe-et-Moselle 1.156, Morbihan 4.183, Nord 14.308, Pas-de-Calais 9.265, Basses-Pyrénées 1.554, Pyrénées-Orientales 669, Haut-Rhin (territoire de Belfort) 418, Saône-et-Loire 2.027, Savoie 276, Haute-Savoie 476, Seine 3.791, Seine-Inférieure 107, Deux-Sèvres 410, Vendée 2.022, Vienne 742, Haute-Vienne 1.906, Vosges 1.372.

L'accroissement de la population est donc peu rapide ; mais il faut tenir compte de différentes circonstances qui donnent aux constatations un aspect plus défavorable qu'il n'est en réalité.

En effet, l'émigration s'est accrue, depuis quelques années, vers les colonies françaises, notamment l'Algérie, où les administrations cherchent à attirer le plus grand nombre possible de Français. D'autre part, les effectifs militaires entretenus dans nos possessions lointaines

sont plus considérables qu'ils ne l'étaient en 1891.

Néanmoins, la population française a une tendance marquée à rester stationnaire et le mouvement ascensionnel demeure bien loin de celui des nations voisines. Cette situation s'accentue encore si, au lieu de considérer les résultats du dénombrement dans leur ensemble, on entre dans le détail des constatations faites pour chaque département.

Les départements qui accusent un excédent de décès sont : Basses-Alpes 96, Ardennes 231, Ariège 370, Aube 1.094, Bouches-du-Rhône 1.148, Calvados 1.146, Charente 636, Charente-Inférieure 909, Côte-d'Or 917, Dordogne 454, Drôme 603, Eure 1.510, Eure-et-Loir 569, Gard 502, Haute-Garonne 2.534, Gers 1.788, Gironde 1.308, Hérault 160, Indre-et-Loire 403, Isère 191, Jura 2, Lot 1.781, Lot-et-Garonne 1.989, Maine-et-Loire 650, Marne 15, Haute-Marne 901, Meuse 508, Nièvre 552, Oise 454, Orne 1.593, Puy-de-Dôme 964, Hautes-Pyrénées, 373, Rhône 1.664, Haute-Saône 36, Sarthe 1.003, Seine-et-Marne 589, Seine-et-Oise 1.422, Somme 1.162, Tarn 739, Tarn-et-Garonne 1.547, Var 970, Vaucluse 674, Yonne 1.832.

Le fait de la dépopulation chez nous est donc bien établi.

Est-ce que je me trompe ?

Regardez autour de vous. Combien de familles ne comptent qu'un ou deux enfants ! Et l'on trouve cela bien, et lorsque quatre ou cinq enfants entourent la table du père, il semble à beaucoup que ce soit là un phénomène qu'on hésite à qua-

lifier ; les uns l'appellent une honte et les autres un malheur.

La vérité est que sur cent familles qui n'ont qu'un ou deux enfants, il y en a soixante-dix dont les pères et mères se conduisent mal.

Pourquoi ne pas le leur dire ?

Dans l'ancienne France, en 1772, on comptait 365 enfants par dix mille habitants, un siècle après, il n'y en a plus que 250. La moyenne des enfants par mariage, au commencement du XIXe siècle, était de 4, elle est maintenant de 2 à 3, et dans combien de provinces tombe-t-elle plus bas encore !

Un de nos plus savants économistes citait dernièrement à la Chambre des Députés un village de Picardie où 35 ménages n'avaient en tout que 37 enfants.

N'est-ce pas lamentable ?



LES CAUSES

—◆⊱•:o:•⊰◆—

Aperçu Général

Le mouvement de la population en France se résume ainsi : accroissement annuel très faible ; accroissement très inférieur à celui des autres nations ; accroissement avec une tendance prononcée à cesser d'exister.

Pourquoi ?

Meurt-on plus en France qu'ailleurs ?

Il est une chose digne de remarque : plus on descend vers le sud de l'Europe, plus la mortalité augmente. La France n'est assurément pas le pays où l'on meurt le moins, mais il n'est pas celui où l'on meurt le plus.

La Norwège a	16.4	décès annuels	par 1.000	habit.
L'Irlande.....	17,8	»	»	»
L'Angleterre .	18,5	»	»	»
La France....	22,	»	»	»
L'Allemagne .	23,2	»	»	»
L'Italie........	29,3	»	»	»
L'Espagne....	32,8	»	»	»
L'Algérie.....	44,	»	»	»

La Grèce fait exception à la règle générale et ne présente que 18,5 décès par 1.000 habitants.

Tous les pays d'Europe ont fait de grands progrès sous le rapport de l'hygiène.

L'Angleterre a dépensé en trente ans sept milliards pour l'assainissement de ses cités et de ses rues.

La première, elle a donné l'exemple de la propreté, a créé dans ses écoles des cours d'hygiène et préconisé en grand l'emploi de l'eau et des ablutions. Les exercices physiques ont pris chez elle un développement considérable, aussi la mortalité anglaise diminue-t-elle sensiblement d'année en année.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est de voir les habitants des régions les plus septentrionales détenir le record de la longévité. Ces régions sont cependant humides, les privations sont le pain quotidien de leurs rudes habitants, enfouis sous la neige une bonne partie du temps.

Les riches plaines de l'Italie, les centres les plus fertiles de la France, voient, au contraire, la mort faire chez eux de nombreuses victimes.

A quoi convient-il d'attribuer ce phénomène? Les uns lui donnent pour causes la chaleur, les maladies microbiennes plus facilement développées sous les rayons du soleil; les autres, et je suis de ce nombre, attribuent la mortalité fort atténuée des gens du Nord à leur sobriété, aux mœurs patriarcales qu'ils ont su précieusement conserver et à l'absence de tout excès, de quelque nature qu'il soit.

Et ces avantages ne se font pas seulement sentir sur les adultes, mais ils sont plus saisissants encore chez les enfants en bas âge.



En Prusse, sur 1.000 enfants, 208 meurent avant la première année.

En France, sur 1.000 enfants, 166 meurent avant la première année.

En Suède et Norwège, sur 1.000 enfants, 105 meurent avant la première année.

Et, en Irlande, 95 nouveau-nés seulement s'en vont avant d'avoir atteint un an.

A une meilleure application des lois de l'hygiène, il faut ajouter comme facteur de la mortalité décroissante, les grandes découvertes modernes dans le domaine scientifique et médical. Les travaux de Pasteur ont vaincu la rage, la diphtérie, la peste bubonique et nous sommes à la veille de nouvelles conquêtes.

La France, comme on vient de le voir, tient une place honorable dans l'échelle de la mortalité. Ajoutons que notre pays est riche, les médecins y sont nombreux et expérimentés, les conditions climatériques excellentes. Le ciel français présente à coup sûr, tous les éléments d'une longue vie.

On chercherait en vain un pays dont le séjour fût plus agréable.

On ne meurt donc pas plus qu'il ne convient, et ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut chercher la cause de notre faible natalité.

Se marie-t-on moins ?

Oui, assurément, depuis quelques années ; le mauvais exemple vient de haut.

La nuptialité française est de 7,5 sur 1.000 durant les années 1881-1890, après avoir été de 8,1 pendant la décade antérieure. Elle a donc quelque peu baissé.

Mais cette légère diminution ne tire pas à con-

séquence. Il y a toujours eu et il y aura toujours un fort contingent de mariables qui, pour des raisons diverses, ne convoleront jamais. Il est même



étonnant que les exigences de la vie moderne n'aient pas diminué les mariages dans de plus notables proportions.

La nuptialité de la France n'est pas inférieure

à celle de l'Europe. Elle est plus forte que celle du Danemark, de la Norwège, de l'Écosse, de la Suède, de la Belgique et des Pays-Bas. En Angleterre, de 7,4, elle s'est élevée à 8.1. L'Italie est sensiblement à notre niveau. Pour l'année 1899, les mariages se sont élevés chez nous à 295,752, en augmentation appréciable sur le chiffre des années précédentes.

Voici les résultats de la dernière décade :

1889	272,934
1890	269,332
1891	285,458
1892	290,319
1893	287,294
1894	286,662
1895	282,915
1896	290,171
1897	291,462
1898	287,179
1899	295,752

La Prusse seule nous domine avec ses 8 ou 10 mariages par mille habitants.

Les variations de la nuptialité européenne ne sont donc pas sensibles, mais cette constatation n'empêche pas les diverses nations, à l'encontre de la France, de croître et de se multiplier dans d'admirables proportions. La nuptialité n'est qu'un coefficient indirect de la dépopulation et ce n'est pas encore là qu'il faut chercher la cause de notre dégénérescence.

Notre race serait-elle vieillie, usée, malade ?

Est-ce que, après avoir, dans le monde, conquis des empires, de l'Inde à l'Amérique, après avoir promené glorieusement les traditions d'honneur et de gloire du nom français, notre race serait atteinte d'un mal mystérieux, d'un appauvrissement général qui lui enlèverait la force de la reproduction ?

Non, la race française possède encore, possèdera toujours ses merveilleuses qualités d'expansion.

Voyez, le Canada est peuplé de familles dont le berceau fut dans notre pays et qui comptent de 12 à 15 enfants.

Les Anglais reconnaissent eux-mêmes qu'ils ne peuvent lutter contre ce prodigieux développement.

Et chez nous, dans les provinces restées fidèles aux vieilles traditions, dans les régions où l'esprit religieux n'est pas mort, étouffé par les besoins factices d'une civilisation honteusement raffinée, on voit s'épanouir, sous le même toit, des douzaines de gars, aux bras robustes, au cœur ardent, aux sentiments élevés.

La Savoie, l'Auvergne, la Bretagne déversent quotidiennement le trop plein de leur population, et pas toujours pour leur bonheur, hélas ! sur nos grandes villes anémiées.

La race française demeure remarquable par sa fécondité ; partout où le calcul n'arrête pas son développement, elle fait preuve d'une vitalité que

n'égalera jamais la race anglo-saxonne dont on parle beaucoup trop.

On essaie bien, au dehors, et le bout de l'oreille perce avec aisance, de jeter le discrédit sur notre sang « qui, atteint dans ses principes vitaux », ne peut faire plus, en fournissant cette moyenne de deux à trois enfants par ménage.

Comme preuve, on cite le nombre croissant des mariages français frappés de stérilité.

M. Arsène Dumont répond victorieusement à cette objection.

« Sans doute, dit-il (1), il y a toujours dans toute collectivité humaine un certain nombre de familles qui voudraient avoir des enfants et qui n'en ont pas, ou qui en ayant un ou deux, désirent inutilement en avoir davantage. Mais le nombre des familles complètement stériles par l'effet de quelque maladie ou de quelque malformation physique, a été fort exagéré par les médecins. C'était une conséquence en quelque sorte inévitable à leur point de vue professionnel.

En réalité, la proportion de ces mariages, très inégalement répandus dans les diverses classes sociales, et sur les divers points du territoire, reste au-dessous de 2 1/2 0/0 à Paris, et au-dessous de 2 0/0 dans l'ensemble de la France.

Il n'est nullement certain que cette proportion soit plus faible chez les autres nations de l'Europe occidentale ; en tous cas, la différence qui peut exister est bien loin d'être suffisante pour expliquer la différence que l'on remarque entre la natalité générale de la France et celle de ces nations.

L'infécondité des familles françaises n'étant involontaire que pour une fraction minime, on a le droit d'en conclure qu'elle est volontaire pour le surplus. »

(1) *Natalité et Démocratie*, p. 85. — Schleicher frères, Paris.

D'autres attribuent au surmenage intellectuel la faiblesse de notre natalité.

« L'évolution individuelle, écrit M. Herbert Spencer, est en antagonisme avec la dissolution procréatrice... et il y a lieu de croire que cet antagonisme se marque d'une façon toute particulière en ce qui concerne le système nerveux... »

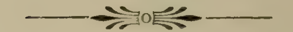
Non, quoi qu'en dise le savant anglais, l'abaissement de la natalité ne constitue pas un fait d'ordre physiologique, il n'est pas l'effet d'une usure plus ou moins avancée de l'individu. Nous croyons que d'une façon générale, le cerveau n'exerce aucune influence sur les naissances.

On rencontre des savants dont la culture intellectuelle est très intense et qui ont de nombreux enfants de constitution parfaite.

Certains quartiers de Paris, il est vrai, où la vie nerveuse est particulièrement développée, se font remarquer par le petit nombre de leurs naissances, mais il convient de dire que l'absence d'enfants chez eux est due à de tout autres causes qu'à la fatigue physiologique. Nous le verrons plus en détail lorsqu'il sera question de la dépopulation dans le monde aristocratique.

Au surplus, nous nous buttons à cet autre fait que trois départements agricoles, n'ayant rien de très relevé au point de vue de la culture intellectuelle, l'Orne, le Gers, le Lot-et-Garonne, arrivent à ne donner qu'un nombre d'enfants, toutes proportions gardées, inférieur à celui fourni par les arrondissements les plus intellectuels de Paris.

« Le petit nombre de naissances en France n'est donc pas le résultat fatal et inévitable de l'état physiologique ou pathologique, de la dégénérescence du système nerveux surmené par la civilisation, ce n'est pas davantage un effet de la vieillesse de la race. C'est un résultat purement contingent de la volonté des familles. »



Les Premiers Coupables

—✦✧✦:o:✦✧✦—

La famille est le chef-d'œuvre de Dieu ; elle est le principe de toute autorité, de tout groupement social ; la main divine apparaît avec une netteté parfaite dans son établissement ; deux cœurs se sont rencontrés, leur union a été consacrée aux pieds des autels, les nouveaux époux deviennent les coopérateurs du Père Céleste dans le miracle permanent de la génération.

Il ne s'agit plus d'un contrat humain : la religion fut le berceau de toute union légitime et des siècles s'écoulèrent avant que l'orgueil ait vu dans le don mutuel des époux, l'empreinte d'un autre pouvoir. L'histoire n'a pas gardé le souvenir d'un officier de l'état civil dans le Paradis terrestre, pas plus que sous l'ancienne loi patriarcale.

Quand, pour prospérer et se défendre, les familles se groupèrent en nations, elles se choisirent toujours un chef qui portait le nom de *Père des peuples.*

L'auteur de la vie, c'est Dieu. Pour la communiquer, il se sert du père et de la mère, l'enfant leur doit l'existence à tous trois. Ravir au mariage la pensée surnaturelle, c'est l'assujettir à l'instinct qui préside à la conservation des êtres inférieurs.

L'enfant appartient d'abord à Dieu, par son âme, et il y avait quelque chose de touchant dans

les prescriptions de la loi juive, ordonnant de consacrer au Seigneur le premier-né d'une famille.

La mère a mis au monde son fils dans la douleur, elle le nourrira de sa propre substance pendant que le père sera la providence des deux, partagera leurs inquiétudes, leurs privations communes.

La religion a divinisé l'amour naturel, en a fait quelque chose de grand, de sublime.

La famille, telle qu'il la faut à un peuple civilisé, telle qu'elle était autrefois, telle qu'elle est encore en bien des pays, porte le sceau de Dieu.

Les Livres Sapientiaux, sous la loi de Moïse, les Épîtres des Apôtres, dans le Nouveau Testament, l'exaltent en termes magnifiques.

Lisez : « Toutes les pensées, toutes les lois naturelles et surnaturelles convergent vers la sainteté du foyer : pourquoi des états, des gouvernements, si ce n'est pour le protéger et l'ennoblir. Toutes les formules de la promesse et de la menace sont épuisées pour le faire respecter. »

L'enfant qui n'aime pas son père et sa mère est maudit, et les hommes l'ont en horreur ; honore ton père et ta mère et tu vivras longuement.

Jeunes, le souvenir de la famille est resté vivace en nos cœurs ; devenus grands, nous ne la quittons que pour en fonder une autre. École de toute vie morale, source inépuisable d'où jaillit sans cesse la longue théorie des futurs habitants du ciel, est-il étonnant qu'elle ait été le point de mire des fureurs de l'enfer ?

Les hommes pervers savent trop bien de quel poids est le foyer chrétien dans les obstacles qui s'opposent à la réalisation de leurs desseins; ils demeurent convaincus que la société européenne, et surtout la société française n'en arriveront à une désagrégation complète que le jour où la famille, telle que Dieu l'a établie, aura vécu.

« Œuvre par excellence du Christianisme, le travail de sa démolition remonte à l'origine de nos ruines religieuses. En voulant refaire ce que Dieu a fait, en voulant toucher à la société des âmes, on a en même temps sapé toutes les autres sociétés auxquelles elle sert de base et l'on marche à grands pas vers ce beau résultat : l'athéisme dans les idées et le communisme dans les mœurs. »

Depuis quatre siècles, le monde souffre, l'univers vacille, un malaise général règne dans les intelligences, la lutte est à l'état aigu entre le bien et le mal, et les esprits avisés se demandent avec angoisse si demain l'Europe et le monde ne seront pas retournés au paganisme.

Les erreurs sociales ne sont que le résultat d'attaques successives et furieuses contre la loi divine du mariage.

L'esprit du mal, devenu triomphant, a suscité des hommes néfastes, capables de comprendre ses desseins et de les mettre à exécution.

A la tête de tous (1) est le prophète furieux et lubrique de Vittemberg, qui, non content d'ôter au mariage le caractère divin de sacrement, en brisa l'indissolubilité,

(1) Abbé Martinet, tome II, page 423 et suivantes.

autorisa la polygamie orientale, prêcha aux maris l'adultère dans son *Sermon sur le Mariage,* et acheva de perdre la chasteté conjugale, en faisant disparaître son rempart, la chasteté religieuse, sous un fleuve d'ordures que sa plume ordurière fit couler du plus ordurier des cœurs.

Sous l'influence protestante, qu'est devenue l'union de l'homme et de la femme ? Là où domine le goût du théâtre, le mariage est une comédie ; « on y change aussi paisiblement d'époux que s'il s'agissait d'arranger les incidents d'un drame », dit Mme de Staël. Chez les nations mercantiles, le mariage et l'adultère, qui en amène la rupture, sont une spéculation. Partout, c'est le communisme légal avec quelques entraves.

Que devient la femme ? Dans les hautes classes, c'est une idole magnifiquement parée, mais que le mari tient à distance, hors les relations qu'exige le nombre d'enfants donnés par le calcul. L'idole se venge par d'autres calculs. Dans les classes inférieures, le mari achète, vend, troque publiquement sa femme, et celle-ci, en attendant la conclusion du marché, attire les chalands.

Que sont les enfants ? Dans le grand monde, ce sont de petits maîtres, de petites maîtresses, soustraits, dès la première jeunesse, à l'influence maternelle. Le jour où le fils se marie, il sort de la maison du père, qu'il n'appellera plus que *Monsieur*. Le jour où celui-ci va en terre, le fils rentre, et la dame, qu'on appelle ailleurs mère, devra partir.

Parmi les ouvriers, les petits et les petites de six à sept ans ont déjà une valeur, et on les conduit au marché. A huit ans, on les vend aux chefs d'ateliers comme ingrédient nécessaire à la fabrication des étoffes.

Voilà pour les nations protestantes.

Après cela que l'on ne vienne pas nous prôner la supériorité des peuples réformés ou prétendus tels.

Cette supériorité, si elle existe, est fondée sur

l'abus de la force, l'oppression du droit, l'égoïsme, l'âpreté au gain, l'orgueil des grandes fortunes et le désir de la domination ; qui donc oserait donner le nom de vertus à tant de vices ? Quel homme consentira à vénérer ces autres hommes comme l'on vénère des esprits supérieurs ?

J'en conviens, les nations catholiques subissent à l'heure actuelle un affaissement qui se traduit par une sorte de déchéance intellectuelle, morale et physique, mais, est-ce parce qu'elles sont catholiques ? Il serait oiseux de répondre.

Si nous donnons des marques de faiblesse, n'est-ce pas parce que nous sommes pénétrés des idées de la Réforme; parce que nous subissons l'empreinte de révoltés dont le moine allemand a donné le premier l'exemple ?

Trop honnêtes encore, dans leur droiture pour se débarrasser de toute pudeur, retenues d'un autre côté par ces énormes dépenses de vie chrétienne qui fleurissent au milieu d'elles, les nations catholiques n'ont pas le honteux courage de se lancer à la conquête du monde au moyen d'actes que la justice réprouve.

Le jour où une nouvelle infusion de sève évangélique circulera dans leurs veines, le jour où elles auront réussi à secouer l'empire du protestantisme pratique qui s'est infiltré partout, elles reprendront le cours de leurs glorieuses destinées, elles redeviendront les maîtresses du monde.

Le secret de leur manque de force momentané

réside dans l'obscurcissement des principes qui ont jadis fait leur gloire.

Luther, après avoir déchaîné les horreurs des guerres religieuses, poursuit jusque chez nous son œuvre...

Malgré la prétendue sévérité de l'Église catholique, y a-t-il quelque chose de plus intolérant, de plus sectaire que l'hérésie triomphante ?

Puisque, d'après elle, on peut se sauver dans le catholicisme, pourquoi cette rage de prosélytisme que l'on remarque chez ses fidèles ? Nous sommes imprégnés de protestantisme.

Chez nous, la famille avait conservé son âme ; il fallut les longs et persévérants efforts des réformateurs pour la réduire à l'état de fantôme.

Les coups les plus rudes lui furent ensuite portés par les souverains autocrates remplaçant l'autorité divine par leur propre despotisme.

Pour eux, la source fondamentale du pouvoir ce n'est plus Dieu, mais leur bon plaisir, se traduisant par des lois d'État, ne relevant que des législateurs. Dans la pensée des publicistes césariens, les parents ne sont plus « que les employés du prince exerçant le métier de lui fournir des sujets, le droit athée du paganisme remplace le droit social créé par l'Évangile. Le premier coup de hache est donné à l'arbre séculaire planté au paradis terrestre, régénéré et élevé à la dignité de sacrement par la Rédemption. »

« Après cela, il ne restait plus, pour la destruction de la famille, que l'apothéose solennelle de l'adultère, le culte des unions illégitimes, les

torrents de sarcasmes déversés par les poètes, les comédiens, les beaux esprits, sur la fidélité conjugale, Or, qui ne connaît les prouesses en ce genre des cours du dix-septième et du dix-huitième siècle ?

« Quels temps que ceux où les plus grands noms historiques se disputaient la gloire de fournir des prostituées au maître et ne s'estimaient entre eux qu'en raison du nombre des familles dans lesquelles ils avaient porté le déshonneur (1). »

Sans doute, depuis la faute originelle, la corruption, la luxure furent de tous les âges, jamais cependant, dans les siècles de foi, elles n'avaient été élevées à la hauteur d'une institution.

On nous reprochera les excès commis sur leur passage par les foules immenses des Croisades se rendant aux Lieux-Saints ; on nous jettera à la face d'autres désordres; oui, mais je soutiens que ces débordements étaient le fait d'un monde particulier et de circonstances spéciales, commis dans des conditions qui laissaient intact le foyer domestique, et ne provoquaient, au lieu de l'admiration, que la plus indicible horreur.

Ce qui fait la honte des derniers siècles décadents, c'est la préférence ouverte donnée au mal sur le bien, ce sont les monstruosités sans nom, perpétrées au grand jour, c'est l'abomination de la désolation érigée en principe chez les grands, chez les rois, sans nul souci du scandale.

(1) Abbé Martinet, *La Science de la Vie*, page 425.

Dans une société ainsi gouvernée, Jean-Jacques Rousseau, l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* (1), put faire fortune en publiant son *Code de la Nature :* « Les enfants ne restent liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien matériel se dissout. Les enfants exempts de l'obéissance du père, le père exempt des soins qu'il devait aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance ; l'amour des parents pour leur progéniture les a assez payés de leurs soins. »

Et c'est cet homme qui fut mauvais père, mauvais époux, cet homme qui abandonna ses fils aux soins de la charité publique, que le dix-huitième siècle proclama l'éducateur des mères ! Malgré tout, les masses restaient attachées aux traditions du « mariage chrétien, sous l'égide de la religion ». La Révolution les acheva.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'idée n'était venue à personne que le mariage pût être une simple formalité. Une race d'athées sapa dans ses fondements l'institution divine et inventa le contrat civil qui forcément conduisait au divorce.

« En effet, l'officier municipal ne pouvant lier les âmes, comment lier indissolublement des corps qui aujourd'hui s'attirent, demain se repoussent. Ceux qui, depuis, ont retenu le contrat civil et retranché le divorce, n'ont fait qu'un gâchis réprouvé par la loi de l'esprit et la loi de la chair ! (2) »

(1) *Contrat Social*, Livres I-II.

(2) Martinet, *Science de la Vie*, page 426.

La France donna la première l'exemple de l'empiétement sur la loi de Dieu. Dans le secret espoir d'amoindrir l'influence du clergé et poussé par la revendication puérile de ce qu'il est convenu d'appeler les droits du pouvoir, on enjoignit aux prêtres, sous peine d'amende et de prison, de ne pas procéder au mariage religieux, avant d'avoir acquis la certitude qu'il avait été satisfait aux prescriptions du mariage civil.

C'est encore la législation qui nous régit.

Ici, j'ouvre une parenthèse.

L'homme est né croyant. Dans l'intime de son âme, il admet un être suprême qui préside aux actes importants de la vie. Je comprends très bien qu'il soit protestant ou juif, qu'il diffère sur des questions de dogme, mais qu'il fasse profession de ne croire à rien, c'est ou un mensonge ou une monstruosité.

L'athée positif est une espèce fort dangereuse contre laquelle il convient de prendre des mesures de sécurité.

Si donc les États ordonnaient le mariage religieux, après les formalités civiles, selon le culte d'un chacun, je n'aurais rien à dire : tout au plus, trouverais-je que les gouvernements s'occupent de choses qui ne les regardent pas.

Mais, chez nos législateurs, le mariage civil est tout, le mariage religieux, rien.

Loin d'obliger les citoyens à parfaire leur union devant les ministres de leur culte, l'État les laisse libres de passer à l'église, à la synagogue, au temple ou de n'y pas aller.

« Il s'en suit que les familles chrétiennes, tenant encore à diviniser par le sacrement le contrat civil, ne viennent souvent à la maison de Dieu que pour faire ratifier le marché de l'avarice et de la sensualité. D'autres s'affranchissent d'un usage gothique et vont droit au restaurant. »

Mieux avisés, la Russie et d'autres gouvernements, soucieux des intérêts de leurs peuples, obligent tous leurs sujets à appartenir à une religion.

On s'étonne de l'esprit de révolte qui règne dans les familles, dans la société. On parle de faire des lois sévères pour maintenir dans l'ordre les foules rongées par les appétits les plus divers, on crie à la non-observation des lois dans leurs prescriptions les moins dures, mais quand on ne veut plus de l'autorité de Dieu, quel droit a-t-on d'exiger l'autorité des hommes ?

Les premiers coupables ne sont plus. Il est à souhaiter que ceux qui détiennent le pouvoir cessent de marcher sur leurs traces.



La Grande Cause

—⁕:o:⁕—

Le recensement de 1891 a constaté que, sur dix millions et demi de familles françaises, 1.848.572 sont sans enfants; 2.640.894 ont un enfant vivant; 2.304.202 ont deux enfants vivants.

Les mariages n'ayant point d'enfants ou n'en ayant qu'un ou deux forment les deux tiers des ménages français. Les familles de six ou sept enfants sont l'exception presque partout. Les mœurs antiques qui ont survécu dans une douzaine de départements, empêchent seules la natalité de descendre encore plus bas.

Dans les pays qui ont su garder intactes les traditions du passé, dans les hautes sphères de l'honnêteté où la beauté morale a encore sa valeur, où les droits imprescriptibles de la conscience ne sont pas lettre morte, les familles sont nombreuses et saines.

Nous avons vu que le mal ne venait pas de notre race : il faut en chercher ailleurs la cause et avouer hardiment : On n'a plus d'enfants parce qu'on ne veut plus d'enfants ; ce n'est pas la nature, c'est nous, c'est notre volonté, c'est surtout notre moralité qu'il faut accuser !

Un publiciste éminent a pu dire sur cette triste question : « Ce n'est pas la décadence physique,

c'est la décadence morale, ce n'est pas la maladie, c'est le vice ; voilà le mal dont nous souffrons et dont nous périrons peut-être un jour. »

On n'a plus d'enfants.

Certes, il y a des exceptions légitimes : de ce nombre sont tous ceux à qui Dieu refuse la joie d'un berceau, le sourire de blonds chérubins.

Mais autour de nous, que d'hommes, que de femmes qui ont tout reçu : santé, richesses, fortune, honneurs, et qui, avec un parfait égoïsme, n'usent de ces biens que pour fuir les responsabilités du mariage.

Amené à chercher les causes de la dépopulation, M. Bertillon en trouve une qui les résume toutes : « l'ambition du père pour son enfant ». « Ce sont des préoccupations d'argent qui sont ici seules en cause, dit-il. On songe que si l'on a des enfants, il faudra de l'argent pour les élever, il faudra partager la fortune pour les doter et la partager à nouveau lorsqu'ils hériteront. »

Le motif est toujours le même : l'amour du bien-être et des aises, l'horreur de l'effort, la peur du devoir, en un mot la lâcheté.

Élever de nombreux enfants, former leurs jeunes intelligences aux premières inspirations de la vertu, en faire des hommes de bien, des femmes vaillantes, fournir des défenseurs à la patrie menacée, mais, n'est-ce pas le plus lourd des fardeaux, la charge la plus écrasante ?

Les mille soins à leur donner constituent une tâche au-dessus des forces de notre génération.

Les préoccupations de l'avenir, les sacrifices sans cesse répétés, on n'en veut plus !

Plus d'oubli de soi-même pour ces petits êtres qui ont cependant droit à l'existence, plus de fatigues, plus de longues veillées, plus de cris perçants, de nuits sans sommeil !

Pour l'ouvrier, plus de travail acharné, plus de pain chèrement gagné, et pour le riche, plus de devoirs, rien que des jouissances !

Le devoir de famille ! mais sait-on ce que c'est ?

On ne réfléchit pas à ce qu'il a de sacré et de doux.

On ne veut plus que de rares enfants, tout juste pour empêcher la lignée de s'éteindre, et alors, semble-t-il, la vie sera facile, la table abondante, le mobilier somptueux, la fortune ne fera que s'accroître, la vanité sera satisfaite.

On aura cheval et voiture, femme de chambre et valet de pied ; on ira à Nice en hiver, à Étretat en été ; le corps se plongera dans tous les plaisirs et l'esprit aura toute la licence de ses goûts.

Après nos désastres de 1870, on montrait du doigt ceux qui, les premiers, avaient osé inaugurer le système renouvelé de Malthus. Aujourd'hui, le vice est devenu une chose toute naturelle : on ne s'en cache pas, on s'en fait même un titre de gloire.

Il n'est pas difficile (1) d'établir que la vraie cause de l'affaiblissement de notre natalité est la volonté de n'avoir que peu ou pas d'enfants. Nous avons partout, non seule-

(1) *Natalité et Démocratie*, pages 132 et suivantes.

ment des familles, mais des populations entières qui ne dissimulent nullement cette volonté, qui l'affichent et la proclament, au contraire. Les maximes régnantes, les appréciations qui dirigent la conduite, les proverbes et les dictons qui la formulent, ne sont un mystère pour personne, non plus que les conseils donnés aux jeunes époux par les parents.

Nous avons des cantons, dans le Lot-et-Garonne, par exemple, où le père qui a trois enfants est blâmé sévèrement par la famille de sa femme, reçu plus que froidement par sa famille personnelle, raillé durement par ses amis, condamné par tous ceux qui le connaissent : c'est un tyran, un bourreau, un maladroit...

On peut voir des mères maudire ouvertement la naissance d'un nouveau-né, se venger de cet intrus en l'appelant Désiré ou Désirée, quelquefois lui montrer de l'aversion toute leur vie.

Ailleurs, ce sont des paroles plus graves. On peut entendre dire, entre hommes qui se connaissent et n'ont rien à se cacher, à la nouvelle de la naissance d'un troisième enfant chez un camarade : « Un troisième enfant, il ne vivra pas. »

Eh bien, je n'hésite pas à dire que tout cela est un crime, et je plains du plus profond de mon cœur ces hommes et ces femmes qui méprisent la plus élevée et la plus sacrée des obligations.

Je tremble à la pensée de les voir, au sortir de ce monde, se présenter devant Dieu après une existence toute de mollesse.

Du reste, ne sont-ils pas souvent punis ici-bas ?

Voyez-vous ce grand jeune homme pâle, légèrement voûté, fils unique d'une famille opulente, il porte sur son visage les marques d'une sorte de malédiction. Attendez un peu. A dix-huit ans, la mort viendra le faucher pour le coucher sous terre,

et son père et sa mère traîneront une existence misérable, et passeront leurs derniers jours dans la tristesse, le dégoût et le désespoir.

Gâté dès l'enfance, le fils unique est l'objet d'une véritable idolâtrie. Combien font payer cher à leurs parents cet amour excessif?

J'ai connu une pauvre femme, morte folle, qui n'eut jamais qu'une fille. Le remords de sa conscience survivant à la raison éteinte, elle ne cessait de répéter : « Dieu me châtie parce que je n'ai pas voulu faire mon devoir. »

Assez souvent, je reçois la visite d'une vieille dame qui me dit en pleurant : « Ma fille est riche, mais elle n'a pas de cœur ; enfin, elle est comme je l'ai élevée. Dieu me punit pendant ma vie, et il fait bien. »

La dépopulation est une plaie sociale qui tue lentement mais sûrement. Elle a cela de particulier que ses coups sont cachés et échappent d'une manière immédiate à l'intelligence. Que l'avenir nous réserve une génération de fils uniques élevés dans la paresse, peu importe aux adorateurs du seul bonheur individuel.

Le mal a surtout jeté de profondes racines dans la haute société. Depuis un siècle, l'aristocratie française semble frappée de dégénérescence. Je me suis souvent demandé si Dieu n'avait pas voulu la punir de ses calculs en la privant de l'influence dont elle jouissait jadis et en présidant au triomphe de la démocratie.

Bien des rejetons d'illustres familles traînent dans Paris une vie effrénée, prélude d'une hâtive

décrépitude. « Nous avons la fortune, disent-ils, à quoi bon songer à autre chose ? »

Le choix d'une carrière est le cadet de leurs soucis. Les voyez-vous, s'en allant le long de nos rues, mis avec la dernière élégance, les cheveux pommadés, le gardenia à la boutonnière, la canne sous le bras, en quête d'un passe-temps, d'une diversion à leur ennui.

Les jours s'écoulent pour eux en des joies mondaines ; ils ne se lèvent qu'à midi, passent des heures entières à leur toilette, trouvant un plaisir extrême à retrousser sans cesse leur moustache ou à ajuster pour la vingtième fois leur monocle.

Préjugé désolant partagé par beaucoup, qui consiste à laisser grandir la jeunesse sans diriger son activité vers un but noble et élevé, vers l'accomplissement des devoirs que Dieu assigne à toute créature humaine.

Erreur profonde qui voue à l'inaction ceux que la naissance, l'éducation, la fortune appellent à être les instruments les plus actifs de la régénération sociale.

On croit avoir fait merveille lorsqu'on a appris à conduire des chevaux, à chasser et à applaudir des succès d'actrices.

Quand donc comprendrons-nous ce qui a frappé depuis longtemps l'aristocratie anglaise mieux avisée et plus pratique : il sera toujours impossible de réfréner l'appétit des masses tant qu'on n'aura pas autre chose à leur offrir que la tentation de l'envie, l'exemple de l'oisiveté et l'abus des dons de la fortune.



Un Gommeux.

Comment voulez-vous que l'ouvrier qui peine du matin au soir pour arriver à gagner le pain de ses enfants, ne sente pas son sang bouillonner à la vue de ces *fils à papa* qui ne font rien, si ce n'est étaler le luxe de leur opulence et l'entière satisfaction de leurs instincts ; la paresse est la mère des vices.

Les malheureux ! ne voient-ils pas ce qui les menace ? C'est leur avenir qui est en jeu.

La lutte plane au-dessus de toutes nos institutions ; la querelle ne se vide plus entre les partis, mais entre les classes. Les compétitions dynastiques ont bien cessé de nous diviser, mais il faut nous préparer à la guerre sociale.

Qui donc seront les premiers atteints ?... Eux.

Jadis, les masses étaient patientes, la foi leur faisait entrevoir au delà des souffrances de la terre, les joies éternelles.

Aujourd'hui, le livre, le journal, la propagande d'atelier ont persuadé à ceux qui travaillent, à ceux qui pleurent, que les discussions sur la vie future sont vaines et qu'il n'y a de vrai que la jouissance immédiate.

La foule impatiente réclame à grands cris sa part d'honneurs et de félicités. Aigrie et jalouse, elle a senti naître en elle toutes les convoitises et toutes les haines. Le lien moral qui seul pouvait la retenir a été brisé par la persécution religieuse, et la voilà prête à se jeter dans les pires excès. Et c'est vous, croyez-le bien, jeunes gommeux, qu'elle guette.

Riches, vous pourriez élever dignement de

nombreux enfants, mais votre désir effréné du luxe est plus grand encore que celui de vos capitaux amoncelés.

Sur 100 familles de l'aristocratie, il y en a 70 qui n'ont qu'un ou deux enfants, et l'on trouve cela parfait.

Constatation bien triste, je reconnais parmi elles un certain nombre de familles chrétiennes et même pratiquantes.

Elles se garderont de manquer le sermon d'un prédicateur en renom, elles assisteront pieusement à la messe le dimanche, et même les jours de semaine, elles s'approcheront des sacrements, donneront tous les signes extérieurs d'une piété profonde.

Oui, cela est fort bien, mais, de grâce, ne soulevez pas le voile qui couvre leurs ignominies conjugales, n'abordez pas ce délicat sujet, car alors elles pousseront des cris de putois qu'on égorge et se voileront la face en un geste de dignité outragée.

Est-il étonnant, après cela, que certains quartiers *select* de Paris soient transformés en amas de pourriture. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir dire, par respect pour mes lecteurs, tout ce que je sais.

Monnaie courante, chez nos grandes dames, les paroles comme celles-ci : « Ma fille, mon fils n'auront qu'un enfant comme moi et au besoin j'y veillerai. »

« Comprenez-vous, Monsieur l'abbé, me disait un jour la marquise de S. en me remettant un

louis pour une pauvre femme restée veuve avec sept enfants, comprenez-vous que des gens qui n'ont pas un sou vaillant, se paient le luxe d'une lignée si nombreuse ? — Madame, lui ai-je répondu, ces gens-là sont honnêtes. »

Que sont devenues nos anciennes grandes familles, avec leurs douze ou quinze enfants, taillés en Hercules, habiles dans tous les exercices physiques, prêts à donner leur sang pour leur pays ?

Oh ! je sais, il y a de nobles exceptions, et je les admire, mais combien rares !

Je veux citer Amédée de Boysson et Caroline-Isaac-Marie-Thérèse de Chaunac-Lanzac, sa femme, au château de Doyssac (Dordogne), qui eurent 16 enfants, dont 12 garçons. En 1870, six étaient sous les drapeaux. Le général de Boysson, commandant du 13e corps d'armée, mort l'an dernier d'un accident de voiture, était un de leurs fils.

Alphonse de Senailhac et Marie-Agathe de Commarque, à Salbourne (Gironde), ont eu douze enfants.

M. de Gontaut-Biron, ancien ambassadeur, a eu quinze enfants.

Ce sont là de nobles exemples, mais à côté que de défections !

Ces jeunes pousses faisaient cependant jadis de la France la première des nations ; leur courage, leur endurance, leur mépris de la mort étonnaient nos armées dont ils étaient les chefs. Aujourd'hui les armes sont trop lourdes pour leurs bras. Les

épaules sanglées dans leurs redingotes, la vie du grand nombre n'est qu'une suite ininterrompue d'occupations frivoles et de conquêtes honteuses...

La confiance qu'ils inspirent est réduite à zéro.

Avant de les admettre de nouveau à présider aux destinées des peuples, Dieu leur demandera sans doute de revenir au respect des traditions familiales et exigera qu'ils aient en plus grande vénération la sainteté du lien conjugal.

Je me hâte d'ajouter que la bourgeoisie ne vaut guère mieux. Issue du peuple, elle n'a pas su en garder les fortes vertus; elle s'est laissée corrompre, elle aussi.

Devenue riche, des besoins nouveaux, qui seront sa perte, ont surgi. Le magistrat, l'industriel et le commerçant veulent faire bonne figure et singer les grands, non plus dans leurs qualités mais dans leurs vices.

Cet état d'âme se traduit naturellement par l'oubli des lois du mariage et la diminution des naissances.

Un phénomène étrange s'est d'abord produit : les mères n'ont plus voulu nourrir leurs enfants. On a recours à des mains mercenaires pour les soins délicats à donner au jeune âge, et l'on voit couramment des femmes resplendissantes de santé, renoncer par paresse, par coquetterie, aux obligations sacrées de la maternité. Il n'est pas de petites bourgeoises qui n'ait sa nourrice pour son bébé.

Bientôt on trouvera plus simple de supprimer nourrice et nourrisson.

La bourgeoisie est profondément atteinte et marche à pleines voiles vers les eaux bourbeuses de la décomposition.

Restent le petit peuple, le monde ouvrier, les paysans de la campagne. Ceux-là ont toutes nos sympathies, car ils forment la réserve sacrée.

Si l'ennemi n'a pas paru à nos frontières, si les vides nombreux, laissés aux foyers français, n'ont pas encore été complètement comblés, c'est à eux que nous le devons.

Le peuple de France peut avoir ses défauts, ses travers, ses haines que rien ne justifie, mais il manque, il manquera longtemps encore, espérons-le, de la dégradation qui rend les mariages inféconds. On ne reconnaît pas chez lui les calculs honteux.

Il faut s'en réjouir et empêcher par tous les moyens l'exemple d'en haut de gagner les couches inférieures.

Et croyez bien que l'étude de ce fait douloureux du mauvais exemple des classes dirigeantes n'est pas chez moi une déclaration de guerre aux riches, pas plus que la mise en lumière d'une thèse facile et très à la mode : l'abaissement des grands. Non, mes pensées sont plus élevées et je dirai que les luttes sociales m'ont toujours inspiré une profonde horreur.

Mais il est de toute évidence que Dieu ne jette pas en ce monde une seule créature humaine exposée au hasard d'y mourir de faim et de misère : les prévoyants de la terre sont souvent les imprévoyants du ciel.

Nul n'est inutile ici-bas : riches ou pauvres, une mission spéciale nous est assignée, et nous avons tous droit à un rayon de soleil, que nous soyons fils de rois ou enfants d'humbles ouvriers.

Je ne puis que faire des vœux pour que les classes élevées reviennent promptement à une conception plus juste des préceptes de l'Évangile. Leur conduite a cela de particulièrement odieux qu'elles ne sont pas arrêtées dans l'accomplissement des devoirs du mariage par une question de gros sous, puisqu'elles ont la richesse.

Aussi elles s'éteignent une à une et la raison de la disparition successive des plus beaux noms de l'Armorial, échappe à l'intelligence de beaucoup.

Nous n'avons pas pu (1) nous ranger à l'opinion qui assigne pour cause à cette disparition des privilégiés l'épuisement nerveux amené par les excès de toute nature et l'impuissance physiologique qui en résulterait.

Les membres de ces familles, tout à leur développement individuel, à leurs plaisirs ou à leur ambition, ont oublié le mariage ou en ont retardé la date. Leurs femmes ont répugné aux charges de la maternité qui les enlevaient aux *devoirs* de la vie mondaine ; leurs enfants, abandonnés à des mains mercenaires, ont péri en nombre excessif, et les familles les plus orgueilleuses de leur nom, les plus jalouses de le perpétuer, se sont trouvées surprises par l'anéantissement, après avoir évité ou négligé une fécondité qui eût pu le conjurer...

Une erreur qui a dû être très préjudiciable à ces familles et qui, sans doute, l'est encore aujourd'hui, est celle qui consiste à penser que, pourvu qu'un ménage ait

(1) *Natalité et Démocratie*, par Arsène Dumont, page 139.

eu un fils pour représenter le père et une fille pour représenter la mère, la race est assurée de sa perpétuité.

C'est par manque de réflexion qu'une telle opinion a pu être admise, car il suffit d'un peu de bon sens pour se convaincre que de ces deux enfants, il y a grande chance pour que l'un, au moins, meure en bas âge ou ne se marie pas, ou se marie sans avoir d'enfants.

Les familles ouvrières n'ont pas de telles préoccupations.

Il y a sur la terre de France de beaux messieurs, de grandes dames, ayant à leur disposition toutes les jouissances et qui répugnent aux devoirs de famille ; par contre, nous y trouvons aussi de pauvres femmes, misérablement vêtues, des hommes vivant au jour le jour, et qui se font une joie d'élever de nombreux enfants.

Comprenne qui pourra et cherchez où est l'honnêteté et la vertu.

A Paris, les familles de dix ou douze enfants ne sont pas rares.

Ces enfants naissent parfaitement constitués et ne demanderaient qu'à vivre, si le chômage périodique, l'épuisement prématuré des forces du père, la modicité des salaires, la chèreté des loyers et des denrées de première nécessité, la misère extrême, enfin, avec son cortège de souffrances indicibles, n'amenaient chez eux une effrayante mortalité.

Depuis treize ans, je visite beaucoup de pauvres, bien des malheureux m'écrivent, je vois leurs livrets de mariage, les casiers en sont remplis.

Je connais un grand nombre de familles de

cinq ou six enfants dont la mère n'a pas plus de trente ans, beaucoup de veuves dont la moitié des enfants sont au cimetière. La presque totalité des familles des faubourgs sont surchargées d'enfants.

Les gens du peuple acceptent généreusement les charges d'une nombreuse lignée, ceux de la classe aisée, au contraire, s'y soustraient de plus en plus. Les premiers prennent de leur nécessaire, les seconds ne veulent rien céder de leur superflu.

Faut-il dire que les classes pauvres sont préservées par leur pauvreté même de l'oubli du devoir, alors, où allons-nous ?

On nous jette sans cesse à la face les désordres qui règnent dans ces familles, la mauvaise éducation de ces enfants, le peu de soins dont on les entoure, les sentiments rien moins que chrétiens qu'ils professent.

Il y a là toute une série de sérieuses objections auxquelles il convient de répondre.

Constatons tout d'abord, que la pensée chrétienne est restée vive dans l'âme du petit peuple ; elle se fait jour à chaque instant sous mille formes diverses, quelques-unes bien naïves.

Vous trouverez rarement à Paris une famille ouvrière qui n'ait son crucifix, sa branche de buis et son eau bénite.

Le Samedi Saint, les églises sont envahies par une nuée d'enfants, venant, au nom de leurs parents, demander de la nouvelle eau, qui dans une bouteille, qui dans un seau ou autre récipient de forme parfois extraordinaire.

Si, en fait, ces familles ne sont pas toujours pratiquantes, si l'on remarque l'absence des devoirs essentiels, s'il n'y a plus de mariage religieux, plus de première communion, plus de baptême souvent, cela tient à des circonstances que je veux croire passagères.

Au fond, elles restent chrétiennes par le cœur, puisqu'elles obéissent à la loi primordiale que Dieu a placée à la base de la société.

Il suffirait d'un vigoureux effort pour les ramener à la pratique pleine et entière des devoirs du chrétien.

Beaucoup ne voient jamais le prêtre, parce que le prêtre est dans l'impossibilité d'arriver jusqu'à eux.

Il est tels quartiers de Paris où cent mille habitants n'ont qu'une église grande comme une chapelle de village; les desservants qui y sont attachés sont à peine suffisants pour enterrer les morts.

Ceux qui président aux destinées du pays semblent entretenir soigneusement ce déplorable état de choses.

La faute en est-elle au clergé? Non, bien certainement. Dans la grande ville, le problème de l'existence se dresse pour lui, plus redoutable que pour tout autre. Le Paris chrétien, tiraillé de tous côtés, manque souvent du nécessaire en regard des immenses besoins auxquels il doit subvenir.

Un prêtre ne peut pas y vivre décemment, s'il ne dispose chaque année d'une somme mi-

nima de trois mille francs. Et quel bien pourra-t-il faire avec de si faibles ressources? Et cette somme modeste, où la prendra-t-il souvent? La construction de nouvelles églises, l'érection de nouvelles paroisses est entravée de bien des façons et ne repose, pour la partie matérielle, que sur la charité privée.

Quand, sur les immenses terrains vagues que renferme la capitale et qui appartiennent presque tous à l'Assistance publique, se fonde un quartier nouveau, l'Administration s'occupe des écoles municipales, de la mairie, du poste de police, des égouts et du secteur électrique, mais elle ne songe nullement à l'église.

Tout est disposé pour faire des rues larges et bien aérées, l'éclairage sera perfectionné, les maisons auront huit étages, mais si parmi les nouveaux locataires, il s'en trouve qui veulent assister à la messe, ils auront deux kilomètres à parcourir pour atteindre la maison de Dieu.

Nos pères n'agissaient pas ainsi. Ils bâtissaient d'abord l'église, autour de laquelle venaient se grouper leurs modestes habitations. C'est la méthode suivie au loin par nos missionnaires, celle qui a le mieux réussi aux Anglais, ces maîtres en matière de colonisation.

La construction de la maison de prières devrait être la première préoccupation d'administrateurs dignes de ce nom. Des sommes considérables sont dépensées chaque jour pour des monuments d'une utilité douteuse, alors que des agglomérations considérables se voient frustrées, au

mépris de la liberté de conscience, du droit d'être chrétiennes.

Si nous avions à la tête de nos Corps d'État des hommes intelligents, inaccessibles à la peur, moins battus par les vents de l'impiété ou de l'indifférence, ils couvriraient les quartiers populeux des grandes villes de maisons de prières et enverraient des prêtres à la conquête de ces masses restées foncièrement honnêtes, mais que les passions agitent et peuvent rendre redoutables.

Il faut à tout prix leur garder la foi, la croyance en une vie meilleure ; car le jour où on leur aura enlevé ces biens, la société sera profondément atteinte. La raison invoquée par les coryphées de l'athéisme concernant le peu de principes religieux des familles des faubourgs tombe donc d'elle-même.

J'ai sous les yeux une étude curieuse faite, par un fervent admirateur de Malthus, sur les vingt arrondissements de Paris.

Ce digne homme n'a trouvé rien de mieux que d'établir une carte des rues de la capitale.

Celles où la population infantile est nombreuse sont marquées d'une tache noire et mises à l'index des gens bien élevés.

Les autres reluisent de couleurs éclatantes, parsemées de fleurs et sont données comme modèles aux gens riches.

Je me demande si l'auteur d'une pareille ordure ne devrait pas être publiquement fustigé.

Gardons notre admiration pour les vaillants petits ménages à nombreux bébés.

Ils sont dignes de respect, qu'ils vivent au sommet des Alpes de Savoie, à Val-d'Isère où, sur 150 foyers, on en compte 80 ayant dix enfants et plus, ou bien qu'ils grouillent là-bas, sur la Butte-aux-Cailles, comme les seize rejetons de ce brave cordonnier qui vient de bénéficier du legs Reverdy.

Ils sont d'un grand exemple. C'est à eux que nous devons de ne pas périr. Le tout est de les aider à élever et à caser leur monde. Nous verrons, au chapitre *Remèdes,* ce qu'il conviendrait de faire.

En attendant, soyons assurés que Dieu bénira ces familles et pardonnera beaucoup, au dernier jour, à ces pères et à ces mères, qui, même avec d'autres défauts, n'ont pas méconnu au foyer domestique la plus sainte des lois.

Je me suis toujours fait une gloire d'appartenir à une famille nombreuse : j'en ai mieux respecté mes parents. Et lorsqu'il y a trois ans, je fermais les yeux à ma pauvre mère, morte après toute une vie d'abnégation, je ne pus m'empêcher de murmurer à son oreille, à travers mes larmes : « Va, maman, sois sans crainte, Dieu, qui est juste et bon, ne peut manquer de te recevoir ! »



CAUSES PHYSIOLOGIQUES

Nous avons vu que l'immense majorité des mariages sans enfants ou à fils uniques ne sont dans cette situation que par un acte réfléchi de la volonté. On ne veut plus d'enfants et on s'interdit délibérément d'en avoir. La grande raison de la dépopulation est là.

Les causes physiologiques tant prônées par l'école de Paul Jacoby, Delaunay, Herbert Spencer et Lapouge, ne peuvent pas être généralisées.

Le développement des muscles et des nerfs, l'antagonisme entre l'individu et la procréation, ne sont à mon avis que des rêveries de cerveaux malades ou acharnés à diminuer la responsabilité d'actes notoirement mauvais et contraires à la nature.

Depuis quelques années, les médecins stupéfiés par l'apparition d'affections jusqu'ici inconnues, débordés par les écarts de la névrose et de l'hystérie, ont une tendance marquée à attribuer à cet état maladif la diminution des naissances. Ils sont peut-être dans leur rôle, mais loin de la vérité : leur erreur est de confondre l'effet avec la cause.

Je crois plutôt que si les lois de la nature étaient mieux observées, ces malaises étranges disparaîtraient en grande partie.

Il est cependant certains faits, d'ordre indirectement physiologique qu'il convient de ne pas passer sous silence et qui peuvent avoir une répercussion désastreuse sur la natalité. Je veux parler de l'abus du tabac et de l'alcoolisme.



Le Tabac

L'abus du tabac tend à devenir un désastre.

Ou bien c'est la plante à Nicot que l'on brûle en rouleaux et dans ces infects récipients appelés pipes, ou bien c'est la poudre du même monsieur dont on se bourre le nez, à la grande joie des microbes et au profit de la malpropreté.

Funeste jour que celui où les Espagnols, poussés par les vents contraires, importèrent, les premiers en Europe, la détestable habitude de fumer.

On dit qu'abordant sur les côtes de Castille, « mangeant du feu en bâton et renvoyant la fumée par leurs fosses nasales », ils jetèrent l'épouvante chez les paisibles habitants de l'Ibérie.

La France résista longtemps à l'invasion.

Catherine de Médicis n'eut, au début, qu'un médiocre succès avec sa petite tabatière ornée de diamants.

Les grandes dames de la cour trouvèrent que la poudre donnait des teintes trop laides aux magnifiques mouchoirs de dentelles.

Plus tard, le Régent, qui flairait là un gros impôt lui permettant de se livrer avec plus de facilité à ses orgies coutumières, en fit distribuer gratuitement au peuple : la glace était rompue.

Alors le tabac ne rapportait au fisc que trois cent mille francs : il enfouit aujourd'hui dans les caisses du Trésor « quatre cents millions ».

« Le tabac en poudre convenait parfaitement à cette société frelatée du XVIIIe siècle, faite de seigneurs efféminés, de petites duchesses, de minois chiffonnés, de bouches en cœur, toujours amorcées d'un sourire. Le coup de pouce de la prise, en retroussant de plus en plus le nez, lui donnait un air de défi, et le tabac lui-même, en poivrant la membrane muqueuse, semblait gratter l'esprit, et le mot partait, Dieu sait quel mot ! »

A ce geste de haute éducation, la société française gagna une puanteur de choix qui eut sa répercussion sur les idées et les mœurs. Le fumier nasal descendit dans les cœurs et fut un des adjuvants de l'état lamentable où nous voyons la France à la mort de Louis XV.

Le sens du goût lui-même s'émoussa ; sur les tables les plus richement ornées on ne vit plus que viandes épicées à outrance. Ce fut, dit-on, l'origine des lièvres faisandés qu'une partie de la génération actuelle savoure encore avec délices.

En ces temps bénis, les contrats de mariage du meilleur monde contenaient indistinctement cette inénarrable clause : « Et s'engage le père de la future espousée à remettre à icelle quinze livres

de tabac l'an, pour usage ménager de son noble époux, avec faveur de partage. »

Quinze livres pour une année ! Quel doux parfum exhalaient nos grand'mères !

Cela me remet en mémoire l'ordonnance du bon roi Charles-Albert, octroyant à chaque capucin de son duché vingt livres de tabac, « en carottes ». Chaque envoi était accompagné de la râpe, la fameuse râpe sur laquelle s'escrimaient nos religieux. Le décret royal insinuait qu'un tel don était fait pour aider les fils de saint François « à chasser les humeurs peccantes ??? »

Les vieux tapis, que les musées de Paris conservent avec un soin jaloux, nous offrent, au milieu de broderies magnifiques, de petit dessins sphériques d'un fini admirable, appelés « gouttes de rosée ». J'ai toujours cru que ces gouttes-là ne venaient pas du ciel.

Quel singulier mélange présentaient les fines odeurs de l'Inde avec la saveur âcre de la nicotine !

Décidément, nos bonnes mamans aimaient les contrastes.

Durant les longues soirées d'hiver, on se rougissait copieusement le nez, en chœur, et le sommeil ne paraissait qu'après une série d'éternuements retentissants.

La tabatière faisait partie du mobilier. On la trouvait dans toutes les corbeilles de mariage. Elle trônait au salon, à la salle à manger, sur la tablette des ruelles et jusqu'au pied de l'escalier du château.

Disons à l'éternel honneur de notre siècle qu'il ne prise plus ou presque plus.

Les appendices à citronnade ont disparu de chez nous. Faut-il s'en plaindre ? Non ! Mais, hélas ! l'homme, la femme, s'ils ne prennent plus de tabac par le nez, le prennent par la bouche. L'aurore du vingtième siècle voit le triomphe de la cigarette, et nous ne sommes heureux que lorsque nous nous imprégnons le palais d'une suie humide.

La bouche, cet organe par excellence, siège de la plus noble fonction du corps humain, ne peut s'ouvrir sans laisser échapper une odeur fétide, capable de tuer les mouches à dix mètres.

La nature, sentinelle avancée de notre sauvegarde physique, nous avertit en vain des dangers que nous courons ; nous méprisons ses sages conseils, et avec de petits cris de joie nous consentons à avoir vingt fois le mal de mer, cent fois les sueurs froides, pour conquérir le droit de sentir mauvais.

Michelet dit quelque part que le tabac a tué l'amour ; j'ajoute qu'il a tué la société domestique.

Aujourd'hui, les jeunes filles bien élevées y regardent à deux fois avant d'épouser un fumeur. Quelle horrible torture, en effet, que de vivre côte à côte, des mois, des années, toute une vie, avec un mari qui sent le tabac d'une lieue.

Les relations mondaines, les réunions de parents et d'amis s'en ressentent, elles aussi.

« Jadis, écrit M. Eugène Pelletan, on causait après dîner. Hommes et femmes, réunis autour



Pour varier les plaisirs.

de la même lampe, faisaient réciproquement leur éducation : les hommes initiaient les femmes à la vie de la pensée, et les femmes enseignaient aux hommes l'art de la bonne grâce ; de part et d'autre, on gagnait au marché. C'était, comme on le voit, la théorie du libre échange dans toute sa splendeur. La femme fleurit et parfume la conversation.

« Mais la moitié masculine du peuple français éprouve l'ambition de faire concurrence au hareng et au bœuf fumé de Hambourg ; quelque part qu'on l'invite à dîner, à peine sortie de table, à peine rentrée au salon, elle tourne autour d'elle un regard de mélancolie. Que lui importe la conversation spirituelle de la maîtresse de maison ? Est-ce qu'un jeune homme de notre temps a besoin de renvoyer la balle à un trait d'esprit ? Il languit après dîner, il rêve d'un cigare de la Havane.

« Mais, comme une femme bien élevée ne peut changer son salon en estaminet, tout ce qui porte ou pourrait porter moustache lève la séance et s'en va là où l'on peut fumer à l'aise, le corps à la renverse, les jambes à l'américaine, sur le manteau de la cheminée, sans crainte de laisser dans les rideaux d'indélébiles souvenirs de tabagie.

« La jeunesse dorée recommence chaque soir, dans un entresol équivoque, un cours pratique de cynisme, le trabucos à la bouche, et apprend, à l'heure printanière du cœur, le mépris d'elle-même et le dégoût de la famille.

« Parfois, une élégante de la bonne société,

désespérée de voir le cigare, la cigarette couper l'humanité en deux et la condamner au célibat de la conversation, essaie de retenir le sexe déserteur en ouvrant intrépidement un fumoir dans son hôtel et en fumant elle-même une cigarette pour donner l'exemple.

« Mais le londrès a plus de charme ailleurs. Là, du moins, on peut l'arroser de bière et d'eau-de-vie. C'est ainsi qu'une herbe fétide, brûlée dans le gosier, chasse de plus en plus de notre existence le vin français. Le jus parfumé du Médoc, pas plus que le liquide électrique de Bourgogne n'a prise sur le palais obtus du fumeur ; et le malheureux plonge sa lèvre dans l'écume de la décoction amère du houblon, ou engloutit d'un trait un verre de kirsch, ce qui est une manière comme une autre de « se tirer un coup de pistolet dans la bouche ».

Avec de tels exemples sous les yeux, que devient l'enfance ? Hélas ! hélas ! que de jeunes garçons de dix ans ne voyons-nous pas fumer ! Le jour où ils peuvent en cachette « griller une sèche », lancer en savantes spirales, avec des airs de matadors, la buée de la plante homicide, ils se croient des hommes parfaits.

Le tabac tue le corps, le tue lentement et prépare au pays une génération d'êtres rabougris, incapables de conserver et de développer les qualités de la race. Notre époque ne laissera à ses fils qu'un redoutable héritage.

Le tabac tue aussi l'âme. S'il est la cause des hideurs que les baignoires seules pourraient nous

révéler, il est surtout le principe de toutes les faiblesses, de toutes les lâchetés du cœur. « A chaque bouffée de tabac que l'homme aspire, il évapore une énergie ou une vertu. »

En présence de tels ravages, il est bon de prêter le plus dévoué des concours à la société contre l'abus du tabac, que préside si bien M. E. Decroix, et dont le siège social est 20 *bis*, rue Saint-Benoist, à Paris.

L'Espagne fume et rêve ; la Turquie fume depuis de longs siècles et ne parvient à se tenir debout que par un miracle d'équilibre ; les noirs de l'Afrique fument pour l'esclavage ; la Chine fume et dort pour ne s'éveiller que dans les horreurs du carnage.

« France, belle France que tant de germes de dissolution guettent à l'horizon, prends garde, si tu ne jettes ta cigarette, tu pourrais bien, toi aussi, t'en aller en fumée. »

Le tabagisme aigu fait annuellement en France trois mille victimes ; le préjudice causé par ce vice, car c'en est un, à la fortune publique, s'élève à des sommes fabuleuses ; les fumeurs réduisent en cendre chaque année pour 380 millions de tabac.

On estime à 120 francs par an la somme que dépense un fumeur ordinaire en tabac, pipes, allumettes, etc. Au point de vue économique, c'est une ruine, au point de vue social, un malheur.

Nous devons à M. E. Decroix de précieuses données. Ce vaillant officier supérieur s'est attelé

à une besogne aride, mais qui a produit d'excellents fruits.

Les enfants de pères nicotisés sont en général d'une constitution faible avec une prédisposition marquée aux affections nerveuses graves.

Les observateurs ont étudié depuis longtemps les propriétés stupéfiantes du tabac dans l'hérédité. Le docteur Brochard s'exprime ainsi : « Je suis convaincu que dans beaucoup de familles, l'usage immodéré du tabac est la véritable cause du petit nombre d'enfants qu'on y remarque », et il apporte à l'appui de cette thèse une foule d'observations qu'il serait oiseux de rappeler.

En 1890, il y avait 27 départements où les naissances excédaient les décès et 60 où les décès excédaient les naissances.

Les six départements où l'on fume le plus sont tous au nombre des décadents ; ceux où l'on fume le moins se maintiennent à un rang honorable dans l'échelle de la natalité.

Le département de la Lozère qui ne consomme annuellement que 313 grammes de tabac par habitant, donne une moyenne de 98 familles ayant 7 enfants et plus, alors que le département de Vaucluse où l'on fume 1.712 grammes de la feuille chère à Jean Nicot, n'en peut fournir, à proportions égales, que 33.

Le Gers accuse 810 décès par 100.000 habitants, mais il fume 611 grammes de tabac par habitant.

Les Hautes-Alpes, 712 décès pour 714 grammes de tabac brûlé.

La Haute-Garonne, 671 décès pour 885 grammes.

Les Basses-Alpes, 627 décès pour 884 grammes.

L'Aube, 590 décès pour 784 grammes.

L'Eure, 568 décès pour 937 grammes.

Les Bouches-du-Rhône, 462 décès pour 1.612 grammes.

Le Gard, 453 décès pour 1.071 grammes.

Par contre le Cantal n'a que 33 décès pour une consommation annuelle de 490 grammes de tabac.

Le Doubs, 68 décès pour 1.023 grammes.

Les Ardennes, 117 décès pour 1.135 grammes.

L'Aveyron, 137 décès pour 377 grammes.

L'Eure-et-Loir, 169 décès pour 873 grammes.

L'Ardèche, 170 décès pour 572 grammes.

L'Aisne, 206 décès pour 740 grammes.

La Dordogne, 217 décès pour 425 grammes.

En poursuivant ce calcul, nous trouvons que dans les dix départements où l'excédent des décès s'est élevé à 5.744, soit en moyenne à 574 décès par département, la consommation du tabac a été de 891 grammes.

Au contraire, dans les dix départements où l'excédent de mortalité a été le moins élevé, soit 518 par 100,000 habitants, le tabac consommé n'a été que de 759 grammes.

Une objection sérieuse se pose. Les peuples du Nord, l'Allemagne en particulier, fument beaucoup plus que les Français.

Or, chez eux, la population augmente dans des proportions qui nous font craindre pour nos frontières. Le tabac aurait-il des effets différents au deçà et au delà du Rhin? Le journal de la Société contre l'abus du tabac, nous répond :

« Oui, les Allemands fument plus que les Français, mais ils s'empoisonnent moins parce que :

1° La culture, la fabrication et la vente du tabac étant libres, les planteurs récoltent non seulement les sept ou huit plus belles feuilles de chaque tige, comme les planteurs français, mais encore toutes les feuilles de pied et de tête et les feuilles de regain qui ne contiennent que très peu de nicotine.

2° Les fabricants et les marchands ajoutent souvent à ce tabac déjà faible, des feuilles d'arbres, de choux, de betteraves desséchées, ce qui contribue à le rendre moins cher et moins malfaisant que le nôtre.

3° Les Allemands fument ordinairement la pipe à long tuyau et à récipient qui retient une grande partie du poison, et de plus le fourneau de cette pipe en faïence est toujours très propre et non « culotté » comme chez nous.

4° Les Allemands boivent beaucoup de bière non alcoolisée, qui en traversant l'organisme, entraîne une partie de la nicotine.

5° Enfin le climat du Nord et le tempérament lymphatique qui en est la conséquence, sont moins incompatibles avec le tabac que les climats chauds et les tempéraments du Midi. Aussi, a-t-on pu constater que les affections nicotiniques sont aussi rares chez nos voisins qu'elles sont communes en France. »

En toutes choses il s'agit d'établir un juste milieu.

Il ne peut être ici question que de l' « abus »,

mais cet abus devient chez nous de plus en plus fréquent, il atrophie l'organisme d'une foule de jeunes gens qui deviennent plus tard incapables de quelque chose d'utile ; l'expérience physiologique le démontre clairement.

L'Alcoolisme

En 1788, à la veille de la Grande Révolution, la France n'absorbait que 369.000 hectolitres d'alcool, dont 16.000 hectolitres pour Paris.

En 1897, la consommation s'est élevée à 1.850.000 hectolitres dont 110.000 pour Paris.

Cette effrayante augmentation n'a pas suivi une progression constante.

En 1832, on consommait en France 1 litre 09 par tête et par an, alcool pur à 100 degrés.

en	1840	1 litre	35
—	1851	2	23
—	1862	2	34
—	1880	3	70
—	1889	4	02
—	1890	4	40
—	1892	4	62

Les ravages de l'alcool datent surtout de 1870 et coïncident avec la diminution des sentiments religieux chez nos populations.



— Quels beaux gars, nos vieux!

— Oui, mais leurs pères n'avaient pas bu de l'alcool.

Dans la période de 1870-1897, la consommation a progressé de 60 pour 100.

En 1884, chaque Français a bu 3 litres 95 centilitres d'alcool pur, soit 9 litres d'eau-de-vie ordinaire, ce qui fait, d'après M. Stourm, 395 petits verres pour chacun des 37 millions d'habitants de notre pays.

L'ensemble de ces petits verres atteint le chiffre fantastique de quatorze milliards six cent quinze millions. Quel déluge !

En supposant que ce vice épargne les femmes et les enfants, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui que les dames du meilleur monde ont un faible marqué pour les liqueurs sucrées, voire même les vulgaires *canards*, on arrive à une moyenne de quatre petits verres d'eau-de-vie par jour et par homme.

Tout homme en France n'étant pas forcément buveur, le huitième de la population constitue le véritable consommateur. D'après le calcul ci-dessus, nous arrivons à 31 litres 60 pour chaque buveur, soit 3.160 petits verres par tête et par an.

En 1892, la France a absorbé le chiffre fantastique de 2.476.000 hectolitres d'alcool.

De 1892 à 1896, la consommation s'est un peu ralentie, mais, en 1897 et 1898, elle se relève avec une nouvelle fureur.

Voici, d'après le Bulletin de statistique du Ministère des Finances, les constatations les plus récentes.

En 1898, la production des distillateurs et bouilleurs de profession a été de 2.336.040 hecto-

litres, dépassant de 235.111 hectolitres celle de l'exercice précédent.

Si l'on remonte à 1850, on trouve une production de 940.000 hectolitres, y compris celle des bouilleurs de cru, et une consommation de 1 lit. 46 par habitant. Or, en 1898, la production totale, y compris celle des bouilleurs de cru, peut être évaluée à 2.412.000 hectolitres, ce qui donne une moyenne de 4 lit. 72 par habitant, soit, en un demi-siècle, une production d'alcool deux fois et demie plus considérable et une consommation par habitant trois fois plus grande.

Parmi les liqueurs consommées, les apéritifs tiennent une place prépondérante. Ainsi, en 1898, nos concitoyens n'ont pas consommé moins de 20 millions de litres d'apéritifs divers, ayant acquitté les droits. Ce ne serait donc pas exagérer que de porter leur total à 30 millions de litres, représentant environ 150 millions de francs de dépense.

Si l'on considère que l'alcool consommé sous cette forme possède les propriétés les plus pernicieuses, on se fera une idée des ravages exercés par cette consommation sur la santé publique.

Certes, les 150 millions dépensés par les oisifs qui se livrent à cette habitude, pèsent d'un poids léger en regard des pertes de toute nature qui en sont la répercussion fatale.

Nous voguons vers une consommation globale effroyable et inconnue jusqu'ici (1).

(1) Voir *Alcoolisme et Décadence*, par l'abbé Camille Ract. Prix : 3 fr. 50, Poussielgue, 15, rue Cassette.

Aussi, depuis un demi-siècle, le chiffre des aliénés, en France, est en raison directe de la consommation de l'alcool. Le contingent annuel fourni de nos jours par l'alcoolisme à l'aliénation mentale atteint 45 0/0.

Comme on le voit, la moitié de ces malheureux doivent leur déchéance à leurs propres excès. Retenons bien ceci : sur cent fous que renferment nos maisons de santé, il y en a quarante-cinq qui y sont pour avoir bu de l'alcool.

En 1845, pour une consommation totale de 873.007 hectolitres d'alcool, la France n'avait que 13.983 aliénés.

En 1875, 21.962 aliénés pour 1.019.052 hectolitres.

En 1895, 51.207 aliénés pour 1.662.801 hectolitres.

Et en 1898, 58.753 fous pour 1.735.367 hectolitres d'alcool consommé.

Ces chiffres indiquent une progression constante et se passent de commentaires. En Normandie, on compte 52 alcooliques sur 100 aliénés.

Le seul département de la Seine entretient pour son lot, à Charenton ou ailleurs, 12.500 de ces infortunés.

L'alcoolisme ne frappe pas seulement l'individu, il frappe aussi, fait bien autrement douloureux, sa race, ses enfants.

Dans l'antiquité, Plutarque disait déjà : « *Ebrii gignunt ebrios,* les ivrognes engendrent des ivrognes. » Et alors le vin seul donnait l'ivresse. Où en sommes-nous aujourd'hui que la consommation

de l'alcool pur tend à égaler celle des produits de la vigne ?

« En France seulement, dit M. Motet, il y a cent mille individus exposés à engendrer des fous, des épileptiques ou des idiots, parce qu'ils peuvent, sur le premier comptoir de marchand de vin, boire jusqu'à l'abrutissement un poison dont les effets se produiront tôt ou tard d'une manière fatale ! »

Il est malheureusement hors de doute que l'alcoolisme est un vice transmissible par hérédité. L'esprit et le corps étant simultanément atteints, cette passion conduit à un haut degré de gravité...

« Je n'ai jamais vu guérir, dit l'éminent hygiéniste Morel, les malades dont les tendances ébrieuses avaient leur point de départ dans des prédispositions héréditaires.

« De plus, il n'est pas toujours nécessaire que les descendants de parents livrés à l'alcoolisme chronique commettent les mêmes excès pour présenter le type d'une dégradation progressive. L'influence héréditaire suffit.

« Ces êtres dégénérés se rangent en deux catégories. Les uns apportent en naissant le germe d'une dégénérescence complète : ils viennent au monde imbéciles ou idiots et leur état est fixe et irrémédiable.

« Les autres vivent intellectuellement jusqu'à un certain âge, au delà duquel ils s'arrêtent, incapables d'aucun progrès ultérieur.

« Habituellement, ils révèlent de bonne heure leur état mental par la dépravation de leurs ten-

dances, notamment par des instincts cruels, les mauvaises habitudes, le vol, etc.

« Ils sont irritables, violents. Ils se montrent le plus souvent réfractaires à toute éducation, ou bien, s'ils ont péniblement appris un état libéral, ou une profession industrielle, leurs aptitudes s'évanouissent à un moment donné.

« L'indécision, la paresse, le besoin de vagabondage, l'obscurcissement du sens moral, les appétences ébrieuses, l'affaiblissement intellectuel, sont les caractères qu'on rencontre le plus fréquemment chez ces sujets qui aboutissent finalement et sans secousses à un état mental comparable à l'idiotie.

« Quelques-uns, plus privilégiés au début, jouissent d'un degré moyen d'intelligence, mais ils sont bizarres, maniaques, tristes. Tôt ou tard leurs facultés s'altèrent comme les précédents et subissent la même dégradation.

« Les conséquences héréditaires de l'alcoolisme se traduisent encore sous des formes différentes.

« Les descendants d'ivrognes fournissent une proportion considérable d'épileptiques, de sourds-muets, de scrofuleux, d'hydrocéphales. Ils sont généralement sujets à des convulsions qui en emportent un grand nombre, ou laissent à leur suite des difformités diverses, strabisme, arrêt du développement des membres, etc.

« Dans d'autres circonstances, enfin, bien plus nombreuses qu'on pourrait le croire, ces individus rentrent dans la classe que poursuit la vindicte

des lois et augmentent la population des prisons et des bagnes. »

C'est bien là le secret de certaines situations intellectuelles que l'on ne pourrait comprendre en dehors des causes qui leur donnent naissance. Elles vous découvrent la raison de ces précoces perversions, de ces déviations incroyables du sens moral, de ces crimes étranges qui laissent stupéfaits, véritables monstruosités de la nature humaine que le couperet de la guillotine seul peut venger.

Tous les fils de l'alcoolique portent donc les stigmates de l'hérédité. Chez les uns, c'est un nervosisme exagéré, une prédisposition aux convulsions dans le jeune âge, à l'hystérie plus tard ; chez les autres, c'est l'épilepsie ou la décadence intellectuelle ; chez la plupart, un esprit borné et un penchant irrésistible pour les boissons fortes.

A la Salpêtrière, les trois quarts des enfants épileptiques proviennent de parents alcooliques.

Les médecins aliénistes ont constaté qu'une famille dont le père est livré à la passion de l'alcool, est destinée à disparaître à la quatrième génération.

A Paris, bon nombre de familles ouvrières s'éteignent à la troisième génération, brûlées par le poison, et si la province n'envoyait journellement de nouvelles recrues, la Ville-Lumière ne serait bientôt plus qu'un vaste désert.

Écoutons encore le docteur Legrain :

« Une conférence tout entière suffirait à peine pour vous décrire les monstrueux produits

enfantés par l'alcoolique. Sachez seulement que la nature, avide sans doute de se débarrasser au plus vite des faibles, procède ici avec une rapidité sans pareille. Dans l'espace de trois ou quatre générations au plus, on voit des familles disparaître complètement.

« Les procédés ne manquent pas. Les enfants d'ivrognes forment un véritable musée pathologique. Débilité constitutionnelle, rachitisme, tuberculose, épilepsie, hystérie, etc., voilà pour le physique ; débilité intellectuelle, imbécillité, idiotie, folie précoce (particulièrement impulsion à boire), mauvais instincts, démoralisation, crime, voilà pour le moral. Tel est le lot des hérédo-alcooliques.

« Vous pourriez m'accuser de pousser les choses au noir si je n'étayais mes dires à l'aide de quelques chiffres. Mon expérience personnelle m'a mis en présence de 215 familles de buveurs, dont j'ai soigneusement étudié la descendance. voici mes constatations brutales : 215 familles m'ont donné 814 individus répartis dans trois générations. Sur l'ensemble j'ai trouvé :

427 alcooliques, soit........	50	p. 100
Dégénérés................	60	—
Fous moraux..............	14	—
Convulsivants............	22	—
Épileptiques.............	17	—
Aliénés..................	19	—

« En outre, 32 p. 100 du total ont disparu dans le premier âge. Vous voyez donc que, sans tenir



Le Delirium tremens.

compte des infirmités dont les survivants étaient porteurs, un tiers de la descendance de nos buveurs a disparu.

« Ce que j'ai constaté personnellement se reproduit partout ailleurs. On m'a cité à Rouen le cas de deux buveurs qui ensemble avaient engendré 30 enfants. Pas un n'est vivant aujourd'hui. Vous soupçonnez, sans doute, que l'on va peut-être chercher bien loin les causes de la dépopulation qui fait pousser, à l'heure actuelle, tant de clameurs légitimes. Nous pouvons être certains de tenir entre nos mains, au moins l'une de ses causes les plus puissantes. C'est à nous d'en savoir profiter.

« J'ai la conviction que l'alcoolisme est pour notre pays une cause de décadence. Nous perdons petit à petit notre prestige intellectuel, notre dignité, notre résistance organique et nous nous acheminons, sans nous en douter, vers une catastrophe.

« Toute nation qui s'alcoolise a du plomb dans l'aile, car elle ne s'enrichit que de miséreux, de souffreteux, de dévoyés et d'inutiles. L'alcoolisme est à la fin obligatoire d'une race ; car à moins d'une rare énergie, le mal ne fait que s'accroître et les gains, d'abord mal compensés, sont bientôt complètement effacés par les pertes. »

« L'alcoolisme, dit Bouchardot, arrête la marche ascendante de l'humanité et doit conduire fatalement au remplacement des races qui se dégradent, par des races vierges de ces causes de dégénérescence physique et morale. »

Comme on a pu le voir lors des récents débats soulevés à la Chambre par la nouvelle loi sur le régime des boissons, la guerre à l'alcool réunit toutes les classes de la société.

Les Français, divisés sur tant de points, sont cependant d'accord sur la nécessité d'enrayer le mal.

Tout ce que notre pays compte d'hommes éminents dans le monde médical, économiste, militaire et religieux, rivalise d'ardeur.

La lutte est superbement engagée.

Dès 1888, le docteur Laborde s'écriait : « Nous sommes en présence d'un attentat général, permanent contre la santé publique, attentat particulièrement criminel. En même temps qu'il implique de la part du coupable la préméditation savante, il spécule sur une des nécessités les plus naturelles et les plus impérieuses de l'alimentation, tout en s'efforçant de favoriser l'entraînement passionnel le plus irrésistible, source de déchéance pour l'individu et pour la race. »

« La mortalité, ajoute M. Barthès, et la mortalité enfantine ont augmenté, en 15 ans, de 28 0/0 dans le Calvados.

« Le nombre des conscrits réformés et ajournés pour vice de constitution a triplé pendant la même période. La moyenne des naissances n'est plus que de 19 pour mille au lieu de 23 en 1880.

« En somme, le résultat de l'alcoolisme ou des maladies qu'il entraîne se traduit pour les 200 localités que j'ai visitées, par une diminution de trois mille habitants pendant un laps de temps de quinze années. »

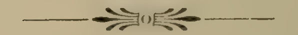
Pour faire la guerre d'une façon plus efficace au fléau, de nombreuses sociétés de tempérance viennent de se fonder sur tous les points de la France. Il convient de leur prêter le concours le plus empressé.

Quelle que soit la multiplicité desdites sociétés, je vois, dans un avenir plus ou moins prochain, leur fusion en deux immenses fédérations poursuivant le même but, quoique par des moyens différents.

L'*Union Française Antialcoolique*, que préside M. le docteur Legrain, médecin en chef de l'Asile de Ville-Évrard, réunira toutes les sociétés non confessionnelles ; son siège est 5, rue de Latran, à Paris.

De son côté, la *Croix Blanche* est en passe de grouper les éléments catholiques de France en une formidable poussée contre le fléau moderne ; son président est le docteur Faidherbe, d'Amiens, et son secrétaire général pour Paris, le docteur G. Loiseau, 19, boulevard Raspail.

Les adhésions sont reçues à ces différentes adresses.



CAUSES SOCIALES

Le Divorce

Relevons tout d'abord une erreur généralement répandue dans le peuple, et jusqu'au sein des familles les plus chrétiennes.

Le divorce est quelquefois admis par l'Église, dit-on. C'est là une fausseté.

Le divorce est interdit aux chrétiens, en d'autres termes, la mort seule de l'un des deux époux, peut permettre à l'autre de se remarier.

L'Évangile est formel. Jésus dit aux Juifs : « L'homme quittera son père et sa mère pour suivre son épouse, ils seront deux dans une même chair, et que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. » Les Juifs dirent : « Pourquoi Moïse permet-il alors de répudier ? » Jésus répondit : « Moïse l'a permis à cause de la dureté des cœurs, mais cela ne fut pas ainsi dès le commencement ; et je vous dis que celui qui renvoie son épouse et en prend une autre commet un crime, et celui qui épouse la renvoyée est un adultère. »

Nous ne parlerons pas ici de quelques cas exceptionnels reconnus par le droit canonique, tels

que le vœu de religion, le mariage antérieur avec un infidèle, un juif, certains empêchements déterminés, même physiques, qui seraient découverts seulement après le mariage, l'erreur sur la personne, le crime, etc.

Il y a souvent au mariage des empêchements dirimants qui le rendent nul, lors même qu'on aurait rempli toutes les formalités requises, et que la bénédiction solennelle aurait été donnée.

Ces empêchements sont exposés tout au long dans la théologie morale, il est inutile de les relater ici ; certains même sont des empêchements civils. C'est pour ne pas avoir étudié avec soin ce point spécial que Chateaubriand, dans son *Essai sur la Littérature anglaise*, va jusqu'à accuser, bien à tort, le pape Grégoire II d'avoir permis la polygamie.

Ce qui, en outre, a donné lieu à des confusions semblables, c'est que dans les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, le mot concubine n'avait rien d'odieux et désignait purement et simplement la femme unique que l'on épousait à l'exclusion de toute autre, mais sans lui donner droit aux titres et aux prérogatives du mari.

Nous avons encore quelque chose de semblable dans les mariages morganatiques, parfaitement valides, de Louis XIV avec Mme de Maintenon, de Marie-Louise d'Autriche, de Victor-Emmanuel II, etc.

Le divorce n'a donc jamais, ne pourra jamais être admis et reconnu par l'Église, dans aucun cas.

Vous avez lu : L'homme ne peut pas séparer ce que Dieu a uni. La famille, la société repose sur ce dogme sacré, inéluctable.

Le divorce qui suppose la rupture d'un mariage valide, n'a rien de commun avec les déclarations de nullité du lien conjugal.

Pour trouver une excuse au divorce, on a fouillé l'histoire, et l'on a cité triomphalement des cas où les époux, articulant certains griefs, avaient été autorisés à se séparer et à contracter d'autres liens.

Je n'éprouve aucune difficulté à reconnaître que ce fait s'est maintes fois produit à travers les âges et se produit encore chaque année à Rome, mais ce n'est pas là le divorce.

Deux personnes qui se sont unies sous l'empire de l'erreur et de la violence, ont le droit et même le devoir de rompre.

Les tribunaux français déclarent chaque jour non avenu tout contrat passé par surprise ou par contrainte ; une telle transaction, qui n'est autre que du chantage, est nulle de plein, droit puisqu'elle n'a jamais pu légalement et consciencieusement exister.

Ainsi en est-il des causes matrimoniales dirimées par les congrégations romaines. Elles déclarent, après une enquête des plus minutieuses, non pas que le mariage est rompu, mais qu'il n'a jamais existé, les contractants n'ayant pas été dans les conditions requises pour qu'il fût conclu validement.

Les fraudes, les erreurs et les abus qui peuvent

se glisser dans des choses aussi délicates, n'intéressent que ceux qui les commettent et les laissent en face de leur conscience sans rien changer au principe.

La rupture du lien conjugal ne peut pas être le fait de l'autorité ecclésiastique : la loi civile seule, en contradiction avec la loi de Dieu, l'autorise.

Le divorce avait été inscrit au Code Napoléon, mais il fut supprimé sous la Restauration, par le décret du 8 mars 1816.

Depuis cette époque, jusqu'en 1884, personne, en dehors de quelques romanciers à court de copie, ne songea à en demander le rétablissement.

Les gouvernements qui se sont succédé durant ce laps de temps, durent au maintien de l'indissolubilité de voir les familles françaises se multiplier et combler les vides laissés par les guerres de la Révolution et du premier Empire.

En 1884, après une campagne savamment menée, où perçait la haine de l'Église et le désir de l'abaissement de notre pays, le bossu Naquet, cet israélite néfaste qui manquait certainement de la bosse du mariage, présenta aux Chambres son projet de divorce.

Il fut voté aux applaudissements de ceux que l'idée religieuse, les mauvaises passions et la sainteté du mariage gênaient.

Tout d'abord, il fut convenu que le divorce ne serait qu'un fait d'exception laissant intactes les couches de la société.

Ainsi en fut-il pendant quelques années. Il n'y

eut que les séparés de corps et de biens qui demandèrent le bénéfice de la nouvelle loi.

Peu à peu, le mal gagna les classes aisées et aujourd'hui il envahit les ménages ouvriers.

Les formalités compliquées du début ont disparu : l'incompatibilité d'humeur suffit pour obtenir le divorce.

D'un commun accord, on fait naître le délit exigé, et la rupture est prononcée au bout de quelques jours.

Bientôt la France n'aura rien à envier à l'Angleterre. Au dire de M. de Bonald (1), « dans les débats qui eurent lieu au Parlement Anglais sur la nécessité de restreindre la faculté de divorcer, l'évêque de Rochester, répondant à Lord Mulgrave, avança que, sur dix demandes en divorce pour cause d'adultère, il y en avait neuf où le séducteur était convenu d'avance avec le mari de lui fournir des preuves de l'infidélité de sa femme ».

Nous n'en sommes assurément pas encore là, mais le chiffre des divorces augmente chez nous.

En 1889,	nous n'en	avions que	4.786
1890,	»	»	5.457
1891,	»	»	5.752
1892,	»	»	5.772
1893,	»	»	6.184
1894,	»	»	6.419
1895,	»	»	6.751
1896,	»	»	7.051

(1) *Du Divorce*, page 193.

En 1897, nous n'en avions que			7.460
1898,	»	»	7.238
1899,	»	»	7.179

Ces chiffres, puisés au *Journal Officiel,* donnent une moyenne de 6.287 divorces par an pour le recensement des dix dernières années.

Le divorce entre dans nos mœurs. La jurisprudence est très accueillante pour lui.

On a cité dernièrement la quatrième chambre du tribunal civil de la Seine qui, dans sa seule séance du jeudi, avait prononcé 294 divorces.

On vient encore d'élargir la loi. Désormais, le complice divorcé pourra épouser sa complice. C'est une prime à la destruction de la famille.

Le divorce est un fruit de l'individualisme.

Ceux qui, en 1793, abolirent les corporations par la loi *Le Chapelier*, portèrent un coup mortel à la natalité française. En vain, depuis, redemande-t-on la liberté complète d'association, nous avons bien de la peine à regagner le terrain perdu.

Le divorce est moins fréquent chez les populations à nombreuses naissances. Ce fait psychologique est ainsi mis en lumière par M. A. Dumont (1).

En France... le divorce, qui est d'ailleurs d'institution récente et en progrès rapide, est encore peu répandu. Cependant, il est facile de constater que, dans les départements qui ont conservé une forte natalité, la proportion des divorces est relativement faible. Même dans le dépar-

(1) *Natalité et Démocratie*, pages 167 et suivantes.

tement du Nord, en dépit des villes nombreuses et populeuses, il n'atteint pas la moyenne française.

Dans les départements à faible natalité du groupe normand, elle la dépasse de beaucoup. Dans l'Eure, elle est plus que décuple de ce qu'elle est dans le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan.

Dans les départements gascons à faible natalité, la fréquence des divorces est deux ou trois fois moindre que dans le groupe normand ; mais elle est encore triple ou quadruple de ce qu'elle est dans les départements bretons.

Enfin, il existe un certain nombre de départements dans lesquels il n'y a presque point de divorces. Ce sont généralement les départements pauvres et arriérés.

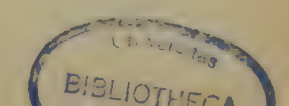
Une étude, même sommaire, du divorce suffit pour montrer qu'il augmente avec la civilisation et diminue avec elle, la part étant faite à diverses influences secondaires.

Semblable aux trois autres manifestations de l'individualisme excessif, il commence toujours par se répandre dans la classe élevée. Les divorces sont beaucoup plus fréquents parmi les riches que parmi les pauvres, parmi les esprits libres, les artistes, les hommes de lettres que dans le peuple. La cohésion dans le mariage, comme dans tous les autres genres, est d'autant moindre que l'individu est plus indépendant de caractère, d'intelligence et de fortune.

La pauvreté, l'incertitude du lendemain, le sentiment de la faiblesse personnelle, poussent l'homme à se serrer près de ses semblables, dans la patrie comme dans la famille. Le sentiment du danger augmente le sens de la solidarité.

C'est une remarque assurément curieuse que la diminution des divorces pendant les années de troubles et de malheurs publics. En 1814 et 1815, on vit les divorces diminuer de plus de moitié. En 1848, les séparations de corps diminuèrent d'un cinquième, et en 1849, d'un septième environ.

En 1871, la diminution de la fréquence des séparations



de biens fut de près d'un tiers en comparaison de 1872, et de plus d'un tiers en comparaison de 1873.

Les malheurs publics et les angoisses privées qui les accompagnent font diversion aux querelles de ménage, absolument comme l'incertitude du lendemain résultant de la pauvreté.

La femme exploitée et maltraitée par l'homme supporte tout, si elle est ignorante et pauvre, parce qu'elle ne sait que devenir dans le cas où le foyer conjugal lui manquerait. La femme riche ou instruite, intelligente et énergique, qui a une profession indépendante, devient susceptible et réclame le divorce en cas d'injures graves de son mari, parce qu'elle sait pouvoir se passer de lui.

Cette situation favorable de la femme a lieu le plus souvent dans les villes et c'est pourquoi les divorces y sont plus fréquents que dans les campagnes.

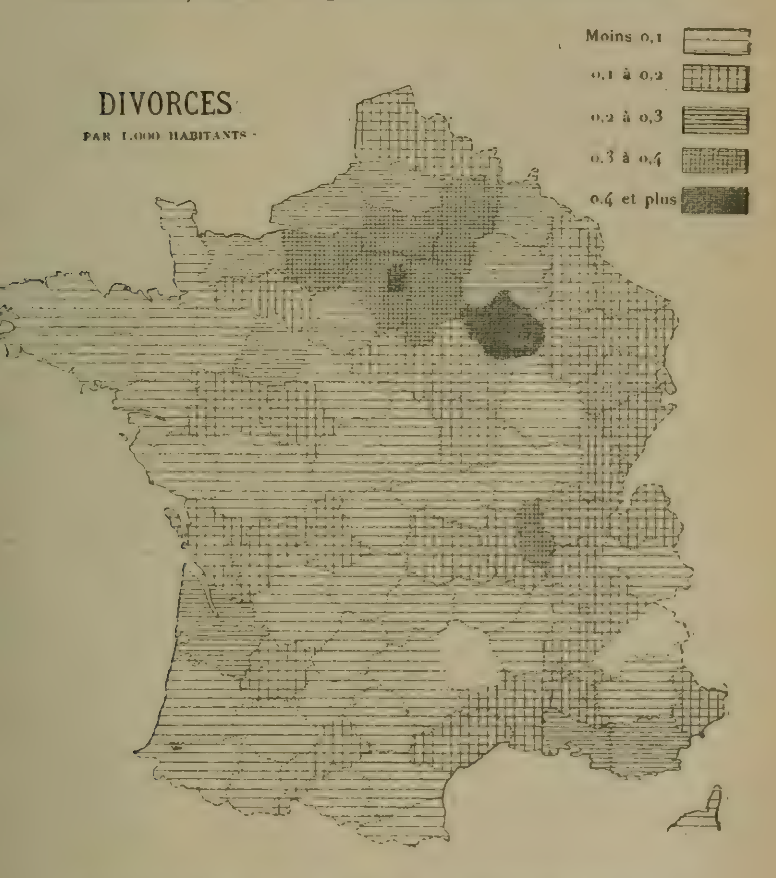
Quoi qu'il en soit de cet état d'esprit, le divorce doit être considéré comme un malheur.

Oh ! cette loi néfaste ! que de mal n'a-t-elle pas fait à la France ! Quel souci peuvent avoir de la famille les époux qui rompent si facilement les liens les plus sacrés ?

Et les enfants, que deviennent-ils ? Sorte d'orphelins, rebutés de tous, étrangers dans une famille qui n'est pas la leur, avec des frères et des sœurs qui ne portent pas le même nom qu'eux, ils grandissent dans la haine de leur père ou de leur mère.

Depuis quelques années, nos orphelinats sont remplis de ces pauvres malheureux. On en compte 20 pour cent du chiffre total. Les jours de visite, il est écœurant de voir les deux coins extrêmes du parloir occupés par le père et la mère divorcés.

Les rapprochements qui s'opèrent alors sont très rares, mais ce qui l'est moins, ce sont les



insultes que l'un et l'autre se renvoient mutuellement par la bouche des chers innocents.

« Vous n'avez pas vu votre père aujourd'hui, mon enfant ? demandai-je un jour à une fillette de

neuf ans. — Non, monsieur l'abbé, me répondit-elle, papa est malade, et maman, qui le sait, m'a dit qu'il pouvait bien... mourir. » Je dis mourir, par euphémisme.

Devant ce triste sort des enfants, il semble que la situation faite aux époux ne pouvant supporter la vie commune soit d'une influence sociale beaucoup moins importante.

C'est assurément un grand malheur que d'avoir fait fausse route, mais la naissance des enfants qui, eux, n'ont pas demandé la vie, devrait leur donner droit à une protection spéciale et imposer à leurs auteurs des devoirs rigoureux.

Que doivent penser ces pauvres petits lorsqu'ils se voient obligés de vivre avec une mère autre que la leur et de son vivant ?

Assurément, nous rencontrons des belles-mères qui sont très bonnes, mais combien, parmi elles, sont des marâtres !

Or, si ces femmes haïssent fréquemment les enfants d'une morte, quels sentiments ne nourriront-elles pas à l'égard des fils d'une rivale vivante, qui a occupé dans le cœur de l'époux la place du premier amour ?

C'est pour cela que l'Église, suivant les ordres de son Fondateur, le Christ, a toujours eu le divorce en horreur.

A ceux qui souffrent trop de la vie commune, elle permet la séparation de corps, même perpétuelle, le mariage malheureux n'aboutit alors qu'à un célibat forcé qui a son mérite. Cette retenue n'est pas impossible à la nature, et ce

sacrifice fait aux lois de Dieu aura sa récompense. Les époux désunis se trouvent dans le cas fort simple de ceux qui ne trouvent pas à se marier ou ne le veulent point.

De plus, les époux simplement séparés reviennent souvent à des sentiments meilleurs et, par de mutuelles concessions, renouent des liens momentanément brisés. Avec le divorce, au contraire, qui crée une nouvelle vie, un nouveau foyer, un nouveau ménage, cette espérance est à jamais détruite.

Le divorce est une insulte au cœur humain, une insulte à Dieu, une insulte à la famille.

Disons, en terminant, qu'une violente réaction contre cette loi se dessine à l'horizon. Pour l'instant, saluons avec respect la belle poésie de M. Brieux « Le Berceau ». Elle a fait pleurer bien des pères, bien des mères.

Peut-être est-elle le premier coup de pioche donné à notre législation dissolvante.

J'en accepte l'augure.

Le Surmenage
Le Travail du Dimanche

Les progrès de l'industrie moderne et les nécessités sans cesse grandissantes de la lutte pour la vie ont fait de l'ouvrier, du commis, de l'employé,

homme ou femme, de véritables bêtes de somme.

Nul repos pour ces malheureux condamnés à un labeur incessant.

Vous avez remarqué, dans les immenses champs de blés de la Normandie ou de la Beauce, ces vieilles machines appelées *batteuses,* couvertes de rouille, à la cheminée écroulée. Elles fonctionnent encore, mais lentement, leur voix est enrouée et tous leurs mouvements produisent un bruit de ferrailles presque lugubre.

Les propriétaires vous diront que ce sont là des outils de peu de valeur qu'on utilise sans réparations jusqu'à leur ruine complète, quitte à les remplacer quand ils seront définitivement hors d'usage.

Vous avez aussi vu, comme moi, et vous en avez sûrement gémi, à quelques-unes des fortes rampes si nombreuses dans les rues de la Capitale, ces chevaux de réforme dont la Compagnie des Omnibus use sans pitié ni ménagement jusqu'à ce qu'ils tombent sous le harnais.

Voilà bien l'image du travailleur dans la société contemporaine.

D'un côté, sur les degrés élevés de l'échelle sociale, le désœuvrement complet amené par le luxe, la vie facile due à l'or souvent mal acquis.

De l'autre,un travail de brute qu'accompagnent la misère noire et son cortège de privations.

On ne reconnaît plus aucun droit à l'homme qui peine : il ne peut être question pour lui de devoirs sociaux. Le soin de sa conservation

physique comme de son éducation morale est d'un poids léger dans la balance que détient le monde industriel et commercial, aux deux tiers rongé par le matérialisme et l'amour de la jouissance à tout prix.

Time is money, la loi, la voilà.

Ajoutez qu'une haine impie semble jeter le défi à l'œuvre des six jours et saper par la base le grand précepte du Créateur : *Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat.*

Cette rage imbécile peuple les cimetières d'hommes jeunes encore, elle attaque notre race et l'étiole. Du berceau à la tombe, on fait de la vie une course incessante. Autrefois, le dimanche offrait un intervalle de répit à la furieuse activité des hommes ; aux champs, la charrue se reposait, les ateliers, les comptoirs étaient fermés.

Dans notre siècle d'activité à outrance, les choses ont grandement changé.

Le jour du repos n'est plus le jour de tous, mais seulement le privilège de quelques-uns. Nombre d'ouvriers ne le connaissent plus que de nom, pour le voir imprimé en gros caractères sur le calendrier jauni de leurs pauvres logements.

Aussi, faut-il voir comme les santés, aussi bien que le niveau moral, s'affaissent.

Nos paysans n'ont qu'une pensée : faire produire le plus possible à la terre qui, sur l'ordre de Dieu, sans doute, s'obstine à demeurer stérile.

Avez-vous remarqué un peu partout combien les hommes de la campagne sont maintenant

édentés, vieillis avant l'âge, et penchés vers le sol comme la Tour de Pise ?

Et leurs femmes et leurs filles, jadis frais boutons à peine éclos ou fleurs dans leur complet épanouissement, ne présentent plus, avec leurs visages ridés et ratatinés, que l'aspect d'une race prématurément épuisée.

Dans la ville, c'est pire encore.

Dernièrement, un Anglais de marque s'arrêtait un dimanche devant un groupe de maçons au travail. Après leur avoir exprimé son étonnement de les voir occupés ce jour-là, il ajouta : « Mais, je ne vois parmi vous aucun vieillard, comme il y en a tant en Angleterre dans la même profession. » — « Oh ! chez nous, lui fut-il répondu, à quarante ans, les hommes sont finis. »

Les sommités médicales partagent toutes cet avis.

Le docteur Paul Niemeyer considère le repos hebdomadaire comme le préservatif le plus nécessaire contre le déclin lent. « Le repos du dimanche, dit-il, est la première prescription de l'hygiène, pour assurer le développement normal de la société humaine. »

Le physiologiste Flourens évalue à cent ans la vie d'un homme qui accorderait à ses organes la juste mesure de travail et de repos, et un médecin américain,le célèbre docteur Mussey, ajoute que le repos d'un jour sur sept augmente de sept années la durée d'une vie de cinquante ans.

Les poumons ne peuvent plus fonctionner quand, exposés six jours durant à l'air vicié de

l'atelier, ils n'ont pas un jour entier pour se dilater à l'air libre.

Demandez aux petites couturières, aux tailleurs, aux employés de bureau, où en sont leurs poitrines après une semaine de cette tenue penchée qui est la leur, et qui atrophie les organes les plus nécessaires à la vie.

Il faut un jour de relèvement à cette attitude pliée. L'homme est fait pour regarder les cieux, et son regard a besoin de se reposer par la contemplation de la belle nature.

L'ouïe ébranlée par le bruit incessant des machines veut son jour de calme et de retraite.

Les maisons d'aliénés ont considérablement augmenté en France depuis quarante ans. On accuse surtout l'alcoolisme. Oui, j'en conviens, la *verte* et autres *vitriols* font de nombreuses victimes, mais le travail sans trêve ni merci n'est-il pour rien dans cette redoutable affection ?

Le docteur Edgar Sheppard écrit : « On ne peut nier que toutes les facultés des individus appartenant aux classes inférieures ne soient mises à contribution par le travail, d'une manière effrayante. Ces exigences exorbitantes sont une cause fréquente d'aliénation mentale. »

Les tuberculeux des grandes villes sont insensiblement conduits à la mort, cinquante fois sur cent, par l'absence complète et prolongée de repos. C'est sur les ouvriers affaiblis par de trop rudes travaux que la maladie sévit avec plus d'intensité et de violence.

Le docteur Guy, qui s'est beaucoup occupé de

la condition des ouvriers anglais, dressait, comme suit, le tableau comparatif des maladies qui règnent chez eux.

Imprimeurs sur étoffes,	18	malades	sur	100
Balayeurs des rues,	19	»	»	»
Maçons,	25	»	»	»
Charpentiers,	26	»	»	»
Briquetiers,	36	»	»	»
Boulangers,	66	»	»	»

Or, les premiers observent tous le dimanche en Angleterre, tandis que les boulangers travaillent une grande partie de la journée.

L'homme est organisé de telle sorte qu'il a besoin de se reposer un jour par semaine.

Cette loi, d'essence divine, l'histoire de l'humanité l'a inscrite dans la mémoire des peuples en traits ineffaçables. On la trouve à tous les âges et nul ne peut la violer impunément.

L'animal privé de raison, pas plus que l'homme, ne supporte un labeur continu. Faites travailler tous les jours un cheval, il périra cinq ans plus tôt et la somme d'activité qu'il aura fournie sera des plus restreintes.

Et notez en passant que le cheval est loin d'avoir les mille soucis moraux qui sont notre pain quotidien.

Conclusion : il faut à l'homme un jour de repos. Quel doit être ce jour ?

Je ne crois pas qu'il existe un seul homme opposé en principe au repos des travailleurs. Le contraire serait monstrueux et aurait pour résul-

tat l'anéantissement à brève échéance de cette machine délicate qui s'appelle l'organisme.

La question du dimanche est entrée en plein dans le domaine public. On sent qu'elle est grosse de conséquences pour l'avenir de notre race.

Les premiers champions de cette cause humanitaire furent Gladstone et Jules Simon, morts tous deux avant d'avoir vu le couronnement de leur œuvre. D'autres la continuent avec vigueur et grand talent. Nous avons encore présents à la mémoire les efforts tentés par M. de Mun à la tribune française. Le mouvement toutefois n'est pas général.

Il en est de cette grosse affaire comme de bien d'autres : trop peu s'en occupent.

Les uns, endormis dans un bien-être que rien ne trouble, s'inquiètent fort peu des souffrances de leurs semblables ; les autres, sceptiques, légers, indifférents, ne voient là qu'une agitation de mauvais aloi et une atteinte à la liberté du travail.

Ils ne se doutent guère que l'employé d'omnibus ou de chemin de fer, chargé de véhiculer leurs précieuses personnes, que le facteur qui leur apporte leurs lettres, sont des êtres humains, et que, sous l'uniforme modeste de leur profession, il y a un corps qui s'épuise, un cœur qui saigne et une âme qui réclame ses droits.

Que des hommes soient continuellement privés de leurs familles, c'est là le moindre des soucis. Insouciance coupable, bien faite, dirons-nous, pour donner quelque apparence de vérité aux

rêves creux de certains humanitaires et non des moins dangereux.

Mais arrivons au fait et tâchons de répondre aux trois grandes objections qui courent les rues.

Pourquoi voulez-vous, nous dit-on, que le repos des travailleurs soit hebdomadaire ?

Pourquoi six jours consacrés au travail, au lieu de cinq ou de sept ?

Pourquoi la semaine au lieu de la décade ?

Ma foi, je n'en sais rien.

Demandez-le plutôt aux bœufs dont parle Chateaubriand, qui, durant les décadis tôt disparus de la période révolutionnaire, s'arrêtaient net le septième jour et refusaient de conduire la charrue.

Peut-être en trouverions-nous la raison si nous nous souvenions de la loi donnée sur le Mont Sinaï ; ce que Dieu fait est bien fait.

Au surplus, interrogez Proudhon, l'apôtre du socialisme, un qui ne sera jamais suspect de cléricalisme, soyez-en sûrs. Je copie textuellement : « Diminuez la semaine d'un jour, le travail est insuffisant, comparativement au repos ; augmentez-le d'une même quantité, il devient excessif. Établissez tous les trois jours une demi-journée de relâche, vous multipliez la perte du temps, et en scindant l'unité matérielle des jours, vous brisez l'équilibre naturel des choses.

« Accordez, au contraire, quarante-huit heures de repos après douze jours consécutifs de peine, vous tuez l'homme par l'inertie après l'avoir épuisé par la fatigue. »

Est-ce bien ?

Il y a donc, dans l'obligation de se reposer le septième jour, quelque chose qui tient de la nature même de l'homme, de par l'ordre du Créateur.

L'homme aura beau s'agiter, il sera brisé s'il veut passer outre.

Mais voici qui est mieux encore. Pourquoi voulez-vous, ajoute-t-on, que le jour du repos soit le dimanche? N'est-ce pas violer la liberté de conscience?

Pas le moins du monde, et pour le démontrer, je fais quatre parts des habitants de la France.

La première comprend tous ceux qui n'ont aucun sentiment religieux, et qui s'occupent des choses de la religion, en dehors du Vendredi-Saint où ils mangent du saucisson, comme un poisson s'occupe d'une pomme.

A ceux-là, qu'est-ce que cela peut bien leur faire de se reposer le dimanche ou un autre jour, puisqu'ils ne sont tenus par aucune attache confessionnelle, et que, pour eux, tous les jours se ressemblent? On ne viole pas la liberté de conscience d'un homme pour lequel cette liberté ne peut exister.

Continuons. Il y a dans les colonies françaises, un grand nombre de disciples de Mahomet. Or, les Musulmans doivent célébrer le vendredi par la prière. C'est juste, mais lisez le Coran, vous verrez qu'il ne défend pas du tout de travailler ce jour-là, et certains commentateurs vont jusqu'à déclarer blâme de la loi pour celui qui s'abstient de tout travail le vendredi. Donc, nulle oppression de la conscience.

Passons à la troisième catégorie.

Les Juifs, ou mieux, pour parler le langage relevé, les Israélites, observent le samedi, d'après la loi de Moïse. Cela est si vrai que leurs magasins sont fermés et qu'ils donnent l'exemple à bien des catholiques.

Ici, je laisse la parole à M. de Mun : « Quant aux Juifs, je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup du côté des ouvriers, ils sont plutôt parmi les patrons. Et d'ailleurs, si vous voulez introduire dans la loi une disposition spéciale, comme il en existe en Angletere, pour leur permettre de célébrer, en le chômant, le jour du Sabbat, je suis prêt à la voter avec vous. »

Enfin, l'immense majorité des Français est composée de catholiques et de protestants, les uns et les autres demandent à grands cris le repos du dimanche.

Dernière objection. Pourquoi voulez-vous que le jour du repos soit le même pour tous ? La réponse sera facile.

On a essayé, dans nombre d'usines que je connais, d'adopter un système d'après lequel certains ouvriers se reposeraient le lundi, d'autres le mardi et ainsi de suite. Ces essais n'ont pas abouti. Les différentes branches du travail manufacturier dépendent les unes des autres et nécessitent ou un arrêt complet, ou une continuité ininterrompue.

De plus, on a remarqué que l'ouvrier prenant son repos seul, se laissait aller à toutes sortes de désordres.

Nous sommes tellement solidaires que nous ne pouvons pas nous reposer d'une manière efficace, si le jour du repos n'est pas commun à tous.

Il importe aussi de tenir compte de la famille.

Jamais l'esprit de famille sur lequel la société repose n'a été plus menacé.

La mère travaille dans une fabrique, le père dans une autre, l'enfant dans une troisième.

Quand donc pourront s'unir ces membres d'un même corps? Quel jour se trouveront-ils rassemblés autour du foyer? Quel jour les mères pourront-elles embrasser à loisir leurs enfants, sans être obligées de courir au travail?

Un brave ouvrier me disait, il n'y a pas longtemps. « Je rentre tard le soir, je travaille tous les dimanches et je ne vois presque jamais mes enfants, si ce n'est quand ils sont au lit. » Des milliers pourraient parler ainsi.

Ne croyons pas que le repos hebdomadaire soit une chose nouvelle.

Diderot nous apprend que l'habitude de compter par sept jours et de chômer le septième a régné de tout temps chez les Chaldéens, chez les Égyptiens, aussi bien que chez les peuples du Nord.

Si les Chinois méconnaissent le repos du dimanche, leurs ancêtres l'avaient en honneur. La Chine vivait alors puissante au milieu des nations et ne présentait pas comme aujourd'hui l'aspect d'un cadavre en pleine décomposition.

Les mêmes causes ont toujours produit les mêmes effets.

La législation des pays voisins de la France a consacré, dans ces dernières années, la nécessité absolue du repos hebdomadaire.

Pour ne parler que de l'Angleterre et des États-Unis où l'observation dominicale est poussée jusqu'au ridicule, citons la Suisse et l'Autriche qui, dès 1877 et 1885, ont formellement reconnu, pour leurs nationaux, le droit de chômer le dimanche.

En France, c'est le contraire qui se produit. La loi du 12 juillet 1880 a supprimé celle du 15 novembre 1814. On ne s'est même pas arrêté là.

Le cahier des charges des travaux exécutés pour le compte de l'État maintenait, pour les entrepreneurs, l'obligation de suspendre ces travaux les dimanches et jours fériés. Cette dernière barrière fut renversée par l'arrêté ministériel de 1886.

Des cris de triomphe accueillirent ce nouveau décret ; plus de chômage, disait-on, l'ouvrier va pouvoir augmenter son salaire dans de notables proportions : les patrons, eux surtout, jubilaient.

Que reste-t-il de cette joie tapageuse ?

Beaucoup de tristesse, des conséquences imprévues, la misère plus noire qu'auparavant, avec l'effondrement des santés en plus.

Les travailleurs comprirent vite qu'ils étaient, en somme, les dupes du prétendu affranchissement, et les voilà redemandant, à qui mieux mieux, le retour à l'ancien ordre de choses qui, décidément, avait du bon.

C'est pour étudier leurs nouvelles revendications qu'un grand congrès s'est réuni à Paris en 1900.

Les éléments les plus divers et je dirai les plus disparates s'y étaient donné rendez-vous. On y voyait, côte à côte, des philosophes, des prêtres, des pasteurs protestants, des industriels, des commerçants, etc.

Tous, comme un seul homme, demandèrent le rétablissement du repos dominical.

Un accord si rare ne pouvait rester lettre morte.

Dans toutes les villes de quelque importance, des ligues populaires se fondent, réclamant le droit au repos, le développement de la vie de famille et le libre accomplissement des devoirs religieux, sans contrainte pour personne.

La lutte continue, les différentes ramifications des ligues sont centralisées, 62, rue de Richelieu, chez M. Roland-Gosselin, agent de change, un nom bien connu dans les annales des œuvres charitables et humanitaires.

Au fond, que demandons-nous ?

Voulons-nous, le dimanche, arrêter les vaisseaux qui sillonnent les mers et les trains lancés à toute vitesse sur nos voies ferrées ?

Voulons-nous éteindre le gaz et l'électricité dans nos rues, suspendre le transport des lettres et des télégrammes, couper les fils de messages téléphonés ?

Certes, ce ne serait peut-être pas un grand mal, et je suis persuadé qu'un jour ou l'autre,

l'opinion publique, cette moderne souveraine, jugera bon d'en venir là, mais les temps ne sont pas encore mûrs ; contentons-nous, en espérant mieux, d'obtenir de sérieuses concessions des trois grandes puissances du jour : l'État, les patrons, les clients.

A l'État, nous ne pouvons pas demander de supprimer officiellement le travail du dimanche. L'opposition que l'on sait ferait de la belle musique, et l'opinion, insuffisamment préparée, prendrait peur de ces nouvelles trompettes de Jéricho.

La Chambre a bien voté un projet interdisant aux femmes et aux jeunes gens de moins de dix-huit ans de travailler plus de six jours par semaine, mais ce n'est là qu'un timide essai.

Accordons-lui un bon point.

Le Gouvernement, pour l'instant du moins, ne peut agir en législateur, demandons-lui d'intervenir en tant que particulier auprès des nombreuses administrations qu'il dirige et de rétablir, en fait, la clause supprimée dès 1886.

Ce serait si facile et si bien accueilli !

Adressons le même appel aux grandes Compagnies de chemins de fer ; demandons-leur de ne faire exécuter, le jour du repos, que les travaux indispensables, et de diminuer d'une façon notable le nombre des trains de marchandises.

De la Poste, nous n'exigerons pas qu'aucun envoi de lettres n'ait lieu du samedi soir au lundi matin, comme dans les pays protestants, mais seulement que le nombre des levées soit diminué,

pour en arriver, peu à peu à la seule distribution des plis portant la mention : *urgent.*

Les négociants et les industriels combleraient nos vœux en fermant leur porte le dimanche, et en payant leur personnel un autre jour que le samedi, pour ne pas l'obliger en quelque sorte à faire ses achats le lendemain.

Quelques-unes de ces concessions sont déjà obtenues : les résultats font mieux augurer encore de l'avenir.

Le Ministre des Travaux publics, par une circulaire en date du 15 avril 1898, a réclamé l'avis des 110 Chambres de commerce de France sur l'opportunité d'une modification à l'arrêté ministériel du 9 mars 1891, concernant les heures d'ouvertures des gares de petite vitesse.

On sait que l'expéditeur peut, s'il le veut, interdire la livraison les jours fériés. On voudrait que l'inverse eut lieu, c'est-à-dire ne permettre la livraison du dimanche que sur demande expresse des intéressés. Quatre-vingt-cinq réponses favorables sont arrivées au ministère.

C'est l'immense majorité, comme on voit, et l'acquis devient plus appréciable encore, si l'on songe que les désirs exprimés dans le sens de la suspension du travail, l'ont été par les Chambres les plus importantes.

De plus, les entrepreneurs de travaux publics viennent de se réunir à Paris, en un congrès régional, et ont adopté à l'unanimité le vœu suivant, reproduit par le *Journal du Bâtiment* du 29 décembre : « Par une entente loyale, tous les

entrepreneurs s'engagent à faire observer le repos dominical dès le premier janvier prochain. Cette décision sera portée à la connaissance de MM. les architectes et du public par la voix de la presse. »

Mais cela ne suffit pas.

Il est une troisième puissance qu'il faut attaquer et nos efforts ne seront définitivement couronnés de succès que le jour où nous l'aurons pleinement conquise.

Cette puissance, la plus formidable, ce sont les clients.

A eux nous disons : Donnez, le dimanche, le moins de travail possible aux diverses administrations ; ne profitez pas de ce jour ou du samedi soir pour voyager, n'expédiez pas de colis et remettez votre correspondance au lundi. Abstenez-vous aussi de faire tout achat : on l'a dit bien souvent, s'il n'y avait pas d'acheteurs, il n'y aurait pas de vendeurs et les magasins se fermeraient d'eux-mêmes.

Un comité de dames de la ville de Cherbourg adressait naguère un pressant appel aux femmes chrétiennes, en leur faisant remarquer que c'était surtout elles qui, pour les mille besoins de leur toilette, faisaient travailler le plus de personnes les jours de fête.

Que les hommes d'action adhèrent sans retard à la Ligue fondée dans un but aussi élevé. Son esprit est assez large, son caractère assez général, pour permettre à tous, sans dictinction d'opinions politiques ou de croyances religieuses, d'y trouver place.



La Famille d'Autrefois

Aux travailleurs, aux artisans, aux ouvriers grands et petits, à tous ceux courbés sous le poids d'un dur labeur, je n'hésite pas à crier : Ne vous laissez pas enlever le dimanche, cette halte bénie dans le long et pénible voyage de la terre. Réclamez sans cesse le jour de repos que Dieu a marqué de son empreinte.

Vous vous le devez à vous-mêmes, à vos enfants si souvent seuls au logis, vous le devez aussi à la France dont vous êtes la suprême espérance.

Au surplus, que l'on se rassure, si la campagne est vaillamment engagée, ce n'est pas uniquement pour calfeutrer les populations dans leurs demeures.

On ira à la messe, c'est entendu. On vivra de la vie de famille, est-ce tout ? Non.

Je suis de ceux qui pensent que les classes ouvrières ont besoin de distractions honnêtes, au sortir de l'église.

Je vois d'ici bon nombre de puritains crier à la profanation.

Il faudrait pourtant nous entendre.

Mes loisirs, bien courts, hélas ! m'ont cependant permis de faire une étude complète de la législation anglaise concernant le repos dominical, et je suis très peu édifié des résultats moraux qu'elle procure.

Partout, chez notre chère voisine, on a défendu, sous les peines les plus sévères, non seulement les travaux agricoles et mécaniques, ce qui est juste, mais aussi la mise en vente des marchandises et provisions quelconques.

Les théâtres, les jardins publics, les cafés, sont rigoureusement fermés.

On a interdit la chasse, la pêche, les courses de chevaux, les jeux et même les promenades et les voyages.

Pour être obéi, on a fermé les villes, tendu des chaînes.

En Écosse, on punit de prison celui qui chante et siffle dans la rue, ou qui se fait raser.

En somme, le dimanche est si bien observé que les villes les plus bruyantes ressemblent, ce jour-là, à d'immenses cimetières.

Ont-elles au moins gagné en moralité ? C'est douteux.

La prétendue supériorité de la nation anglo-saxonne sur la nôtre est un leurre, et je ne voudrais pas être obligé de sortir de mon portefeuille certains tableaux de mœurs, dus, en grande partie, à la plume des fils d'Albion.

Les couleurs en sont telles qu'il convient de ne pas les produire au grand jour.

Bornons-nous à deux constatations. En obligeant les populations à s'emprisonner au sortir du temple, on les pousse sûrement aux pires désordres.

Renfermés chez eux, les Anglais s'occupent fort peu de la Bible et profitent de l'ombre qui les cache pour se livrer à des œuvres qui n'ont rien de pieux.

Les uns s'abandonnent avec fureur à la passion du jeu, passion d'autant plus funeste que les jeux les plus innocents étant probihés, le joueur

se livre clandestinement aux plus dangereux.

D'autres, et ce sont les plus nombreux, se grisent abominablement et font une consommation extraordinaire de sherry-brandy, de wisky, de gins et autres alcools de grains.

M. de Beaumont, qui nous a longuement édifiés sur ce sujet, ajoute : « Vous n'obtiendrez jamais que l'homme dont le corps travaille toute la semaine, passe la journée du dimanche uniquement à penser. Vous lui refusez des distractions publiques ; retiré chez lui, il se livre sans frein aux plus grossiers plaisirs (1). »

Mais ce n'est pas tout.

Les habitants d'une ville qui ne se voient, le dimanche, qu'un moment au temple, en silence, et se cloîtrent le reste du jour, ne se rapprochent bientôt plus que pour les affaires d'intérêt.

Leurs rapports tombent sous l'influence du démon des affaires.

Le monde n'est plus pour eux qu'une vaste maison de commerce ou de bourse, où règne l'amour des richesses qu'il faut acquérir à tout prix.

On ne voit d'un côté que le petit peuple des Crésus, et de l'autre, le grand peuple des faméliques.

Le bouleversement de la société suivra fatalement.

Il faut que le jour, saint par excellence, les hommes se voient, se serrent la main, se dilatent

(1) Abbé Martinet : *Solution des Grands Problèmes.*

le cœur, s'égaient ensemble, s'entretiennent d'autres choses que de ce qui les divise le plus : l'intérêt.

C'est un des plus puissants moyens d'éducation sociale, et ce sera l'éternel honneur de l'Église catholique de l'avoir compris.

Si j'en avais le loisir, je vous citerais, tout au long, les dispositions législatives de l'ancienne Rome des Papes touchant la sanctification du dimanche, dispositions réglementées par l'édit du Cardinal-vicaire, en date du 30 juin 1847, et reproduites par l'*Univers* du 7 mars 1851.

Vous seriez étonnés, scandalisés même, de son contenu. Je vous recommande en particulier l'article intitulé : « Choses permises et tolérées les jours de fêtes, excepté pendant les heures des offices divins et même pendant ces heures, dans quelques cas particuliers. »

Plusieurs y trouveront certainement ample matière à déclamations haineuses contre la prétendue corruption romaine. Les gens impartiaux y verront, au contraire, l'esprit maternel de l'Église fondée par le Dieu qui a dit : « L'homme n'est pas pour le sabbat, mais le sabbat est pour l'homme. »

C'est pour avoir oublié cette grande parole, qu'un fossé immense se creuse chaque jour entre le riche et le pauvre.

Quand le peuple ne va plus avec les bourgeois écouter l'instruction religieuse à l'église et se mêler sur la place à ceux qui ont du savoir et de l'éducation, il devient ignorant et sauvage. Il n'y

a plus d'union, plus de concorde, mais seulement des haines et des appétits inassouvis.

Il faut donc des amusements, en plus des devoirs de religion et de famille, à ceux qui ont peiné six jours durant.

Quels seront ces amusements ?

Il est de toute nécessité de créer sans retard une scène honnête et chrétienne, où pourront venir se délasser, sans péril, les masses que le repos dominical, enfin rétabli, va laisser oisives.

Il conviendrait aussi de donner le plus d'extension possible aux Patronages. A Paris, on a fait des merveilles de ce genre. Je signale en particulier l'œuvre entreprise par M. l'abbé Schœfer qui rêve de grouper en un seul faisceau tous les patronages de jeunes filles.

C'est dans ce but qu'une revue spéciale a été créée.

Et les hommes, direz-vous ? Oh ! les hommes.

C'est vers eux que nous devons diriger nos efforts, si nous ne voulons pas que la vie de café les ruine bien vite, eux et les leurs.

J'ai admiré récemment l'initiative de M. l'abbé Soulange-Bodin, curé de Plaisance, louant lui-même un bateau et s'en allant le long de la Seine, jusqu'à la forêt de Saint-Germain, avec cinq ou six cents de ses paroissiens.

Le dimanche suivant, il avait deux cents hommes à la messe, et le nombre ne fait que s'accroître.

Evidemment une tentative aussi hardie ne pouvait plaire à tout le monde.

Cela ne tire pas à conséquence, car parmi les notes discordantes qui se sont élevées, il est facile de reconnaître la voix de ces trop nombreux messieurs, qui, par les temps humides, se contentent de se chauffer tranquillement les pieds.

On fait ce qu'on peut !

L'Émigration des Campagnes

L'abandon des campagnes et l'afflux vers les villes constituent deux des facteurs les plus importants de la dépopulation.

Les grands centres sont d'effroyables mangeurs d'hommes : ils ruinent les santés et enlèvent à la race française ses plus beaux sujets, ils rendent aussi l'âme vicieuse ; que de villages infestés par les théories dissolvantes importées de la ville voisine !

L'émigration prend l'aspect d'un véritable fléau. La France envoie chaque année cinquante mille de ses plus beaux enfants s'étioler sur les pavés de la grande ville, encombrer les hôpitaux ou *cracher leurs poumons* dans les mansardes des septièmes.

Et le flot va sans cesse grandissant !

Il y a en ce moment-ci à Paris *quatre cent mille personnes* sans travail ou avec des occupations incapables de les faire vivre convenablement. Le sixième de la population souffre de la faim, et la

province dirige sans cesse de nouvelles recrues vers cette armée de miséreux.

Il n'est pas de jours où nous ne recevions la visite de douzaines de pauvres diables nous demandant en grâce de leur fournir l'occasion de gagner un morceau de pain.

Paris a été pour eux le miroir aux alouettes : ils se plairont dans ce brillant décor jusqu'à ce que les filets de la misère, en se resserrant, aient accompli leur œuvre de destruction physique et morale.

Alors que la campagne se dépeuple et que d'immenses et fertiles terrains demeurent sans culture faute de bras, les villes regorgent de monde, et la main-d'œuvre est tombée à presque rien.

Quelle aberration peut donc pousser ces populations qui ont vu le jour au milieu des sites les plus riants, vers les horizons bornés par le minuscule Mont-Valérien et la butte Montmartre ?

Mystère et décadence !

On veut la liberté, mais quelle liberté a-t-on à Paris ?

Au pays, la culture des champs varie avec chaque saison, tandis qu'ici, c'est toujours le même cercle étroit et sombre, coupé de loin en loin par de hautes cheminées et la longue file des maisons à huit étages.

Ne venez pas chercher la liberté dans la grande ville, vous ne la trouverez point.

Là bas, au fond de la province, sous le chaume, le jeune homme a trouvé trop lourd le joug de

l'autorité paternelle et il a fui, escomptant à l'avance un travail plus rémunérateur, une vie plus gaie.

Mais, à l'usine, il faut obéir à l'œil, et quelle différence entre le service plein de douceur que l'on devait aux siens et les ordres secs des contremaîtres !

Ce désir immodéré d'indépendance se manifeste au sein de toutes les nations, mais l'Anglais et l'Allemand s'en vont, eux, vers les colonies lointaines où ils trouvent le grand air et un champ d'action, tandis que le jeune Français, lui, s'en vient directement à Paris se pervertir, devenir à l'état de cadavre ambulant pour retourner bientôt mourir au village.

C'est qu'on lui a parlé de situations brillantes, faciles à acquérir. Et puis, l'éducation moderne a tout gâté.

On a appris à la jeune fille la chimie, la physique, la littérature, toutes choses qui n'ont pas cours sous les verts ombrages ni au milieu des champs, et elle, la pauvrette, viendra à Paris chercher un terrain plus digne de sa science et de ses hautes vertus.

On a dit aussi aux adolescents que les marchands de vins faisaient fortune dans la capitale, et qu'au bout de cinq ans ils sont rentiers, puis maires ou conseillers municipaux de leurs communes.

Et le jeune homme est venu s'établir débitant du coin, oubliant que trop souvent l'or gagné sur le zinc ne l'a été que par des empoisonnements successifs et des vols à peine déguisés.

Sous le soleil brûlant, à la lisière du bois, les blés tombent à terre, faute de bras pour faire la moisson, les bœufs mugissent à l'étable parce qu'il n'y a personne pour conduire la charrue.

Une chose m'a toujours frappé, c'est que, parmi cette foule de pauvres hères qui viennent nous demander des places, bien peu connaissent un métier : Je sais tout faire, disent-ils. C'est trop de talents à la fois.

Dans de telles conditions, l'homme de la campagne, fraîchement débarqué, est condamné à un travail sans trêve ni merci. Il fait ce que les autres ne veulent pas faire, se tue pendant quinze jours pour chômer le reste du mois.

Si, par hasard, il trouve un travail lucratif et sérieux, sa santé est bientôt compromise, et quelques jours de repos, dont le besoin se fait sentir, l'exposent à perdre son emploi.

L'appât du gain, voilà la grande cause de l'émigration. On veut devenir riche à tout prix. Et cependant, quelle erreur !

L'argent est abondant et facile à Paris, dit-on. En êtes-vous bien sûr ?

Écoutez ce que dit à ce sujet Mgr Turinaz, évêque de Nancy : « Les salaires sont plus élevés, il est vrai, mais la proportion des dépenses est plus considérable encore. Quelques ouvriers gagnent 7 et 8 francs par jour, mais combien ne touchent que 4 francs ou 3 fr. 50.

« La moyenne des salaires est de 4 fr. 99 centimes.

« Pour les femmes, cette moyenne ne s'élève qu'à

2 fr. 78. Et, ne l'oublions pas, il faut que ces modestes sommes suffisent à toutes les dépenses de l'ouvrier et de l'ouvrière, non seulement pour les jours qu'ils consacrent au travail, mais pour les jours de repos et de chômage.

« Il faut qu'avec ces faibles ressources ils paient leur loyer, leur nourriture et leurs vêtements. Et si l'ouvrier a une famille, si les soins des enfants retiennent sa femme au logis, si des craintes politiques ou les crises de l'industrie arrêtent le travail, si la maladie vient à l'atteindre, quelles ressources peuvent lui rester ? »

J'ajouterai que tel qui vit largement à Quimper avec six cents francs, meurt de faim à Paris avec deux mille.

En Savoie, on a un superbe poulet pour 20 sous ; à Paris, il faut le payer 4 francs, et encore devra-t-on recourir à un vieux sabre de garde national pour le découper. La viande vaut à Paris 2 et 3 francs le kilog., alors qu'on ne la paie que 1 franc en province.

L'ouvrier des campagnes gagne assurément plus que celui des villes, tout en ayant la vie de famille, le grand air, cette odeur parfumée des foins en fleurs ou récemment coupés et mille autres avantages que lui refuseront longtemps les cheminées de Saint-Gobain, de Clichy ou d'ailleurs.

Et puis, je ne crains pas de le dire, ils sont rares les salaires de 5 francs. Si vous le désirez, demain je me charge de vous trouver dix mille personnes, en plein Paris, qui se jetteront avec des larmes

de reconnaissance et de joie, sur les trois francs que vous leur offrirez pour une journée de 15 heures. Et dire que bon nombre d'entre eux ont laissé chez eux l'aisance !

Une fausse honte les étreint maintenant, on ne veut pas retourner au pays, que dirait-on de ce lamentable échec ? On continue donc à mourir lentement, loin du foyer regretté où l'on a vu le jour.

Il m'arrive parfois de faire rapatrier gratuitement quelques-uns de ces malheureux. La Préfecture de Police est nous d'un grand secours, et les Compagnies de chemins de fer ne se font pas trop tirer l'oreille.

Mais alors, il faut jurer qu'on n'en dira rien, là-bas, aux gens du village. On veut paraître avoir au moins assez gagné pour le retour.

Cela et un vieil habit, *dernière mode,* acheté chez un brocanteur, permettront de faire bonne figure à l'arrivée.

Voici un calcul établi sur des données puisées aux meilleures sources : Sur 100 Bretons qui viennent chercher fortune à Paris, 25 se font rapatrier au bout de six mois, et ce sont les plus sages ; soixante persistent, sont employés aux travaux les plus durs, et meurent poitrinaires après un séjour de 5 à 12 ans ; 15 enfin, plus heureux, plus favorisés, arrivent à posséder une petite boutique, à exploiter une crémerie ou une fruiterie, et vivotent ainsi tant bien que mal ; sur ce nombre, deux seulement possèdent une rente modeste à la fin de leur vie.

Ce n'est pas brillant, comme on le voit ; aussi, je supplie tous ceux qui ont quelque influence en province, de ne pas laisser venir à Paris leurs jeunes gens et leurs jeunes filles.

Pour beaucoup, c'est un arrêt de mort : j'estime à 70 0/0 ceux qui sont moralement et physiquement perdus au bout de six mois.

Virgile habitait Rome au temps de sa splendeur ; il était le favori de l'empereur Auguste. Il voyait des princesses s'évanouir à ses pieds en lui entendant dire ses vers. Jamais il n'a chanté le bonheur des habitants des villes, mais, voyant de près la douce et tranquille joie du paysan, il a laissé échapper ce cri du cœur qui sera vrai dans tous les temps :

O fortunatos nimium, sua si bona norent, agricolas !

Oh ! heureux les habitants des campagnes, s'ils comprenaient leur bonheur !

A l'émigration, en général, se rattache la question de l'envahissement des grandes villes par les petites bonnes.

Depuis quelques années, c'est une course au clocher. La moralité en diminue d'autant et la race ne s'en étiole que davantage ; journellement un grand nombre de ces malheureuses vont grossir l'armée du vice.

Les beaux jours ne sont plus où maîtres et serviteurs ne formaient qu'une famille, réunie dans les peines comme dans les joies. Nombreux étaient les domestiques faisant un bail de 40 et 50 ans au service d'une seule personne, plus nom-

breux encore ceux qui naissaient et mouraient dans la même maison.

Les temps sont bien changés.

La question des serviteurs, parvenue à l'état aigu, en est arrivée à préoccuper les économistes.

Les bons maîtres font les bons domestiques, dit-on ; peut-être conviendrait-il d'ajouter que les bons domestiques font les bons maîtres.

On compte à Paris cent dix mille bonnes.

D'où viennent-elles ?

Regardez leurs coiffes. Les ailes et les brides blanches nous arrivent de la Bretagne ; les bonnets montants, de la Touraine ; les *béguines* aux multiples tuyaux, de la Bourgogne et du Morvan.

Toutes ont quitté leurs villages et sont venues à Paris un peu au hasard, confiantes dans leur étoile qu'elles ont vue lumineuse durant de longues heures de rêverie.

On leur a dit que l'on gagnait beaucoup d'argent, que les gages étaient magnifiques, à côté des soixante francs offerts en province pour toute une année de dur labeur, et elles sont parties escomptant une fortune rapide, un retour glorieux au pays.

Et puis, la famille n'était-elle pas par trop nombreuse sous le toit de chaume ?

Pauvres filles ! Beaucoup se brûleront à ce mirage décevant de Paris, comme le papillon, attiré par la lumière, brûle ses ailes au flambeau.

L'exemple désastreux de quelques compagnes de retour au foyer paternel, phtisiques au troisième degré sous leur peau de cire, ne les

arrêtera pas. « J'aurai plus de chance qu'elles », a-t-on dit, et l'on est venu, poussé par cette recherche de l'inconnu, fatale à toutes.

La vérité est qu'à Paris le nombre de places diminue d'année en année. Les revenus écourtés, les krachs dont nous sommes si souvent gratifiés, ont contraint bien des familles à l'économie.

Ajoutons que la bonne moderne n'est pas du goût de la moderne bourgeoise. Madame lui reproche de faire danser l'anse du panier ; le sou du franc ne suffit pas ; il faut à Mademoiselle de belles toilettes, des sorties régulières et prolongées, elle bat les enfants, elle ne sait rien faire, elle est d'une malpropreté repoussante, etc., etc.

Que de fois,en entendant ces lamentations,n'ai-je pas béni la Providence de m'avoir donné Madame Nicolas, une vraie perle, celle-là, qui me sert depuis 12 ans et que je garde malgré ses soixante-deux printemps et son oreille un peu dure !

Les rapports entre maîtres et domestiques deviennent donc de plus en plus tendus.

A Paris, et c'est un grand malheur, les domestiques sont logés pêle-mêle au sixième étage. Il en résulte un danger permanent pour ces natures un peu simplettes et mal préparées à leur nouvelle vie.

Toutefois une réaction s'opère dans les esprits ; on comprend ce que cette promiscuité a d'odieux. Les constructions nouvelles qui s'élèvent en bien des quartiers, renferment, dans l'appar-

tement des maîtres, la chambre de la bonne. Les familles ayant de nombreux domestiques, leur font élever des pavillons spéciaux, parfaitement aménagés et rigoureusement fermés.

La condition de ces pauvres jeunes filles, livrées à elles-mêmes, n'a pas été sans préoccuper bien des âmes généreuses.

Une d'entre elles, fort connue, est Mlle Sanceren, fondatrice et directrice de l'École professionnelle ménagère, établie rue de Vaugirard, 203, à Paris.

L'œuvre n'est assurément qu'à ses débuts, mais elle a fait déjà trop de bien pour que j'hésite à en parler.

On sait les trois causes des tiraillements si fréquents entre les maîtresses de maison et leurs servantes : ma domestique ne sait rien faire, elle n'est pas propre, je doute de son honnêteté ; tels sont les grands griefs.

Or, l'École ménagère a pris à cœur de les faire disparaître.

La petite bonne y est reçue toute jeune de 13 à 18 ans : elle n'a donc pu être gâtée ailleurs, la maison ne recevant que la jeune fille n'ayant jamais servi.

Pour être admise, elle doit produire un certificat du curé de son village ou de toute autre personne recommandable.

Elle payera pour son logement et sa nourriture la modeste somme d'un franc par jour : Là, pendant quinze jours, un mois et plus, on lui apprendra, du matin au soir, à faire la cuisine, à tenir le

ménage, à nettoyer le linge, à débarbouiller les marmots.

Laissez-moi vous dire à ce sujet que la maison possède un magnifique bébé articulé, et c'est chose peu banale que de voir les futures bonnes l'habiller, le déshabiller, le coucher, le porter, le laver sur toutes les coutures, comme elles devront faire plus tard des poupons vivants qui leur seront confiés.

L'œuvre est éminemment catholique, M. l'abbé Gardey, vicaire général de Paris et curé de Sainte-Clotilde, l'a solennellement bénite, il y a quelques mois.

Tout ce petit monde est soigneusement surveillé, dirigé, encouragé, suivi et grondé quand il le faut. Aucune bonne n'est engagée à moins qu'elle ne soit assurée de pouvoir remplir ses devoirs religieux.

Je voudrais attirer l'attention sur cet embryon d'une œuvre éminemment sociale et française.

Constatons avec regret qu'en cela comme en bien d'autres choses, les catholiques se sont laissés devancer par les protestants.

Les diaconesses luthériennes, presque toutes étrangères, s'en vont jusque dans les gares à la recherche des nouvelles débarquées de Morlaix ou d'ailleurs.

Certes, elles leur font quelque bien ! Elles s'occupent de leur trouver un emploi. Mais au point de vue chrétien, qu'arrive-t-il ?

Écoutez ce que me disait dernièrement une riche Américaine protestante : « Nos diaconesses

agissent mal avec les jeunes bonnes. Elles n'arrivent jamais à en faire des protestantes convaincues, mais elles ébranlent, dans ces cœurs inexpérimentés, la vieille foi, pour n'y laisser que le doute et le scepticisme. »

Ne pourrions-nous pas mieux faire ?



Le Théâtre



Le théâtre a pris, dans notre vie nationale et notre société contemporaine, une large place.

Je ne suis, certes, pas hostile à cette forme de l'esprit public ; le théâtre n'est pas seulement un divertissement, mais, à ses heures, il devient une chaire et une tribune. L'enseignement qu'il distille a d'autant plus d'attrait qu'il pénètre en nous par la porte de notre sensibilité : le rire et les larmes.

Le théâtre, en principe, est fait pour élever les âmes par le spectacle vécu des choses grandes et belles : sa mission est de coopérer au relèvement des caractères et des cœurs.

Au moyen âge, il moralisait les masses par les scènes sacrées de la Passion ; aujourd'hui encore, le grand drame du Calvaire attire tous les dix ans, dans une petite ville de Bavière, Oberammergau, les foules accourues de tous les coins du monde.

Le théâtre peut donc faire du bien, et il serait à désirer que la pensée du rétablissement de la scène chrétienne se fît jour, prît solidement corps et en arrivât à une prompte réalisation.

Le théâtre doit être une école de haute moralité : ajoutons bien vite qu'aujourd'hui il n'est plus guère qu'une école de haute corruption, et partant une des causes de la décadence de la race.

Les grands établissements subventionnés,

comme les petits cafés-concerts, surnommés du nom poétique de « Beuglants », semblent n'avoir qu'un but : présenter aux spectateurs, sous les dehors parfois brillants de la littérature et des arts, l'erreur qui divise, le vice qui corrompt, les lâchetés de la chair qui abaissent et avilissent.

Quand le théâtre en est là, quand sa raison d'être au sein d'une société est de livrer la vertu au ridicule, de décerner les honneurs de l'apothéose à tout ce qui déshonore, il devient un outrage aux mœurs, à la civilisation, et nous n'avons qu'à le déserter, à le frapper d'interdit, comme on ferait de quelque chose d'insalubre, de contaminé, de pestilentiel.

Aussi, en voyant, aux abords de nos prétendues académies de musique, des mères conduire en hâte leurs petits enfants, leurs jeunes filles, à des représentations dont l'affiche est ni plus ni moins que scandaleusement alléchante, combien de fois ne me suis-je pas écrié : « Pauvres mamans ! que faites-vous là ? Quelles images ne vont pas salir ces jeunes intelligences encore pures, et quels regrets ne vous préparez-vous pas dans un avenir prochain ! »

J'avoue que je ne passe jamais devant ces immenses boîtes à musique sans un haut-le-cœur des plus accentués : je me représente tout le mal qui s'y fait, les principes de vices que l'on y puise, l'amour du plaisir, la soif de chimères dont on se nourrit. Je défie n'importe qui de ne pas revenir avec l'esprit enclin au mal, de certains numéros des plus *select*.

Nous avons évidemment besoin de nous distraire et la récréation est un exercice utile dans l'élaboration d'un plan d'éducation sociale, mais encore faut-il que ces amusements soient honnêtes.

La vieille nourrice proposée jadis à la garde de mes jeunes années répétait souvent un antique proverbe dont la portée ne m'a point échappé. Quand le silence se faisait au milieu de nos jeux, elle devenait inquiète : « On n'entend plus rire les enfants, disait-elle, c'est donc qu'ils font le mal. » Combien de mères ont fait la même remarque.

Or, le peuple est un grand enfant à qui il faut assurément permettre de jouer, mais en ayant soin de choisir ses jeux.

Il mériterait bien de Dieu, de la société et de la Patrie celui qui doterait la France d'un théâtre chrétien et populaire. Oui, populaire ; le théâtre qui ne l'est pas ne vaut rien, sous aucun rapport.

Il ne vaut rien en politique, car il divise les grands et les petits, et par là même les oppose les uns aux autres. C'est ce qui arrive pour nos scènes françaises.

Combien, par exemple, peuvent assister aux représentations du Grand Opéra? Bien peu ; et l'on sait ce qu'il en coûte quand on ne veut pas être logé au *poulailler* et recevoir les émanations plus que mêlées d'en bas.

L'Opéra a cependant coûté cent millions de francs, pris sur le budget de la France, grossi surtout par les petites bourses. De plus, tous ceux qui aiment la musique ne peuvent pas se

payer des gants blancs, un chapeau haut de forme et un habit à queue de morue.

Notre Académie Nationale n'a jamais pu faire ses frais.

Ce sont les étrangers qui en profitent, et les heureux de ce monde assez riches pour se payer une loge.

Et le 14 juillet, dira-t-on, tous les théâtres de Paris ne sont-ils pas au petit peuple ?

Oui, parlons-en. Le lever du rideau n'a lieu qu'à midi ; or, à six heures du matin, il y a déjà deux mille personnes qui attendent à la porte, debout, souvent sous la pluie, mangeant, en plein air, leurs œufs durs.

Puis, quand enfin on se décide à ouvrir, c'est une cohue inouïe qui se précipite dans une salle aux trois quarts déjà remplie par des privilégiés, venus à la dernière heure, en des issues secrètes.

Les pauvres diables qui ont réussi à pénétrer dans l'enceinte longtemps rêvée, n'ont plus qu'un souci : chercher un coin pour bâiller à l'aise et dormir.

Les autres rentrent chez eux, harassés, pestant, jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y reprendrait plus.

Le théâtre qui n'est pas populaire (1) ne vaut rien non plus en morale. Ou bien on y encense le vice et c'est ce qui arrive presque partout, et alors ne serait-il pas préférable de profiter d'un jour où il est vide pour y mettre le feu et le détruire

(1) Abbé Martinet : *Solution des Grands Problèmes.*

comme on détruisait jadis ces foyers d'infection légués par le paganisme ?

Ou bien on y célèbre la vertu, et alors ouvrez-le largement à tous.

Les classes élevées n'ont, pas plus que les classes moyennes, le droit d'être vicieuses ou vertueuses.

Si, par impossible, on ne s'y occupe ni du vice ni de la vertu, vous perdez votre temps et votre argent, et ne vaudrait-il pas mieux faire des habitations ouvrières de ces splendides palais ?

Et l'art ? L'art sans l'honnêteté, sans le côté moral, n'est qu'une corruption de plus et non des moindres.

Au point de vue littéraire, le théâtre qui n'est pas populaire ne vaut pas davantage. La littérature d'un pays, quand elle ne s'adresse pas à toute la nation, perd son premier mérite et ses plus précieuses qualités : la nationalité, le génie personnel.

A force de se polir en vue de plaire à une classe spéciale, raffinée outre mesure, elle devient légère, énervante, vaporeuse et d'une fadeur telle qu'on éprouve naturellement le besoin de la relever avec le piquant de la grivoiserie.

Telle cette cuisine horrible que l'on mange en Italie, qui n'a quelque saveur que lorsqu'elle est assaisonnée de ces gros piments rouges que tout le monde connaît.

Le peuple manque de goût, dit-on avec de petits airs dédaigneux.

En êtes-vous bien sûrs ?

Dites, si vous le voulez, que son goût a besoin d'être cultivé, et qu'en travaillant à le dégrossir, vous empêchez le vôtre de se corrompre par l'afféterie, mais ne dites pas que le peuple manque de goût.

Le sentiment du vrai, du bien et du beau se trouve dans les masses, moins développé peut-être, mais souvent plus vif que dans les classes élevées.

L'esprit guindé, mignard, ridiculement sophiste dont on se fait une loi, est le seul que le peuple ne puisse comprendre. Qui songerait à l'en blâmer?

Esther et *Athalie,* données dans nos écoles, devant les gens du peuple, produisent de merveilleux effets. On peut en dire autant des pièces jouées dans nos patronages de jeunes gens. Les sujets puisés dans l'histoire chrétienne et l'histoire nationale obtiennent le plus vif succès.

Le théâtre est dans nos mœurs. Au moyen âge, il était installé dans nos églises, mais alors, le clocher du village tenait la première place partout.

C'était la maison bénie de la grande famille. En était-on plus malheureux? Je ne l'ai jamais cru.

Conviendrait-il de revenir à l'antique usage? Les temps sont bien changés, cela manquerait peut-être de charme et de prudence, la douce simplicité de nos pères a vécu.

Mais, enfin, ne pourrait-on pas créer une scène franchement honnête? Je me suis laissé dire qu'un homme, portant un des plus beaux noms de la

littérature française, y songeait sérieusement. Qu'il se hâte.

En attendant, constatons avec douleur que si le grand théâtre est mauvais, le café-concert est pire.

Il est l'agent par excellence de la corruption morale se répercutant dans tous les foyers.

Jadis inconnu, on le rencontre aujourd'hui à chaque pas, pour la ruine des gens du peuple.

On n'a pas toujours dix francs à mettre à un fauteuil d'orchestre, mais on a toujours dix sous pour s'offrir une consommation au « beuglant » du quartier.

C'est là que nos jeunes collégiens prennent, les jours de sortie, leurs premières leçons de vice. La recette est toujours fructueuse, paraît-il, avec eux, et je connais tel établissement placé, contrairement à la loi, non loin d'une grande maison d'éducation, qui, pour la circonstance, corse le programme, présente des sujets nouveaux, des débuts sensationnels, des refrains inédits et quels refrains !

L'amour de l'art peut pousser quelquefois au théâtre ; au « beuglant » l'art n'est pour rien, cherchez autre chose.

Les œuvres souvent dépravantes de nos grands artistes sont dangereuses, nous l'avons dit. Le danger prend des proportions effrayantes, quand les outrages à la plus vulgaire morale se produisent sur ces milliers de petits théâtricules où le mépris des convenances ne connaît pas de bornes.

C'est là, dans ces cafés-spectacles si mul-

tipliés, dans ces immenses mastroquets rajeunis sous des noms exotiques, que, grâce à une funeste licence, sont venues fraterniser, s'enlacer, danser leur ronde infernale la plaie hideuse de l'alcoolisme et celle de la démoralisation.

Je ne veux pas souiller ces pages en y portant des citations, il me suffira de dire que le mal a pris de telles proportions, qu'il n'est plus nécessaire de s'appeler M. Bérenger et d'avoir fait le vœu de chasteté pour flétrir hautement ces défis jetés à notre moralité et à notre bon goût.

Un journal, fort licencieux d'ordinaire, appelait dernièrement certains numéros joués « un véritable cours de gangrène à l'usage de la jeunesse ». Le mot est typique.

Les Beuglants, n'est-ce pas là que nos populations vont empoisonner le sang de leurs veines, troubler leurs cerveaux, engloutir et leurs énergies morales et leurs épargnes ?

A coté des grandes scènes, que foulent, pour les heureux du siècle, les pieds chaussés de satin des Yvette et des Réjane, il y a, dans chaque rue de grandes cités, comme dans nombre de petites villes, d'autres tréteaux où paradent des étoiles de moindre éclat.

On les décore du nom pompeux « d'artistes ». Pauvres femmes ! souvent plus malheureuses que coupables, qui, les yeux et les lèvres recouverts de peinture, le visage blanc de poudre, font oublier l'éraillement de leur voix par l'excentricité, pour ne pas dire plus, de leur tenue.



La Famille d'Aujourd'hui.

Le café-concert est la plaie des petites localités comme il est la honte de la capitale.

En province, il n'est pas rare d'y voir, souriantes et pimpantes, toutes les autorités du pays ; nos braves pandores eux-mêmes, avec leurs joues rebondies, ne se font pas faute, entre deux bocks, de s'ébaudir des grivoiseries d'une cabotine de second étage.

Puis, la chanson finie, quel coup d'œil ! Les chanteuses passent, l'escarcelle à la main, au milieu des consommateurs avinés. Les propos les plus épicés, les considérations les plus risquées pleuvent, et tout cela pour deux sous.

Et que deviennent-elles souvent quand elles ont quitté les planches ? Le mal ne s'arrête pas là.

Les hasards du ministère mouvementé de Paris m'avaient un jour transporté, vers l'heure de midi, loin de chez moi. Je dus entrer au premier restaurant venu pour déjeuner.

La maîtresse de céans, une bien brave femme, me fit passer dans un petit cabinet et me dit : « Là, monsieur l'abbé, vous pourrez manger tranquille, nous devons avoir une séance artistique, vous verrez tout et vous ne serez pas vu. » Effectivement, bientôt arrivent dans la grande salle où étaient installés une cinquantaine d'ouvriers, un homme et une femme à mine patibulaire.

Ils tirèrent d'un sac deux costumes complets, l'un de prêtre, l'autre de religieuse, s'en revêtirent prestement, puis commencèrent, sans tarder, une de ces mimiques ignobles où la religion et la morale sont également outragées.

Le hideux spectacle terminé, on compta la recette, on se dévêtit et l'on passa au restaurant voisin.

Voilà à quel degré d'abaissement est tombé l'art lyrique en France.

Une des grandes aberrations de l'époque est de croire à l'innocuité des peintures et des attouchements du réalisme. C'est une erreur, car nous ne sommes pas toujours naturellement bons. Les faiblesses humaines se trouvent à tous les âges et dans tous les temps, quelque culture intellectuelle que l'on ait.

Les cafés-concerts sont en France au nombre de vingt-cinq mille ; en voilà bien assez pour démoraliser complètement une nation.

Qui de nous n'a été écœuré, en voyant, à l'heure où tant de vaillants travaillent, ces longues files de désœuvrés se rendre dans ces lieux enténébrés, malgré les flots de lumière qu'on y répand ?

Ils vont là pour goinfrer la lubricité des paroles, la lascivité des gestes, les sensualités les plus abjectes.

Vous y rencontrez des rachitiques de quinze et vingt ans, au teint glauque, aux énervations hâtives, aux anémies envahissantes, attestant les victoires de la dépravation.

Ce n'est pas de ces détritus humains que sortiront les héros de nos futures revanches, ce n'est pas dans de telles sentines que nous retrouverons les preux des anciens jours.

Ce n'est pas là non plus que gît le remède

à la plaie de la dépopulation qui nous dévore.

Et que font les administrations tutélaires de l'ordre social en présence de ces relâchements? Elles sourient : que leur importe, au fait, le désordre jeté en des milliers de cœurs?

Pour ma part, je ne comprends pas que ceux qui aujourd'hui s'occupent si bruyamment de l'assainissement matériel de nos cités, fassent si peu de cas de leur épuration morale.

Puisque vous établissez le tout-à-l'égout, pourquoi laisser ouvert, là-bas, le « Beuglant » du coin?



Le Roman — Le Journal



J'ai parlé de la démoralisation apportée à toutes les classes par le théâtre moderne et particulièrement par le café-concert.

Il y a cependant, en France, la France du vingtième siècle, une cause plus profonde, plus attristante de notre décadence nationale : le mauvais journal et le mauvais livre.

Entendons-nous.

Peut-on donner décemment le nom de livres aux immondices déposées un peu partout, à la devanture des libraires ?

Certes, en soi, je ne blâme pas plus le roman que le théâtre. Cette forme littéraire sied merveilleusement à l'esprit français, et autrefois le bon roman était un des pionniers de notre influence à l'étranger.

Mais est-ce faire honneur à notre génie que de donner les tons gracieux de notre littérature comme vêtements aux immoralités les plus repoussantes ?

Notre belle langue peut-elle s'accommoder de voir son coloris, sa chaleur, son élégance en si laide compagnie ?

Qu'avons-nous en outre à gagner au point de vue moral et intellectuel à ces autopsies puru-

lentes, à ces dissections prises sur le vif, des vices de l'humanité ?

La littérature du passé n'était pas exempte de reproche, mais elle avait quelque pudeur.

Les gravelures se dissimulaient soigneusement dans les arrière-boutiques, ou au fond du ballot des colporteurs.

Cela se vendait mystérieusement, entre chien et loup, avec la crainte perpétuelle d'être surpris par la police et honteusement flétri par la correctionnelle.

Je me souviens avoir rencontré, il y a quinze ans, dans les rues de la capitale et même dans les villages éloignés, les jours de foire, quelques-uns de ces marchands de corruption, mais quel soin à se cacher, et quelles précautions dans l'offre timide de leur marchandise, brochures érotiques ou cartes transparentes !

Aujourd'hui, c'est ouvertement, en plein soleil, le long des voies les plus fréquentées, au vu et au su de tout le monde, que ces obscénités se débitent.

Elles s'étalent orgueilleusement, ouvertes aux *bons endroits*, avec des gravures alléchantes, des eaux-fortes merveilleuses, de somptueuses reliures.

Vous avez remarqué, comme moi, dans certains quartiers de Paris, nos jeunes collégiens, le nez collé contre les vitrines des boutiques, cherchant avidement les titres les plus suggestifs dans cet amas de livres à quatre sous, dont une classe de négociants a l'horrible spécialité.

Ces livres, on les achète, on les lit en secret, on les passe aux camarades qui s'en repaissent à leur tour.

Il y a vingt-cinq ans, les éditeurs de telles ordures étaient relativement rares ; nombreux étaient les hommes foncièrement probes, mettant leur point d'honneur à n'accepter aucune compromission avec le mal, et ne donnant jamais leur estampille à une publication, ne fût-elle que douteuse.

Autres temps, autres mœurs.

Dernièrement, j'ai eu entre les mains le catalogue secret d'une librairie qui se dit hautement catholique et j'ai acquis la certitude qu'elle vendait, pour une clientèle à côté, des ouvrages dont le nom seul était une honte. C'est le progrès : les petits profits ne sont pas à dédaigner.

Avez-vous eu parfois la curiosité, en faisant antichambre, d'ouvrir les gros volumes, dorés sur tranche, qui trônent sur le guéridon des salons ? A côté de deux ou trois récits de voyages, vous trouverez cinq ou six ouvrages que votre conscience de chrétien vous interdit de lire.

Triste société que celle où les polissons de lettres sont tout-puissants. Et l'on ose appeler ces hommes des écrivains ! C'est bien peu respecter la pensée que de leur octroyer ce titre. Si grande que soit leur célébrité, si retentissants que soient leurs noms, nous avons le devoir de protester.

Quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, les polissons dont je parle ne relèvent d'aucune école. La seule chose qui leur soit due est le mépris, le

dégoût universel ; nous devons prendre leurs élucubrations avec des pincettes et les jeter au ruisseau : voilà leur place.

Le mal a fait de grands ravages ; les foyers où il a porté le désordre ne se comptent plus. Il se glisse partout, court vers les populations rurales et pénètre jusqu'au plus éloigné des hameaux.

Jusqu'ici, le mauvais livre semblait ne vouloir fouiller que le boudoir, les ateliers, les usines, pour en exhumer les nombreuses difformités. Sa serpe avait négligé les habitants des campagnes, les verts ombrages, le parfum des fleurs des champs.

Cela ne pouvait durer, et voilà que l'un des coryphées les plus en vue de ce que l'on est convenu d'appeler l'art réaliste s'est donné la tâche d'extraire des milieux champêtres de ces monstruosités, comme il s'en trouve malheureusement partout, dans les bas-fonds des villes et au sein des paysages les plus riants.

Les campagnes y ont-elles gagné ? La publication inconvenante corrompt la société et tue l'amour des fortes et saines études, hisse le vice sur le pavois, détruit la famille.

On fait grand bruit de ce que certains boulangers mêlent de la sciure de bois à leur farine, la justice sévit, elle a raison.

Constatons cependant un fait, tandis que les règlements de police nous protègent tant bien que mal contre les multiples falsifications des denrées alimentaires, aucune loi n'est en vigueur pour empêcher la contamination sociale par les mau-

vais livres et les mauvais journaux. Le poison littéraire est distillé goutte à goutte, sans qu'aucune indignation officielle vienne lui barrer le passage.

Essayez de prendre la défense de la morale la plus élémentaire, cherchez à vous préserver et à préserver les vôtres du fleuve de boue qui enlise les grandes artères, mille voix s'élèvent pour crier : Haro sur le baudet ! assez, assez... plus de père La Pudeur.

Je me trompe. Dans cette belle campagne engagée malgré tout, depuis quelque temps, contre la licence des rues, un homme a particulièrement droit à nos sympathies et à notre respect.

Cet homme est le sénateur Bérenger. J'ignore et je veux ignorer quelles sont ses idées politiques et religieuses, mais ce que j'admire en lui, c'est le courage et la constance qu'il déploie dans la lutte contre le flot montant du dévergondage littéraire.

En ces temps d'emballement et de névrose, peu d'hommes se sont dévoués à une cause plus noble, peu ont reçu et supporté avec plus de vaillance autant d'injures, de quolibets et de moqueries déplacées.

Il a donné un grand exemple qui portera ses fruits tôt ou tard.

Déjà, semble-t-il, l'opinion publique s'émeut : je n'en veux pour preuve que le soin discret que mettent nos lettrés pornographes à cacher leurs pensées. L'ère du réalisme brutal serait-il à son déclin ? Toucherions-nous à une époque inter-

médiaire que l'on pourrait appeler l'époque des trompe-l'œil littéraires?

En vue de pouvoir traîner librement dans la corbeille à broderie de la grande dame, ou sur la machine à coudre de l'ouvrière, le mauvais livre juge bon d'user de stratagème. Il n'est pas de concession qu'il ne fasse. Volontiers il se donne le nom de *bon roman,* tout au moins de roman *inoffensif.*

Ne nous y laissons pas prendre, nous savons ce qu'en vaut l'aune. Généralement c'est encore le poison. Au premier abord, il semble incapable de nuire ou de corrompre ; allez jusqu'au bout, lisez page par page : à mesure que l'action s'étend, que l'intérêt s'accroît, que l'intrigue se complique, ce que l'on a pris pour une simple étude de mœurs devient singulièrement sujet à caution.

On y découvre des mots à double sens, des sous-entendus perfides, et lorsque le jeune homme ou la jeune fille ferment le livre, le mal est fait.

Il existe dans les villes des bibliothèques dites populaires qui sont de véritables foyers de dépravation.

Il y a aussi les bibliothèques communales, où à certaines heures du jour, parmi les oisifs et les désœuvrés, on remarque des enfants de treize à quatorze ans feuilletant les romans de Voltaire, d'Eugène Sue et de George Sand. N'est-ce pas préparer le dévergondage de l'adolescence?

A entendre les éducateurs actuels, la génération qui se lève en France doit éblouir le monde

et préparer cette grande chose que l'on appelle la revanche. Je suis le premier à le souhaiter, à le désirer ardemment.

Toutefois, j'ai bien de la peine à reconnaître de futurs vengeurs de notre drapeau dans cet amas de corps à demi écroulés que traînent les jeunes lecteurs du livre sans morale, sans religion et sans Dieu.

Après le livre, le journal.

Contrairement à tout ce que l'on dit, la grande plaie contemporaine ne réside pas dans l'indigence des classes inférieures, cherchons-la plutôt dans le paupérisme intellectuel.

Il est hors de doute que les œuvres les plus belles sont celles qui visent directement l'intelligence, car si la charité chrétienne doit s'exercer sur le corps, elle a un autre but plus noble et plus élevé, l'action sur l'âme.

Guérissons l'âme en l'éclairant, et nous aurons pansé les blessures du corps.

Chez nous, la pensée des masses a été faussée, et c'est à la redresser que doivent tendre nos efforts.

Trouvons-nous pour cela un auxiliaire plus puissant que la presse ? N'est-elle pas la reine du monde, et n'est-ce pas elle qui commande à l'Europe ?

Mais cette grande souveraine a mis sa force au service du mal, quand donc l'emploierons-nous au service du bien ?

A Paris, sur 184 journaux quotidiens, il y en a 138 qui sont opposés aux idées chrétiennes, le

blasphème est leur pain quotidien, leurs plus douces jouissances sont dans le scandale.

On a souvent exalté la merveilleuse organisation de la hiérarchie catholique (1), mais que sont les moyens d'influence d'un prêtre parlant une fois par semaine dans sa pauvre église à moitié vide, d'un évêque, d'un pape, faisant entendre de loin en loin leur grande voix, à côté de la puissance d'action mise en œuvre par les maîtres du journalisme moderne, donnant, dans l'année, 365 bulles doctrinales, mises au jour avec une infernale habileté, et présentées au public avec des assaisonnements capables de surexciter les cerveaux les plus calmes et d'enflammer les cœurs les plus froids ?

Les hommes sont condamnés par leur nature à croire ce qu'on leur enseigne sans cesse ; rien n'est plus vrai.

Prenez au hasard, choisissez dans le tas une des personnalités en vue de la presse moderne : pas de cause qu'elle n'ait servie.

Depuis trente ans, elle ne vit que de contradictions, de mensonges, de calomnies ; cela n'empêche que l'honnête troupeau de ses abonnés ne trouve ses articles admirablement pensés et marqués au coin de la plus inaltérable fidélité aux principes.

Interrogez-la, dix fois sur dix, vous obtiendrez le même résultat, à telle enseigne que lorsque vous voulez connaître la valeur morale d'un indi-

(1) Voir l'abbé Martinet, tome III, pages 211 et suivantes.

vidu, vous n'avez qu'à lui demander dans quelle feuille il puise ses inspirations.

Non, rien ne peut dépeindre la puissance de fascination et d'abêtissement qu'exerce sur ses lecteurs un journal habile à enjoliver l'erreur et à flatter les passions. Il les égare, les affole, leur inocule ses préjugés et ses haines.

Les divinités du paganisme avaient, sans doute, de grands vices, commettaient de bien grands crimes, mais nous devons leur reconnaître une précieuse qualité : elles étaient muettes.

Il n'en est pas de même des dieux de la plume. Rien ne trouve grâce devant eux : convictions religieuses, respect des lois de Dieu et des hommes, vertus sociales, dévouement à la patrie, tout est fauché, haché, livré en pâture au feu roulant des sarcasmes, des sophismes, des insinuations mensongères, des railleries licencieuses, où l'obscène le dispute à l'impie.

Si au moins, à côté de ce débordement d'érudition malsaine, pouvaient paraître, avec tous leurs charmes, briller de tout leur éclat la vérité et la vertu ! Mais, non ! le journal est un dieu éminemment jaloux, profondément intolérant et ennemi juré du partage.

Sa loi souveraine peut se formuler ainsi : « Tu n'écouteras et n'adoreras que moi seul », et il est obéi, les âmes de ses abonnés sont ses créatures, il les fait vivre de sa vie.

L'histoire est transformée et appropriée aux nécessités du moment, aux besoins des partis ; le monde ancien disparaît pour faire place à un

monde nouveau où tout est brillant et lumineux. La terre devient un lieu de délices où l'humanité essuie ses larmes à la lumière des douces et saintes lois de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Et au profit de qui donc est créé ce despotisme de la parole écrite? Au profit de quelques centaines de cosmopolites, tarés pour la plupart.

Peu leur importe de semer le désordre, de corrompre les générations de l'avenir, pourvu qu'ils continuent leur vie de haute noce et que leur haine soit satisfaite.

Leur valeur intellectuelle est à la hauteur de leur valeur morale.

Il est difficile de trouver parmi les journalistes anti-chrétiens qui se sont fait une spécialité de déverser le trop-plein de leur cœur gâté sur tout ce que nous vénérons, des hommes qui se recommandent par quelque mérite bien établi, dans la science ou la littérature.

Les noms des trois quarts d'entre eux n'ont jamais figuré que sur les registres de la police correctionnelle ; plusieurs sont revenus de Nouméa, d'autres sont sur le point de faire le voyage. Les plus huppés en sont réduits à écrire des volumes pour répondre à la rumeur publique qui les accuse de chantage et autres vilenies.

Et c'est à ces jolis messieurs qu'est livrée la vie politique et religieuse d'une grande nation, c'est à eux qu'incombe le soin de diriger le mouvement, de faire l'opinion, de pousser la France dans la voie du progrès !

S'il vous était donné de connaître les petits papiers de certains rédacteurs de feuilles boulevardières, vous tous qui vous précipitez avec tant d'empressement sur leurs productions frivoles, vous sentiriez le rouge vous monter au front, et vous éprouveriez le besoin de vous servir de gants pour lire votre journal.

Il y a dans le cœur de l'homme trop d'inclination au mal pour que la liberté absolue de la presse ne soit pas fatale à la nation qui la proclame.

Que tout individu soit libre dans ses convictions, dans ses pensées, dans ses actes ; qu'il se fasse personnellement une idée fausse du bien et du mal, soit ; mais qu'un scélérat quelconque qui jouit du triste talent de couvrir de fleurs l'erreur, de ridiculiser la vertu, ait le droit de livrer au sourire et à la haine d'un peuple, tout ce qu'il y a de plus sacré, de plus vital dans la société, c'est là une de ces monstrueuses folies dont notre siècle a le triste privilège !

Les noms les plus salis, les plus obscurs, sont les plus en vue. Les pouvoirs publics, tour à tour accusés et attaqués, se déclarent impuissants et semblent en prendre leur parti.

Ne touchez pas à la reine ; alors que les choses tournent trop au tragique, on se contente de requérir, pour la forme, l'amende et la prison contre l'homme-machine qui s'appelle le gérant responsable, et tout est dit.

Les catholiques sont loin d'avoir compris la

nécessité d'opposer une barrière à ce torrent dévastateur.

Un grand nombre font fi du bon journal et traitent de très haut le journalisme.

Il est cependant avéré que tous les malheurs qui fondent sur nous depuis trente ans, viennent de ce que nous ne nous sommes pas assez occupés de la presse et que nous avons complètement négligé de la faire chrétienne.

Sur toutes les tables se montrent les feuilles les plus avancées, les illustrations les moins convenables, et nous devons avouer avec tristesse que la presse indifférente ou mauvaise est en grande partie soutenue par les honnêtes gens.

Les feuilles mondaines ont nos faveurs, nous n'avons de l'attrait que pour les chroniques scandaleuses, les fantaisies révoltantes des écrivains en vogue.

Les familles qui comprennent le devoir de condamner leur porte aux publications équivoques, ne se doutent pas qu'elles sont aussi tenues de l'ouvrir toute grande aux bonnes.

Pie IX disait que le bon journal vaut cent fois mieux que le bon prédicateur.

Le journal remplira son rôle, non pas seulement en servant d'intermédiaire aux relations commerciales, aux échanges scientifiques, mais surtout en s'occupant de la pensée politique, religieuse, philosophique et économique du pays. Tout doit converger vers ce but : « Le rédacteur d'un journal honnête ne doit pas seulement être un nouvelliste, il sera également un moraliste. »

En France, tant que nous n'aurons pas ressaisi la direction de la pensée, nous nous débattrons dans le marasme.

Tout le monde lit, et l'enfant sorti de nos meilleures écoles est vite perverti par les mauvaises lectures rencontrées à chaque pas.

Les journaux catholiques sont trop peu nombreux, et je dois dire que tous ne remplissent pas les deux conditions requises pour un résultat pratique.

Ces conditions, clairement indiquées par M. l'abbé Lemire au Congrès ecclésiastique de Reims, sont de ne rien reproduire qui, de loin ou de près, offense la morale, puis d'être soumis aux directions pontificales. En dehors de là, le journal devient nuisible et dangereux.

A ceux qui oseront affirmer que nos vaillantes petites feuilles existantes n'intéressent pas suffisamment les lecteurs, je répondrai : « S'il faut pour vous intéresser ce qui frise l'immoralité ou la grivoiserie, vous ne trouverez rien de semblable chez elles ; cherchez ailleurs, ce n'est pas pour augmenter le nombre des corrupteurs du genre humain que nos hommes d'œuvres s'imposent de si lourds sacrifices.

« Et vous, les grands gourmets de la littérature, qui poussez des cris de pitié en lisant les timides essais de nos jeunes plumes, faites-nous donc jouir une fois de vos chefs-d'œuvre, nous serions si heureux de vous offrir l'hospitalité dans nos colonnes !

« En attendant, méditez ces paroles : L'avenir

comme le présent est au journal, de là découlent pour les catholiques dignes de ce nom de grands devoirs sociaux. »

La liberté ou plutôt la licence de la presse, que l'on a pu appeler, à bon droit, la plus monstrueuse erreur des temps modernes, est un mal endémique, dont nous devons, pour vivre et rester fidèles à notre mission, nous inoculer un nouveau vaccin, c'est un glaive à double tranchant dont le côté le plus effilé a fait déjà des millions de victimes sur le champ de bataille de la pensée, de l'intelligence et du cœur.

Ce glaive, nous devons le saisir à deux mains, le retourner et frapper à coups redoublés. Alors seulement nous aurons reconquis notre vieux renom de foi, de probité et d'honneur.



Le Féminisme



Dans l'Éden, Dieu créa en premier lieu Adam, auquel il donna la force, la puissance, l'autorité, et qu'il établit le chef incontestable de la famille. Il donna ensuite la vie à Ève, la mère des vivants, qu'il revêtit de grâce et de douceur. Le Créateur a voulu par là nous montrer quel devait être le rôle respectif de l'homme et de la femme dans l'œuvre de la création.

A l'homme, les durs labeurs, les soucis constants, la responsabilité.

A la femme la maternité, le soin des enfants, les travaux du ménage qui, pour être moins nobles, n'en sont pas moins sublimes.

C'est l'ordre établi, ordre divin, ordre sévère, qui ne peut être enfreint sans que tout l'édifice social s'écroule.

Chaque fois que cet ordre a été troublé, les pires erreurs, les pires conséquences n'ont pas tardé à apparaître ; l'histoire du paganisme avec ses crimes justifie amplement cette thèse.

La place de la femme est au foyer : le jour où elle en sort, soit par caprice pour se mêler à la la vie politique ou à la direction des affaires, soit par nécessité pour se procurer le pain de chaque jour, sa mission dévie, la sublimité de sa vie disparaît.

Il y a de nombreux points de contact entre la famille du vingtième siècle et celle des âges païens.

Le monde n'aura de repos que lorsque l'homme aura reconquis son autorité au logis, lorsqu'il sera à même de gagner à lui seul la nourriture des siens et de subvenir aux besoins de leur éducation. Cette vérité primordiale trop oubliée nous a valu ce mal étrange : le foyer désert, la famille privée du gai sourire des enfants.

Seigneur, préservez-moi, préservez ceux que j'aime,
De jamais voir, Seigneur, l'été sans fleurs vermeilles,
La cage sans oiseau, le rucher sans abeilles,
La maison sans enfants !

L'antique civilisation dut se prémunir contre la place vraiment trop grande qu'avaient prise les femmes dans l'État. Le luxe, les richesses furent pour elles un dissolvant.

Voici le discours que prononça Caton l'Ancien devant le Sénat de Rome :

« Romains (1) ! si chacun de nous, dans l'intérieur de sa famille, avait eu plus à cœur ses droits et sa dignité, nous n'aurions pas sur les bras ce peuple de femmes ameutées. C'est parce que leur audace a triomphé de notre autorité dans l'enceinte de la maison, qu'elles viennent maintenant la fouler aux pieds en face du forum...

« Ne croyez plus qu'elles mettent jamais de bornes à leur licence, si vous n'en mettez vous-mêmes.

(1) *Cato, Decad.*, IV, cap. II.

« Que n'entreprendront-elles pas si vous leur laissez aujourd'hui le champ libre ? Et croyez-vous qu'il sera en votre pouvoir de les contenir, quand à force d'intrigues elles se seront égalées à vous ?... Le jour où elles marcheront vos égales, elles vous domineront.

« Souvent, je me suis plaint du luxe des femmes, souvent j'ai dit que cette ville était travaillée de deux terribles maladies, l'avarice et le luxe, deux pestes qui ont renversé les plus forts empires. »

L'histoire donna raison au vieux consul. Le peuple-roi, sous la poussée des passions féminines, devint le jouet de la plus affreuse tyrannie qui ait pesé sur des têtes humaines.

L'influence sociale de la femme, quand elle sort des limites de la famille, devient pour les mœurs comme pour les gouvernements un danger permanent.

A Sparte, les femmes étaient toutes-puissantes, et l'on ne trouve pas un peuple aussi cruel. Il est des sentiments que l'on peut admirer dans un homme, mais qui révoltent chez une femme ; l'histoire nous offre des exemples d'atrocité accomplis par le beau sexe et qu'on oserait à peine concevoir chez l'homme le plus inhumain.

Évidemment, nous n'avons rien de semblable à craindre en ce moment. La femme, dans notre société, est peut-être trop dépendante de l'homme, sa situation présente quelque analogie avec l'esclavage de jadis, surtout dans les agglomérations où l'esprit chrétien tend à disparaître.

Cependant, n'entendons-nous pas, tous les jours,

autour de nous, à l'annonce d'un crime ou d'un acte contraire aux lois, ces paroles qui font rêver : « Cherchez la femme » ?

Oui, cherchez la femme, mais non pas la femme mère de famille, s'occupant avec amour de ses enfants ; cherchez la femme infidèle à son devoir, la femme dévoyée par la misère, l'orgueil, le luxe, vous la trouverez dans toutes les affaires louches.

Au besoin elle jettera le déshonneur dans les milieux les plus unis et n'hésitera pas à ruiner les jeunes enfants d'un père trop faible.

Nous jouissons, en France, de la manie assez malencontreuse de vouloir, en tout, la femme égale à l'homme.

Hier encore nous lui ouvrions la carrière du barreau. Désormais les femmes pourront fouiller à leur aise le droit romain et défendre les causes les plus épineuses.

Les avocats sont cependant assez nombreux; leur profession, si noble qu'elle soit, est encombrée, et les heureux possesseurs du grade de licencié ou de docteur en sont souvent réduits à promener dans la salle des Pas-Perdus leur serviette vide de dossiers. A Paris, 892 avocats sont inscrits, quel accueil vont-ils faire à leurs nouveaux confrères féminins ?

Qu'ils n'aient toutefois pas trop à s'effrayer, la loi a bien des chances de rester lettre morte. C'est du moins ce qu'on peut espérer en voyant ce qui se passe dans les autres pays.

En Suisse, une seule femme exerce la profession d'avocat.

Aux États-Unis, le pays de la liberté, on ne connaît pas une seule femme qui plaide.

La France ne fera pas mieux : la faculté de droit de Paris n'a reçu, cette année, que deux demandes d'inscriptions, et ce sont deux Russes.

Le nombre des jeunes filles qui suivent les facultés des sciences et des lettres est plus considérable.

A la première, on compte 156 étudiantes, 85 françaises, 71 étrangères : américaines, russes, roumaines, etc.

A la seconde, 12 seulement sont inscrites, dont 6 françaises.

A l'École des sciences physiques, 8, dont 2 étrangères et 6 françaises ; enfin, à la faculté de médecine, elles ne sont que 104, 83 étrangères et 21 françaises.

J'ai lu dernièrement avec la plus vive admiration un article de Mme Paule Vigneron dans le *Pain*.

Aussi bien, sommes-nous, sur cette grave question du féminisme, en présence de deux mouvements distincts et, je dirai, diamétralement opposés.

Quelques-unes de ces dames frisent les bas-bleus. Je plains de tout cœur leurs maris dont les chaussettes doivent être souvent trouées. Les prétentions qu'elles affichent font rire, et leurs revendications, si elles triomphaient, iraient droit au bouleversement de la famille.

Comme cavalier servant de cette nouvelle Fronde, puisque Fronde il y a, il ne manque qu'un Duc de Beaufort, peut-être le trouveront-elles bientôt.

Les autres, des vaillantes, tout en n'abandonnant pas leurs fourneaux, mais, au contraire, dans le secret dessein de le manier plus à l'aise, restent fixes au poste assigné par la Providence et s'efforcent de conquérir, au grand soleil du bon Dieu, une place que notre société étroite leur a jusqu'ici refusée.

Dans l'intime de mon être, j'estime que le rôle de la femme est d'être au foyer. L'idéal que je me fais d'une société parfaite serait celle où le père suffirait à tous les besoins des siens.

Nous sommes loin de cet âge d'or, et l'on sait que, souvent, les pauvres mères sont obligées d'apporter leur quote-part au labeur journalier.

Cela est surtout vrai à Paris où l'on voit bon nombre de malheureuses gagner la nourriture de leurs maris eux-mêmes.

Sur le féminisme, dit M. Jean Saint-Clair, puisque le mot est à la mode, beaucoup en sont encore à une formule où il entre d'ailleurs une certaine grâce et beaucoup de vérité : « La femme est l'ange du foyer ! » C'est la phrase-talisman qui les sauve de toutes les revendications et de toutes les révoltes d'un sexe qu'on ne pourra bientôt plus appeler le sexe fort.

Eh oui, sans doute, la femme est l'ange du foyer, et c'est là une conception que nous avons défendue en maintes circonstances. Si je ne me trompe, cela signifie que le rôle spécial de la femme est, au point de vue matériel, la surveillance de sa maison, au point de vue moral, l'éducation de ses enfants.

Sur cette question, au congrès de Zurich, nous nous sommes séparés des socialistes. Ceux-ci, plus féministes ou autrement féministes que nous, prêchent l'égalité absolue de l'homme et de la femme ; ou plutôt ils confon-

dent égalité avec conformité. Aussi demandaient-ils l'admission de la femme à tous les emplois auxquels l'homme accède, par conséquent, tout en exigeant pour elle une augmentation de salaire, ils admettaient et défendaient le travail des femmes dans la grande industrie. Nous, au contraire, nous combattions et combattrons sans cesse ce que nous considérons comme anti-évangélique, anti-naturel et anti-scientifique : la femme à l'usine.

Le Christ fut le grand restaurateur de la famille. Il en fit une trinité sainte à l'égal de celle dont il est le Verbe. Père, mère et enfants sont trois et un. Le père et la mère s'aiment, et l'enfant est l'expression incarnée de leur amour. Cette trinité et cette unité sainte disparaissent quand la femme est à l'usine. L'enfant, par droit de nature, appartient à ses parents. Ceux-ci ont non seulement des grâces d'état, mais des aptitudes naturelles à l'éducation. L'éducation de la famille ne se remplace pas.

Les tendances, les idées, la manière d'être et de vivre qu'on y puise ne sont jamais complètement effacées par des influences différentes. La touche de la mère notamment reste toujours. Un enfant élevé en dehors de sa famille ou même en dehors d'une mère, aura toujours une âme incomplète. C'est un fait d'expérience.

Voilà pourquoi nous voulons la femme au foyer. Autrement il lui est impossible de remplir la fonction maternelle qu'elle tient de la nature. Autrement le mariage devient un vain mot, et ni le mari ni l'épouse n'y trouvent ce qu'ils ont le droit de lui demander : un minimum de vie commune, et la poursuite de cette œuvre à deux, qu'est l'enfant et le développement de l'enfant.

Il apparaît clairement, d'ailleurs, que la femme est faite pour le foyer. Vouloir entre elle et l'homme une égalité sociale au sens d'une conformité, c'est nier le principe scientifique si élémentaire de la distinction des sexes. La différence de force, de constitution, de tempérament, d'instincts, d'aptitudes, nécessite la différence de mission. La jeune fille portefaix et l'homme couturière seront toujours de grosses contradictions dont chacun voit l'absurde.

Je n'aime pas prêter aux gens des inepties pour en triompher avec fracas. Mais je prie qu'on voie où nous mène un certain féminisme, et qu'on ne recule pas devant une logique qui condamne le principe fondamental de toute l'énormité de ses ultimes déductions.

Voilà donc que nous avons justifié la formule de la « femme ange du foyer ».

Et jusqu'ici tous les Chrysale nous auront suivi avec une joie quelque peu égoïste. La « femme ange du foyer », ce sont les chaussures bien cirées, c'est le rôt cuit à point, c'est la chemise bien repassée, les manchettes et le col soigneusement empesés. L'ange qui nettoie, qui raccommode, qui dorlotte, quelle douce vision et quelle charmante sensation de confortable cela n'évoque-t-il pas !

Ne condamnons point, d'ailleurs, tout à fait cet instinct. L'amour du chez soi est une des bases sociales, en somme, et prenons garde à ceci que les gens qui maudissent l'égoïsme bourgeois obéissent eux-mêmes à un égoïsme plus raffiné, plus compliqué, plus pharisaïque et beaucoup plus nuisible pour les communautés humaines.

Les idées bourgeoises, dans le mauvais sens du mot, ne sont pas en général des idées fausses, mais des idées étroites, de petites idées. Il faut aller plus loin que leur horizon, non pour avoir le vrai, mais pour avoir tout le vrai. Ainsi, dans la question que nous étudions, si nous nous en tenions à la conception bourgeoise, nous aurions bien encore la femme telle que Dieu la fit et la voulut, mais pas toute la femme.

Car ce n'est pas toute la femme celle qui fait le ménage, la cuisine, le vêtement, ce n'est pas toute la mère, celle qui berce, qui allaite et qui endort... Jusqu'où elle peut aller au point de vue social, jusqu'où au point de vue intellectuel, jusqu'où au point de vue moral, voilà ce qu'il serait intéressant d'esquisser, en attendant que, plus documenté, plus riche d'exemples vivants et d'observations personnelles, nous puissions revenir sur un tel sujet.

Ces paroles me semblent éclairer lumineusement la question.

Il ne viendra à l'esprit de personne de vouloir faire de la femme un être d'une intelligence et d'une énergie morale secondaire et je dirai volontiers, moi aussi : « La raison habite sous les crânes féminins tout autant que sous les crânes masculins, et de part et d'autre il y a des fous et des sages. »

Bien plus, j'ajouterai que bon nombre de femmes sont supérieures à bon nombre d'hommes et mériteraient plus que leurs maris de tenir la main à la haute direction des affaires.

Mais il est dangereux de généraliser.

La femme ne peut pas, ne pourra jamais occuper certaines situations, sans renoncer absolument à ses devoirs les plus élémentaires.

Vouloir l'assimiler à l'homme, c'est la priver, de gaîté de cœur, des hautes fonctions pour lesquelles elle est créée. Le jour où, affranchie de toute tutelle, elle aura les droits du citoyen français, nous risquons fort de retomber dans ce que redoutait, pour les vieux Romains, l'intègre Caton, et en plus nous n'aurons pas d'enfants.

Tout en admettant une émancipation bien comprise et convenablement réglée du sexe féminin, je ne partage nullement la manière de voir de certains économistes, féministes à outrance.

La prévention est vaincue, s'écrie Séverine, ces dix dernières années ont été fécondes pour l'avenir féminin.

Derrière les quelques privilégiées qui ont réussi, les autres arrivent... légion.

Toutes les professions dites libérales, médecine, droit, peinture, sculpture, gravure, art appliqué à l'industrie, pédagogie supérieure, explorations aux lointains pays, comptent au moins une femme ayant acquis l'estime cérébrale des hommes et pouvant traiter avec eux...

Ceci vaut mieux que toutes les harangues, c'est l'école du fait, de l'argument vivant, par quoi le grand saint Thomas lui-même demeure quinaud.

C'est parfait, bientôt nous verrons la femme revendiquer le droit de dire la messe, d'entendre les confessions, d'administrer les sacrements, la quantité de pratiquants pourra augmenter, mais la qualité !

Les petits, pendant ce temps, seront seuls, ou mieux, puisqu'il est impossible d'allier certaines professions avec la maternité, on en arrivera à ne plus en vouloir, pour ne pas s'exposer à perdre un profit, une vanité, un succès médical, un triomphe oratoire. Nous tombons en plein malthusianisme, le féminisme universel nous y conduit.

Voltaire était mieux inspiré lorsqu'il écrivait :

En général, la femme est bien moins forte que l'homme, bien moins grande, moins capable de longs travaux... Il n'est pas étonnant qu'en tout pays, l'homme s'en soit rendu maître, tout étant fondé sur la force.

Il a d'ordinaire beaucoup de supériorité de corps et même d'esprit. On a vu des femmes très savantes, comme il en fut de guerrières, mais il n'y en a jamais eu d'inventrices. L'esprit de société et d'agrément est communément leur partage, il semble, généralement parlant, qu'elles soient faites pour adoucir les mœurs des hommes...

Il paraît démontré que la femme vaut mieux que

l'homme. Il y a des professions qui rendent nécessairement l'âme impitoyable, celle de soldat, celle de boucher, d'archer, de geôlier et tous les métiers qui sont fondés sur le malheur d'autrui.

Quiconque a pu descendre dans le détail intime du barreau, quiconque a entendu seulement des procureurs raisonner familièrement entre eux, et s'applaudir des misères de leurs clients, peut avoir une très mauvaise opinion de la nature. Il est des professions plus affreuses, il en est qui changent un honnête homme en fripon et qui l'accoutument malgré lui à mentir.

Les femmes sans cesse occupées de l'éducation de leurs enfants, et renfermées dans leurs soins domestiques, sont exclues de toutes ces professions qui pervertissent la nature humaine et qui la rendent atroce.

J'ajoute que la femme trop savante, si elle n'est pas profondément chrétienne, trouve aisément dans la science, dans certains arts, certaines connaissances, mille moyens d'éluder ses devoirs.

En résumé, si je suis loin de croire

..... Qu'une femme en sait toujours assez,
Quand la capacité de son esprit se hausse,
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse ;

je ne soutiendrai jamais que Dieu l'ait appelée à tout connaître, à tout pratiquer comme l'homme.

M. de Blancheville me paraît être dans le vrai quand il dit : « Les causes de la dépopulation sont nombreuses, elles résident dans nos mœurs, dans notre désir de bien-être, dans les difficultés croissantes de l'existence..... Il faut bien le dire aussi, le travail des femmes est une des causes principales de la diminution des naissances... La femme qui est occupée dans un bureau, dans un

magasin, dans un atelier ou une usine, n'a plus le temps d'être mère. Il faudrait revenir à l'époque où seul le mari devait suffire aux dépenses de la maison, mais est-ce possible aujourd'hui ? »

Oui, est-ce possible ?

L'enfant et la femme, voilà les deux êtres les plus maltraités par les nécessités de la vie moderne. Pendant que l'abus des richesses et les habitudes énervantes d'un luxe effréné altèrent l'esprit de famille dans les classes élevées, l'excès de la misère l'anéantit dans l'âme du petit peuple.

Le travail des femmes et des jeunes filles dans les ateliers est une infamie, une des causes de notre décadence morale et le grand fauteur du vice qui préside à la ruine des peuples.

La place de la femme n'est pas là. En la traînant dès l'âge le plus tendre sur le champ de bataille de l'industrie, on empêche l'éclosion de ses vertus et on fait une vile créature de l'être le plus sacré parce qu'il est le plus faible.

Nous nous plaignons souvent de l'armée du libertinage qui infeste les capitales, cent mille à Paris, au dire de Maxime Du Camp ; cherchez et vous trouverez que la plupart de ces infortunées doivent leur lamentable chute au travail prématuré des ateliers.

Elles vous diront sans encombre qu'elles ont subi cette influence corruptrice du travail en commun, qu'elles ont entendu des paroles capables de faire rougir un gendarme, des conversations à côté desquelles les propos les plus épicés des hommes ne sont rien.



Le Féminisme.

Elles ajouteront que leur perte est due à l'un de ces innombrables gredins, bons à jeter à l'égout, qui s'appellent le chef d'atelier, le contremaître et quelquefois le patron, et qui ont abusé de leur autorité, fait miroiter à leurs yeux l'appât d'un emploi plus lucratif, d'un travail mieux rétribué, pour les entraîner au mal.

En suivant un autre ordre d'idées, si nous rencontrons tant d'hommes, les habits troués aux coudes et ailleurs, tant d'enfants en guenilles, privés de surveillance, cherchez encore : leurs femmes, leurs mères sont à l'atelier.

Après un travail continu de six jours, la mère de famille n'a que l'après-midi du dimanche, quand elle l'a, pour nettoyer le linge de la maisonnée. Les plus belles recettes des lavoirs de Paris se font le dimanche.

Et la messe ?

La messe ! on y assiste quelquefois « l'après-midi », lorsque le patron a donné congé pour l'enterrement d'une compagne qui meurt, après dix ans d'un travail surhumain, ayant craché tous ses poumons. Et puis l'église, la religion sont si loin, dans le souvenir de leur enfance !

« La femme est l'âme de la famille, surtout dans les petits ménages, où l'influence de la mère est irremplaçable.

« Dieu s'est plu à enrichir son cœur des qualités les plus précieuses, mais ces qualités se transforment en vices, si vous faites de la femme un être sans religion et sans moralité ; quand vous l'arrachez au sanctuaire domestique,

par le refus de tout ce qui entretient la vertu dans son âme, le lait dans son sein et les forces morales et physiques dont elle a besoin pour suffire à la bonne éducation de ses enfants (1). »

Une femme qui travaille quinze à seize heures par jour, rentre exténuée ; à peine pourra-t-elle préparer le repas du soir. C'est ce qui explique la saleté repoussante de certains intérieurs.

Au surplus, il en est du travail des femmes comme de celui des enfants. Sauf certains travaux spéciaux, confections, modes, où leur main est plus habile que celle de l'homme, nos gros industriels, qui très souvent ont une brique à la place du cœur, n'occupent les femmes que parce que leur salaire est moins élevé. C'est le fameux système anglais, inauguré, au siècle dernier, par le trop célèbre Pitt.

La journée d'un homme est de cinq francs, celle d'une femme de deux francs cinquante.

Que ces jeunes créatures se tuent, qu'elles manquent le but de leur vie, qu'elles succombent à la peine, on s'en inquiète comme d'une vieille paire de bottes qu'il va falloir remplacer.

Il y a à Paris vingt mille femmes qui nourrissent leurs maris inoccupés.

Et je ne parle pas de ces êtres infects pour qui la paresse est une loi et qui vivent aux crochets de malheureuses. Il s'agit d'honnêtes ouvriers forcément sans emploi, parce que leurs femmes les remplacent à l'usine. C'est le monde renversé.

(1) Abbé Martinet, tome IV, page 435.

J'ai connu un ménage de fort honnêtes gens dont le mari était resté trois ans sans trouver la moindre occupation sérieuse.

Il en avait pris bravement son parti, et pendant que sa femme travaillait dans une manufacture de caoutchouc, lui faisait la cuisine, balayait le logement, soignait les marmots, cirait les souliers, allait aux emplettes et était devenu fort habile à manier l'aiguille et les fers à repasser.

Je finis par le caser comme relayeur dans une grande administration de voitures publiques où il est encore. Sa femme me disait, il y a peu de jours, qu'il n'avait pas entièrement renoncé à ses anciennes fonctions, et que sa soupe, entre autres, était délicieuse.

Non seulement la vie de l'atelier est une école de corruption pour la femme, mais encore elle détruit ou, du moins, elle annule, dans ses effets, la tendresse maternelle qui survit ordinairement à la vertu.

Tel est le désordre qui se révèle partout. Avec les belles théories en honneur, comment ne pas envisager sans terreur les charges de la maternité ?

La femme qui veut rester honnête devient la risée de ses compagnes. Il n'est pas assez de moqueries, de sarcasmes pour elle.

On s'extasie sur sa naïveté, on la plaint ; on la couvre d'injures, si, par hasard, elle manifeste la moindre impatience en présence des outrages qui lui sont faits.

« Le beau système du travail des jeunes femmes

ne s'arrête pas là. Il ne permet pas à la mère d'allaiter son nouveau-né, obligée qu'elle est de gagner son pain par un labeur des plus durs et à de grandes distances de son habitation.

« Si elle ne peut payer les frais de nourrice, elle devra laisser son enfant à la garde d'un autre enfant, ou le livrer à l'allaitement artificiel, qui, fût-il accompagné des soins les plus délicats, n'en perd pas moins, dans la première année, soixante-quinze nourrissons sur cent. »

Le *Manuel de l'Hygiène* dit qu'à Lille, les enfants des mères travaillant dans les usines meurent tous dans les cinq premières années, à l'exception de 5 0/0.

Si la mère nourrit elle-même (1), le besoin qu'elle éprouve d'aller à l'atelier conquérir la moitié de son pain, lui fera adopter l'usage malheureusement commun en Angleterre et déjà acclimaté en France, d'endormir son enfant avec de l'opium, des décoctions de pavots ou d'autres boissons narcotiques. Le pauvre petit ne remuera plus de la journée, ne criera plus, ne se plaindra pas. Le soir, sa mère le retrouvera dans la même position où elle l'a laissé le matin.

Une fois sevré, que devient cet enfant ? Faut-il être surpris que la mort en fauche les trois quarts avant la sixième année, et que les survivants soient maladifs, étiolés, rachitiques ou difformes ? C'est pour sauver la vie à des milliers de ces pauvres petites victimes que la charité chrétienne

(1) Abbé Martinet, tome IV, page 138.

a créé de toutes pièces l'admirable institution des Crèches.

Mais c'est surtout à l'époque où, à l'éducation physique, la mère doit joindre les soins les plus délicats de l'éducation morale, que commence, pour les enfants de la classe industrielle, ce que l'on a si justement appelé leur « enfer », enfer dans lequel le père et la mère se hâtent de jeter ces petits êtres, poussés qu'ils sont eux-mêmes par la misère et sa compagne, la débauche.

Les jours de paye, il n'est pas rare de voir, dans les tavernes qui avoisinent les grandes usines, des mères se griser abominablement.

Elles apportent avec elles leurs nourrissons, et leur apprennent, selon la délicieuse expression de l'une d'entre elles, « à sucer l'eau-de-vie avec le lait ». Quels hommes voulez-vous que de semblables horreurs donnent à la France ?

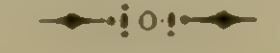
Fort heureusement, les villes ont une réserve assurée dans la génération des campagnes, attirée vers les grands centres par une curiosité malsaine et l'amour du lucre, car il est prouvé que la population des milieux industriels ne se perpétue pas au delà de la troisième génération.

Interrogez les gens du peuple de Paris, demandez quel est leur pays d'origine : les deux tiers vous répondront qu'ils sont nés en Alsace, en Auvergne ou en Bretagne ; les autres vous diront, en se trémoussant, qu'ils sont parisiens de la butte, parisiens pur sang.

Poussez un peu vos investigations et vous trouverez aisément que leurs pères ou tout au

moins leurs grands-pères étaient, eux aussi, Bretons, Auvergnats, Alsaciens.

A de rares exceptions près, les populations ouvrières sont fatalement destinées à disparaître. Le travail des femmes dans les manufactures en est la grande cause. Ceux-là auront bien mérité de l'humanité qui réussiront à modifier assez l'état social pour permettre à la mère de rester chez elle et d'y remplir dignement ses devoirs, tous ses devoirs.



La Dot

« L'homme, avant dix-huit ans révolus ; la femme, avant quinze ans révolus, ne peuvent contracter mariage. »

Ainsi s'exprime l'article 144 du Code civil.

Et cependant, à vingt ans, on ne compte, en France, que vingt-cinq hommes sur mille qui soient mariés. De par ailleurs, sur mille jeunes filles, deux cent cinq seulement ont convolé de quinze à vingt ans.

Pourquoi ces faibles proportions ? C'est que nous touchons à un côté fort complexe de la vie sociale. Le mariage n'est pas seulement d'ordre physiologique, il est aussi d'ordre moral et d'ordre économique ; la fondation d'un foyer dépend d'une série de circonstances qui ne peuvent se déterminer dans les premières années.

C'est fort gentil de se marier, mais encore faut-il vivre, et quel triste lendemain de noces que celui où le pain fait défaut !

Le souci de l'avenir prime l'amour. La petite couturière s'inquiète combien gagne le conducteur d'omnibus qu'elle doit épouser ; bref, la question dot, apport, est de celles qui inquiètent.

Quand le futur époux est bien en vue, s'il a beaucoup d'argent, s'il est de noble famille ou de grande allure, on n'hésitera pas à lui donner la jeune fille la mieux douée, la plus jeune, sans se préoccuper si lui approche de la quarantaine et si ses cheveux blanchissent.

C'est ainsi que l'on voit chaque jour la fillette, l'enfant, dont les cheveux flottants viennent à peine de disparaître, unie à un monsieur grisonnant ou chauve.

De son côté, le jeune homme, bien de sa personne, aux moustaches longues et soyeuses, ne fera nullement fi d'une femme horriblement laide qui lui apportera la forte somme.

Où donc est le bon vieux temps ? Alors, le luxe et les exigences mondaines n'ayant pénétré nulle part, on se mariait par inclination, par goût, comptant pour le reste sur cette bonne Providence qui nourrit les oiseaux du ciel.

Le Dieu du jour, c'est l'or ; on fait du mariage un pur marché où, souvent, le consentement de l'épouse n'est même pas demandé.

L'amour idéal devient chose rare, parce que la flamme de la charité s'est éteinte en bien des

cœurs. On assimile l'acte le plus important de la vie à un commerce de poivre et d'épices.

« Un célibataire blasé (1) apprend l'existence d'une femme à marier, il prend information sur la dot et les espérances... *Les espérances*, mot charmant pour dire la mort du père et de la mère !

« Après cette enquête préparatoire, *de commodo* et *incommodo*, le prétendant envoie un plénipotentiaire pour demander la main, lisez la bourse, de la jeune fille, et, par la même occasion, il envoie l'inventaire, légèrement poétisé, de sa fortune ; pour peu qu'il ait aussi une *espérance* sous forme de père ou de mère à enterrer, il ajoute l'espérance au bilan.

« On négocie lentement, de part et d'autre, la question du douaire, la question du préciput, et, l'œuvre de diplomatie matrimoniale accomplie à la satisfaction générale de chaque partie, le fiancé obtient la faveur insigne d'une entrevue avec la demoiselle négociée. Il arrive au rendez-vous en tenue officielle de candidat, frisure fraîche, cravate blanche, gilet de piqué et chaîne de montre en guirlande sur la devanture.

« Puisse-t-il avoir assez mérité de la patrie pour joindre à tant de recommandations un ruban à la boutonnière !

« Il entre au salon de sa fiancée, il a le sourire sur la lèvre, il a de l'esprit, il doit en avoir, du moins ce jour-là, sauf à rentrer le lendemain dans son élément naturel ; il parle à la grâce de l'ins-

(1) *La Babylone Nouvelle*, par Eugène Pelletan, page 282.

piration, il devise de musique, de poésie et du beau ciel d'Italie.

« Pendant ce temps, la prétendue, assise à l'angle de la fenêtre, avec la modestie d'une demoiselle bien élevée, coud, brode, rougit, pâlit tour à tour, répond par monosyllabes et songe au roman qu'elle lit en cachette.

« L'épreuve recommence une ou deux fois encore, trois peut-être, quatre à la rigueur ; à la quatrième, le futur fera un coup d'état, il osera offrir un bouquet de cinq francs à sa future.

« En reconnaissance de cet acte de chevalerie, Mademoiselle poussera la hardiesse jusqu'à estropier sur le piano, à l'intention expresse de l'adorateur autorisé, la symphonie pastorale de Beethoven.

« Après ce protocole sommaire, la famille de la mariée procède d'urgence à la signature du contrat. Une lettre de faire part sur papier satiné apprendra le lendemain à la ronde qu'un tel épouse une telle, fille légitime, à l'église de telle paroisse.

« La mariée rayonne de bonheur, elle vient de recevoir sa corbeille de noce... Mais, je vous le demande, à vous le premier, est-ce que, dans cette rapide confrontation du mari et de la femme, avant l'heure de la bénédiction nuptiale, ils ont eu le temps de déchiffrer sur le front l'un de l'autre, par je ne sais quel procédé somnambulique, le mystère caché de leur sympathie ?...

« Il y a quelque temps, j'entrai dans un cabinet de lecture achalandé par l'élite du faubourg Saint-Germain.

« Un jeune homme, assis à côté du comptoir, ou plutôt renversé sur sa chaise, le genou à la hauteur du menton, attendait la rentrée d'un roman appétissant, en sifflotant, sur la pomme de sa canne, une cavatine de Bellini.

« Tout à coup, à un moment donné, il ramena sa chaise en avant ; un autre jeune homme venait d'entrer, un camarade, j'imagine, de plaisir, et sans préparation, à brûle-pourpoint, comme reprenant une conversation interrompue :

« — Combien épouses-tu ? dit-il.

« — Cent mille francs, répondit l'autre.

« — Avouez, messieurs, reprit la maîtresse du cabinet de lecture, que si vous pouviez épouser la dot sans la fille, vous aimeriez encore mieux ce marché.

« — Vous avez raison, répondit le premier interlocuteur.

« Et cependant, tous deux étaient jeunes, aisés, à en juger du moins par leur élégance. On dit, à Paris, que tous les héros de la polka pensent ainsi, à l'âge, aujourd'hui supprimé, de l'illusion.

« Combien épouses-tu ? voilà le mot d'ordre d'une certaine jeunesse.

« Le mariage n'est plus qu'une succursale de la Bourse et une dernière extrémité pour payer le bottier ou le tailleur.

« Quel lendemain attend cette jeune fille, dans la dépendance de cet homme qui l'a prise à forfait pour reconstituer un budget épuisé par la dissipation ?

« Une fois en fonds, le mari retournera par néces-

sité à son métier de jeunesse, avec toute la fureur du joueur heureux et du plaisir ajourné par raison d'économie.

« Il ira au club, au café, au bois de Boulogne et, le soir, au théâtre, en loge grillée. Il partira de bonne heure, il rentrera tard, pour échapper à l'ennui, au poids de sa maison, à lui-même, à sa femme, cette autre conscience extérieure dont chaque regard entre en lui comme un remords.

« Sa femme l'attend dans toute la résignation de l'Évangile, bien avant dans la nuit, près du berceau de l'enfant, soulevé par le rhythme du sommeil, régulier comme le souffle de l'innocence, à la lueur mélancolique d'une lampe voilée, et la tête penchée sur la cendre refroidie du foyer.

« Pendant sa longue attente, elle lit peut-être quelque roman, ce perfide consolateur de l'âme trompée, et, de temps à autre, laissant sous son doigt la page à moitié tournée, elle lève le regard au plafond pour suivre, dans le ciel mystique, le fantôme évanoui du bonheur.

« Elle avait rêvé l'amour, elle le rêve sans doute encore, ce besoin céleste de donner, de recevoir ce que l'âme humaine a de meilleur. Mais sa jeunesse tombe feuille à feuille, et, avec la jeunesse, la gloire de l'existence ; elle va mourir, elle meurt déjà, car la femme meurt deux fois, une première fois à la beauté, une seconde fois à la vie.....

« Alors sonne l'heure d'un drame domestique... »

N'est-ce pas là l'histoire de chaque jour ?



Mariage d'inclination.

Situation des Français mariés

« Avez-vous des enfants ou des chiens ? »

Telle est la première question que posent les concierges de Paris aux locataires qui se présentent pour louer. Si non, entrez et visitez. Si oui, tout est occupé, cherchez ailleurs.

Et voilà pourquoi les ménages ouvriers ne trouvent qu'à grand'peine à se loger. Ils n'ont accès que dans quelques rues désertes, au fond des cours, en des rez-de-chaussée bas et humides, indignes d'abriter des créatures humaines.

J'ai toujours été frappé du nombre de croix blanches que l'on voit dans les cimetières *extra muros,* réservés aux quartiers excentriques de la capitale. Les appartements malsains sont les pires homicides.

Cette demande des concierges parisiennes, les entrepreneurs, les patrons, tous ceux qui font appel aux bras d'autrui pour des travaux à exécuter, la font aussi aux malheureux qui viennent nombreux leur demander de l'ouvrage.

Et disons tout de suite que la loi de 1897 sur les accidents de travail, loi acclamée comme un triomphe, ne tend ni plus ni moins qu'à laisser mourir de faim, faute d'emploi, les pères de famille de France, obligés de travailler pour vivre.

Notez que ce n'est pas la loi en elle-même que j'incrimine, j'en trouve au contraire le principe fort juste, mais les dispositions qu'elle renferme, les termes dans lesquels elle est conçue, sont tellement vagues ou inopportuns, qu'au lieu d'être un adoucissement au dur labeur de l'homme qui peine, elle devient pour lui un surcroît d'inquiétude.

Rien de mieux en apparence que d'assurer une indemnité et des soins à l'homme victime d'un accident ou à sa famille, mais, dans l'état actuel, croyez-vous vraiment que l'ouvrier y gagnera ?

Les patrons évitent d'occuper des ouvriers français, ils font appel aux bras de l'étranger que la loi ne vise pas ; ils refusent également d'employer des ouvriers mariés, puisque leur risque est plus grand, ils repoussent ceux ayant des enfants, pour n'avoir pas à s'en occuper, en cas de malheur.

A toutes nos frontières apparaît la main-d'œuvre étrangère qui vient combler les vides laissés chez nous par le peu de naissances. On s'adressera à elle et parce qu'elle coûte moins et parce qu'elle n'est pas garantie par la loi.

En cela, direz-vous, ladite loi n'a rien innové, elle n'a fait que consacrer des principes admis depuis longtemps par la jurisprudence en matière de responsabilité : oui, c'est vrai, mais elle a donné à ces principes de haute justice une sanction nouvelle ne pouvant autrefois devenir un fait que par une longue suite de jugements motivés.

Il faut ne pas réfléchir une minute sur ce qui se passe aujourd'hui encore avant l'application de la loi pour oser dire que sur ce point elle innove.

Quand, aujourd'hui, un ouvrier meurt, le patron doit donner une indemnité, dès qu'il est reconnu que ce patron ou ses employés ont commis une faute. Croyez-vous peut-être que cette indemnité sera payée pour la mort d'un célibataire dans tous les cas où elle le serait pour un homme marié, et que le taux sera le même quel que soit le nombre de ses enfants, s'il en a ?

Qui voulez-vous qui réclame actuellement une indemnité pour la mort d'un célibataire ? Ses frères n'ont droit à rien, car ils n'avaient pas à compter sur un secours de sa part, la loi ne reconnaissant pas entre frères l'existence d'obligations alimentaires. Seuls les vieux parents des célibataires pourront réclamer une indemnité aux patrons, s'ils prouvent qu'ils comptaient sur lui pour se faire nourrir. Sur ce point, la loi ne fait que reproduire les décisions logiques de la jurisprudence.

Actuellement, un homme marié sans enfant vient à être frappé de mort accidentelle : sa femme a droit à une indemnité, sans doute, mais elle aura droit à une somme bien inférieure à celle qui devrait être payée à une femme ayant à sa charge des orphelins.

Enfin il suffit d'avoir fréquenté le Palais pour savoir qu'à dix orphelins on accorde plus qu'à un seul.

Donc la loi nouvelle n'établit pas une tarification nouvelle des indemnités ; elle consacre la tarification depuis longtemps appliquée par les tribunaux (1).

Nous partageons assurément cette manière de voir, mais il faut dire que les patrons sont effrayés par ces dispositions leur enlevant le recours aux enquêtes souvent douteuses des anciens jugements.

La loi aurait donc besoin d'être modifiée,

(1) *Justice Sociale*, juin 1899.

ou plutôt il faudrait faire d'autres lois barrant la route à l'invasion du travail étranger, et établissant d'une façon plus équitable, les responsabilités.

Quoi qu'il en soit, il est un fait brutal parfaitement acquis, c'est que les ouvriers pères de famille français ont toutes les peines du monde à être embauchés.

Nous sommes loin de l'époque patriarcale où le chef d'une nombreuse lignée était entouré de vénération et comptait au nombre des personnages du pays.

Les enfants ne sont plus aujourd'hui une prime au respect, un titre de gloire, mais une charge et un danger.

Si nous quittons les entreprises privées pour étudier les emplois dont dispose l'État, père nourricier de la famille nationale, que voyons-nous ? Une prudence plus excessive encore que celle du particulier, livré à ses seuls risques.

Le caprice et l'arbitraire tiennent souvent lieu de mérites ou d'habileté. Le népotisme n'a jamais fleuri comme aujourd'hui dans les grandes administrations publiques. La recommandation d'un député, d'un sénateur en vue, vaut mieux que les plus beaux états de service.

Voici comment M. Paul Leroy-Beaulieu s'exprime sur ce point. Il me semble qu'il y a dans ces lignes une pensée profonde dont nos législateurs feraient bien de s'inspirer au moment de la discussion du projet de MM. Piot et Bernard.

« L'État est le plus grand employeur d'hommes

qui soit dans la nation. Les fonctions les plus minimes, celles de cantonnier, de facteur des postes, de garde champêtre et autres analogues, sont l'objet de la recherche d'un nombre énorme de gens ; dix fois plus d'individus les convoitent et y sont aptes qu'il n'y a de places de ce genre à distribuer.

« Aujourd'hui, c'est la simple faveur qui les octroie. Il suffirait de décider par une loi que ces fonctions ne pourront être conférées qu'à des pères de famille de trois enfants au moins ; c'est, en effet, le troisième enfant qu'il faut faire venir au monde, et non pas le sixième ou le septième, qui ne seront jamais que des exceptions. »

M. Paul Leroy-Beaulieu se trompe quand il dit que le sixième et le septième enfant seront toujours une exception.

La loi naturelle et la loi divine n'admettent pas d'exception en dehors d'une vie pure, d'un commun accord. Les populations restées chrétiennes le savent bien. Pour elles, c'est une faute grave, une tache.

Nous avons, du reste, encore bon nombre de familles demeurées fidèles aux saines traditions.

Lorsque la fécondité d'un département s'abaisse, dit M. Arsène Dumont (1), cela provient non pas de ce que la fécondité de toutes les familles y décroît, mais de ce qu'une certaine fraction des familles qui avaient antérieurement une fécondité élevée, ne l'ont plus que très faible. Nous devons penser qu'il en est de même pour l'ensemble

(1) *Natalité et Démocratie*, page 67 et suivantes.

de la France, je veux dire ceci : la natalité de la France est tombée de 33 à 22 et une fraction, elle a diminué par conséquent d'un tiers environ, depuis 90 ans.

S'il en est ainsi, cela ne tient pas à ce que toutes les familles ont vu leur fécondité décroître d'un tiers également, mais à ce que la somme des familles très nombreuses a diminué, et que celle des familles quasi stériles, donnant lieu à une ou deux naissances seulement, a considérablement augmenté.

Telle est la manière dont on doit se figurer les choses selon les vraisemblances. Je dis selon les vraisemblances, car il n'existe pas de preuve directe. Elle ne pourrait résulter que d'une enquête sur le nombre des enfants vivants, par famille, qui aurait été faite en 1801, et cette enquête n'a été faite qu'en 1886 pour la première fois.

Elle a révélé un fait inattendu, c'est que la France compte encore un nombre très considérable de familles fécondes, en dépit de l'abaissement de la natalité générale. On se figurait auparavant que la fécondité de toutes les familles avait diminué. Vous vous rappelez que, pour mettre en honneur les familles nombreuses et en même temps pour décharger les parents d'une partie du fardeau dont ils s'étaient chargés au profit de la race, mais au détriment de leur aisance, le législateur, par reconnaissance et par politique, crut bien faire, il y a une quinzaine d'années, de décider que, dans toute famille de sept enfants, le père pourrait en désigner un à son choix qui recevrait gratuitement l'enseignement secondaire dans un établissement de l'État.

L'intention était louable, partait d'un bon naturel ; mais on avait eu tort de ne pas se demander combien il y avait de familles dans ce cas, et croyant qu'il y en avait peu, on avait voté au hasard quelques centaines de mille francs.

Or, d'après le recensement de 1891, il y a en France 251.658 familles ayant au moins 7 enfants vivants.

C'étaient donc 251.000 enfants qui allaient réclamer 251.000 places dans les lycées et collèges, et 251.000

trousseaux. Pour exécuter cette loi ce n'était pas 400.000 francs, c'était 250 millions au moins qu'il eût fallu trouver chaque année. Devant cette armée de courtes-bottes, qui, les yeux avides et les dents aiguës, allait monter à l'assaut du budget, le gouvernement battit en retraite sans bruit, mais très résolument et cassa sa loi malencontreuse plus vite encore qu'il ne l'avait faite.

Cet impair prouvait tout au moins que le pouvoir ferait bien de temps en temps de consulter les sociologues ou du moins leurs travaux. Aujourd'hui, c'est une opinion reçue que pour traiter les maladies du corps humain, il faut en connaître l'anatomie et la physiologie. Dans cinquante ans, ce sera certainement une opinion reçue aussi que, pour traiter les maladies du corps social, il faut connaître la sociologie.

Mais si cette opinion doit régner dans cinquante ans, il est certain qu'elle ne règne pas quant à présent.

A ces 251.000 familles ayant 7 enfants et plus, il faut en ajouter 322.651 ayant 6 enfants vivants ;

972.285 ayant 5 enfants vivants et 975.616, près d'un million, ayant 4 enfants vivants.

C'est donc en somme 2.122.000 familles françaises très fécondes sur 10.750.000, soit 20 0/0 ou un cinquième.

Je dis que ces familles sont très fécondes parce qu'il s'agit, non de naissances, mais d'enfants vivants.

Or, d'après une évaluation qui n'a rien d'exagéré, mille familles présentant quatre mille enfants vivants, de tout âge, ont dû avoir produit bien près de cinq mille naissances.

Mille familles présentant au recensement cinq mille enfants vivants, de tout âge, ont dû certainement produire au moins six mille naissances.

Mille familles, présentant au recensement six mille enfants vivants, ont produit plus de sept mille naissances.

Et mille familles présentant au recensement sept mille enfants encore vivants, ont dû fournir plus de huit mille déclarations de naissances aux registres de l'état civil.

Or, ce sont là des cas de fécondité considérable. La moins féconde de ces quatre catégories de familles, égale encore ou surpasse la fécondité moyenne de la Prusse ou de l'Angleterre. — Les autres catégories de familles dépassent largement cette moyenne, nous avons donc encore, même dans l'état actuel de notre natalité, un cinquième des familles françaises qui demeurent très fécondes.

C'est là un grand fait, un fait capital dont il faudra nous souvenir quand nous rechercherons les causes de l'abaissement de notre natalité, les causes médiates, celles qui ne sont pas du domaine de la démographie.

A côté de ces familles très fécondes, nombreuses, mais qui ne sont qu'une minorité, nous avons une autre catégorie de familles formant 15 0/0 du total, que l'on doit considérer elles aussi comme suffisamment fécondes. Elles présentent chacune 3 enfants vivants. Ce serait insuffisant s'il s'agissait de naissances, mais il s'agit d'enfants vivants.

Beaucoup de ces familles qui ont actuellement 3 enfants, en auront encore d'autres. Beaucoup en ont eu davantage et les ont perdus. Si donc 1.000 familles présentent 3.000 enfants vivants, on peut affirmer vraisemblablement qu'elles ont fourni ou fourniront aux registres de l'état-civil de 3.500 au moins à 3.800 déclarations de naissances, ce qui est une fécondité très satisfaisante.

Nous avons donc encore 35 0/0 de nos familles françaises qui ont conservé jusqu'à ce jour une fécondité suffisante pour assurer à la France une natalité générale ou forte ou très forte. La décroissance continuelle de notre natalité tient à la diminution progressive du nombre de ces familles, à l'augmentation de la proportion des familles n'ayant pas d'enfants ou n'en ayant qu'un ou deux.

Mais en face de ces 35 0/0 de nos familles françaises, qui ont conservé une fécondité suffisante, il en est 22 0/0 qui n'ont que deux enfants vivants et 24 0/0 qui n'en ont qu'un seul.

Si l'on ajoute à ces 46 0/0 des familles, celles qui volontairement n'ont aucun enfant, on trouve que bien près de la moitié des familles françaises ont la volonté efficace de n'avoir pas ou de n'avoir que peu d'enfants.

Une certaine fraction de cette catégorie de familles aurait peut-être désiré ou accepté un nombre plus grand d'enfants, si des circonstances indépendantes de leur volonté ne s'y fussent opposées. Mais, d'autre part, il est certain que la possibilité d'être inféconde est beaucoup moins répandue chez les familles que la volonté de l'être.

Rien ne serait donc perdu si la France voulait se ressaisir; une application intelligente des remèdes fiscaux pourrait aider, dans certaines proportions, au relèvement de notre natalité, mais le grand remède est contenu en peu de mots: Moralisez les masses, instruisez-les, montrez-leur où est le devoir, et les enfants reviendront.

Au sujet de la situation créée aux pères de famille dans la société actuelle, voici une petite anecdote dont la saveur sera certainement goûtée des lecteurs :

La *Croix d'Eure-et-Loir* conte le fait suivant dont elle garantit l'authenticité et que nous signalons aux membres du congrès de la repopulation :

Dernièrement, un curé de mes amis reçoit la visite d'un jeune homme qui désirait se présenter comme jardinier à la maison bourgeoise voisine.

Il s'agissait, bien entendu, de faire appuyer sa candidature, et notre homme avait cru, avec raison d'ailleurs, devoir se concilier le suffrage du curé.

La première question posée fut celle-ci :

— Êtes-vous marié, mon ami ?

— Oui, monsieur, depuis un an.

La figure du curé commence à se rembrunir.

— Avez-vous des enfants ?

— Pas encore, monsieur, mais dans quelques mois j'aurai le bonheur d'être père.

Deuxième décor de la figure du curé : elle passe au sombre intense, avec froncement du sourcil et plissement de la lèvre (signe de grande pitié).

— Mon pauvre ami, c'est regrettable, très regrettable... non pas pour vous, mais pour votre entrée chez M. X... Car on exige un ménage sans enfants.

Après quelques secondes de silence, troisième changement à vue de la figure du curé qu'illumine cette fois un franc et malicieux sourire.

— Écoutez, mon ami, voici ce que vous allez faire. Rendez-vous chez M. X..., et à la première question qu'il vous posera et qui sera celle-ci : « Avez-vous des enfants ? » répondez très simplement : « J'en aurai bientôt un, Monsieur, mais aussitôt qu'il sera venu, je le jetterai à l'eau. »

Le jeune homme avait compris. Ce qui fut dit fut fait (pas la noyade), mais la question et la réponse susdites.

Tête du propriétaire absolument interloqué par la répartie du candidat-jardinier.

A ce moment, on annonce la visite du curé qui voulait achever la leçon commencée.

— C'est moi, Monsieur, dit-il à peine entré, qui ai dicté à ce jeune homme la réponse qu'il vient de vous faire, et voici pourquoi. Il y a quelques mois, a paru dans une des principales revues de

Paris un article remarquable sur la triste plaie de la dépopulation de la France.

« Vous le savez, cet article était signé de votre nom. Et c'est vous qui refusez à ce malheureux la joie d'une famille ! Et tous les jours nous voyons à la quatrième page des journaux ces annonces d'une désespérante moralité : *On demande un ménage sans enfants. On demande cocher, jardinier, valet de chambre, célibataires.* A Paris et dans les grandes villes de province, si vous vous présentez pour louer un appartement, la question sacramentelle est celle-ci : Pas d'enfants, n'est-ce pas ?

« Voilà, Monsieur, une des nombreuses raisons de la dépopulation de notre pays, dont vous n'avez pas parlé dans votre revue et pour cause... »

A ce moment, M. X... prend les mains du brave curé et d'une voix émue :

« Allez, monsieur le curé, dites à votre protégé que dès demain il entre à mon service comme jardinier, et que je serai le parrain de son premier-né. »

Puisse cette leçon n'être pas perdue auprès de ceux qui, ayant entre les mains les dons de la fortune, ont aussi le devoir de travailler au salut et à la régénération de notre cher pays de France.

Jadis, à la veillée, autour de l'âtre où flambait la grosse bûche de Noël, nos grand'mères se plaisaient à raconter à leurs petits-enfants, pressés autour d'elles en grappes vivantes, quelques belles histoires du bon vieux temps.

Nous versions de douces larmes au récit des

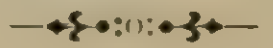
souffrances, des mille péripéties qu'avaient à subir les héros de ces contes merveilleux. Nos cœurs étaient attendris et tristes.

Mais pour ne pas nous laisser sous cette impression pénible, bonne maman terminait ainsi : « Enfin ils se marièrent, eurent beaucoup d'enfants, et furent très heureux. »

L'éducation moderne, le malheur des temps, le manque de foi, le vice, ont renversé cette belle finale pour en faire cette autre maxime égoïste : « Ils se marièrent, n'eurent pas d'enfants, et furent très heureux. »

Le croyez-vous ? Moi, non ! car le bonheur n'habite pas où règne le remords. Les soucis de la famille, si nombreux et si pénibles qu'ils soient, laissent toujours après eux un arrière-parfum de vertu qui a bien son charme.

Les Doctrines Perverses



L'esprit humain évoluant aux seules lumières de la raison et de la philosophie matérialiste conduit aux pires conséquences.

De nos jours, l'instruction pénètre partout. D'aucuns disent que c'est un mal ; je suis, au contraire, tenté de croire que c'est un bien, la victoire devant tôt ou tard rester à la vérité. Le génie de l'homme ne s'est jamais manifesté avec autant de puissance que pendant le siècle qui vient de finir.

Nous n'avons pas à regretter les âges passés, qui, s'ils étaient indemnes de certains vices, manqueront toujours des grandes lumières dont s'enorgueillit notre époque.

Notons seulement que le progrès qui n'est pas marqué des clartés de la foi, n'atteint pas son but et peut même conduire aux plus grands désastres.

Quoi de plus brillant que la civilisation romaine, mais à quelles décadences, à quelles hontes n'a-t-elle pas entraîné le premier peuple du monde ?

Malgré d'actives recherches, et en dehors de quelques beaux discours, de quelques brochures ou articles de journaux, il m'a été impossible de trouver un auteur traitant du grave problème de la natalité au point de vue des destinées futures de l'âme.

On envisage le péril dans ses conséquences sociales, économiques, nationales, mais on le laisse dans l'obscurité la plus complète, quand il s'agit de l'étudier au point de vue religieux.

Bien plus, ce côté est soigneusement écarté, nié par nos modernes économistes, et plusieurs vont jusqu'à le donner comme une cause du mal dont nous souffrons.

Pour ces prétendus savants, la vie tout entière est limitée à la terre et doit nécessairement finir à la tombe ; partant, l'âme ne peut plus prendre ses envolées vers les mystérieuses et consolantes sphères de l'au-delà.

Avec de semblables théories, la procréation devient un fait incompréhensible, que la passion elle-même n'explique pas.

Enlevez à un peuple l'idée de responsabilité qui viendra à échéance un jour ou l'autre, vous le privez de toute direction vers le bien.

L'intelligence et la volonté ne sont que les humbles servantes des sens, ne vivent, ne pensent, n'agissent qu'en vue de leur procurer le plus de jouissances possible.

Le calcul remplace la raison ; on ne réfléchit pas, on compte.

Pourquoi donner la vie à des êtres qui, à leur tour, devront souffrir et mourir ?

Devant ce formidable point d'interrogation, la pensée flotte indécise, et malheur à l'homme que la religion ne vient pas éclairer et soutenir !

Non, la vie ne finit pas à la tombe.

Au delà de l'immensité, il y a une vie nouvelle,

dégagée des angoisses de l'existence présente ; il y a, pour les bons, une vie heureuse que nous devons précisément gagner par un labeur incessant ; il y a des béatitudes dont nous n'avons pas le droit de priver des multitudes d'âmes, quand Dieu nous a placés dans les lois du mariage.

C'est une erreur de croire que le néant est préférable à l'être ; l'existence, quelque agitée qu'elle soit, est toujours un bienfait.

L'éternel ennemi du genre humain le sait bien. Aussi ne suis-je pas loin de croire que son action directe se fait sentir d'une façon néfaste pour la propagation du vice de la dépopulation.

Quelque chose me dit que ce vieux serpent aime mieux se priver de mille compagnons de chaîne que de voir un seul enfant baptisé aller au ciel.

En tenant les parents par l'appât et les satisfactions du bien-être, son triomphe est de tarir en eux les sources de la vie, contre les ordres de Dieu.

Il les trompe sur les obligations de la morale chrétienne et les aveugle complètement sur les devoirs de la nature.

Les erreurs philosophiques touchant la natalité peuvent se ramener à deux grands systèmes : le Transformisme avec Darwin ; l'Accroissement géométrique et le Restreint moral avec Malthus.

L'idée fondamentale de Darwin est que « toutes les espèces végétales et animales descendent, par voie de transformations successives, de trois

ou quatre types originels, et même probablement d'un seul prototype ».

Voilà la Genèse reléguée d'un seul coup au rang d'un invraisemblable roman. L'œuvre des six jours, l'origine de l'homme, ses destinées immortelles, sont biffées d'un trait ; nous sommes réduits au simple état d'atomes flottants.

Darwin a-t-il au moins le mérite de sa découverte ? Non. L'antiquité en avait vu quelque chose dans les rêveries de Démocrite et d'Epicure.

Au siècle dernier, un Français, M. Maillet, le préconisait dans un livre publié à Amsterdam ; mais, comme si l'auteur avait eu honte de son œuvre, il n'osa la signer, et elle parut sous le pseudonyme de Telliamed (Maillet renversé).

Le livre et la doctrine furent également méprisés ; les écrivains impies de l'époque la réprouvèrent, les premiers.

Plus tard, un autre écrivain français, M. de Lamark, mort à Paris en 1829, reprit en sous-œuvre la théorie du Transformisme, mais sans plus de succès, et en 1846, M. Bory de Saint-Vincent ne réussit pas davantage à la faire accepter du public.

Darwin, au contraire, eut une grande vogue, et on ne s'explique qu'avec beaucoup de peine que ses arguments, aujourd'hui considérablement vieillis et reconnus scientifiquement faux, aient eu un tel retentissement.

La cause en est due, sans doute, à l'habileté

avec laquelle leur auteur exposa ses sophismes.

Darwin était un homme fort adroit, parfaitement au courant de l'ignorance de ses lecteurs, pour la plupart incapables de saisir la justesse ou la fausseté d'un raisonnement suivi, surtout en matière aussi délicate. La principale raison de son succès réside dans la corruption du cœur du grand nombre.

Le Transformisme favorise l'athéisme et le matérialisme, cela suffit pour que tous ceux qui ont à redouter, après cette vie, la justice d'un Dieu vengeur, adoptent avec empressement une doctrine qui leur fait illusion et calme leurs alarmes.

Parmi les disciples du maître, les uns ne croient pas en Dieu et n'admettent que le règne souverain de la matière ; les autres sont spiritualistes et reconnaissent l'existence d'un être créateur.

Ils échappent bien ainsi au reproche de vivre de l'absurde et d'insulter au bon sens, mais en niant la Providence, chose dont ils ne font pas fi, ils retombent dans les dangereuses chimères des premiers.

Les Évolutionnistes avec M. Huxley, les Dérivationnistes avec Owen, ne sont que des transformistes habillés d'une autre façon ; leurs théories aboutissent aux mêmes résultats.

Le Transformisme matérialiste est aujourd'hui très répandu, si ce n'est dans les idées, du moins dans la pratique de la vie. Il est presque le seul dogme des soi-disant libres penseurs. Si l'on rit

volontiers de notre arrière-grand-père le singe, on ne se fait pas faute de vivre comme lui.

Il n'entre pas dans ma pensée d'étudier et de confondre le système de Darwin. Nous renvoyons pour cela aux savants travaux de M. de Quatrefages et de Pasteur.

La transformation des races n'est qu'une absurdité dont on ne parle que le sourire aux lèvres. Malheureusement, des idées elle est passée dans les mœurs qu'elle a corrompues. Elle a ouvert toutes grandes les portes à la sélection naturelle qui fait du genre humain une succursale des fermes normandes.

En réalité, à quoi ont abouti ces monstrueuses théories ?

A détruire l'âme pour glorifier la chair, à nier la vie future, à créer pour l'homme des besoins factices, des jouissances sans cesse renouvelées ; et pour se les procurer, l'homme, que Dieu a fait à son image, se lancera dans la lutte avec une âpreté, une inhumanité qui ne connaît plus de bornes.

C'est une mêlée où l'on se foule aux pieds, où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on monte les uns sur les autres. Nous en arrivons à la tyrannie du plus fort.

Darwin a dit que c'était bien là la loi générale qui gouverne les êtres : victoire et survivance pour les uns, défaite et mort pour les autres.

En vue de fortifier sa thèse et de nous rabaisser encore, le philosophe anglais l'appuie sur des faits empruntés à l'histoire naturelle.

Notre abeille, transportée en Australie, est à la veille d'exterminer le mélipone, abeille indigène sans aiguillon. La souris a cédé une part de son domaine au rat noir, ce qui en reste n'échappe que par sa petitesse.

Le surmulot, importé par un navire au siècle dernier, fort et féroce, a presque détruit le rat noir.

Herbert Spencer, un autre Anglais de renom, a étendu la théorie à la sociologie, à la politique, à la morale.

Les nations ont perdu l'idée de justice, malheur à celles que l'on classe au nombre des décadentes : demandez aux Espagnols, à l'Irlande, à la Pologne, aux Républiques Sud-Africaines, aux rois et aux archiducs de l'Allemagne, ce qu'ils en pensent.

Loi barbare que celle du plus fort, loi de ceux qui ne croient plus à rien ; ce n'est pas celle d'une véritable civilisation.

Il y a une loi de justice, une loi de soutien des faibles et des petits qui est gravée au cœur des hommes, et c'est elle que nous proclamons la seule vraie, la seule digne des peuples chrétiens.

La force brutale, quels effets produit-elle ? Nous les voyons, nous les touchons, ils sont détestables.

C'est l'égoïsme élevé à sa suprême puissance. Tout pour nous, qu'importent les autres, s'ils restent plongés dans le néant ; et, parvenus à la vie, qu'ils soient meurtris, écrasés, qu'importe encore !

Soyons vainqueurs, triomphateurs, jouisseurs.

A cette source se corrompent les sentiments généreux.

Que deviennent le devoir, l'amour paternel, la confiance et même l'amitié ? Tout se pèse à la balance de l'intérêt, et de ces nobles aspirations il ne reste que cendre et poussière.

Dans cette mêlée confuse, dans ce combat ardent, tout devient rude, les mouvements, les habitudes, les traits du visage.

Plus d'idéal, tout à la matière, au succès, quels qu'en soient l'origine et les moyens ; plus de sacrifices, plus de convictions solides pour lesquelles on combattait et l'on mourait jadis ; les appétits seuls triomphent.

La gaîté, cette vieille gaîté gauloise, faite de bonne humeur et de douce jovialité, que nos pères conservaient même au moment des plus rudes épreuves, disparaît à son tour.

Les jeunes ne la connaissent point, les préoccupations de l'avenir sont venues les toucher au berceau. Pour écarter les obstacles qui leur barrent le passage, ils en arrivent à des actes déloyaux, criminels parfois.

Ceux qui, bien à la légère, ont déchaîné ce mouvement néfaste se répercutant sur le monde commercial, agricole et industriel, ne se font pas illusion sur les résultats auxquels il doit conduire.

Stuart Mill l'a vu aboutissant à une mer stagnante. Un autre n'y perçoit qu'un effort impuissant pour soulever le pesant fardeau des infortunes humaines. Le rocher retombe toujours, et

la situation a été définie par un mot de la science moderne : le sisyphisme.

Malthus, lui aussi, enseigne que les progrès de la société doivent, en fin de compte, échouer sur les bas-fonds de la misère !

Voilà pour Darwin.

Est-ce assez beau ?

Reste Malthus.

J'éprouve une certaine répugnance à prononcer ce nom. Il est des choses qu'une plume sacerdotale ne peut écrire. Le latin, dit-on, brave l'honnêteté : malheureusement, pour être compris de mes lecteurs, je dois m'exprimer en français, je vais donc le faire avec toute la prudence voulue.

On a créé sur Malthus, comme sur Darwin, du reste, une sorte de légende.

C'était, dit-on, un fort honnête homme, nourri d'idées philosophiques fort risquées, mais éminemment humanitaires.

Philanthrope par excellence, le but qu'il se proposa sans cesse fut l'amélioration des classes pauvres : il s'est trompé, c'est possible, mais ses intentions étaient droites.

Je ne suis pas suffisamment documenté pour résoudre cette question : Malthus était-il de bonne foi ? Oui, à n'en pas douter, disent les uns ; non, répondent les autres, la bonne foi n'est pas acquise à l'homme qui, de gaîté de cœur, émet une théorie contraire à la morale, à la fin du sacrement de mariage et à l'expérience elle-même.

Sans prétendre trancher ce point controversé, le philosophe anglais me fait l'effet d'un de ces illu-

minés de la science que de longues rêveries ont dépourvus de sens pratique, et qui ne vivent plus en dehors de leur idée fixe.

A-t-il voulu, a-t-il même prévu les terribles conséquences de ses écrits ? Je ne saurais le dire.

Son système a-t-il été le point de départ d'une école développant à l'extrême la pensée première du maître ? Peut-être.

Quoi qu'il en soit, Malthus a ouvert la porte à la morale qui porte son nom, et il me paraît difficile de le laver complètement.

Né à Rookery, dans le comté du Surrey, Malthus fut disciple de Hume.

Fils d'un pasteur anglican et pasteur lui-même, il émit le premier cet axiome : « La population s'accroît en progression géométrique, tandis que les moyens de subsistance s'accroissent seulement en progression arithmétique. »

L'économie politique répond que si l'accroissement de la population est double, l'accroissement de la production est quadruple, en même temps que celle de la consommation.

Première erreur.

Malthus, en outre, réprouve la tendance universelle des nations à se multiplier indéfiniment. Le remède à cette tendance est l'amélioration des classes inférieures, cherché surtout dans la *circonspection* des mariages.

A l'exemple de Darwin, il tire ses arguments de l'histoire naturelle. Il nous montre « que la nature humaine emploie, pour s'opposer à l'accroissement de la population, deux sortes d'obs-

tacles, les obstacles *privatifs* et les obstacles *destructifs*. Les premiers sont les vices de toutes sortes qui arrêtent la fécondité naturelle de l'homme ; les seconds, renferment les causes tendant à abréger la durée de la vie, les travaux excessifs, la pauvreté, les occupations malsaines, etc. »

Il ajoute que l'homme doit prendre conscience de la nécessité d'aider encore ces deux sortes d'obstacles.

Voilà le venin, que la haute pensée humanitaire du philosophe n'a peut-être pas perçu. Ses élèves se sont chargés de nous le faire sentir en l'aggravant encore.

C'en est assez pour que la doctrine malthusienne telle qu'on l'entend aujourd'hui soit bien laide, aussi convient-il, pour en parler, de la couvrir de feuilles de vigne. On s'apercevra moins de sa laideur, et les âmes droites pourront l'étudier sans éclaboussures.

Le Malthusianisme, au fond, n'est que le Transformisme développé et poussé à ses dernières conclusions.

Le principal ouvrage de Malthus fut son *Essai sur le principe de la population*, comme celui de Darwin avait été : *De l'Origine des espèces par voie de sélection naturelle.*

Les deux œuvres se complètent l'une l'autre et aboutissent aux mêmes solutions dégradantes.

La théorie malthusienne peut se résumer en trois points.

Le premier point établit que le nombre des nais-

Mort Consolante.

sances doit être limité et proportionné à l'étendue géographique de la terre et à ses ressources.

Le globe compte environ quatorze cents millions d'habitants. Pour se mouvoir à l'aise, chacun d'eux devrait avoir à sa disposition un nombre respectable de kilomètres carrés ; pour mieux jouir, il devrait posséder des forêts giboyeuses, des lacs, des rivières remplis de poissons.

De magnifiques domaines aux productions naturelles, viendront rehausser ces avantages, car, comme bien l'on pense, la culture artificielle et intensive, qui demande beaucoup d'efforts, ne peut être de mise en un tel Eden.

Or, il résulte de statistiques récentes, que le monde entier pourrait nourrir, le jour où toutes ses richesses seraient exploitées, six milliards d'habitants au bas mot.

Et ce chiffre ne sera jamais atteint, si l'on tient compte du peu de durée de la vie humaine, des guerres, des épidémies qui sévissent et qui anéantissent chaque année des millions d'individus. La terre, cette grande nourricière, pourrait subvenir aux besoins de quatre fois plus d'habitants qu'elle n'en possède actuellement.

Ce premier point est donc une absurdité et n'éclaire de ses sinistres clartés qu'un désert parsemé de quelques rares jouisseurs à qui rien n'est refusé. Dieu n'a pas créé l'homme pour qu'il puisse se tailler au soleil une place magnifique et unique, au détriment des autres.

Depuis la chute originelle, la terre n'est qu'un lieu d'épreuves mêlées de quelques joies. L'homme

doit y vivre assurément, mais y vivre en voyageur, de façon à ne pas oublier l'autre vie, la vraie, celle-là.

Et quand il voudra vivre ainsi, l'univers sera toujours assez grand pour lui et sa postérité.

Continuant ses rêveries malsaines, Malthus soutient, dans un second point, que les maux dont souffre l'humanité ne proviennent aucunement de la forme des gouvernements, non plus que de leurs conditions politiques ou sociales, mais bien des vices inhérents à la nature, vices incoercibles que les lois ne parviendront jamais à détruire.

Conséquence : il importe à l'homme de ne pas procréer pour n'avoir pas à exposer sa génération à toutes les misères.

Notons, en passant, que, bien à son insu sans doute, Malthus admet la faute originelle et ses suites ; il se trouve d'accord avec le Catéchisme : « En punition de leur désobéissance, Adam et Ève furent chassés du Paradis terrestre, condamnés à manger leur pain à la sueur de leur front, ils devinrent sujets à l'ignorance, à la concupiscence, à la douleur et à la mort, et furent exclus du bonheur du ciel. »

Mais où il pèche grandement, c'est quand il soutient que les hommes, sous la loi de grâce, naissent nécessairement vicieux et ne peuvent s'amender.

C'est une erreur qui ravale l'homme au-dessous des animaux aux instincts grossiers, et le prive de la possibilité du bien sous la poussée de

l'intelligence, de la volonté, des vertus, de l'énergie morale qui sommeillent au fond du cœur.

Si Malthus avait fait un peu de théologie catholique, s'il avait pu se douter des merveilles accomplis par les sacrements, *ex opere operato* et *ex opere operantis*, il n'en serait jamais arrivé à soutenir cette monstrueuse hérésie de l'homme né pour le mal, et retenu dans ses débordements par la seule faiblesse de sa pensée et les timides reproches de l'amour naturel.

Pas plus que Darwin, Malthus n'a l'honneur de la découverte de son système. Il est, à peu de chose près, la reproduction de la philosophie bouddhiste émise par le Siddharta.

Cette même thèse fut reprise dans le domaine purement spéculatif par Schopenhauer.

Le troisième point de la doctrine malthusienne n'est que la conséquence et comme le digne couronnement des deux premiers.

L'homme doit craindre de ne pouvoir nourrir ses enfants, et comme, d'autre part, il lui est impossible de résister à ses passions, il ne lui reste qu'à user de calculs et d'obstacles pour empêcher les naissances. Et c'est ce que font une foule de gens.

On voit d'ici où conduit un tel système.

La concupiscence, il est vrai, atteint plus du moins tous les hommes ; il n'y a pas trop à s'en plaindre, puisque c'est une nécessité de notre état déchu ; elle est, du reste, la pierre de touche des énergies viriles et des grandes vertus.

Depuis saint Paul à qui Dieu refusa d'en être

délivré en lui répondant : « Ma grâce te suffit ! » jusqu'au petit missionnaire qui s'en va, sur les rivages lointains de la barbarie, porter le nom de Dieu et la morale de Jésus-Christ, tous ceux qui ont su s'élever au-dessus des sens et les soumettre au joug de la raison et de la foi sont un honneur pour l'humanité.

En matière aussi grave, l'homme ne peut rien par lui-même, mais il peut tout avec l'aide de la grâce, selon cette belle parole de l'Apôtre des nations : *Nemo potest esse continens nisi Deus det.*

Et la grâce ne manque jamais aux âmes de bonne volonté.

Une chose à remarquer, c'est que la doctrine de Malthus, née en Angleterre, fut immédiatement considérée comme immorale et attentatoire aux droits des classes pauvres par tous les Anglais.

Mais elle passa vite la Manche, et c'est en France qu'elle s'épanouit dans toute sa hideur.

Les autres nations de l'Europe semblent en être exemptes ; chez nous, au contraire, elle est devenue la règle de conduite du grand nombre.

Ses ravages concordent d'une façon frappante avec la diminution des principes chrétiens. Là où la morale évangélique perd de son influence, le malthusianisme règne en maître.

Les pouvoirs publics, impuissants, ferment les yeux ; comment, du reste, une sanction pénale pourrait-elle l'atteindre ? Certaines écoles poussent l'audace jusqu'à l'enseigner comme chose ordinaire et de pratique courante.

Tour à tour, la science et l'industrie se sont mises à son service. Bon nombre de médecins l'enseignent et mettent au service de la décadence un savoir qui ne leur a été donné que dans un but de préservation sociale.

Quand de pareils symptômes se généralisent chez une nation, c'est là un des signes les plus certains d'une irrémédiable décomposition, tant il est vrai que la science, sans la crainte de Dieu, est le plus terrible complice de celui qui fut homicide dès le commencement.

L'association des médecins chrétiens, connue sous le nom de « Société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien », fait de louables efforts pour réagir contre cette tendance de la science médicale moderne.

Dans notre vertueux pays, c'est à qui aura le moins d'enfants. Voilà une vérité qui, chez nous, a tellement l'évidence d'un axiome que l'abominable vice s'appelle couramment à l'étranger : « le vice national des Français ».

Mais aussi, avoir des enfants ! Y songez-vous ? On est bien près de hausser les épaules devant un père de famille honnête, et les âmes sensibles vont jusqu'à plaindre la mère infortunée qu'environne une bande de joyeux bébés et qui, généralement, se trouve fort heureuse de son sort.

Allez donc souhaiter à de jeunes mariés une nombreuse postérité ! Si belle-maman ne vous arrache pas les yeux, vous pourrez vous estimer heureux.

A côté d'une certaine catégorie de médecins,

ne croyez-vous pas qu'il existe beaucoup de sages-femmes et de pharmaciens qui aident à l'œuvre néfaste ? Quelle responsabilité !

J'ai démontré que le nombre des mariages n'avait pas sensiblement diminué en France. Bien rares sont, de par ailleurs, les familles qui, volontairement, se privent de tout descendant.

On en veut un, deux au plus ; pour le reste, la loi naturelle est assujettie aux exigences des passions.

Ces enfants gâtés, choyés, deviennent des sujets médiocres.

A un autre point de vue, le système de notre éducation familiale ne serait-il pas faussé ?

J'ai souvent jeté des regards d'envie sur la *Nursery* anglaise.

En France, les enfants vivent peut-être trop de la vie des parents ; ils se mêlent à leurs moindres gestes, à toutes les manifestations de la vie intérieure.

Le souci de leurs pas et démarches, de leur santé, de leur instruction, de leurs études, de leurs caprices, devient l'objet d'une sorte d'obsession de la part des parents.

Dans les familles riches, la femme, la mère, a le plus grand souci de sa beauté et de ses relations mondaines, toutes choses que la maternité atteint plus ou moins.

J'ai passé,pour me fixer sur certains détails, de longues heures aux Champs-Élysées, cette promenade chérie de l'enfance fortunée.

Au premier rayon de soleil, les bambins sur-

gissent comme par enchantement des aristocratiques hôtels du quartier et viennent prendre leurs ébats le long des pelouses verdoyantes.

Les uns grattent la terre avec ardeur, les autres remplissent leurs seaux de sable fin ; quelques grandes fillettes de huit ans jouent à la maman avec des poupées plus grandes qu'elles, sous l'œil bienveillant de la nounou ou de l'institutrice.

Examinez ces enfants, ils sont deux, trois au plus, portant le même visage. Nés dans la soie, presque coup sur coup, l'on sent vaguement qu'un arrêt définitif et voulu s'est fait sentir chez leurs auteurs.

Les mamans qui les accompagnent sont jeunes, resplendissantes de santé et d'élégance, elles couvent des yeux leurs chers petits, sans songer plus avant.

Voyez la toilette des bébés, elle est soignée, les nattes ondulent sous la brise légère avec une correction automatique, les robes sortent de chez la grande couturière, et pas un bouton ne manque aux riches vêtements.

Mêlez-vous aux conversations des mères, vous les verrez rougir de plaisir sur la remarque de l'air *bon ton* de leur petit monde. La vanité trouve son triomphe où la patrie perçoit son tombeau.

Chez nos voisins d'Outre-Manche, il n'en est pas ainsi. Jusqu'à l'adolescence, les enfants, sans échapper à la haute surveillance de leurs pères et mères, sont élevés un peu à l'écart. Les *misses*

aux longues dents sont seules chargées des détails.

Retirés dans un coin du somptueux appartement, ils s'initient à une vie moins mignarde, et si leurs habits sont parfois troués, si sur leurs fronts se voient les traces de nombreux horions, ils s'habituent plus facilement à la vie active, en même temps qu'ils acquièrent de bonne heure cet esprit d'initiative qui est la caractéristique de la race anglo-saxonne.

De plus, la *Nursery* ne se comprend qu'avec de nombreux petits frères et petites sœurs. A deux, ils mourraient d'ennui ; à quatre, à six, ils sont ravis.

On dira peut-être que cette vie à part, cette sorte de séquestration, n'est pas la plus haute conception de l'amour maternel, je n'en crois rien. Les enfants, pour devenir des hommes, ne doivent pas être trop entourés.

L'amour filial, s'il est dépourvu de ce laisser aller trop familier remarqué chez les petits Français, devient plus solide, plus respectueux. L'idée de père et de mère se présente à leur jeune intelligence et se perpétue avec une sorte d'auréole, à travers tous les âges de la vie.

La spirituelle Parisienne trouve les *ladies* anglaises mal nippées dans leur corsage jaune à carreaux ; elle a peut-être raison, mais elle reconnaîtra qu'il est un autre genre de beauté que celle octroyée par le fini et la recherche des étoffes : la beauté morale.

On dit que la plume fait l'oiseau ; à ce compte,

on s'expose à n'avoir que des plumes sans oiseaux : autant en emporte le vent.

Le malthusianisme, qui a son principe dans l'orgueil et l'égoïsme des jouissances, se manifeste d'abord par le luxe pour finir dans la décomposition.

Le long de nos rues, les hommes, les femmes honnêtes sont assaillis de prospectus infâmes ; l'art de tuer la France est devenu une exploitation régulière.

Les barrières de la vie sont des écluses que l'on ouvre et que l'on ferme à volonté. L'antiquité païenne nous avait bien donné quelques spécimens de ces ruses diaboliques, mais jamais, avant ce siècle, elles n'avaient pénétré les sociétés civilisées.

Que dire maintenant de l'infanticide ?

Notre état social lui trouve toutes sortes d'excuses, il le couvre de sa protection discrète, quand il se produit sans bruit et s'accomplit avec habileté.

Et puis, faut-il l'ajouter, il n'y a pas que les enfants nés que l'on tue. Les âmes privées du baptême se comptent par milliers, chez nous. Les *faiseuses d'anges* exercent en grand leur coupable industrie, d'aucunes y gagnent de grosses fortunes.

Un seul de ces crimes sur deux mille parvient à la connaissance de la justice ; tous les autres lui échappent.

Pauvres parents, frivoles et coupables ! si vos regards pouvaient pénétrer dans les limbes, vous y verriez une foule de petites créatures qui ont



Horrible Vision.

été la chair de votre chair, le sang de votre sang, et que vous avez à jamais privées de la vue de Dieu.

Peut-être n'avez-vous pas approfondi cette quasi-certitude qu'une âme humaine existe dès les premiers instants ?

Quelle responsabilité pour vous, quels remords pour la vie, et à l'heure suprême, quelle vision ! N'apercevrez-vous pas, penchées sur votre couche funèbre, une nuée de têtes blondes, grimaçantes et tristes, vous reprochant leur malheur éternel ?

Pourrez-vous prétendre avoir gagné votre part de paradis ?

Combien consolante, au contraire, est la mort de la vraie mère, fidèle à tous ses devoirs.

Je ne puis, à ce sujet, résister au plaisir de mettre sous les yeux des lecteurs cette belle page de Mme Marcelle Camolet, parue sous le nom de *Dialogue suprême.*

« Une âme était prête à quitter le corps qu'elle avait animé ici-bas, pendant plus de soixante-dix années, et qui, défiguré, inerte, affaibli, semblait déjà privé de vie.

« Dans un de ces élans mystérieux de l'heure suprême, cette âme suspendue entre la terre et l'au-delà, déjà détachée, sinon oublieuse des choses et des affections du monde, criait au Ciel en son ardente prière : « Le repos, Seigneur ! le repos ! »

« Le Dieu de toute bonté entendit cet appel et daigna s'incliner vers l'âme angoissée :

« — Quel repos réclames-tu, toi dont la vie fut

toute de joie et de paix ? Les graves soucis qui minent le cerveau et le cœur, les douleurs qui fomentent les révoltes, la misère source de tentations, n'ont jamais paru dans ton existence. Dois-je un repos éternel à toi qui ne connus point la fatigue des labeurs forcés ou des inquiétudes lancinantes ? Heureuse, aimée, tu n'as connu, dans tes premières années, que des sourires ; pour quelles victoires demandes-tu la récompense, toi qui fus préservée de tous dangers ?

« Et l'âme murmura :

« — Il est vrai, Seigneur, rien d'héroïque ne marque ces années de mon heureuse jeunesse. J'ai simplement joui de vos bienfaits. Mais ai-je jamais rien fait qui méritât votre courroux ?

« — Tu ne péchas point contre moi et contre mes commandements. Mais qu'as-tu fait pour ma gloire ? J'avais confié ta splendide jeunesse à un mari qui t'a aimée, protégée, écartant de ton chemin les difficultés et les meurtrissures. Tu n'as même pas eu à me le conquérir...

« — Je fus fidèle.

« — Quel est ton mérite ? Combien de femmes dont tu condamnas la conduite légère et qui, aussi heureuses, eussent été honnêtes ! As-tu jamais soupçonné le souci du lendemain, les inquiétudes pour l'avenir ?

« — J'ai fait l'aumône.

« — De ton superflu, ou bien en t'amusant. Ces aumônes t'ont procuré les bénédictions des malheureux, l'estime des riches ; tu as déjà reçu ta récompense.

« — J'ai soigné les malades.

« — Avec la pitié que j'ai moi-même mise en ce cœur comme une bonne servante, honnête et sage. Je t'avais tant donné ! Que m'as-tu rendu ? Montre-moi tes trésors, ô âme dépouillée à cette heure des richesses et de toutes les affections terrestres ?

« Et l'âme, soudainement réconfortée par ce défi de l'Éternel, agita son pauvre corps d'un tremblement convulsif, et, plus forte, plus confiante, elle clama sa fière et chrétienne réponse :

« — Mes trésors, Seigneur, les voici : Auprès de cette fragile enveloppe, que je vais abandonner à votre grâce miséricordieuse, voyez mes enfants, mes fils et mes filles : Ils sont dix ! Et pour eux, j'ai usé ce corps en leur donnant le plus pur de sa sève et ses plus vives douleurs... Pour eux, mon cœur s'est agrandi, dilaté dans un amour immense et fort... Pour eux, ma pensée est montée plus large, plus féconde, vers vous, dans des prières plus fréquentes, plus ardentes. En leur apprenant à vous aimer, j'appris moi-même à vous connaître mieux, à vous aimer davantage.

« En m'efforçant de les rendre virilement chrétiens et saintement bons, j'acquis des vertus d'abnégation, de dévouement, que je n'eusse jamais connues...

« Pauvre âme épuisée, je m'en irai joyeuse, car je renais, je reste en chacun d'eux, et le poids de ce corps me lasse, car je ne puis faire davantage pour vous, Seigneur, sur la terre : Vous m'aviez créé une âme, je vous en rends dix ; vous m'aviez

donné un cœur, je l'ai multiplié ; j'étais une à vous servir, à vous aimer, à vous prier : En eux, je reste décuplée et vaillante... Mon Dieu, ayez pitié de moi !...

« — Viens ! dit le Seigneur vaincu.

« Et cette âme prit son essor... »

« Chacun est puni par où il a péché », disent les Livres Sapientiaux, et le péché de la chair entraîne pour le corps, l'esprit et le cœur de nombreuses peines.

L'organisme est détruit, je ne veux pas dire par quelles maladies mystérieuses, je laisse ce soin aux médecins, mais il est un autre genre de mort plus effrayant encore, la destruction des puissances de l'âme.

Le venin entre, comme toujours, par des portes qu'on appelle les sens. L'âme qui n'est pas rassasiée de pensées surnaturelles, se noie au milieu des préoccupations sensibles, tous ses efforts ne tendent qu'à la possession d'un corps sur lequel la mort a déjà mis son empreinte.

J'ai admiré, au musée de Bâle, deux tableaux germains d'Hubbens. L'un représente la beauté sous les traits d'une femme ravissante, l'autre montre la mort avec sa grande faux, venant mordre à belles dents sur ces joues roses auxquelles on aurait volontiers accordé le privilège d'une fraîcheur éternelle.

Image de la vie.

« Tout vice est destructeur (1) ; mais celui de la

(1) Abbé Martinet, tome II, page 116.

chair violant directement les lois de l'existence, est essentiellement homicide. En vertu d'une loi profondément secrète, mais bien connue des chrétiens, qui veut que l'homme mange ce qu'il adore — c'est peut-être le sens du mot *adorer*, porter à la bouche, — les nations qui adorent la chair sont ou deviennent anthropophages.

« On a dit que cette passion adoucit les mœurs; oui, comme la rage adoucit un tempérament, comme la gangrène adoucit un corps. Les nations non chrétiennes adorent toutes plus ou moins la chair, aussi avons-nous vu que toutes, plus ou moins, elles font une horrible consommation de vies humaines.

« Comme le carnage est dans les mœurs et que du souverain au chef de famille, tous sont bourreaux, l'homicide y est assez régulier pour ne pas troubler l'ordre.

« D'ailleurs, la peine étant proportionnée aux lumières du coupable, et ces nations n'étant éclairées que par l'astre naturellement opaque de la raison, elles ne subissent que le supplice naturel du vice impur. Ce supplice signalé par un de nos saints patriarches, Jacob, et par un des patriarches du vice, Ovide, c'est l'*hébétation.* »

Loin de moi la pensée de faire de la France une armée de capucins et de carmélites.

Je comprends fort bien que ceux — et ils seront toujours assez nombreux — qui n'ont pas fait à Dieu seul le sacrifice de leur être soient inclinés vers ce qu'on appelle l'amour.

L'amour ! mot magique, mais existe-t-il encore,

et ne l'a-t-on pas transformé du tout au tout? Est-ce bien le nom que mérite le culte de boue dont on l'a revêtu comme d'une couche épaisse?

L'amour véritable a son premier principe en Dieu, c'est pour avoir dévié qu'il devient la possession exclusive des sens.

Au moyen âge, le chevalier avait le plus profond respect pour sa dame; l'obligation de la défendre, de l'entourer de vénération, était ordonnée par la loi au même titre que le devoir de servir Dieu et la patrie.

C'est que nos ancêtres avaient une autre conception du plus noble sentiment du cœur.

Si par amour on entend l'affection respectueuse qu'inspirent à l'âme honnête les vertus de la femme et les services inappréciables qu'elle rend à la société, je tiens moi-même à ce culte comme à la plus belle création...

Mais si on le fait consister dans l'art d'enivrer la femme pour la séduire, la dégrader, je l'ai en horreur, aussi bien que la bestialité musulmane ou communiste à laquelle il conduit fatalement.

Le cri des siècles barbares : « La femme au plus fort et au plus riche » n'est qu'une profanation du foyer.

Une sorte de scepticisme semble voiler, chez nos modernes viveurs, la notion exacte du bien et du mal.

Dans les clubs les plus *smart*, on n'aura pas assez d'anathèmes pour le malheureux cercleux qui se sera laissé surprendre à tricher au jeu; mais qu'il mène au grand jour la vie la plus déver-

gondée, il deviendra aux yeux de tous un homme d'une parfaite élégance, sa société sera recherchée, et le récit de ses bonnes fortunes fera la joie et l'admiration des réunions les plus huppées.

Ce genre, auquel on a gentiment donné le nom de genre *rosse*, n'a-t-il pas chez nous son plein épanouissement ?

Que devient alors le mariage avec ses devoirs et ses charges ?

Vieux jeu !

Voilà bien pour les hautes sphères. Le monde moyen n'offre guère de spectacle plus consolant.

Le petit employé veut aussi sa part de plaisir. Plus de mariage, mais des unions libres que l'on fait et défait avec la plus grande facilité. L'armée du vice occupe une bonne partie de la population des villes.

La prostitution clandestine et réglementée dévore notre société.

Dans un but de salubrité publique, il conviendrait d'étendre sur certains quartiers un voile immense.

Les secrets de nos décadences familiales y sont appris à l'adolescence, et nos jeunes soldats, arrivés à vingt ans dans les villes de garnison, y prennent des habitudes théoriques de perversion malthusienne qu'ils se feront une gloire de porter au village.

Je n'ai garde d'attaquer notre armée, cette sentinelle avancée de la nation, mais je ne puis m'empêcher de remarquer que les armées permanentes, nécessitées par l'état actuel de l'Europe, donnent

des résultats déplorables au point de vue de l'avenir de la race.

Avec ce système, tous les fils de France sont soumis à des épreuves délicates qu'ils n'auraient pas connues dans leurs campagnes.

Je ne récrimine pas, je constate.

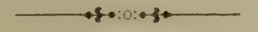
Jadis, les troupes mercenaires avaient cet avantage de laisser vierge une partie du pays. Les moyens de préservation étaient, en outre, fort nombreux. Le soldat était tenu de compléter son éducation religieuse, et ce qu'il entendait à l'église le maintenait dans le chemin de la vertu.

Chaque régiment avait son aumônier ; les vieux briscarts en étaient heureux. Au nom de la liberté de conscience, on a supprimé tout cela, je souhaite que nous n'ayons pas à le regretter.

Tout à fait au bas de l'échelle sociale, rampe enfin le monde spécial que je m'abstiens de nommer. Dans les sentines, grandit la masse des êtres vicieux par nature et vivant du vice.

Les messieurs à casquette sont devenus une institution régulière. Il ne me sied point d'aller les saluer, je me borne à une simple constatation : dans tels quartiers, ils sont assez puissants pour envoyer un des leurs les représenter au conseil municipal et dans nos hautes assemblées.

Je ne dis pas que ce soit à Paris, mais cherchez un peu et surtout, inclinez-vous.



CAUSES ÉCONOMIQUES

Code Civil et Droit d'Aînesse

Nous avons vu que les causes principales du vice sont des causes morales ; c'est le cœur de la nation qui est atteint, c'est lui qu'il faut guérir.

A côté de cette raison première du mal, il y a, dans l'ordre économique, des causes secondaires d'une grande importance qu'il convient d'étudier avec soin.

L'article 745 du code civil, concernant les successions, est ainsi conçu : « Les enfants ou leurs descendants succèdent à leurs père et mère..., sans distinction de sexe ni de primogéniture... ils succèdent *par égale portion et par tête* quand ils sont tous au premier degré... »

Voilà donc tous les enfants égaux devant un héritage ; et j'ose dire que les légères atténuations apportées à cette loi par un dispositif spécial, ne sont pas de nature à en arrêter les conséquences déplorables.

L'article 913 du même Code civil porte, en effet, que « les libéralités, soit par actes entre vifs, soit par testament, ne peuvent excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un

enfant légitime; *le tiers*, s'il laisse deux enfants; *le quart*, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. »

Mais à quoi peut bien servir, dans la plupart des cas, cette restriction? Le quart, le tiers, seront naturellement pris sur la succession totale; il faudra donc procéder à une vente générale que peut toujours exiger chacun des héritiers, en vertu de cet autre principe du droit français que « nul n'est tenu de rester dans l'indivis ».

Bien rares sont les familles que ne désunit pas profondément une succession ouverte.

Et parce que la loi favorise un chacun, tous en profitent pour vouloir le meilleur lot.

Le partage forcé des biens est déjà un désastre, c'est ce qu'établit d'une façon lumineuse M. Larsonnier, membre de la Chambre de Commerce de Paris, dans une pétition adressée tout récemment au Sénat.

Tandis que l'Angleterre, sous l'empire de la liberté testamentaire, voit grandir et se perpétuer chez elle des établissements industriels et commerciaux qui accumulent les capitaux, la clientèle, les leçons de la pratique et les meilleurs instruments de travail; tandis que les fils des manufacturiers ou des commerçants les plus considérables continuent, dans la métropole et jusqu'aux extrémités du monde, l'œuvre de leurs ancêtres, chez nous, rarement l'œuvre du père est continuée par les fils.

Le capital qu'il a amassé, l'expérience qu'il a acquise, l'instrument de travail qu'il a créé, tout se trouve disséminé, affaibli, compromis ou perdu. C'est une force vive dont notre Code civil semble avoir pris pour mission de briser les organes, et qui demandera, pour se reconstituer

au même degré de puissance, le temps d'une génération nouvelle.....

L'Angleterre est couverte de manufactures et de maisons de commerce ayant grandi sous l'égide du chef de famille assisté de ses enfants ; la mer est sillonnée de navires marchands commandés par des fils de négociants, le monde entier voit des comptoirs anglais dirigés par ceux qui n'ont pas trouvé leur part d'action dans la métropole.....

Que d'édifices industriels ou commerciaux s'amoindrissent (chez nous) ou s'écroulent sur la génération qui les a fondés ! Combien de pères doivent renoncer au concours de leurs enfants, tandis que ceux-ci attendent, dans une oisiveté coupable, le moment de jouir sans travail du bien acquis par leurs parents ? Nous pourrions citer par centaines les exemples de ces décadences déplorables, favorisées par la loi dont les pétitionnaires signalent les dangers.

Comment songer à des entreprises de longue haleine ? Qu'est-ce que notre marine marchande auprès de celle des États-Unis ? Qui songe à aller porter ou entretenir la vie dans nos colonies ? Quels sont nos comptoirs dans les contrées où des millions de consommateurs se disputent les produits anglais ?

L'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, les États-Unis restent ou tendent à devenir les maîtres des marchés étrangers. Il faut à la France d'immenses efforts pour assurer sa part de prospérité future ; rien n'est plus propre à les paralyser que l'éparpillement indéfini de ses forces productrices sous l'action dissolvante de notre loi de succession.

Ajoutons ces paroles suggestives de M. Bertillon.

« Supposons qu'un homme à force de travail ait monté un fonds de commerce, une usine.

« Si cet homme n'a qu'un enfant, il a, pour

l'encourager dans ses efforts, cette perspective attrayante et flatteuse pour un père, de voir son fils, au besoin son gendre, prendre sa profession, perpétuer le nom de sa maison...

« S'il a deux, *a fortiori* trois enfants, la loi, pour le remercier de cette utile fécondité, vendra à vil prix, probablement, cet établissement qui est une propriété indivisible. Aucun des enfants n'a l'argent nécessaire pour rembourser ses frères ; donc l'établissement passera à quelque successeur inconnu... Il est un moyen bien simple de se débarrasser de ce cauchemar, c'est de n'avoir qu'un enfant, et c'est ce que l'on fait presque toujours.

« Le paysan raisonne exactement de même. Il voit, d'avance, partagé entre plusieurs ce lopin de terre qu'il s'est donné tant de mal à arrondir...

« Heureusement, il est un moyen bien simple d'échapper à ce tourment, c'est de n'avoir qu'un enfant. »

Nos lois de succession sont donc la ruine de l'industrie et du commerce ; ce ne serait là qu'un demi-mal, si elles ne s'attaquaient à l'existence même de la race.

Au moment de nos désastres nationaux, en 1815, à la chute du premier empire, l'empereur de Russie Alexandre I[er], ce généreux ennemi, s'opposa formellement au démembrement de la France.

Il eut à subir les attaques furieuses de la rapace Angleterre, dignement représentée au congrès de Vienne par lord Castlereagh.

Les discussions furent plus que vives, mais,

vaincu par la ténacité de l'empereur, le fils d'Albion consentit à laisser à la France ses limites naturelles : « Après tout, dit-il, comme fiche de consolation, les Français sont suffisamment affaiblis par leur régime de succession. »

« Par le même principe, quand le Parlement anglais, en 1703, voulut détruire en Irlande l'influence des catholiques, il déclara que toute propriété dont un papiste était ou serait en possession, devrait être attribuée en héritage à tous les fils de ce papiste « par portions égales », et ne passerait pas à l'aîné, tandis que si le fils aîné de ce papiste était protestant, la propriété lui serait transmise conformément à la loi commune du Royaume, c'est-à-dire dans « son intégrité » (1).

Un article du Livre de la loi de Manou, ce code sacré de l'Inde, où est exposée tout au long la doctrine du Brahmanisme, porte que celui qui aura été vaincu à la guerre et réduit en esclavage, ne pourra contracter mariage qu'avec une femme de sa caste : tous les enfants qui naîtront d'elle, est-il dit, devront avoir « des parts égales », quand même il y aurait des centaines de fils.

Déjà les Brahmanes voyaient dans le partage égal des biens un moyen, excellent entre tous pour anéantir la puissance de leurs ennemis !

Napoléon, lors de la réorganisation du Code Civil, en 1803, songea sérieusement, dit-on, à corriger par d'énergiques restrictions cette loi

(1) Le Père Piolet, dans les *Études* des Pères Jésuites, tome LXXV, page 79.

néfaste, œuvre des plus mauvais jours de la Terreur.

Une habileté politique, devenue aujourd'hui un crime national, l'en empêcha.

La Révolution avait creusé un fossé profond entre l'ancienne et la nouvelle France. L'empereur, fils de ses œuvres, plein d'ambition et couvert de gloire, redoutait néanmoins l'influence renaissante des vieilles familles de la noblesse. Il eut peur pour sa jeune dynastie et n'osa toucher à l'article 745.

Le comte de Butenval rapporte qu'un conseiller d'État ne put s'empêcher de faire cette réflexion : « Si ces familles étaient sincèrement attachées au gouvernement actuel, il serait sans doute utile de leur donner les moyens de se conserver. »

Nous sommes donc bien venus à considérer la législation française comme dissolvante.

Ce n'est pas que nous voudrions rentrer de plein pied dans l'ancien état de choses, et je ne dirai pas comme M. Richet dans la *Revue des Deux-Mondes* : « Nous regrettons le droit d'aînesse... tel qu'il existe encore en Angleterre... » A notre humble avis, ce serait aller trop vite en besogne.

Mais, à l'exemple de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie dont les gerbes d'enfants s'épanouissent sous tous les cieux, pourquoi la France ne rendrait-elle pas au père de famille le droit de disposer de la moitié de son avoir ?

Il y avait, il y a certainement encore des partialités révoltantes consacrées par l'usage et les

lois dans la faculté de tester; mais on a mieux aimé détruire la famille que de les réformer.

L'État, au lieu de régler l'importante question des testaments, d'un poids si grand dans la question de la dépopulation, préfère tester lui-même pour tous et dit aux enfants : « Quelle que soit votre conduite, je vous garantis une part égale du fruit du travail et des économies de vos père et mère ; la seule chose que je vous demande, c'est de pas trop essayer de leur arracher la vie. »

Avec cela, on va loin.

Un remaniement complet de la législation française s'impose. Nos ennemis eux-mêmes nous y convient.

L'Allemagne, après l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine, n'eut rien de plus pressé que d'appliquer aux provinces conquises les dispositions du Code allemand consacrant pour les parents le droit d'attribuer la moitié de leurs biens à un de leurs enfants.

Qu'arriva-t-il ?

Malgré l'émigration, malgré les tracasseries de toute nature que l'on connaît, l'Alsace possède aujourd'hui un cinquième d'habitants de plus qu'avant 1870.

En France, le partage égal des biens d'une succession entre tous les ayant droit est profondément entré dans les mœurs.

Cela est si vrai que l'affectation de la quotité disponible reconnue par l'article 913 du Code civil n'a presque jamais l'occasion d'être appliquée.

Le Midi et quelques départements de l'Est font seuls exception.

En bien des endroits, les parents croiraient commettre un crime et engager gravement leur conscience en favorisant, même avec les meilleures raisons, un de leurs enfants au détriment des autres. J'en ai connu venant s'accuser de cet acte au Tribunal de la Pénitence, comme d'une grosse faute.

Il y a donc pour le peuple toute une éducation à faire, ou plutôt à refaire, et cette éducation, avant qu'elle ait sa répercussion jusqu'aux Chambres, comporte un travail gigantesque.

Si notre Code avait eu plus de largeur pour la liberté de tester, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, il est à croire que la natalité serait demeurée plus forte parmi la population rurale. La terreur du rétablissement du droit d'aînesse a été excessive.

A l'heure qu'il est, les habitudes de réduction de la famille s'étant invétérées, il est beaucoup plus difficile de les éliminer qu'il ne l'eût été de les prévenir. On a voulu empêcher le bourgeois comme le paysan de faire ce que l'on appelait autrefois *un aîné*, c'est-à-dire d'avantager un des enfants ; on n'y a réussi qu'en partie. On peut toujours faire un aîné en supprimant les cadets : c'est à ce beau résultat que s'ingénient une foule de familles françaises. Si des lois ont pour effet de pousser la plus grande partie de la population à n'avoir qu'un enfant par famille, il faut avouer que ces lois, pour sacro-saintes qu'on les tienne, non seulement outragent la morale, mais conspirent contre la grandeur nationale.

En Angleterre, aux États-Unis, au Canada, les parents jouissent de la liberté pleine et entière de tester.

En Russie, les biens patrimoniaux sont seuls soumis au partage forcé, les biens acquis restant à l'entière disposition des testataires.

En Prusse, dans la plupart des États allemands, en Italie, le père peut disposer de la moitié de ses biens, quel que soit le nombre de ses enfants.

La France est le seul pays d'Europe qui n'autorise que la libre disposition d'un quart, et encore ce quart peut aller à des étrangers, à des femmes indignes, au détriment des enfants.

Il est à remarquer que cette loi n'avait nulle part été demandée par les Cahiers des États de la Grande Révolution. Il n'en fut même pas question à la Constituante, et l'Assemblée Législative la passa sous silence.

Son origine remonte à une pensée de protection dérisoire en faveur des fils des anciennes familles nobles passées à la Révolution, en même temps qu'une pensée de haine pour les fils de familles émigrées.

Elle fut votée sans discussion, sur la proposition d'un inconnu, par la Convention en 1793, à la suite d'une séance orageuse où les mots de guerre et de trahison avaient affolé les esprits.

Il est profondément regrettable que le génie organisateur de Napoléon se soit laissé prendre à la même erreur, ait subi la même éclipse. De ce fait, des milliers d'enfants, qui n'auraient demandé qu'à vivre et à grandir, sont chaque année plongés dans l'obscurité du néant (1).

(1) Voir les *Études*, tome LXXIV, page 80.

« Si Napoléon, remarque M. de Butenval, avait donné suite à sa première idée d'atténuer cette loi des successions, la stérilité systématique des mariages ne fût point entrée dans les mœurs de ces classes qui forment la majorité du pays, et notre population valide aurait vraisemblablement compté, en 1870, quatre millions d'individus de plus. »

Le partage forcé avait été dirigé, nous l'avons dit, contre les grandes familles ; par une conséquence naturelle, ce furent les familles de condition moyenne qu'il atteignit.

Ajoutons que l'autorité du père et de la mère est fortement ébranlée. Les enfants, sûrs de ne pouvoir être déshérités, en prennent à leur aise, travaillent peu ou point et attendent, dans la mollesse, la mort de leurs auteurs.

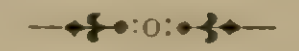
Autrefois, les fils marchaient au premier signe ; une parole, un regard suffisaient ; aujourd'hui, on ne parvient à les faire agir qu'à force de gâteries et de tartines beurrées.

Les fils à papa se multiplient. A quoi bon travailler quand père est riche, quand père doit nécessairement me laisser sa fortune?

« Les enfants, qui se soumettaient jadis à de pénibles efforts quand leur bien-être dépendait du labeur et de la vertu, dit encore le comte de Butenval, tombent dans l'oisiveté et dans le vice dès qu'ils sont assurés de jouir, malgré leur indignité, de la richesse créée par leurs auteurs. »

N'est-ce pas là le secret des chutes lamentables de tant de pauvres fils de famille, jetant, par le

scandale de leur vie, le déshonneur au front de leurs père et mère ?



LE

Morcellement de la Petite Propriété

Le partage forcé amène le morcellement des terres.

Nous touchons à un *terrain* fort délicat.

Certains de nos départements français réalisent en cela ce qu'il y a de plus élevé dans le système anglais.

Avec leurs milliers d'hectares côte à côte, leurs fermes immenses relevant du même propriétaire, ils ont toute l'apparence de l'aristocratie agricole de nos voisins. D'autres régions, au contraire, ne montrent que des parcelles coupées, hachées menu comme chair à pâté.

M. de Tocqueville, dans son livre *De la Démocratie*, a de belles envolées sur la portée sociale des lois de succession.

Il nous montre comment l'héritage des citoyens une fois réglé, la machine agit par ses propres forces et se dirige comme d'elle-même vers un but indiqué d'avance.

Nous nous trouvons en présence de deux doctrines, et j'estime qu'il est bien difficile de trouver la vérité et la justice dans l'une ou l'autre, mais

nous pourrons aisément la découvrir entre les deux.

« C'est, dit l'abbé Martinet, entre l'accumulation et la division trop grande du sol, entre de trop grands obstacles ou de trop grandes facilités à sa mutation qu'il convient de chercher la sagesse, tout en se défiant des théories générales, pour ne marcher qu'à la lumière de l'expérience.

« La concentration du territoire dans quelques familles, l'indivisibilité absolue du sol telle qu'elle existe dans la Grande-Bretagne, ont assurément un côté brillant.

« La terre exploitée sur une vaste échelle s'en trouve mieux, flatte davantage les regards, mais il en résulte pour la majorité de ses habitants d'indicibles souffrances.

« Par le droit de primogéniture absolue, droit qui, à l'encontre de ce qui se passe en France, est encore plus dans les mœurs nationales que dans la loi, l'aristocratie anglaise toute seule possède à perpétuité la totalité des biens ruraux. »

Avec leur qualité de possesseurs de la terre, les lords anglais ont entre les mains tout le pouvoir. Quiconque achète un grand domaine, devient par là juge de paix, la commission royale ne lui étant jamais refusée.

Il y a en Angleterre et en Écosse environ 24.000 de ces dignes magistrats, en Irlande, 3.000 ; les compter, c'est faire la statistique régulière des propriétaires fonciers.

Or, ces vingt-sept mille propriétaires sont les maîtres du pays.

Tous les autres habitants, en dehors des cadets, exclus de l'héritage immobilier, grassement dédommagés, du reste, par le monopole des fonctions les mieux rétribuées de l'armée, de la marine et de l'Église nationale, ne sont que des fermiers, des domestiques, des ouvriers agricoles ou industriels.

« D'après les calculs présentés par la *Revue Britannique*, les revenus du clergé d'Angleterre proprement dit et du Pays de Galles, monteraient, en y comprenant le casuel, à la somme de 236,489,125 francs ; tandis que ceux du clergé de toutes les autres communions chrétiennes, sur toute la surface du globe, ne s'élèveraient qu'à 224,975,000 francs.

Cette somme énorme est absorbée par 7,691 prélats, dignitaires et desservants, qui ont 16,500,000 fidèles sous leur juridiction (1). »

J'admets volontiers que les riches lords soignent fort bien leurs serviteurs ; ils les veulent cirés, bottés, bien vêtus, bien nourris, gras à point ; mais les fils de France, qu'on les prenne sur les hauts plateaux des Alpes ou dans les verdoyantes plaines de la Normandie, ne pourraient s'accommoder de cette sorte d'état inférieur, de servitude déguisée.

Ceux qui, chez nous, doivent recourir aux bons offices des fermiers, des hommes à gages fixes ou proportionnels au rendement, savent trop bien les révoltes, les ennuis de toute nature que leur créent les mercenaires cultivant un sol qu'ils ne possèdent pas.

(1) Mgr Charvaz, *Guide du Catéchumène Vaudois*, t. IV, page 201.

Le tempérament français demeure réfractaire à cet abaissement sans espoir ; constatons que c'est à son honneur. Je n'éprouve aucune difficulté à reconnaître que je ne voudrais pas voir refleurir dans mon pays un système vieilli de quatre siècles.

Il y a tant de joie, tant de fierté, tant de bonheur dans la possession pleine et entière d'une petite maison, d'un lopin de terre !

Le droit d'aînesse, si légitime qu'il soit, ne devrait pas aller à cette extrémité.

N'oublions pas que la législation et les mœurs anglaises en sont toujours à l'axiome féodal : « les hommes sont pour la terre ; tant vaut la terre, tant vaut l'homme ».

La politique chrétienne en a consacré un autre bien plus beau, bien plus élevé : « Dieu a donné la terre aux enfants des hommes, elle ne peut être possédée par tous, mais elle doit profiter à tous. »

Ce que nous voyons au delà du détroit, nous le remarquons aussi en Italie.

Il y a cependant une différence ; pendant que les grandes propriétés anglaises sont soigneusement cultivées, les vastes espaces qui s'étendent entre Rome et Naples, par exemple, restent en friche, ne nourrissant que quelques maigres troupeaux.

Le noble romain qui les possède s'estime fort heureux : pour lui, l'étendue remplace la qualité ; ses bestiaux, élevés sans frais, lui rapportent toujours assez pour lui permettre de faire bonne

figure dans les salons de l'aristocratie piémontaise.

Si ces terres étaient divisées, elles pourraient nourrir un grand nombre de familles, être défrichées et perdre leur aspect désolé.

On dit que les Italiens du Midi manquent de capitaux ; je crois plutôt qu'il manquent de bonne volonté, d'énergie et d'activité.

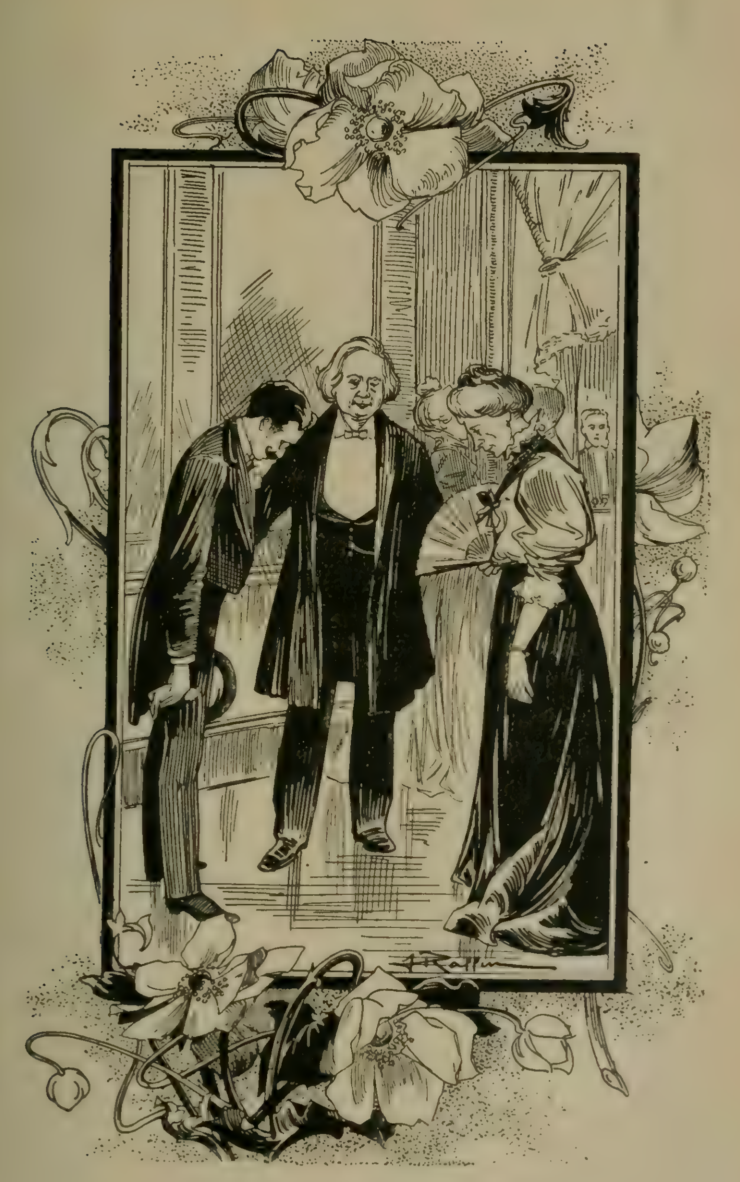
Nul regret, donc, pour les immenses territoires incultes ou couverts d'une luxuriante végétation ; les uns et les autres, dans leurs hautes herbes ou au milieu de leurs fleurs, cachent beaucoup de misère.

« Avec l'égalité du partage, la mort amène une révolution dans la propriété ; or, les révolutions n'enrichissent pas, celui-là soigne bien sa terre qui l'a créée lui-même.

« La stabilité du sol consolide la famille, y maintient cet esprit traditionnel, ces vues d'avenir, cette affection au foyer qu'il est si important de raviver. Les révolutions introduites par l'égalité du partage détruisent tout cela (1). »

« Du moment où vous enlevez, ajoute M. de Tocqueville, aux propriétaires fonciers un grand intérêt de sentiments, de souvenirs, d'orgueil, d'ambitions à conserver la terre, on peut être assuré que, tôt ou tard, ils la vendront, car ils ont un grand intérêt pécuniaire à la vendre, les capitaux mobiliers produisant plus que les autres. Et alors, la famille ne se présentant plus à l'esprit

(1) Martinet, *Science Sociale*, page 150.



Laide assurément, mais..... riche !

que comme une chose vague, indéterminée, incertaine, chacun se concentre dans la commodité du présent, on songe à l'établissement de la génération qui va suivre et rien de plus. »

Par contre, le morcellement excessif de la terre, sa réduction à l'état d'atomes, produisent son appauvrissement, en même temps que la démoralisation de ceux qui la cultivent.

La forme féodale, nous l'avons vu, appliquée à la culture, produit l'esclavage du grand nombre, mais la division exagérée produit un mal non moins grand : le paupérisme.

Dans certaines provinces françaises, cette division est poussée à l'excès. En voici un exemple qui m'est personnel.

Mon père m'a laissé en un coin de France une superbe vigne qui me donne beaucoup de raisins ; au nord, dans un espace coupé par une route, je n'ai pas moins de sept voisins. Or, la contenance totale de leurs avoirs réunis ne dépasse pas 830 mètres carrés, à peine de quoi se faire enterrer, eux et les leurs.

Pour cultiver ces parcelles infimes, ils sont obligés de faire un long chemin ; ils perdent beaucoup de temps et n'ont au bout de l'an aucun profit.

La Belgique et l'Allemagne ont récemment édicté des lois favorisant l'achat des petits lots par les voisins possesseurs de terrains plus importants.

Pourquoi, souvent, les grandes villes sont-elles encombrées de malheureux paysans ? C'est que,

pour une large part, le sol morcelé n'est pas capable de les nourrir au village.

La division du sol produit aussi la destruction des animaux domestiques. A quoi bon tenir des bœufs, si l'on n'a pas de quoi les nourrir? De là pénurie de viande, pénurie de blé, emprunt aux usuriers, procès, etc.

Il faut ajouter à ces misères l'incroyable routine du petit cultivateur français. Les procédés de culture ont fait chez nous de grands progrès, mais ils ne peuvent arriver à convertir le propriétaire moyen.

On traite fort mal les méthodes nouvelles parce qu'on ne les a pas mises en pratique.

Pour favoriser dans de sages limites, la multiplication des avoirs fonciers, sans trop s'exposer au terrible inconvénient de la dépréciation du sol, il importe d'avoir partout quelques grands propriétaires, capables d'essayer et d'accréditer les procédés utiles et de devenir pour leurs voisins moins favorisés, des maîtres et des modèles.

L'État devrait veiller à la conservation de la terre en fixant une limite inviolable à son morcellement.

Les droits de succession pèsent plus lourdement sur les petits propriétaires que sur les autres.

Dans son beau livre sur l'organisation de la famille (1), M. Le Play cite l'exemple d'un journalier nivernais, laissant, en 1839, un petit héritage de 900 francs, dont il resta aux quatre héritiers mineurs la somme de 30 fr. 27,

(1) *Études* des Pères Jésuites, tome LXXV, page 80.

quoique les officiers ministériels eussent d'eux-mêmes diminué les frais en réduisant le nombre des formalités.

Le rapport du Garde des Sceaux de 1852 porte que 1.980 ventes inférieures à 500 francs chacune, ayant produit une somme de 558.092 francs, avaient occasionné 628.906 francs de frais, soit 70.814 francs ou 12 % en sus de la valeur des biens vendus.

Il résulte des statistiques, conclut le comte de Butenval, que lorsque le prix d'adjudication est inférieur à 500 francs, les frais s'élèvent à 125 % de ce prix ; lorsque le montant de l'adjudication est supérieur à 500 francs; et n'excède pas 1.000 francs, la proportion des frais relativement au prix est de 50 % ; au-dessus de 1.000 francs, et jusqu'à 2.000, elle est encore de 25 %.

La situation que révèlent ces statistiques appelle un remède immédiat.

La Chambre vient de voter une loi qui sera bien accueillie, au moins dans certaines de ses dispositions.

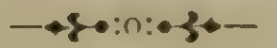
Jusqu'à ce jour, les héritiers devaient payer l'impôt de succession calculé sur l'actif brut, sans tenir compte du passif hypothécaire ou autre.

La nouvelle législation veut que les dettes laissées par le testateur soient d'abord éteintes, et l'État s'engage à ne percevoir de droits que sur l'avoir liquide.

Il y avait dans la loi successorale abrogée une injustice flagrante qui faisait souvent d'un héritage une chose plus à redouter qu'à désirer.

Souhaitons que la petite propriété en retire les plus grands profits.

Les Formalités du Mariage



Je n'ai jamais cru que les formalités requises pour le mariage civil et religieux fussent un empêchement sérieux aux unions légitimes. Qui veut la fin, veut sérieusement les moyens.

Cela pour les gens d'une éducation relevée; mais dans certaines classes, le sens moral est tellement déprimé, que l'on passe outre à tout dérangement et que l'on vit en sécurité parfaite, comme si les lois divines et humaines avaient été observées.

En ce qui concerne les démarches religieuses, les prêtres des paroisses sont à l'entière disposition des futurs conjoints.

A Paris, les premiers vicaires centralisent ce service, et je vous prie de croire que ce n'est pas toujours une sinécure.

Dans bien des circonstances, nombreux sont les efforts à faire en vue d'établir les pièces requises; il y a dans les mariages des cas tellement extraordinaires, et les intéressés eux-mêmes semblent les multiplier à plaisir.

Si nous touchons le délicat côté des honoraires, qu'il me soit permis de dire que rien n'est exigé des personnes de condition modeste; la simple assurance d'un état de fortune médiocre suffit pour que la question ne soit pas agitée.

Bien plus, il s'est fondé dans la plupart des villes, sous l'inspiration de la pensée chrétienne, une œuvre que j'appellerai admirable et qui a pour but de rechercher, à tous les degrés de l'échelle sociale, les réfractaires aux lois du mariage.

En termes de premier vicaire, on l'appelle l'œuvre des *ressemelages*.

Elle s'occupe de réunir les papiers, de recueillir le consentement des parents, de prendre le jour à la mairie et à l'église, de trouver des témoins, des parrains et des marraines pour les enfants légitimés, mais hélas ! non baptisés... Tout cela gratuitement.

Le jour venu, ces pauvres inconscients, l'âme dûment remise à neuf, s'en vont à l'autel, revêtus de superbes habits, fournis aux frais de la princesse, qui souvent pousse la générosité jusqu'à payer de ses deniers le petit déjeuner d'amis en usage.

A côté des comités établis dans chaque paroisse, la Société charitable de Saint-François-Régis de Paris pour le mariage des pauvres de la Seine, étend ses bienfaits sur tous les quartiers de la capitale.

Voici le compte rendu général de l'œuvre publié en 1899.

La Société charitable de Saint-Régis a été fondée le 1er mars 1826 par M. Jules Gossin, alors conseiller à la Cour royale.

Pendant sa carrière judiciaire, il avait été frappé du nombre très considérable de pauvres ouvriers qui vivaient dans le désordre, et il voulut les aider à sortir de leur triste position en établissant une Société charitable destinée à leur procurer gratuitement les actes nécessaires à

leur mariage civil et religieux (actes de naissance, de baptême, de consentement ou de décès des parents, dispenses en cas de parenté ou d'alliance au degré prohibé, jugements de rectification, actes de notoriété, délibérations de conseils de famille).

Depuis 74 ans, la Société de Saint-Régis s'efforce de remplir le but pour lequel elle a été créée. Elle s'occupe chaque année d'environ 1,000 ménages qui s'adressent à elle dans l'impossibilité où ils se trouvent d'obtenir par eux-mêmes, à cause des frais, les pièces exigées tant à la mairie qu'à l'église. Elle se charge de la correspondance longue et coûteuse à laquelle donne lieu la demande des actes en province et à l'étranger, et épargne ainsi aux pauvres des pertes de temps et d'argent.

Quoiqu'elle s'occupe principalement de la réhabilitation des unions illégitimes, elle n'en accueille pas moins les personnes dont la vie est restée régulière et qui ont besoin de son assistance.

L'indigence est constatée d'après la loi du 10 décembre 1850, par un certificat délivré par le commissaire de police et visé par le juge de paix sur le vu d'un certificat du percepteur attestant que les futurs ne sont pas imposés ou qu'ils paient moins de 10 francs de contributions.

N'ayant d'autres ressources que les dons qu'elle peut recueillir, la Société de Saint-Régis fait le plus pressant appel à la générosité des personnes qui s'intéressent à l'Œuvre pour que ces dons soient abondants et lui permettent de couvrir ses dépenses qui dépassent 9,000 francs par an.

Résultats obtenus

Depuis 1826 jusqu'au 31 déc. 1899	En 1899 seulement
92,658 ménages inscrits	976 ménages inscrits.
66,222 mariages réalisés.	650 mariages réalisés.
38,302 enfants légitimés.	229 enfants légitimés.

N. B. Les bureaux de la Société de Saint-Régis sont actuellement rue Servandoni, n° 20, au premier étage.

Il est donc absolument faux de croire et de dire que l'on ne peut se marier à l'église que contre beaux deniers sonnants et trébuchants.

Pour beaucoup, c'est une erreur; pour d'autres, une calomnie inspirée par la haine.

L'une et l'autre n'ont d'égale que cette troisième absurdité du billet de confession, délivré sans l'aveu de ses fautes contre remise d'une pièce de cinq francs.

Et n'allez pas croire que ce sont là des faits rares ou controuvés ; le petit vicaire de garde le vendredi sait bien que trop souvent la rougeur lui monte au front à la vue d'offres discourtoises de cette nature.

Le mariage religieux est donc gratuit, plus que gratuit quand on le demande. La cérémonie faite dans le coin reculé du petit autel latéral est aussi belle, aussi valide devant Dieu que celle accomplie avec la pompe orgueilleuse des grands jours.

Ce qui ne peut se faire sans débours dans les mariages, ce sont les décors plus ou moins riches, c'est le luxe qui les accompagne parfois.

Pas d'argent, pas de suisse, dit le proverbe; comme si les suisses étaient nécessaires au bonheur des époux !

Donc le prêtre est heureux de mettre à la disposition des humbles son temps, ses modestes ressources, au besoin, et cela arrive souvent ; mais il est une chose qu'il ne peut souffrir, chose d'un usage courant. Faut-il la dire ? C'est le cynisme dont font parfois preuve ceux qui songent à contracter mariage.

On a déclaré avec de petits airs humbles, repliés, ne pouvoir couvrir aucun frais ; songez donc, de vieux parents à nourrir, une installation incomplète, de maigres salaires, etc., etc. Le premier vicaire a dit : « Oui, oui, mes amis, c'est entendu, vous n'êtes pas très riches, vous n'aurez rien à payer, *pas même les publications.* »

Puis le jour du mariage, il voit avec étonnement défiler devant lui de superbes équipages, une longue théorie de voitures traînées par des chevaux d'une blancheur éclatante. Les invités ont l'air cossu. La mariée a une splendide robe de soie brochée.

De magnifiques gerbes de fleurs fraîchement cueillies répandent leur odeur pénétrante. Et puis quand la cérémonie, qu'on a voulu très courte, pour ne pas *fatiguer l'assistance*, est enfin terminée, on se rend au triple galop, chez Lemardelay où un délicieux repas est servi.

Les vins fins coulent à flots, les mets les plus délicats circulent sur la table richement ornée, les dépenses les plus extravagantes sont faites avec une prodigalité du meilleur aloi, alors que quelques jours auparavant on avait refusé de verser trois francs pour s'acquitter d'une dette que je considère comme sacrée.

Que penser d'un tel oubli des convenances ?

Cela me remet en mémoire une assez jolie histoire qui m'est survenue alors que j'étais vicaire en banlieue.

J'avais admis une petite fille à la première communion. La mère était venue me voir et m'avait

fait un tableau navrant de la misère régnant au logis.

On devait trois termes au propriétaire ; le père sans ouvrage, le pain manquait, la famille était nombreuse, tout cela débité avec des larmes plein les yeux.

J'accordai tout pour l'habillement de la fillette, chaussures, jupe de dessous, robe de dessus, aumônière, voile, la gamme entière, en un mot.

Le soir du grand jour, je me souvins de ce ménage d'où la joie était bannie en une circonstance aussi solennelle. Je mis dans mes poches deux bouteilles de vin, je passai chez le charcutier prendre un jambon et je m'en fus chez ces pauvres gens.

« Vont-ils être heureux ! » me disais-je. J'arrive, je monte au cinquième, je m'arrête une minute devant la porte pour respirer, j'entends des voix joyeuses, je prête l'oreille, et j'entre comme une bombe, sans frapper ; que vois-je ?

Dix personnes réunies dans une salle à manger d'une belle apparence ; sur la table, trois poulets rôtis, plus six bouteilles de champagne Moët et Chandon que l'on sablait à la santé *du curé*.

Tableau !

Je restai ébahi, puis je m'en retournai largement défrisé, jurant, mais un peu tard, de prendre à l'avenir, pour mes aumônes, de plus amples renseignements.

Aux travers odieux que l'on rencontre dans la célébration des mariages, j'ajouterai une habitude fort répandue et autrement grave ; je veux parler

de la manie que l'on a, sous les prétextes les plus futiles, de tromper le prêtre sur le domicile réel.

Si un décret de la Cour de Cassation reconnaît comme valides au civil les mariages contractés devant l'autorité municipale, par le seul fait qu'ils ont été publiquement célébrés, nonobstant fraude sur le domicile, il ne peut en être de même du mariage religieux.

Le Concile de Trente, en effet, déclare nulle de plein droit, là où il est promulgué, toute union qui n'aurait pas été contractée en présence du curé ou du délégué du curé d'un des deux époux.

Ceux-là donc qui croient faire preuve d'habileté en exhibant une habitation fictive, en arrivent à n'être pas mariés du tout, tenus qu'ils sont par un empêchemeut dirimant, et lors même que les plus belles cérémonies extérieures auraient été accomplies à l'église.

Mesdames les concierges de Paris, de braves femmes au fond, sont cependant d'une complaisance extrême dans la délivrance de certificats de domicile les moins authentiques et souvent les moins vraisemblables. Elles endossent une grave responsabilité.

Conclusion : les formalités à remplir pour le mariage religieux, si elles sont relativement peu nombreuses et faciles, présentent néanmoins un caractère de gravité qu'il convient d'examiner avec soin et de ne pas traiter à la légère.

Les formalités requises pour le contrat civil étaient autrefois extraordinairement multipliées. Grâce à M. l'abbé Lemire, député du Nord, la loi

a été modifiée en 1896, dans un sens beaucoup plus large.

Voici quelles en sont les principales dispositions :

1° Autrefois, quand les parents n'assistaient pas au mariage de leur enfant, ils étaient obligés de faire rédiger un acte de consentement par le notaire. — Maintenant, il suffit que les parents, sans aller chercher le notaire, se présentent à la mairie de leur commune et déclarent qu'ils consentent au mariage.

2° Autrefois, quand les parents ne voulaient pas consentir au mariage de leur enfant, celui-ci devait leur faire trois sommations. — Maintenant, il suffit de faire une seule sommation, et l'on peut se marier un mois après.

3° Autrefois, il fallait produire les actes de décès des père et mère des futurs mariés. — Maintenant, ce n'est plus nécessaire, si le grand-père ou la grand'mère sont présents au mariage et attestent le décès de leurs enfants.

4° Si le grand-père et la grand'mère dont, a défaut du père et de la mère, le consentement est exigé, sont morts et qu'on soit dans l'impossibilité de produire l'acte de décès ou la preuve de leur absence, faute de connaître leur dernier domicile, on peut procéder au mariage des futurs époux s'ils sont majeurs, et s'ils attestent par serment que le lieu du décès et celui du dernier domicile de leurs grands-parents sont inconnus.

Les quatre témoins doivent aussi attester par serment que, s'ils connaissent les futurs époux

ils ignorent le lieu du décès de leurs grands-parents et leur dernier domicile.

5° Les actes de naissance, les actes de décès, les actes de consentement des parents, les sommations respectueuses, sont dispensés de tous droits d'enregistrement et exempts de tous frais et honoraires à l'égard des officiers ministériels qui les reçoivent.



LES CONSÉQUENCES

L'Accroissement Européen

Nous avons vu, aux statistiques, qu'il faudra à la France 256 ans pour doubler sa population.

Si notre beau pays de France était le seul à occuper l'univers, la situation ne présenterait aucun danger au point de vue de l'avenir.

On ne pourrait que déplorer l'absence de millions de créatures humaines qui avaient droit, elles aussi, à l'existence, aux jouissances comme aux combats de la vie, mais il n'y aurait place ni pour l'inquiétude, ni pour l'anxiété.

Il n'en est malheureusement pas ainsi, nous le savons. Tout autour de nous s'agitent des concurrents, des rivaux, des ennemis, prêts à fondre sur ce riche sol français que ne cultive plus la robuste génération des campagnes.

Chez nos voisins, le mouvement de la population s'accentue et prend d'étranges proportions. Dans la concurrence qui domine la vie des nations, ils apportent contre nous des forces écrasantes.

L'accroissement annuel de l'Autriche est de........................ 158.000 habitants.

Celui de l'Italie.........		165.000	»
»	l'Allemagne....	494.000	»
»	Etats-Unis.....	1.156.000	»
»	l'Angleterre....	340.000	»
»	la Russie.......	1.206.000	»

Tels sont les chiffres, et j'ai quelque raison de croire, comme nous le verrons plus loin, qu'ils sont encore considérablement augmentés.

L'Allemagne, notre rivale redoutée, s'accroît annuellement de 113 naissances par 10.000 habitants, tandis que l'accroissement de la France n'est que de 27.

Sait-on ce que cela veut dire?

Il faudrait quatre France pour avoir l'accroissement de l'Allemagne.

L'Italie s'accroît annuellement de		134	par 10.000 h.
l'Autriche	»	85	»
l'Angleterre	»	101	»
la Russie	»	131	»
les États-Unis	»	260	»

L'Italie doublera sa population en 85 ans ;
L'Autriche en 115 ans ;
L'Angleterre en 68 ans ;
L'Allemagne en 61 ans ;
La Russie en 53 ans ;
Les États-Unis en 26 ans ;
Et la France, j'ai honte de le dire, en 256 ans.

Combien mettrait-elle de temps si, au lieu de prendre le recensement de 1881, nous prenions celui de 1888-95, voire même celui de 1895-1900?

Nous n'avons pas à exalter comme une victoire l'accroissement si peu sensible que nous donnent les chiffres de 1896.

Même avec ce progrès, nous restons à la queue des nations et nous voyons de jour en jour grandir le péril qui menace nos frontières.

Pour être fidèle à sa mission, la France devrait s'accroître annuellement de 500.000 habitants.

Bien plus, parmi les faits principaux relevés depuis le début de l'année 1901, en est-il un de plus saisissant, de plus instructif et de plus inquiétant que le dernier recensement allemand ?

La statistique datée de Berlin, 26 février, témoigne que la population de l'empire était en 1900 de *56.345.000 habitants*. En 1871, elle atteignait seulement le chiffre de 41 millions, en 1895 de 52 millions.

Elle a donc augmenté, durant le plus récent quinquennat, de *4 millions*, soit 8 pour 100, avec une *rapidité du double* en avance sur la moyenne des précédents dénombrements. Vous avez bien lu, 8 pour 100 en cinq ans, plus exactement 7,78 0/0.

Le nombre des habitants de l'empire est de 56.345.014, dont 27.731.067 du sexe masculin et 28.613.947 du sexe féminin.

Trente-trois grandes villes ont chacune plus de 100.000 habitants, et leur population réunie est de 9.108.814 âmes.

Cette multiplication prodigieuse ajoute l'élément essentiel, la force vive aux aspirations diverses du *germanisme ;* elle oblige ses gouvernants à lui trouver de nouveaux débouchés ; elle

associe les idées de richesse et de prospérité à celles d'expansion et d'invasion.

Ce n'est donc pas une vague poussière d'hommes qui se lève comme un nuage impuissant entre la la Vistule et le Rhin, à l'horizon du xx[e] siècle, mais un corps gigantesque, redoutable par sa cohésion, sa vitalité et sa pesanteur.

La loi naturelle d'accroissement et d'envahissement qui jette ces masses dans la concurrence universelle, est servie par un ordre rigoureux, par la volonté commune du peuple obéissant à une poussée conquérante.

La Suisse elle-même a gagné, de 1888 à 1900, un accroissement plus considérable que la France dans la même période : 393.279 âmes. Une pareille constatation inspire de fort attristantes réflexions.

Les deux cultes chrétiens ont bénéficié de cette augmentation à peu près également : le protestantisme s'est accru de 193.240 fidèles et le catholicisme de 193.127.

Mais, dit la *Liberté de Fribourg*, comme la population protestante est d'un cinquième environ plus nombreuse que la population catholique, l'accroissement a été proportionnellement bien plus considérable du côté des catholiques.

Ils ont gagné, en 12 ans, 17,1 0/0 de population, tandis que les protestants n'ont gagné que 11,2 0/0.

Tandis que, en 1888, sur 1.000 habitants, il y avait 588 réformés et 406 catholiques, en 1900, le rapport est devenu de 576 réformés et 416 catholiques.

La population catholique est en augmentation

dans tous les cantons suisses sans exception ; la population protestante a diminué dans un canton en majorité catholique (Obwald) et dans un canton en majorité protestant (Glaris). Cette diminution est de 1.800 âmes.

Les données citées plus haut n'ont donc plus qu'un médiocre intérêt devant ces résultats prodigieux d'une actualité déconcertante.

Je vais néanmoins continuer sur elles le calcul entrepris.

Je n'ai fourni jusqu'à présent que des chiffres bruts. Décomposons un peu les 99.900 naissances qui représentent le maximum annuel de notre natalité, et cherchons quelle est la part de la France.

Il est un grand fait qui, aujourd'hui, domine et féconde le monde, et dont je n'ai pas tenu compte, c'est l'émigration, non pas l'émigration qui déserte les campagnes pour entasser dans les villes, les grands centres, une foule de miséreux ; mais l'émigration vers les colonies et les lointains rivages.

Le Français émigre peu, il reste attaché au clocher de son village, au pavé de ses rues.

L'étranger, lui, émigre beaucoup : il se transporte facilement loin de sa terre natale, là où le climat est plus doux, la vie plus facile, le salaire plus élevé.

Il résulte de ce double fait que nous trouvons à l'étranger peu de Français, mais que nous trouvons en France beaucoup d'étrangers.

Aux États-Unis, l'Italie compte près de trois

millions d'Italiens émigrés, alors que, d'après une information de la Chambre de Commerce française de New-York, la France n'a que 250.000 sujets. En 1890, leur nombre était évalué à 113.174. Les villes qui en contiennent le plus sont New-York, 13.000; la Nouvelle-Orléans, 6.900; San-Francisco, 6.000 ; Brooklyn, 3.600 ; Philadelphie, 3.000 ; Chicago, 2.900 ; Saint-Louis, 1.900 ; Cincinnati, 1.200 ; Boston, 1.050.

Comme on le voit, l'influence française se perd dans le monde, faute de sujets.

M. Delcassé, dans la séance de la Chambre des députés du 24 novembre 1899, a laissé tomber du haut de la tribune, ces paroles :

Quand on regarde où sont nos intérêts vitaux, quand on considère notre étonnante expansion et nos empires d'Asie et d'Afrique qui en ont été le résultat, quand on réfléchit que la population de la France n'augmente plus guère, et que, par conséquent, sa puissance d'absorsption n'est plus infinie,on arrive à cette conclusion que l'essentiel pour la France est bien moins de rechercher de nouveaux agrandissements de territoires lointains que de garantir fortement ce qu'elle a, d'en surveiller les approches et d'en tirer le meilleur parti.

Par contre, les étrangers dans notre patrie sont, au bas mot, 1.200.000.

Voici, d'après les déclarations de résidence les plus récentes, l'état numérique de ceux qui habitent la Seine.

Il y a actuellement à Paris et dans le département 393.002 étrangers qui ont fait leur déclaration.

Les Allemands sont représentés par 26.382 hommes, 29.974 femmes et 11.316 enfants ;

Les Américains, par 3.505 hommes, 2.373 femmes, 1.511 enfants ;

Les Anglais, par 9.882 hommes, 8.666 femmes et 6.254 enfants ;

Les Autrichiens, par 9.684 hommes, 3.479 femmes et 2.485 enfants ;

Les Belges, par 36.006 hommes, 26.567 femmes et 25.151 enfants ;

Les Espagnols, par 3.517 hommes, 1.873 femmes et 1.648 enfants ;

Les Italiens, par 33.850 hommes, 13.119 femmes et 13.522 enfants ;

Les Russes, par 9.045 hommes, 5.774 femmes et 4.518 enfants ;

Les Suisses, par 26.642 hommes, 15.175 femmes et 10.317 enfants.

Les Chinois ont 50 représentants à Paris, les Abyssins 9, les Indiens 1, les Nubiens 1, les Samoiens 1, les Paraguayens 8 et les Tripolitains 2.

Ces étrangers qui ne pensent pas comme nous, qui n'ont ni les mêmes aspirations ni les mêmes devoirs, qui n'ont pas le même sang dans les veines, et dont le cœur ne bat pas des mêmes haines et des mêmes amours malgré la loi qui les fait citoyens français, il faudrait, semble-t-il, pour savoir quelle est dans le mouvement de la population la part de la France, les défalquer de ceux dont l'âme tressaille aux mêmes sentiments, qui ont en un mot, la France pour unique patrie.

Nous arrivons alors à cette constatation que sur l'accroissement annuel de 99.900 habitants, il y a soixante mille Français et quarante mille étrangers. La France n'occupe aujourd'hui que le 19e rang dans l'échelle des naissances.

Remarquons qu'en diminuant comme nous l'avons fait, le mouvement de la population exclusivement française, nous devons augmenter le mouvement étranger.

Ces quarante mille individus qui viennent chaque année chez nous, ont un pays d'origine et sortent d'une patrie. Nous avons vu le nombre colossal d'Italiens émigrés en Amérique.

On a calculé aussi qu'en 15 ans, l'Angleterre et l'Allemagne seules avaient donné cinq millions d'émigrants aux États-Unis, naturellement négligés sur les recensements de la terre natale ; il nous faut les ajouter si nous voulons savoir exactement la force de production des nations d'où ils viennent.

Les puissances envoient aux quatre coins du monde le surcroît de leur population.

L'Anglais, l'Allemand, l'Italien portent au loin leurs mœurs, leur langage, leur activité ; ils créent des centres nouveaux à leur pays et forment de petites patries, calquées sur le modèle de la grande qu'ils ont laissée en Europe.

Leur sphère d'action se développe, tandis que nous, Français, nous n'avons plus assez de bras pour cultiver nos champs, et nous sommes en train de perdre au dehors le peu d'influence qui nous reste.

Occupons-nous de l'Allemagne spécialement.

Là, 100.000 émigrants en moyenne quittent chaque année leur patrie. Ces 100.000 émigrants, il faut les ajouter au 500.000 que nous avons trouvés et qui restent sur le sol natal.

Nous arrivons ainsi au chiffre d'un accroissement annuel de 600.000 têtes, ou 135 par 10.000 habitants, la période de doublement s'abaissera donc à 51 ans.

Et nous, nous augmentons de 60.000 unités seulement soit 16 têtes par 10.000 habitants et notre période de doublement exigera 433 ans.

Voilà la part du sang français, voilà comment, en face des peuples dont la population augmente tous les jours, dont les flots pressés s'avancent menaçants sur nos frontières, de quelle misérable et honteuse manière nous perpétuons, nous soutenons, nous défendons la patrie.

Avouons qu'il y a chez nous une plaie, une plaie hideuse, cause de tout le mal. Cette plaie morale a toujours porté à travers les âges les signes d'une malédiction spéciale.

Elle semble ne pas atteindre les familles étrangères.

Dans la période de 1841 à 1850 :

L'Allemagne a	38	naissances	vivantes	par 1.000 h.
L'Autriche	36	»	»	»
L'Angleterre	33	»	»	»

Dans la période de 1865 à 1870 :

L'Italie	37	»	»	»
La France	27	»	»	»

Dans la période de 1881 à 1890 :

Allemagne	39	naissances	par 1.000	habitants.
Autriche	37	»	»	»
Angleterre	33	»	»	»
Italie	38	»	»	»
France	24, puis 21,6		»	»

Pour que la France conserve son rang actuel, je ne dis pas pour qu'elle regagne son droit ancien, il faudrait que la natalité s'élevât à 38 naissances comme chez nos voisins.

Sa population étant de 38 millions et demi d'habitants, nous aurions besoin de 1.464.000 unités, chiffre qui dépasse de 630.000 les naissances actuelles.

Nous n'en sommes pas là, et le péril grandit.

La natalité de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie est invariablement de 38 naissances annuelles par 1.000 habitants ; en France, elle n'est que de 22.

De là cette décroissance numérique qui nous interdit d'occuper dans le monde la place véritablement privilégiée qui était la nôtre au siècle dernier.

La France dépérit dans ses enfants et, partant, s'étiole dans sa fortune, son commerce, son industrie, ses relations extérieures.

Ses forces vives sont frappées de déchéance. L'accroissement de la race française est tout à fait au dernier rang.

Il est à peine la moitié de celui de l'Espagne, le quart de celui de l'Autriche, le cinquième de celui de la Belgique. Il n'atteint pas le sixième de celui

de la Grèce. Il est le septième de celui des Pays-Bas, du Portugal et du Danemark, le huitième de celui de l'Allemagne et enfin il arrive au onzième de celui de la Russie.

A la fin du XVII[e] siècle, la France était la plus peuplée des monarchies européennes. Ses habitants formaient les 38 centièmes de la population totale des grandes puissances ; en 1882, elle ne possède plus que les 12 centièmes du sang européen.

La dépopulation tue la France, elle tue cette race belle, vive, alerte, intelligente, brave et généreuse.

Aujourd'hui ce n'est plus la terre, comme jadis, qui manque au travail, ce sont les bras qui font défaut à la terre, la laissant dans sa stérilité et son repos infécond.

Mille ménages français ne donnent que 115 enfants par an, tandis qu'ils en donnent 184 en Belgique et en Italie, 176 en Suisse, 206 en Russie, 216 dans le royaume de Wurtemberg, 190 en Angleterre, 205 en Ecosse.

L'épouse française est donc celle qui a le moins d'enfants.

En 1789, la Russie n'avait que 25 millions d'habitants ; elle en possède aujourd'hui 125 millions, sans accroissement de territoire.

L'Allemagne en avait 28 millions, elle en compte 56 millions de nos jours.

L'Angleterre nous montre 38 millions d'habitants en regard des 12 millions qu'elle possédait il y a 70 ans.

Et la France, la malheureuse France ne peut mettre en ligne que 38 millions 1/2 d'habitants, alors qu'elle en possédait déjà 29 au siècle dernier.

Je pourrais continuer cette série déjà longue de rapprochements et de constatations toutes à notre confusion, mais en voilà assez pour établir le fait brutal de notre décadence.

Au train dont vont les choses, dans quarante ans, si la France ne se ressaisit pas, elle sera fatalement tombée au dernier rang des peuples civilisés.



Conséquences Extérieures



Donc, en France, on n'a plus d'enfants.

Autour de nous, au Nord, à l'Est, au Sud, l'excédent des naissances sur les décès fait présager pour l'avenir de nos voisins et rivaux, de formidables bataillons prêts à s'élancer sur le sol clairsemé de notre pays.

Renoncer à la famille est un des grands crimes de la société contemporaine française. Cet oubli du plus sacré des devoirs maintient parmi nous une sorte de malaise qui se traduit par la disparition lente de toutes nos vertus.

Pourquoi voyons-nous tant de désunion, tant de relâchement, de désirs cupides, de névroses invétérées, d'appétits grossiers, de colères nerveuses ?

C'est qu'il faut un but à la vie.

Les jouissances matérielles peuvent bien combler les sens, mais elles ne satisfont pas le cœur qui reste vide, aux prises avec la plus morne des tristesses. La famille sans enfants, c'est le nid sans oisillons, comme a dit le poète, et surtout ce sont les disputes, le parjure, les paroles aigres, les coups.

Regardez autour de vous et dites-moi si j'ai tort. Voilà vraiment un grand mal, mais ce n'est pas tout le mal.

J'ai établi l'infériorité de la France. De quelque côté que nous nous tournions, nous voyons le danger : commerce, industrie, fortune, armée, liberté, sont compromis, menacés.

C'est un axiome universellement reçu que la richesse, la prospérité, la force d'un pays sont en raison directe de ses habitants.

Tout se développe et progresse avec la population : la langue, portant avec elle la littérature, traverse les frontières et marche à la conquête du monde. Le commerce la suit ; l'industrie double ses forces et active sa production ; la nation, enfin, fournit avec plus de fécondité les grands esprits, les courages virils, les capitaines et les savants, les navigateurs qui feront sa grandeur.

Il faut bien nous l'avouer, le monde est en guerre.

Luttes pacifiques ou luttes sanglantes, luttes industrielles ou luttes commerciales : c'est le combat pour la vie, et ceux-là seront les vainqueurs qui auront le plus de combattants. L'histoire nous en fournit de terribles exemples.

La Rome antique dominait l'univers. La civilisation avait atteint, chez elle, l'apogée de la splendeur. L'armée, les sciences, les arts, le patriotisme formaient un faisceau qui paraissait invincible.

Mais les mœurs se corrompaient, la population ne s'accroissait plus, les vices les plus honteux s'affichaient publiquement, les campagnes étaient désertes, et l'agglomération des grandes cités formait, comme de nos jours, un foyer d'infection.

Et pendant ce temps, au delà des Alpes, au milieu des forêts de la Gaule, grandissaient les innombrables familles des barbares qui se jetèrent un jour sur le sol fertile de l'Italie et en firent la conquête.

Le secret de leur force est contenu dans ces paroles de Tacite : *Numerum liberorum finire, flagitium habetur.*

Que reste-t-il aujourd'hui de la puissance de Rome ? Rien ou presque rien, si ce n'est ce mendiant bien connu, que j'ai pu voir durant les quinze mois que j'ai passés dans la capitale des Césars, et qui, couvert de haillons, soupirait en nous tendant la main : « *Chè peccato che abbiamo perduto l'impero del mundo !* Quel malheur que nous ayons perdu l'empire du monde ! »

Est-ce qu'à son tour l'Italie nous donnerait la terrible leçon qu'elle reçut jadis de nous ? Nous serions tentés de le croire en voyant ses nombreux enfants s'infiltrer par nos frontières.

Certes, ce danger que je redoute, nous n'en serons personnellement ni les témoins ni les victimes, car la ruine d'un pays demande du temps, mais avouons que nous y marchons. Au surplus, nous ne sommes pas des égoïstes, l'amour de la France nous tient au cœur ; le mot odieux « après moi, le déluge » ne sait point trouver place en une âme bien née.

Les destinées futures de notre pays ne nous appartiennent pas.

Nous en devons compte à nos enfants. C'est un héritage qui nous a été transmis par nos pères,

héritage sacré, s'il en fut, et que nous devons remettre intact à nos descendants.

Que devient la prospérité de la France?

A côté de peuples dont la population augmente sans cesse, cette prospérité est fatalement menacée, sûrement condamnée. La crise du commerce et de l'industrie est à l'ordre du jour. Faut-il s'en étonner ?

La population ne s'accroît pas, aussi nous n'émigrons plus, puisqu'il y a place pour tous au soleil de France.

L'Angleterre détient le marché du monde, l'Allemagne le lui dispute avec une âpreté qui sera bientôt couronnée de succès.

Nous Français, nous restons stationnaires, nous piétinons, puisqu'il y a sur notre sol de vastes espaces libres.

Les enfants abondent, au contraire, chez les Anglais, les Allemands, les Italiens ; chez eux, la terre et le foyer deviennent trop étroits ; chaque année, un vaste mouvement se produit, les émigrants partent, portant au loin le nom, la langue et l'honneur du pays natal.

Pendant de longues années, ils conserveront d'étroites relations avec la mère-patrie. Ils introduiront partout ses produits, un double courant s'établira : l'or deviendra abondant et les marchandises de nos rivaux couvriront les plages lointaines.

Comment résister à cette concurrence ?

Cherchez le Français dans le monde ; partout vous trouverez l'Anglais, l'Allemand, le Chinois.

Ce phénomène ne se remarque pas seulement sur les terres étrangères, on le voit jusque dans nos colonies.

En 1840, le commerce de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane avec la France se chiffrait par 126 millions; de nos jours, malgré les voies nouvelles, il ne s'élève qu'à 90 millions.

En 1860, le trafic de ces mêmes colonies avec l'étranger n'était que de 19 millions, il se monte aujourd'hui à 96.

En Cochinchine, cette colonie que nous avons arrosée de notre sang, le commerce étranger s'élève à 42 millions dont 10 seulement avec la France.

Ce sont les Chinois et les Allemands, c'est-à-dire les peuples qui ont des enfants, qui, sur cette terre française, absorbent et concentrent tout à leur propre bénéfice.

La population diminuant chaque jour en France, les relations avec la métropole se font de plus en plus rares.

Dès 1886, M. Keller faisait entendre, du haut de la tribune, ces décevantes paroles :

« L'Allemagne a eu, depuis 1870, une augmentation de 10 millions d'hommes, dont la moitié ont passé les mers et sont allés coloniser, commercer dans le monde entier, si bien qu'à l'heure qu'il est, quand nous fondons une colonie, c'est pour eux que nous faisons cette dépense, et leur commerce va s'établir sur tous les points que nos soldats ont conquis. »



La Famille de Demain.

Il en est de même de l'Océan Pacifique, où toutes les transactions se trouvent entre les mains de deux maisons allemandes et où l'on compte, chaque année, l'arrivée de 150 bâtiments de diverses nationalités.

Au dire du voyageur autrichien Von Hübner, ce qui se voit à Samoa, lorsqu'il s'agit de l'élément blanc, porte l'empreinte de l'Allemagne.

Je cherche le nom, les vaisseaux, le commerce de la France, et je ne trouve rien. On y compte 98 Allemands.

Est-ce donc qu'il n'y a pas de Français ? Oui, il y en a 16, mais je le dis à notre honneur, ces seize sont des missionnaires et des sœurs de charité !

Voilà notre part dans le monde : nous conquérons les âmes ! Cela est beau, je le veux bien, c'est la preuve de la noblesse de notre race, mais cela ne suffit pas, et je réclame pour mon pays une large part de la terre et du soleil. L'émigration seule nous la donnera.

C'est sur le terrain de la civilisation chrétienne que la fécondité française reste incomparable.

Quel est donc ce mystère qu'un peuple en décadence et se détruisant lui-même remplit néanmoins l'univers de ses missionnaires ?

C'est l'étincelle de foi et de dévouement que la Providence nous laisse pour le relèvement de la nation. C'est là qu'il faudra aller chercher le puissant levier.

Et, autre constatation consolante, les propagateurs du règne de Dieu dans le monde ne sont

guère choisis que dans les familles nombreuses. Quel mérite pour des parents d'entendre Notre-Seigneur dire à quelques-uns de leurs enfants : *Veni, sequere me!*

Nous n'avons pas d'enfants, nous n'émigrons plus, la France n'est représentée dans l'Océan Pacifique que par des missionnaires, des marins, des officiers, des employés, des déportés, mais peu ou point de colons.

La conséquence qui en découle est que la fortune, le bien-être passent à des mains plus laborieuses et à des races plus fécondes.

Notre marine marchande sera bientôt la dernière de l'Europe.

Les statistiques les plus récentes nous montrent que, de 1886 à 1896, tous les pays ont augmenté le tonnage de leurs navires à vapeur, depuis le Japon qui détient le record avec un accroissement de 231 0/0 jusqu'à la Roumanie qui n'accuse qu'un progrès de 7 0/0.

Seule, la marine française est allée à reculons, son tonnage ayant diminué de 1 0/0. Ce chiffre est désolant quand on considère que l'Angleterre a augmenté de 17 0/0 et l'Allemagne de 47 0/0.

La situation du pavillon français sur les mers lointaines comme sur les côtes de l'Ancien Monde n'est plus en rapport avec notre qualité de grande nation.

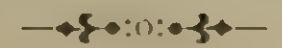
Si, de 1895 à 1899, notre trafic a augmenté de 45 0/0, celui de l'Allemagne a atteint le chiffre fantastique de 1.099 0/0.

Alors que nos ports sont encombrés de vieux

voiliers, la marine allemande s'est rajeunie, le tonnage de ses vapeurs, de 1874 à 1900, s'est élevé de 521 0/0.

En 1870, l'Allemagne ne comptait que 7 chantiers de constructions navales, elle en a de nos jours 39, et leur valeur passait de 4.800.000 à 66.100.000 marks, en dehors des entreprises particulières dont l'évaluation se monte, au bas mot, à 44 millions de marks.

Danger Intérieur



Nous avons étudié le danger à l'extrémité du monde, nous allons le voir maintenant installé à nos foyers.

Nous n'émigrons plus, puisque nous manquons de bras, mais les étrangers, eux, émigrent et émigrent chez nous.

Chaque année, leur nombre augmente en France dans des proportions considérables :

1851	379.000	étrangers
1861	498.000	»
1866	636.000	»
1872	742.000	»
1876	803.000	»
1881	1.100.000	»

D'aucuns assurent que le prochain recensement portera ces chiffres à 2.200.000 étrangers habitant notre sol.

La population exotique représentait autrefois 1 0/0 à peine de la population totale ; la proportion est maintenant de 5 0/0.

A Paris, elle est de 13 0/0. Dans les Bouches-du-Rhône, il y a 104.000 étrangers ; dans les Alpes-Maritimes 48.000. L'infiltration continue ; certains de nos départements limitrophes sont noyés.

Toutes les fortifications du Sud-Est ont été construites par des Italiens, qui ont gagné à ce travail des sommes variant entre 4 et 5 francs par jour, alors que la jeune génération de ces mêmes régions venait s'étioler et mourir de faim à Paris, avec un salaire de 3 à 4 francs.

Ce n'est pas le travail qui manque en France, ce sont les travailleurs. Nous sommes amollis par le bien-être et l'égoïsme ; on ne veut plus des travaux pénibles, les grèves viennent paralyser l'effort national, l'étranger arrive et s'empare des places.

L'émigrant est pauvre et économe, il nous apporte son labeur, mais il nous prend notre or, il travaille à un prix inférieur et crée une concurrence dangereuse, en un mot, il nous appauvrit pour s'enrichir.

Au train dont vont les choses, le sol national ne sera bientôt plus aux enfants de France. Des éléments divers le couvrent de plus en plus, préparant avec ardeur une nouvelle invasion. Avec leur connaissance du pays, de ses forces et de ses ressources, quelle menace pour nous !

Qui saura jamais la part qu'ont prise dans nos défaites, les 106.000 Allemands installés en France au commencement de 1870 ?

La stagnation de la population est le plus grand des périls, celui de l'avenir. L'infécondité est un fléau dont les effets sont aussi sûrs que lents. Nous perdrons à la longue la bataille de la vie, si nous ne parvenons à déraciner le mal qui nous ravage, nous serons à démi désar-

més contre l'invasion, tout à fait désarmés contre l'infiltration.

Ces paroles de M. Auguste Frary trouvent écho.

Nous marchons à la ruine.

Les campagnes sont atteintes. Certaines de nos provinces ressemblent à ces arbres gigantesques que la foudre a frappés et dépouillés de leur vert feuillage ; pour combler les vides, quelques esprits imprudents demandent d'ouvrir toutes grandes les barrières de la France et d'admettre comme citoyens, sans aucune restriction, les étrangers, fussent-ils Chinois ou Australiens.

Prenons garde, ce serait là un remède pire que le mal.

L'invasion n'existe que trop; elle est plus dangereuse qu'une conquête.

Les Allemands, les Anglais, les Italiens qui viennent chez nous, ne sont pas, que je sache, la fleur des pois. Ils débarquent avec leurs vices et sont incapables de s'assimiler notre caractère et nos vertus. Le sang gaulois demeure rebelle à cette vaccination.

Par un tel mélange, ce n'est pas seulement le travail et la fortune qui sont menacés, c'est notre race avec toutes ses nobles et chevaleresques qualités et aussi, ce que nous avons de plus précieux au monde, notre nationalité.

Nos mœurs, notre individualité auraient vite disparu, il n'y aurait plus de France, mais je ne sais quel ramassis.

Notre indépendance elle-même est en jeu. Dans les pays civilisés, le service obligatoire est introduit ; par suite, le nombre des soldats est proportionnel à celui des habitants.

Plus un pays est peuplé, plus sa puissance militaire est fortement établie, plus sa prépondérance se manifeste.

En 1700, la France a 26 millions d'habitants, la Russie 25; l'Allemagne et l'Autriche réunies 28; l'Angleterre 12; la Prusse 5.

Nous sommes la première nation, non seulement par nos gloires, mais aussi par le nombre.

La France représente les 38 0/0 de l'Europe, et il faut l'Europe coalisée, non pour nous vaincre, mais pour nous faire reculer.

En 1882, la France a 37 millions d'habitants, mais l'Italie en a 29; l'Angleterre, 36; l'Autriche-Hongrie, 38; l'Allemagne 46; les États-Unis, 52; la Russie, 90; en deux siècles, nous sommes tombés du premier rang au septième.

Que sera l'avenir? Il est facile de le prévoir et le calcul a été fait.

En 1932, la France aura 44 millions d'habitants, et ce n'est pas sûr; mais l'Italie en aura 44 aussi; l'Autriche-Hongrie, 51; l'Angleterre, 63; l'Allemagne, 83; la Russie, 158; les États-Unis, 190. Nous serons au dernier rang.

La France, grande puissance, rayonnant par l'éclat des lettres et la valeur des armes, aura vécu, elle ne sera plus qu'une nation de 3e ordre.

Déjà le danger paraît. Nombreux sont les Transalpins, qui, dans les Bouches-du-Rhône, le Dau-

phiné et la Savoie, se croient en terre conquise.

N'est-ce pas un Italien qui, dernièrement, à propos de je ne sais plus quelle difficulté internationale, disait : « Vienne la guerre, nous jetterons les Français à la mer, et nous garderons Marseille pour l'Italie. »

Vaine fanfaronnade, je le veux bien, et je crois, comme vous, que les sujets du roi Victor-Emmanuel III devront manger longtemps encore du *macaroni* avant d'être les maîtres chez nous, mais n'est-ce pas un symptôme de l'état des esprits ?

Il y a trente ans, existaient sur les côtes ensoleillées de la Provence, sur ces recoins du rivage baignés par la mer, des villages et des familles ayant conservé intact le type de la race grecque, cette harmonieuse beauté, faite d'ampleur et de grâce ; j'ai appris que le mélange étranger en avait, depuis quelques années, grandement corrompu l'admirable pureté.

Qu'importera, un jour, que dans notre égoïsme aveugle et pour nos rares enfants nous ayons accumulé les richesses, que les héritages n'aient pas été divisés, que notre fortune soit allée sans partage à nos descendants !

Où sera la sécurité de cette fortune ? Et ces biens les plus précieux de l'homme, la liberté, l'indépendance, qui donc les défendra ? Les races fécondes nous enserreront et chercheront à faire éclater leurs frontières trop étroites.

Comment résisterons-nous à leurs agressions ? La force est souvent la seule garantie des biens ;

or, pas d'enfants, pas d'armée ; pas d'armée, pas de force. Nous serons exposés à toutes les violences, à toutes les convoitises, à toutes les attaques.

Nos richesses seront mises au pillage, et notre patrie pourra sombrer dans la tourmente, victime du vide que nous aurons voulu.

Je comprends la réponse que fit un jour Napoléon à Mme de Staël qui, avec son plus provoquant sourire, lui demandait : « Sire, quelle est la femme morte ou vivante que vous préférez ?

— Celle, madame, qui a eu le plus d'enfants », répondit l'Empereur.

Aux yeux de cet homme de génie, qui redoutait de voir l'Europe devenir cosaque, n'était-ce pas la femme la plus méritante ?

Redisons-le, nous n'avons pas besoin de l'étranger pour peupler nos plaines et nos riants coteaux. Restons chez nous, restons-y seuls, et cherchons en nous-mêmes, en notre patriotisme, *en notre conscience*, le remède aux maux aigus dont nous souffrons.

La Patrie, comme Dieu, veut les familles nombreuses. Une race comme la nôtre ne peut mourir dans l'oubli, la décomposition, et disparaître de la carte du monde.

LES REMÈDES

—◆⊱◆:o:◆⊰◆—

La Famille Païenne et le Monde Chrétien

La société païenne, depuis la Création jusqu'à la venue de Jésus-Christ, est chose bien triste à étudier.

Tous les genres de monstruosités s'y étalent. Les peuples corrupteurs et corrompus n'y vivent que par les sens ; la justice, la charité, la décence en sont bannies.

Nous en avons, du reste, un bel échantillon chez les nations où l'Évangile n'a pas pénétré.

Pour ne rechercher que ce qu'est devenue la famille, voyons d'abord quel rôle y joue la femme. Nulle part, elle n'occupe la place que Dieu lui a assignée ; nous la trouvons au-dessus ou au-dessous de sa condition. Dieu en avait fait la compagne de l'homme ; par une sorte de renversement des situations, elle devient le plus souvent son esclave, quelquefois son tyran.

En Orient, elle est étrangère au gouvernement domestique, reléguée en un coin comme un vil bétail, soumise à la surveillance de ces êtres infâmes appelés eunuques.

En Océanie et en Amérique, elle est assujettie aux travaux jugés indignes de l'homme ; bientôt, elle subira le joug de l'enfant auquel elle a donné le jour.

Les Gaulois, nos ancêtres, malgré leur degré de civilisation, l'obligeaient à se donner la mort sur la tombe de son mari.

Par contre, dans les républiques antiques, les femmes étaient les maîtresses souveraines des hommes.

« Les Lacédémoniennes, dit Goguet, avaient l'empire le plus absolu sur leurs maris. Elles gouvernaient non seulement l'intérieur de leurs maisons, mais aussi l'État entier.

« Les Spartiates communiquaient à leurs femmes les secrets les plus intimes et les plus importants.

« En Egypte, la religion avait consacré la prééminence de la femme.

« Au rapport de Diodore de Sicile, les hommes promettaient par contrat d'être soumis en tout à leurs épouses. Mais Plutarque rapporte que, pour empêcher celles-ci d'abuser de leur liberté en se répandant trop au dehors, on leur avait interdit toute espèce de chaussures. »

Après la femme, l'enfant.

« S'il est un sentiment que la nature se soit plu à graver plus profondément dans le cœur humain, c'est bien celui de la tendresse paternelle. L'égoïsme qui concentre l'homme en lui-même et le rend dur et injuste envers les autres, fait presque toujours exception en faveur de l'enfant ; aussi la

plus philosophique des langues a-t-elle confondu la paternité avec l'amour. »

Et cependant, ce sentiment naturel était presque inconnu aux nations païennes.

Là où la Révélation n'est pas venue le relever, le diviniser, l'appuyer sur la notion du devoir, l'étayer des soucis de la responsabilité, il s'est *animalisé*, est devenu quelque chose d'inférieur à la tendresse des animaux pour leurs petits, la corruption du cœur humain ayant des hideurs qui échappent aux autres êtres de la création.

« Tous les peuples, sauf peut-être les Égyptiens et les Germains, admettaient l'infanticide comme loi fondamentale de l'État. Les usages familiaux permettaient une sélection des nouveau-nés à élever ou à faire mourir, quand l'État lui-même, se substituant au père, ne se réservait pas ce choix barbare.

« Lycurgue, le sage Lycurgue, craignant que l'amour paternel ne fût plus fort que l'intérêt de la nation, ordonne que les magistrats soient les seuls juges dans la délicate question de savoir s'il fallait élever les nouveau-nés ou les faire mourir.

« A ce sujet, tout le monde ne connaît pas l'origine de cette expression : *élever un enfant ;* elle tient aux mœurs païennes, la voici : dès qu'un enfant avait vu le jour, on le mettait aux pieds du père ou du magistrat ; si celui-ci le levait de terre, il était conservé, s'il ne le levait pas, l'enfant était jeté à la voirie (1). »

(1) Voir abbé Martinet, Tome Ier, page 225.

La législation romaine restreignit, au début, cet abominable usage aux seuls enfants difformes et aux filles cadettes, mais bientôt les mauvaises mœurs l'emportant, l'exposition des enfants devint d'un usage courant ; ce qui fait dire à Tacite en parlant des Gallo-Germains : « Ils regardent comme un crime de fixer le nombre des enfants et d'en faire mourir aucun (1). »

Et ces sages, s'en allant à leur prétoire discuter gravement de la vertu, passaient près des condamnés, sans penser qu'ils pouvaient avoir droit à la vie.

Aristote et Platon vouent à la mort les enfants débiles. « Si la coutume, dit le premier, ne permet pas l'infanticide, il faudra déterminer le nombre des mariages, et il sera interdit aux mères de concevoir contre la disposition des lois. »

Quant à Platon, il m'est interdit de rapporter ses expressions.

Les nations modernes non évangélisées renchérissent encore sur ces horreurs.

En Chine, dans bien des provinces, les enfants sont mis à mort par milliers.

La chair humaine est du reste devenue pour le Chinois une source de profits.

Les ennemis de l'Église nous objectent sans cesse les familles nombreuses de ce pays. Les mères chinoises de quinze et vingt enfants sont légion, disent-ils. J'admets ce fait, mais voici le revers de la médaille.

(1) *Politic.*, lib. VII, cap. XVI.

Sur ce nombre, deux seulement sont élevés pour succéder aux richesses et aux vices paternels; les autres deviennent marchandise vulgaire. Les garçons forts et bien musclés sont vendus comme esclaves ou cédés à bail pour les plus rudes travaux ; les filles vont peupler les harems des riches orientaux.

La religion de Confucius autorise de tels marchés, c'est ce qui a fait dire à un polisson de plume, que je ne veux pas nommer, mais dont j'ai l'ouvrage sous les yeux, que la prostitution est d'origine divine.

Assurément, s'il est allé fouiller les ordures de l'Olympe, où l'on adore tout, sauf le Dieu véritable.

Parmi les économistes qui s'occupent à l'heure actuelle du problème, bien peu le font avec l'amour sincère de la vérité.

Beaucoup rejettent sur l'idée chrétienne la cause du mal et pour un peu soutiendraient que si l'on n'a plus d'enfants, c'est à la religion qu'on le doit.

Chose typique, la plupart de ces moralistes sont de mauvais pères. Une seule pensée les préoccupe, la haine du célibat religieux.

Ils ont de qui tenir. Voltaire va jusqu'à proposer le peuple chinois comme modèle aux nations chrétiennes, et Montesquieu qui fut parfois mieux inspiré, justifie indirectement l'infanticide chez les peuples de l'Orient en le mettant sur le compte de nécessités climatériques.

Si le mal nous a atteint, à notre tour, qu'est-ce que cela prouve ? Que nous sommes des peuples

décadents revenant insensiblement au paganisme. Quel est celui d'entre nous qui ne puisse dire : Serais-je vivant si mon père et ma mère n'avaient été chrétiens ?

L'enfant n'est pas, ne peut pas être respecté chez les nations païennes, sa faiblesse native disparaît devant l'intérêt.

Le même fait s'observe chez les nations qui, par un raffinement de civilisation, éprouvent le besoin de retourner à la barbarie.

J'ai senti bien des fois mon cœur se serrer à la vue de ces pauvres petits êtres dont l'industrie moderne fait ses victimes.

Vers la fin du siècle dernier, les grands industriels anglais se plaignant de l'augmentation des impôts, Pitt, le fameux ministre, leur signalait le travail des enfants comme une source de gros revenus.

Les manufacturiers d'outre-Manche le prirent au mot et alors fut inaugurée en Angleterre d'abord, puis en Europe, cette affreuse conscription enrôlant les enfants dès l'âge le plus tendre.

Les législateurs ont bien essayé depuis de faire des règlements pour empêcher une telle exploitation, mais ces règlements, incompatibles avec l'appât du gain, sont partout inobservés.

Sauf de rares exceptions, il est prouvé que le travail des usines tue le corps de l'enfant comme celui de la femme, tue aussi son âme; l'unique école de l'adolescence manufacturière n'est qu'une école de blasphème et de mauvais exemples.

Un des principaux griefs du prolétariat contre

le capital est l'avilissement du prix des salaires : un patron ne veut pas payer 6 francs par jour ce qu'un enfant lui fera pour 2 fr. 50. De là, les haines sourdes, la misère.

J'ai dit que l'industrie moderne tue le corps de l'enfant.

Si vous avez pénétré dans quelques-unes des usines qui entourent Paris ou peuplent les quartiers excentriques, vous vous êtes aperçu de la grandeur du mal.

Cette multitude de petits travailleurs hâves, couverts de haillons, le cou contourné de glandes d'un jaune douteux, se rendent à l'atelier, pieds nus, par la pluie et la boue, portant à la main le morceau de pain ou le petit bidon de soupe qui doit les faire vivre jusqu'au lendemain.

Quand il pleut, leur maigre pitance trouve un abri sous leurs blouses devenues imperméables par l'huile et les corps gras.

Et comment sont-ils traités ? Écoutez, des cris mêlés de paroles ordurières, des menaces et souvent des coups.

Voyez-les courir affolés, autour des fours chauffés à quinze cents degrés, le front ruisselant de sueur, le teint blême ; une toux sèche, qu'ils appellent un « rhume », siffle à travers leurs dents.

Le soir, ils rentrent épuisés pour recommencer au petit jour, après quelques heures d'un mauvais sommeil pris dans quelque infect réduit.

Il y a des exemples d'enfants qui, ayant commencé leur travail à six heures du matin, ont dû

le continuer sans s'arrêter jusqu'à minuit, et cela au mépris des règlements.

Dans ces cas malheureusement trop fréquents, on les fait fumer pour les tenir éveillés, on les surexcite avec quelques verres de mauvais alcool mêlé à du café froid, et quand la fatigue menace de les jeter bas, on les envoie plonger leur tête dans un baquet d'eau fraîche.

Ce coup d'œil rapide jeté sur les jeunes damnés du travail n'a rien d'exagéré, j'ai pu bien souvent contempler ces horreurs, et les voir de près.

Est-il étonnant qu'après toute une semaine passée dans cet enfer, les enfants de quatorze ans se précipitent, aux jours de paie, chez les marchands de vin et s'y ensevelissent, comme leurs parents, dans une longue ivresse ?

Peu arrivent à l'âge d'homme.

Et le côté moral, que devient-il, où en est leur intelligence, leur âme ? Il faudrait être des anges pour rester purs dans de tels milieux, et encore ! Sur leurs visages ravagés apparaissent les marques non équivoques de la dégradation.

Nous savons, nous prêtres de Paris, quelle peine il en coûte, au moment de la première communion, pour faire entrer les vérités religieuses les plus essentielles, dans ces cerveaux vides et atrophiés ; l'intelligence s'obscurcit, puis s'en va, pour faire place à une sorte d'abêtissement et d'inconscience.

Dans les grandes usines où est établie une école, la tâche du maître est tout ce qu'il y a de

plus ingrat ; les progrès sont nuls, à peine peut-on leur apprendre à lire et à écrire.

Tout en eux se matérialise, rien n'existe en dehors de la force brutale, en voici un exemple. Un jeune enfant, occupé dans une fonderie, et à qui l'on demandait s'il savait lire, répondit qu'il pourrait lire de petits mots, pourvu qu'il ne fussent pas « trop lourds ».

Le malheureux, raisonnant par analogie, voyait dans chaque lettre « un poids à soulever ».

A Paris, le recrutement des jeunes martyrs du travail devient de plus en plus difficile. Ils sont si nombreux ceux que la mort fauche !

Aussi, nos bons industriels se tournent vers la province et, par de douces invites, cherchent à amener autour de leurs fours chauffés à blanc les enfants des campagnes.

Dernièrement, je lisais à la quatrième page d'un journal du Sud-Est, une mirobolante annonce conçue en ces termes : « On demande, pour une importante maison, de jeunes enfants de douze ans et au-dessus, rétribués de suite, nourris, logés, etc. Éducation assurée, situation d'avenir. »

Braves gens de la province, méfiez-vous de ces réclames, n'envoyez jamais vos fils loin de vous, dans les centres ouvriers.

Laissez-les respirer l'air pur de la campagne, faites-en de bons cultivateurs, cela vaut mieux que de les voir revenir au pays, au bout de quelques années, irrémédiablement perdus.

Si vous ne suivez ce conseil, vous aurez un jour

à vous repentir d'avoir cédé à la tentation d'un lucre immédiat, du reste bien aléatoire. Votre enfant se mourra à dix-huit ans, sous vos yeux, et le bon curé de la paroisse aura toutes les peines du monde à le réconciller avec Dieu !

Je ne veux pas pousser plus avant cette étude sans louer pleinement la loi française de 1884 qui interdit l'entrée des usines à l'enfant n'ayant pas atteint sa treizième année.

Mais cette loi de haute portée humanitaire est devenue une des causes de la dépopulation. Voici comment.

Dans certains milieux, l'enfant cessant d'être un rapport pour ne rester qu'une charge, le nombre des naissances a diminué. Que dire d'un état social capable d'inspirer de tels calculs ?

Autre chose plus grave. Dans le présent, comme dans le passé, l'abus de l'innocence donne lieu à des infamies.

La France a acquis, depuis quelques années, de nombreuses colonies.

Consultez les officiers et les soldats de l'infanterie de marine sur ce qui s'y passe.

Ils vous diront ce que vaut une jeune fille, le bénéfice que son père est en droit d'en tirer, et la joie qu'il éprouve de la vendre à l'Européen assez peu respectueux de lui-même pour se prêter à ce marché.

Que dire en plus du vice cause de la ruine de Sodome, vice autorisé par les sages de la Grèce et de Rome, vice qui règne aux pays lointains et pénètre jusqu'en Europe ?



Pauvres Enfants !

Les grands ports de l'Occident, ports de commerce et ports de guerre, ont une tendance marquée à être infestés.

Dieu me garde de salir ma plume par la peinture de tableaux répugnants.

En remuant, oh ! bien légèrement, la boue du monde païen, antique et moderne, je n'ai parlé que des enfants de parents libres.

Que relater des fils d'esclaves, bétail humain, arrachés à leurs mères, assujettis à toutes les infamies morales, sortes de statues mouvantes, privées d'âme, véritables machines articulées !

Ils ne comptaient pas, ils n'ont jamais compté au nombre de la famille humaine.

Ceux qui veulent chasser l'idée religieuse de la société française et nous ramener à l'âge d'or, feraient bien d'étudier à fond les beautés du régime objet de leur admiration.

Le malheur est que nous ne connaissons de Rome et de la Grèce que les dehors brillants de la littérature et des arts.

Au risque de rouvrir la lutte des classiques, je ne puis résister au plaisir de citer, sur ce sujet, quelques pages magistrales d'un sociologue chrétien.

Nous comprendrons mieux pourquoi notre société se dissout, les mœurs se gâtent, la famille disparaît.

L'enfance et la jeunesse, après quinze siècles de christianisme, ne sont nourris que des idées païennes, les meilleures maisons d'éducation semblent ne pas s'en douter.

Voici ce que dit l'abbé Martinet (1).

L'abbé Fleury nous a donné un très bon ouvrage sur les mœurs des Israélites et des Chrétiens. Il serait à désirer qu'un habile et consciencieux écrivain nous traçât une fidèle peinture des mœurs païennes, sans danger toutefois pour celles du lecteur. Ces deux tableaux, mis en regard, seraient, pour le plus grand nombre des esprits, la plus frappante apologie du christianisme.

Une philosophie disputueuse et sceptique a tellement brouillé toutes les notions, le raisonnement est tombé, par l'abus qu'on en a fait, dans un tel discrédit que très peu de personnes sont en état de bien saisir l'immense supériorité des théories catholiques sur les rêves de la philosophie païenne.

Les honnêtes gens de nos jours le sont en général plus par le cœur que par l'esprit ; c'est au cœur et aux yeux qu'il faut parler. D'ailleurs,

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Il me semble qu'on n'a pas assez insisté sur la prodigieuse révolution morale que nous devons à l'Évangile. On l'a même beaucoup affaiblie, en se laissant prendre d'une folle admiration pour une antiquité qui n'inspirerait que la pitié et l'horreur, si on l'envisageait sous son vrai jour.

Cette manie remonte à la Renaissance des lettres.

Des esprits plus brillants que solides passèrent bien vite d'une juste admiration pour les productions littéraires de l'antiquité à un respect superstitieux pour les peuples et les siècles qui nous les donnèrent.

« Quelques écrivains de la France et de l'Italie, dit M. de Chateaubriand, ravis des belles fables, devinrent de véritables païens et firent abjuration entre les mains d'Homère et de Virgile. »

(1) Tome Ier, pages 235 et suivantes.

On s'imagina que des peuples qui pensaient et parlaient avec tant de goût et de politesse étaient les plus doux, les plus polis, les plus civilisés des peuples.

Quelques beaux préceptes échappés aux sages de la Grèce et de Rome firent oublier la turpitude de leurs mœurs, la fausseté, l'immoralité, l'incohérence de leurs systèmes. Il fut prouvé que Socrate, Platon, Cicéron, etc., avaient deviné la morale évangélique, et que, si Dieu avait tardé de quelques années, le christianisme se faisait sans lui.

On s'accoutuma à juger des héros et des institutions antiques, non par les faits, mais par les éloges outrés que l'orgueil national dicta à l'histoire contemporaine.

Malheureusement, cet enthousiasme, plus dangereux encore que ridicule, se perpétue parmi la jeunesse studieuse à l'aide d'un système d'éducation essentiellement vicieux. On s'étonne et l'on s'afflige de voir la plupart de nos jeunes gens afficher, au sortir des études, un penchant décidé pour les idées irréligieuses.

Mais comment en serait-il autrement, quand leur esprit, préoccupé, dès l'enfance, des images de la Grèce et de Rome, s'est habitué à voir dans les nations païennes le type de la perfection intellectuelle et sociale, quand l'étude du christianisme, bornée à la simple connaissance des devoirs religieux, semble n'être placée là que pour contraster péniblement par l'austérité de ses dogmes et de sa morale avec les riantes et voluptueuses fictions de la mythologie ?

Dans cet âge d'illusions et de folies, où la réflexion semble interdite, quel est le jeune homme, nourri des gracieuses inventions de la Grèce menteuse, des grandioses souvenirs de la maîtresse du monde, qui ne soit tenté de regretter cet âge d'or, qui ne s'afflige en secret de n'être pas né grec ou romain ?

Ce qu'il y a de vraiment inconcevable, c'est que l'on persiste dans un système d'études aussi antipathique à notre religion, à nos mœurs, à nos lois, à nos gouver-

nements même, après qu'une terrible expérience est venue justifier les prévisions des plus sages esprits.

A-t-on donc oublié que les législateurs jacobins de 93 n'emplirent la France et l'Europe de larmes et de sang que pour réaliser dans la société ce qu'ils avaient admiré au collège ?

Les noms dont s'affublèrent les principaux acteurs de ce drame sanglant, les jeux, les fêtes, la religion, les lois, les mœurs, tout n'était-il pas destiné à retracer l'image de cette Rome païenne que des écoliers stupidement scélérats s'étaient mis en tête de transporter à Paris ?

Le plus terrible de ces buveurs de sang, Robespierre, arrivé au pouvoir, fut à trente-trois ans ce qu'il avait été à quinze, fanatique admirateur de Marius et de Sylla : proscrire, égorger, confisquer, organiser des armées de bourreaux et régner par la terreur sur un peuple d'automates, c'est tout ce qu'il sut prendre dans le rôle de ses héros.

Longtemps avant la catastrophe, une société qui avait été faite pour répandre la science comme le soleil est fait pour répandre la lumière, avait compris cet inconvénient de la lecture exclusive des auteurs païens.

Animée d'un zèle que rien ne rebutait, forte d'une réunion de talents qu'on n'avait jamais vue, elle entreprit de ravir au paganisme la seule gloire qui lui restât, celle des lettres.

Si la faiblesse et la peur n'avaient retranché des rangs de la milice sainte cette légion de géants, l'étendard du Christ était arboré sur le Parnasse comme sur le Capitole, les muses tombaient aux pieds de la Croix.

Une foule d'écrivains distingués, marchant sur les traces des Vanière, des Rapin, des Giannettasio, des Jouvency, des Desbillons, des Nocetti, des Boscovich, etc., faisaient rentrer dans la bibliothèque des savants la plupart des classiques anciens ; et la jeunesse trouvait dans des productions utiles et toujours innocentes toutes les grâces de la littérature antique.

Au reste, ils avaient besoin moins que personne de

cette ingénieuse ressource, les habiles précepteurs qui avaient formé le grand siècle.

Quel livre pouvait être dangereux, commenté par de tels maîtres ? Comment auraient-ils laissé ignorer à leurs élèves les divines beautés du christianisme et son immense action sociale, ceux qui savaient les faire goûter aux peuplades abruties du nouveau monde ?

Aussi, quel siècle sut mieux unir à un goût épuré, à une vaste et solide érudition, un amour plus profond du christianisme ? Jamais la science ne prit un plus sublime essor, ne s'enrichit de plus de découvertes et jamais elle ne fut plus chrétienne, plus amie des institutions politiques consacrées par l'expérience des siècles.

Ah ! il ne le sait que trop, le perfide parti qui ne cesse d'appeler la haine et la proscription sur les précieux rejetons de cet ordre célèbre que l'Europe bouleversée par la fausse science se hâta de rappeler à son secours ! Espérons que les gouvernements qui restent et qui veulent rester, éclairés enfin par les catastrophes anciennes et nouvelles, éviteront le dernier des malheurs, celui de perdre les leçons de l'infortune.

Mais revenons à notre sujet et disons aux hommes consciencieux qui se consacrent à l'éducation : Tant que vous ne ferez pas envisager l'antiquité païenne sous l'influence des idées chrétiennes, et avec cette hauteur de vues qui inspira à Bossuet le *Discours sur l'Histoire Universelle ;* tant que la jeunesse n'aura sur la société païenne que les jugements des auteurs païens, et sur le christianisme que les leçons d'un maigre catéchisme, vos élèves ne connaîtront pas mieux le monde chrétien que le monde païen, et s'ils ne donnent pas la préférence à ce dernier, ils diront du moins avec le plus furieux ennemi du christianisme :

> Dieu visita le monde et ne l'a pas changé.
>
> (Voltaire.)

De profonds philosophes s'efforcent, depuis quelques années, de faire prévaloir ces idées. Ils

sont naturellement l'objet de nombreuses critiques.

Je suis heureux d'adresser, ici, mon tribut d'admiration à M. l'abbé Théodore Garnier, qui, le premier, dans son lumineux bon sens, n'a pas craint de dire aux éducateurs chrétiens, trop imbus des beautés profanes :

« Vous faites fausse route, vous maintenez dans les jeunes âmes qui vous sont confiées la croyance aux dieux de l'Olympe et l'admiration de leurs vices. Ce n'est pas à un âge aussi tendre que l'on peut impunément lire les auteurs païens, même les moins mauvais.

« Il y a dans le génie de saint Augustin, de saint François de Sales, de cent autres Pères de l'Église, assez de beautés littéraires qui ne le cèdent en rien aux charmes des antiques. Pourquoi ne pas en pénétrer, en saturer vos élèves ? »

J'ajoute qu'une réaction violente s'opère en ce sens dans les esprits.

Elle est marquée, à notre époque, par l'apparition d'un ouvrage qui fait en ce moment le tour du monde.

Le *Quo vadis* d'Henryk Sienkieviez, malgré des imperfections de détail, malgré quelques tableaux trop crus et non sans danger, indique une heureuse évolution, qu'il est de notre devoir de favoriser.

« Les ignorants, dit M. de Bonald (1), qui vont sans cesse exagérant les désordres des chrétiens et les vertus

(1) De Bonald. *Essai Analytique*, page 102.

des sages du paganisme, ne s'aperçoivent pas qu'ils ne remarquent des vices chez les chrétiens, que parce que la société chrétienne est essentiellement vertueuse, comme ils ne remarquent des vertus ailleurs que parce que les autres sociétés sont essentiellement vicieuses. En effet, chez les chrétiens, si le désordre est dans les mœurs, l'ordre est dans la loi sur laquelle l'autorité peut et doit toujours redresser les mœurs, au lieu que chez les peuples idolâtres ou non chrétiens, lors même que les mœurs sont réglées, le dérèglement est dans la loi à laquelle les mœurs finissent toujours par se conformer car la loi corrompt par ce qu'elle ne défend pas, comme par ce qu'elle ordonne.

Rien n'est plus juste.

La vertu étonnait les païens, parce qu'ils n'en comprenaient pas les motifs, et Cicéron a pu dire : *Causarum ignoratio mirationem facit.*

Le bien consiste non pas seulement à suivre les inspirations du cœur et les appétits de la nature, mais aussi à résister au mal.

On nous jette sans cesse à la face la liste bien réduite des grands hommes de l'antiquité, et on oublie que, s'ils ont brillé par quelque action d'éclat, quelque acte charitable, tous ont, en plus, à se reprocher des choses qui aujourd'hui les feraient condamner au bagne.

On nous parle d'actes de justice qui émergent çà et là, et l'on ferme volontiers les yeux sur les merveilles opérées depuis dix-neuf siècles par le christianisme.

Nulle part, nous ne trouvons, dans le monde païen, trace d'un hôpital, d'un orphelinat, d'une œuvre quelconque. En revanche, on montre au

Colisée la place où les Vestales, ces vierges du paganisme, se gorgeaient de sang, se repaissaient, sous leurs blanches tuniques, des souffrances des victimes.

On avait pitié des bêtes; des hommes, jamais.

Cesar, morituri te salutant!

Je prends l'engagement (1) de lire dans une matinée tout ce que l'histoire païenne offre de grand, de consolant pour l'humanité ; mais je ne voudrais pas m'obliger à lire dans le même espace de temps le titre de tous les ouvrages où sont consignés les prodiges de la philanthropie chrétienne. Mettez les quatre ou cinq volumes des vies de Plutarque en face de l'immense collection des Bollandistes.

Entre les vices inhérents à toutes les sociétés non chrétiennes, j'en vois régner deux essentiellement ennemis de toutes les vertus privées et sociales, la luxure et l'amour du sang.

Le monde dira ce qu'il voudra pour excuser, embellir même une passion qui lui est chère ; il n'en sera pas moins vrai, aux yeux de la raison et de l'expérience, qu'elle est la peste des États, des familles et des individus. C'est une faiblesse, si l'on veut, mais une faiblesse qui amène la dissolution et la corruption, deux expressions très justes et qui, au moral comme au physique, sont synonymes de mort.

Cette terrible passion, par l'empire absolu qu'elle exerce sur tout l'homme, suspend et même détruit l'usage de la raison, étouffe tous les sentiments élevés, brise tous les ressorts de l'âme, et livre sa victime pieds et poings liés à une femme vicieuse, c'est-à-dire à tout ce que les passions peuvent avoir de lâcheté et de violence, de bassesse et de brutalité.

La puissance magnétique, dont on parle tant de nos

(1) Abbé Martinet, tome Ier, pages 241 et suivantes, *Œuvres Françaises*.

jours, peut seule nous donner l'idée d'un pareil asservissement. Comme le magnétisé, l'homme dissolu ne voit, ne sent, n'entend, ne comprend, ne juge, n'agit que par l'impulsion vraiment mécanique de l'objet auquel il s'est livré.

Étranger, insensible à tout le reste, vous userez sur lui les ressources de l'éloquence, du raisonnement, toute la chaleur du sentiment, tous les traits de la satire, du sarcasme, du ridicule : il n'y a qu'une puissance capable de l'arracher à cette mortelle léthargie, celle qui ressuscite les morts.....

Auguste, effrayé de voir l'empire dépeuplé, moins par les proscriptions d'un trimvirat que par d'effroyables débordements des mœurs, fait une loi pour obliger les citoyens au mariage, pour réprimer l'adultère et protéger la pudeur. Le peuple, qui avait consenti à tout, tant qu'on ne lui avait demandé que le sacrifice de ses droits et de sa liberté, éclate en violents murmures dès que l'on attente à sa corruption ; la loi ne passe qu'après des modifications et des adoucissements infinis, et encore, trente-quatre ans plus tard, les chevaliers romains en sollicitent la révocation.

Quelques années après, sous Tibère, le sexe s'oubliait à un tel point, même dans les rangs les plus élevés, que le sénat se vit obligé de rendre une loi pour interdire la prostitution publique à la femme dont l'aïeul, le père ou le mari serait chevalier romain.....

Pour juger les mœurs de la Grèce, il nous suffit de savoir sur quels sujets s'exerçait le pinceau de ses plus fameux peintres. Le Méléagre de Parrhasius, dont parle Suétone, imprime une honte éternelle au peintre qui le conçut, au peuple qui l'admira et au monstre qui le plaça dans son palais.

Rapprochez ces abominations de celles que nous révèlent chaque jour les ruines d'Herculanum, et vous comprendrez tout ce qu'il y a de vrai dans les paroles d'un écrivain sacré :

« Non seulement ils ont ignoré (les païens) la vertu,

mais ils ont pris à tâche d'éterniser le souvenir de leurs infamies, et le temps, qui détruit tout, n'a pu effacer la trace de leurs crimes. »

Considérez maintenant ces peuples de l'Asie, tout à la fois anciens et modernes, qui sommeillent depuis trente à quarante siècles, sans que l'éternelle turbulence de leur voisin de Tartarie ou l'Européen ait pu les réveiller : d'où vient qu'avec les éléments d'une haute civilisation ils n'ont pas fait un seul pas en avant ? Pourquoi les voyons-nous aujourd'hui tels qu'ils étaient déjà, alors que la postérité de Japhet cueillait le gland des forêts ? N'est-ce pas parce qu'ils étaient dès lors ce qu'ils sont encore aujourd'hui, les esclaves d'une passion essentiellement stupéfiante ?

D'où vient encore que ce géant de l'islamisme, qui fit longtemps trembler la belliqueuse Europe, est devenu le jouet d'un pacha, et n'échappe à la mort que par la jalousie politique des cabinets européens ? N'est-ce pas parce que le musulman a voulu goûter, dès cette vie, le paradis de Mahomet, parce qu'il a transformé ses camps en harems ?

Que de preuves du même fait ne trouverions-nous pas encore chez les nations chrétiennes qui ont abjuré le Décalogue, et dont les lois ont consacré l'adultère ! Nous pourrions examiner si ce calme plat de l'Europe en présence d'événements qui, il y a un demi-siècle, auraient embrasé l'univers, si ces révolutions toutes pantelantes dès les premiers jours de leur existence, qui ne peuvent ni vivre ni mourir, sont l'effet du progrès des lumières ou du progrès de la corruption. Mais il nous suffit d'avoir reconnu que les nations non chrétiennes n'ont pu échapper à l'action de ce vice gangreneux qui au moral et au physique énerve et détruit la société comme l'individu.

Certes, il n'est pas possible de comparer notre époque à l'époque romaine. Dix-neuf siècles de civilisation ont passé sur le monde et ont par-

semé la terre des vertus apportées par l'Homme-Dieu.

Les ouvrages des anciens ne nous mettent qu'imparfaitement au courant de leurs abominations. Notre siècle a fait des découvertes dont l'horreur nous épouvante.

J'ai visité les ruines de Pompéi, et j'ai pu me convaincre du degré d'abjection où était tombé le monde, à la venue du Messie.

La coulée de lave qui engloutit Herculanum et Pompéi, l'an 79 de notre ère, a surpris le paganisme au milieu de ses orgies ; à chaque pas, on en perçoit la trace hideuse, les murs en sont souillés, et je considère comme un crime de conduire, sous prétexte de curiosité malsaine, de jeunes natures au milieu de cet océan de débauches prises sur le vif.

Que dire en outre, du musée secret de Naples, où furent transportées les pièces les plus importantes ?

Chacun sait la licence qui règne dans l'art italien. Les académies de peinture renferment des chefs-d'œuvre qui se sont donné la mission unique de glorifier le vice sous toutes ses formes ; rien n'égale cependant le dévergondage des objets accumulés au musée napolitain.

Le gouvernement italien, qui ne peut être taxé de pruderie et pour cause, a reculé devant la responsabilité morale qu'il encourrait, et le musée en question est rigoureusement interdit à la jeunesse.

Non, le monde actuel ne ressemble en rien au monde ancien.

Il suffit d'un coup d'œil sur Juvénal, Sénèque, Dion, Suétone et Tacite pour juger que la société française, même au temps du cynique Régent, était un modèle de décence à côté de la Rome des Césars.



La Virginité Chrétienne et le Célibat Religieux

Il est une liberté qui porte plus encore l'empreinte du Créateur que celle des Droits de l'Homme consacrée par la Révolution ; je veux parler de la liberté individuelle. Il fut aisé aux législateurs de 89 de la mettre dans leur Charte, quand depuis dix-huit siècles le Christ l'avait solennellement promulguée.

En dehors de trois ou quatre millions de patriciens romains, l'homme libre était chose inconnue au monde ancien ; de plus, sa conception ne pouvait franchir les bornes de l'Empire.

Rome ne voyait dans les différents peuples que des ennemis ou des esclaves. La pensée de voir à l'autre extrémité de la terre une nation se constituer avec des lois indépendantes, des mœurs particulières, lui semblait une énormité, un crime.

Le christianisme, le premier, donna le jour aux nationalités et les unit par les liens de la charité.

« Nous sommes étrangers à vos cabales, à vos factions... La République du genre humain, voilà ce que nous voulons », disait Tertullien à l'empereur Septime-Sévère.

Les Apôtres avaient prêché l'égalité des

hommes devant Dieu. Au XII[e] siècle, l'Occident converti va porter la civilisation à ses frères de l'Orient. C'est à la pensée chrétienne que l'on doit les plus grandes découvertes, les plus importants progrès dans l'ordre géographique, industriel et commercial.

Il est permis de croire que si ce magnifique mouvement de régénération universelle n'avait pas été entravé au XVI[e] siècle par l'hérésie de Luther, le monde, y compris l'Asie et la noire Afrique, serait aujourd'hui civilisé et tous les peuples seraient frères.

En jetant l'anathème sur la religion catholique, en la repoussant comme une institution vieillie, tombant en lambeaux, le protestantisme commit le plus monstrueux des attentats.

A qui devons-nous les guerres de religion ?

Jusqu'alors, les peuples ne s'armaient que pour gagner de nouveaux continents à l'Évangile ou régler les différends survenus d'État à État.

La Réforme changea tout ; l'Europe fut divisée, puis ensanglantée. Les hommes, n'ayant plus la même foi, les mêmes aspirations, devinrent les uns pour les autres d'irréconciliables ennemis, *homo homini lupus*.

Quand les nations, les familles ne sont plus unies par la pensée religieuse, elles se désagrègent ; l'orgueil individuel, l'absence de toute direction supérieure en matière de dogme en font un assemblage disparate, ne connaissant d'autre frein que les élucubrations de cerveaux creux.

Nous devons à Luther toutes les erreurs modernes : depuis le rose tendre jusqu'au rouge écarlate, sa révolte première les contenait en germe.

L'Église catholique a réalisé dans le passé et réalisera certainement dans l'avenir l'œuvre surhumaine d'une vie de concorde et de paix, embrassant, avec les frères dissidents, l'univers entier.

Quels seront ses moyens d'action ? Le sacerdoce et les ordres religieux.

Le sacerdoce, dans sa forme virginale, offre sur les autels la divine victime de l'amour. Séparé des hommes par la sublimité de son action, le prêtre plane au-dessus d'eux non par la puissance et les richesses, mais par l'éclat des vertus.

Sa force réside dans cette conviction intime qu'il doit être le sel de la terre. Les défections, les faiblesses que l'on remarque parfois chez lui ne permettent pas d'atteindre son âme restée intacte. Le secret de ses victoires est dans la pensée de détachement qui en fait un homme parlant sur la terre le langage des cieux. Ceux qui ont juré la destruction de l'œuvre de Jésus-Christ le savent bien.

Voyez leur langage : il ne tend à rien moins qu'à séparer le sacerdoce de son frère jumeau, l'état religieux.

Comme aux jours des grandes tempêtes, des voix s'élèvent demandant la suppression des ordres monastiques. L'ignorance, la mauvaise foi et la haine s'attaquent à eux comme au boulevard de l'ordre social.

Que sont cependant, de nos jours, que furent, dans le passé, ces grands méconnus ?

La foi, l'espérance et la charité sont les trois éléments constitutifs du Christianisme (1). Il est impossible à ces vertus primordiales de se glisser dans les peuples, de se les assimiler, d'opérer parmi eux les merveilles que l'on sait, si elles ne peuvent s'épanouir loin des émanations du siècle, en des foyers toujours vivants, dont les rayonnements vont se perdre au loin.

Avec la fâcheuse tendance que nous avons d'être attirés par les choses extérieures, nous serions vite annihilés pour les choses d'en haut, si nous ne pouvions puiser dans des réservoirs spéciaux et toujours débordant, une nouvelle activité et de nouvelles forces. Or, cette réserve de confiance, d'énergie et de foi se trouve dans les instituts religieux.

Sous des costumes et des constitutions diverses par la forme, identiques par le fond, que sont les moines ?

Ce sont des chrétiens qui ont suivi les conseils du Maître : « Si vous voulez être parfaits, vendez vos biens, donnez-en le produit aux pauvres et suivez-moi. »

Et faire cela n'est pas seulement renoncer aux jouissances de la cupidité, c'est aussi renier les caprices de la volonté, les convoitises de la chair, pour ne songer qu'à sa propre sanctification et à celle de ses frères.

(1) Voir abbé Martinet, page 111 et suivantes, tome Ier.

Que se proposent les religieuses ?

Exactement la même chose. Vierges chrétiennes ayant choisi la part déclarée la meilleure pour l'éternité, leurs pensées sont vers Dieu, pendant que leur dévouement reste acquis aux habitants de la terre.

La vie religieuse n'est donc pas, comme le prônent nos modernes philosophes, un fruit sec de la paresse, de l'hypocondrie et d'un bigotisme exagéré.

Disons, en passant, que de telles expressions, d'un usage courant, ne sont rien à côté des mots dont Luther se servit en parlant des moines qui, loin de l'imiter, refusèrent de jeter le froc aux orties. Plus neuve, plus originale, quoique non moins fausse, est l'idée que s'en faisait M. Thiers dans son livre : *De la propriété*.

« La vie monastique, dit-il, n'est autre chose que le suicide chrétien, substitué au suicide païen de Caton, de Brutus et de Cassius... Les ordres religieux ne comptent que des désespérés saisis au passage par l'Église. »

Tout esprit impartial reconnaîtra qu'à ce seul point de vue ils sont une institution utile. Mieux vaut assurément revêtir la robe de bure que de se donner la mort, mieux vaut échanger le cordon bénit et le chapelet contre la corde du pendu, la croix contre le revolver fumant.

Si tout devait finir à la mort, je comprendrais que la vie fût lourde à beaucoup ; mais pour ceux qui ne considèrent l'existence que comme une épreuve, un dur labeur, un passage, y a-t-il erreur

à eux de souffrir chrétiennement, de se cloîtrer dans de hautes murailles, de passer dans la prière leurs jours de deuil?

Ces considérations relevées ne disent rien à notre époque, mais peut-être sera-t-elle plus touchée, du bien matériel accompli.

Du v[e] au x[e] siècle, le flot des Barbares ravagea l'Europe. Il semblait que tout dût périr ; un fossé infranchissable se creusa entre le monde ancien et le monde nouveau.

La littérature et les arts disparaissaient foulés aux pieds par le vainqueur, rien ne devait rester de l'histoire. Mais les religieux veillaient. Nous leur devons les chefs-d'œuvre parvenus jusqu'à nous ; alors qu'il était une honte de savoir lire et écrire, ces savants cultivaient en secret les sciences.

Ici se place un fait typique.

Dans leur ardent désir de faire parvenir à la postérité ce qu'avait laissé de supérieur en littérature le monde disparu, ils en firent de nombreuses copies. Craignant de voir les doctrines, les crudités du paganisme corrompre le cœur des moines, on leur interdit formellement, à cause de leur connaissance des langues, les traductions dangereuses.

Ce soin fut confié aux petites religieuses qui, ne comprenant rien aux idées, ignorantes de la valeur des mots, se contentaient de copier, par obéissance et de leur plus belle main, des lettres et des caractères dont la portée leur échappait.

On vit alors les bonnes sœurs, restées pures comme des anges, transcrire avec ardeur le grec et les dialectes occidentaux et nous transmettre sans vergogne les vers d'Anacréon en compagnie de ceux de Tibulle, d'Horace, de Lucrèce et de Virgile.

J'ai souvent pensé qu'elles auraient peut-être mieux fait d'enfouir à tout jamais dans l'oubli tant de vilaines choses dont la Renaissance devait faire un si piètre usage.

L'architecture de la Rome païenne, il est vrai, disparut à peu près complètement sous les coups de pioche des envahisseurs, mais quelles merveilles ne sortirent pas de ses ruines !

De toutes parts s'élèvent de gigantesques cathédrales, des abbayes, des châteaux forts, des hospices, où la délicatesse des lignes le dispute à l'harmonie et à la solidité et qui sont aujourd'hui encore un défi jeté à l'art moderne.

L'agriculture, considérée comme le travail des esclaves, devient un honneur. Les évêques, les prêtres, dont plusieurs étaient issus de sang royal, ne quittent la truelle et le marteau que pour conduire la charrue, au besoin prendre l'épée et défendre leurs peuples.

Les métiers sont érigés en corporations, et cette admirable institution, que la Révolution a détruite, n'a jamais été remplacée.

Les religieux du passé ont en quelque sorte pétri la France de leurs mains ; nous leur devons la plupart des bienfaits dont nous jouissons.

Et aujourd'hui, que font-ils encore pour le pays?

J'aurais sur ce sujet trop de choses à dire, qu'il me suffise de montrer les trois cent mille enfants ou vieillards qu'ils nourrissent, élèvent et soignent.

Toujours à l'avant-garde des grandes victoires du christianisme, il est naturel qu'ils aient en tout temps essuyé les plus rudes assauts.

Depuis Julien l'Apostat, en passant par Luther, Henri VIII d'Angleterre, Voltaire et tant d'autres, le génie du mal sait trop bien quel obstacle insurmontable l'état monastique oppose à son œuvre.

Le jour où il sera parvenu à noyer ensemble ou à marier le dernier des religieux avec la dernière des religieuses, le catholicisme aura vécu, et l'on pourra goûter d'une religion à l'eau de rose, sorte de vernissage rajeuni du paganisme.

Mais ce jour-là n'est pas encore venu.

L'apologie la plus éloquente, la plus irréfutable du monachisme, est écrite en caractères lisibles à tout œil non fermé à la lumière, dans les États de l'Europe où son extermination a entraîné celle du catholicisme (1).

On a reproché aux moines d'entretenir la paresse, la misère et l'ignorance, et partant l'esprit de servitude dans les masses, par le bigotisme de leur enseignement et leur incorrigible manie de donner du pain à l'indigence au lieu de lui faire l'aumône du travail. On leur a fait un crime aussi d'appauvrir l'État par la concentration, dans leurs mains, de capitaux improductifs.

Eh bien, fermez les livres où l'hérésie et le philosophisme ont tant rebattu cette thèse sans jamais la prouver, et, l'histoire en main, comparez, avec le protestant Cobbet, le sort du petit peuple anglais sous l'omnipotence des

(1) Ouvrage déjà cité, pages 420 et suivantes.

évêques et abbés catholiques avec sa condition sous le gouvernement des rois, lords et baronnets réformateurs et réformés, depuis le milieu du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours.

Dites-moi ensuite s'il est possible qu'une population descende plus bas dans la misère, l'ignorance, l'esclavage et la démoralisation, sans entrer dans l'enfer proprement dit.

Lisez tout ce que l'antiquité nous a transmis sur le régime des esclaves : Je vous défie d'y trouver un pays où l'on obligeât la fille et la femme de l'esclave de travailler dix-huit heures par jour, pour obtenir, en aliments et en vêtements, ce que l'on peut obtenir en Angleterre *avec trente-cinq centimes.*

Eh bien, les journaux anglais de la fin de 1849 nous disent qu'à cette époque Londres seul renfermait de quarante-cinq à cinquante mille femmes, la plupart encore jeunes, à qui un travail assidu de quinze à dix-huit heures par jour,procurait à peine trente-cinq centimes. Vous y lirez aussi le plan d'une société pour la translation de ces infortunées dans des colonies lointaines où le défaut de femmes ne laisse pas de doute sur le prompt écoulement de cet article.

Lisez aussi les statistiques criminelles de l'Angleterre, visitez ses onze mille prisons, quelques-unes égales à des villes de troisième ordre ; considérez les nombreux débouchés qu'elle s'est créés pour évacuer le crime, sans qu'elle ait pu en arrêter les progrès effrayants. Voyez dans les mêmes statistiques le chiffre fabuleux des êtres qui vivent d'industries illégales, etc.

Peut-être que, tout considéré, vous trouverez que les vingt-cinq ou trente mille religieux et religieuses que l'Angleterre nourrissait sous Henri VII, au sein d'une population morale, laborieuse, riche, très avancée dans les libertés civiles et politiques, vous trouverez, dis-je, ce personnel monastique préférable à un nombre incalculable de criminels déportés ou prisonniers, à cent mille indigents reclus dans les maisons de travail et gagnant,

l'un dans l'autre, onze centimes par jour ; à dix ou douze millions au moins de serfs de l'industrie, la plupart faméliques et voleurs ; à cinquante mille filous de profession ; à cent cinquante mille prostituées pour la seule capitale ; enfin au personnel des gens de justice et de police, des concierges et gardes de terre et de mer, occupés à surveiller, arrêter, juger, déporter et garder les victimes du crime et de la faim.

Le bandeau, toujours si épais, des préjugés religieux n'a pu tenir contre l'évidence des faits. Nous avons vu, il y a quelques années, l'Université protestante de Cambridge conclure ainsi, à la majorité de 80 voix contre 60, une discussion solennelle de trois jours sur la question qui nous occupe.

La suppression des monastères par Henri VIII a été un cruel malheur pour le pays, et les circonstances actuelles exigent impérieusement le rétablissement d'institutions analogues parmi nous.

Que dire de cette Irlande pleine de vie alors que les moines en avaient fait l'*Ile des Saints,* devenue depuis, sous ses barbares oppresseurs, le pays de la famine permanente.

Au reste, voilà plus d'un siècle que l'Europe catholique marche dans l'ornière de la civilisation anglaise et recueille les fruits de la profonde aversion de ses gouvernements philosophes pour les corporations religieuses.

Les uns, après les avoir violemment détruites dans un moment d'orage, n'ont rien négligé pour les empêcher de renaître. Les autres les ont habilement opprimées, énervées, protégeant leurs abus contre des tentatives de réforme et se servant ensuite des abus pour arriver à leur suppression et à la confiscation.....

En vue de combattre les désordres que cet état de choses devait fatalement amener, il a fallu partout remplacer les maisons de moralité par des maisons de force.

On ne trouvera pas une ancienne demeure de moines ou de nonnes qui ne soit une prison ou une caserne...

Les influences spirituelles qui partaient de Rome et

arrivaient à l'âme des peuples par le canal de l'évêque, du prêtre, du religieux, ayant perdu leur puissance, on y a suppléé par les influences brutales.

Du nord au midi, du levant au couchant, nous voyons cent mille bouches à feu destinées à contenir les terribles logiciens qui croient pouvoir se permettre, contre les personnes et les propriétés laïques, ce que les gouvernants se sont permis, se permettent encore contre les corporations et les propriétés ecclésiastiques.

Au lieu de trois ou quatre cent mille religieux ou prêtres, qui assuraient assez la tranquillité intérieure pour permettre aux souverains de ne lever et entretenir des troupes que pour vider les guerres d'État à État, on a huit ou dix millions d'Européens exercés dans l'art du carnage, dont cinq millions sont nuit et jour sur pied, dans l'attente où l'on est partout du moment où les généraux des ordres philosophiques donneront, avec un peu d'ensemble, le signal d'une guerre dont nul œil clairvoyant n'ose mesurer les conséquences.

Qu'est-ce que cet état de choses prouve à tout homme *qui n'a pas reçu son œil en vain ?* Il prouve et la grande nécessité des instituts religieux et l'ineffable aveuglement de la politique moderne.

Depuis la chute originelle les sens se sont insurgés contre l'esprit mais n'ont pu l'assujettir, d'après cette parole de la Genèse : *Sub te erit appetitus ejus et tu dominaberis illius.*

L'homme reste donc maître des puissances de l'âme. Le crime de Luther est d'avoir méconnu cette vérité, de l'avoir foulée aux pieds dans sa vie publique et privée, et d'avoir érigé en dogme le culte de la chair.

« Le fait est trop connu pour que nous allions exhumer des œuvres du chef de la Réforme tant de

pages scandaleuses où l'apôtre de la lubricité, élevant au-dessus de toutes les lois la loi de la reproduction qui nous est commune avec l'animal, souille la sainteté du mariage par des provocations à l'adultère, livre au mépris, à l'outrage la plus sublime des vertus, étouffe tout sentiment de pudeur dans la jeunesse, en lui apprenant qu'elle ne peut résister aux sollicitations du vice, sans combattre de front le Dieu de la nature, le Dieu de l'Évangile. »

La plupart des moralistes protestants, et c'est à leur honneur, ont répudié cette théorie comme indigne de l'homme. Ils ont avec eux toute l'histoire de Jésus-Christ vierge, né d'une mère vierge, ayant un précurseur vierge et groupant autour de lui des disciples vierges ou vivant avec leurs femmes comme avec des sœurs.

Le sacerdoce catholique n'aurait pas pu accomplir les prodiges de civilisation que nous admirons, s'il avait été soumis aux lois du mariage. Son influence sociale eût été nulle.

Si par ses conseils, ses exhortations il pousse à la création du foyer, lui doit rester la vivante image du divin Maître. Nul n'est donc autorisé à demander le nivellement de tous les hommes en matière aussi complexe.

J'ai fait appel, au commencement de ce chapitre, à la liberté individuelle. L'homme, en dehors des commandements qu'il a le devoir d'observer, doit être à même de vivre à sa guise ; or le sacerdoce et les ordres religieux ne renferment que des

hommes et des femmes ayant *librement* choisi leur genre de vie.

Le triomphe de la théorie de Luther serait le renversement de l'ordre ; ne voit-on pas que le mariage est interdit à beaucoup ? les forcer à convoler serait la suprême des aberrations.

Faute de pain, faute de situation sortable, le tiers des gens de la campagne, la moitié de ceux des villes doivent renoncer au mariage ; devront-ils être traités comme des rebuts, des parias, parce qu'il leur est impossible de faire un choix et de se marier selon leur cœur ?

Le mariage, quand il n'est pas conclu en toute liberté, quand il manque de cette inclination naturelle qui en fait une société bénie où règnent la paix, le bonheur, devient un tourment, et contribue plus encore à la dissolution de la société que le célibat forcé.

Admettre une façon de vivre uniforme pour tous, c'est provoquer au vice.

Que d'hommes, que de femmes, malheureux en ménage, au lieu de se perdre irrémédiablement, ont trouvé un réconfort dans cette pensée de l'amour divin dominant, de toute son immensité, les affections terrestres !

Et puis, la société a-t-elle un si pressant besoin d'être poussée au mariage ? Les propagateurs de l'espèce ne seront-ils pas toujours assez nombreux quand ils accompliront leurs devoirs aux lumières de l'Évangile et d'après les règles de la théologie morale ?

Nous l'avons dit : en dehors des égoïstes de

haute envolée, que tout esprit droit ne doit pas confondre avec les prétendues victimes du célibat religieux, la France ne souffre pas tant de l'absence de mariages que de l'absence d'enfants.

Quand tous les ménages, redevenus chrétiens, sauront bien quelle responsabilité ils assument, notre pays sera rapidement repeuplé.

Le culte de la volupté, et de la volupté seule, s'est glissé parmi nous ; il est devenu chose presque permise. Le monde repousse la malheureuse qui s'est laissée surprendre, mais il n'a que des sourires pour les calculs des parents.

« L'union des corps n'a de sauvegarde que dans l'union des esprits et des cœurs à Dieu ; or, en faisant descendre le mariage uniquement dans la région des appétits, on le soumet aux deux lois qui régissent les corps : l'attraction les forme, la répulsion les dissout. En jouant avec la plus redoutable des passions, on fait de l'institution sur laquelle repose le monde une simple comédie. »

Et si l'on me demande maintenant à quoi peuvent bien servir, pour la solution du problème de la natalité, les deux cent cinquante mille prêtres, religieux ou religieuses de France, le voici.

Tout d'abord, Dieu ne prend le plus souvent ses ministres que dans les familles dont les pères et mères peuvent se regarder sans rougir.

Puis, du fond de son cloître, la petite religieuse continue d'agir sur les siens, aussi bien que le Frère des Écoles chrétiennes au milieu de ses élèves.

« Que de vierges dont la vertu était en péril, que d'épouses dont la fidélité s'ébranlait ont été retenues sur les bords de l'abîme par le souvenir d'une sœur, d'une amie, immolant sans regret à l'Epoux Céleste les joies et les plaisirs du monde ! Que de pensées, que de projets, que d'intrigues coupables n'ont pas été déjoués, au cœur de la nuit, par le tintement de la cloche appelant à la prière les vestales chrétiennes ! »

Puis encore, des milliers d'enfants resteraient chaque année sans famille, sans foyer, s'ils n'avaient près d'eux ces mères dévouées qui, pour les aimer davantage, les sauver du vice, ont volontairement renoncé aux joies de l'amour conjugal.

Lisez les lettres des anges du cloître à leurs parents restés dans le monde ; que d'encouragements, que de bonnes paroles, que de consolations !

Et si parfois le murmure s'élève chez ces êtres chers, à la vue d'une famille qui grandit d'année en année, une voix caressante viendra murmurer à leur oreille : « N'ayez aucune crainte, Dieu qui nourrit les oiseaux du ciel ne peut laisser périr de faim ceux qui l'aiment et le servent. »

Junior fui, etenim senui et nunquam vidi justum derelictum, neque semen ejus quærens panem.

J'ai été jeune et me voici vieux et jamais je n'ai vu l'homme juste abandonné, ni ses enfants mendier leur pain.

Quelle est la mission du prêtre au milieu de la famille ?



Les Sœurs.

Aux cœurs coupables, il montre leurs plaies et indique le moyen de les guérir.

Croyez-vous que si tous les époux se confessaient, et se confessaient avec les dispositions nécessaires, nous aurions à envisager le spectre de la dépopulation ?

Si vous voulez connaître la raison de l'abandon presque complet des pratiques religieuses, ne la cherchez pas ailleurs. La conscience crie qu'il est impossible d'être un observateur convaincu de la morale évangélique quand on est infidèle aux devoirs du mariage.

Un simple coup d'œil jeté sur l'échelle de la natalité française par départements suffit pour se rendre compte que les régions teintées de noir, c'est-à-dire marquées au coin de l'ignominie des ménages sans enfants, sont celles où l'on ne communie plus.

Pourquoi y a-t-il tant de personnes qui ne fréquentent pas les sacrements ? C'est parce qu'elles ne se sentent plus dignes de s'en approcher : de là une sorte d'engourdissement moral, de léthargie pour toutes les choses de l'âme.

Elles ont peur d'entendre la voix du prêtre leur crier : ce que vous faites n'est pas honnête, vous faussez la notion de vos obligations, vous n'avez plus conscience de votre dignité.

Là où les idées chrétiennes sont restées florissantes, les familles sont nombreuses : le sentiment du devoir accompli, même au prix de grands efforts, règne au foyer.

Pourquoi le Breton, le Savoyard, l'Auvergnat,

le Basque, le Morvandiau, nous présentent-ils leurs 8 et 10 enfants ? C'est que chez eux on est chrétien au vrai sens du mot.

Par contre, d'autres pays, les plus riches, ont vu leur natalité diminuer parce que l'influence du sacerdoce a cessé de se faire sentir.

Les enfants que le ministère du prêtre donne chaque année à la France représentent une magnifique gerbe de vies ; en vingt ans, un prêtre a rendu plus de services à la nation que cent personnes mariées.

Je sais que les ricanements ne vont pas manquer et je perçois déjà les sourires ironiques, les sous-entendus odieux qui vont souligner ces lignes au passage, mais qu'importe !

Laissez donc, vous, les esprits forts, le sacerdoce catholique à sa sublime mission ! Cessez vos railleries, et surtout ne regardez plus cette armée de célibataires volontaires et de vierges comme un troupeau inutile, dangereux pour l'avenir de la race.

Ils engendrent, eux, tous les jours, par l'esprit, par l'influence morale, les enfants que vous n'êtes plus capables, dans vos multiples décadences, d'engendrer selon les lois de la nature.

Croyez-m'en, ne battez plus en brèche cette admirable institution, car le jour où elle disparaîtra, la France sera bien près de finir, comme la Rome païenne, dans le sang et le désordre.



Le Grand Remède



Le grand remède est contenu en peu de mots. Réformons nos mœurs, redevenons chrétiens, rendons au peuple son antique foi, faisons une guerre acharnée à l'égoïsme étroit, aux calculs coupables.

Revenons à cette religion qui, seule, peut nous indiquer et pour la vie présente et pour la vie future, notre véritable ligne de conduite.

Malheur aux époux qui ne comprennent plus la sainteté de leur état ! Ils accumulent faute sur faute et la reddition de comptes sera, un jour, terrible pour eux.

Il y a en France une résurrection morale totale, complète, à opérer.

Je m'étonne que nos gouvernants ne l'aient pas encore compris.

Au lieu de se forger la tête pour trouver des remèdes d'empiriques et de rebouteux, que ne vont-ils droit au but : inculquer aux masses qui les ont perdus les vrais principes du christianisme ? Le matérialisme n'a déjà que trop dégradé notre race, et son influence se fera longtemps sentir.

Le jour où la France aura retrouvé sa vieille foi, son vieil honneur, son grand cœur, elle réappren-

dra, croyez-le bien, le secret de ces essaims de beaux enfants que nos pères ont connus.

Si le chef de famille, riche en enfants, est tenu à la médiocrité, au sacrifice, reconnaissons qu'il a, de par ailleurs, des compensations sans nombre.

La paix, la joie, règnent dans son âme. N'est-ce pas déjà la plus belle des récompenses ?

Il est assez étrange, dit M. Drillon (1), de voir M. Bertillon ranger parmi les remèdes *illusoires* la restauration des idées religieuses.

Il revient là-dessus à deux reprises différentes : la première fois, après avoir réfuté la théorie de ceux qui attribuent l'affaiblissement de la natalité française au gouvernement républicain, il écrit : « On l'a attribué avec plus de raison peut-être, à l'affaiblissement des convictions religieuses, cette cause est niée par de fort bons esprits, parce qu'il est fort difficile de donner la preuve statistique de sa réalité ; la statistique, mal interprétée, indiquerait même le contraire, car le faubourg Saint-Germain, quoique sincèrement pieux, présente une natalité bien inférieure à celle de Ménilmontant, bien que le tiers des enterrements y soient civils.

« En Belgique, la natalité diminue malgré le progrès des convictions religieuses, et quoique ce pays se soit donné depuis dix ans un gouvernement exclusivement catholique.

« C'est qu'en effet, l'influence des convictions religieuses, si tant est qu'elle est réelle en pareille matière, mon avis est qu'elle l'est, est du moins très secondaire et dominée de beaucoup, dans la plupart des familles, non pas dans toutes, par des considérations de fortune. »

Et plus loin, il ajoute : « La restauration des idées religieuses, si elle était possible, aurait peut-être quelques effets sur la natalité. Les études démographiques montrent la grande influence que la religion a sur les mœurs et

(1) *Science Catholique*, 15 août 1897.

même sur les phénomènes de pathologie morale, sur la fréquence des suicides, par exemple, et prouvent que les hommes mettent en pratique, plus qu'on ne pourrait le croire, les prescriptions de leur religion. Or toutes les religions prescrivent à l'homme, plus ou moins impérativement, d'avoir une postérité aussi nombreuse que possible.

« Il est donc probable qu'il existe un rapport entre la natalité et le degré de sincérité des convictions religieuses, mais il est manifeste que, quoi qu'on fasse, on ne pourra plus changer notre siècle ni l'empêcher d'être plus ou moins incrédule. »

Que M. Bertillon nous permette de le lui dire, il se trompe et gravement. Sans doute il est louable de rechercher des remèdes précis et *matériels*, pourrais-je dire, à la dépopulation qui menace notre pays ; mais un remède moral n'aurait-il pas une grande influence ? C'est à la bourse, en définitive, que l'auteur va s'adresser ; ne vaudrait-il pas mieux parler à la conscience ? Si maintenant on a peu d'enfants, c'est qu'on oublie trop le surnaturel pour penser aux nécessités présentes de la vie.

N'est-ce pas la religion, et la religion catholique seule, qui rappellera à l'homme le rôle sacré du mariage, où ce n'est pas un vain plaisir que l'on cherche, mais la procréation d'êtres humains qui vous devront la vie de l'âme et du corps ?

Sans la religion qui s'adresse à leur conscience, les époux sont portés à oublier les devoirs les plus saints ; qui ne sait, hélas ! combien sont répandus ces vices honteux qu'a mis en honneur le malthusianisme ?

Je ne veux retenir des paroles de M. Bertillon que son allusion aux riches des quartiers aristocratiques, qualifiés de « pieux », malgré les écarts de leur vie conjugale.

Oui, bon nombre de ces familles se piquent d'être catholiques, et j'en suis fâché.

Le sont-elles, en réalité? Non, à coup sûr, car la religion réprouve ce qu'elles font. Elles ont perdu la notion des devoirs de la nature et elles porteront au front la honte de leur vie, tant qu'elles ne seront pas arrivées à une conception plus vraie de la loi évangélique, obscurcie à leurs yeux.

Jusque-là, je considère les membres de ces familles comme de mauvais chrétiens, poussés, je ne sais par quel mobile, à mêler avec une désinvolture parfaite le bien et le mal.

Est-ce hypocrisie, est-ce inconscience? Je crois qu'il y a des deux.



Vieilles Coutumes

La France d'autrefois, la vieille France de nos pères, voilà bien la grande calomniée.

Avant le soleil radieux de 1789, point de lumière, dit-on. Nos paysans se nourrissent d'herbes, la misère étend son noir manteau sur les villes et les campagnes, l'âme humaine ravalée au niveau de la bête se consume lentement, sans aspiration comme sans liberté.

Je me souviens, alors que j'avais dix ans, avoir entendu un jeune professeur nous dépeindre, sous les couleurs les plus sombres, les ténèbres, les crimes d'autrefois.

Selon lui, partout, le seigneur avait droit de

vie et de mort sur ses vassaux. Il pouvait les tuer du haut de son donjon, et ne s'en privait pas, lorsqu'au retour d'une chasse infructueuse il en passait quelques-uns à sa portée.

L'homme des champs ne savait ni lire ni écrire ; son logis n'était qu'une misérable hutte faite de terre et de mousse, et ses enfants, de petits sauvages s'il en fût, pouvaient être achetés et vendus comme de simples cabris.

Comme bien vous pensez, j'étais ému de tant de cruautés et je versais des larmes sur les malheurs de ce pauvre peuple.

Certes, au risque de faire hurler quelques-uns de mes bons amis, je dirai que tout n'a pas été mauvais dans la grande tourmente révolutionnaire.

Au milieu de crimes nombreux il y a de belles éclaircies, et, aujourd'hui encore, je ne suis pas loin de dire comme Montalembert, au Congrès de Malines : « Si admirable que soit l'ordre ancien, nous n'avons rien à en regretter ; si déchiré de luttes que soit l'ordre nouveau, nous n'avons rien à en redouter. »

Mais de là, à croire que notre civilisation, notre génie, ne remontent pas plus haut que la Révolution Française, il y a de la marge.

Une erreur générale, criminelle, vague, s'est étendue comme un voile sur toute notre histoire et en cache et défigure nombre d'héroïques traits.

On sent que la passion politique a passé par là avec son inévitable cortège de mensonges.

Prenons garde de donner mauvais exemple aux peuples voisins.

Partout, autour de nous, on s'attache avec un culte respectueux au souvenir du passé.

L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, vont chercher dans leurs annales les plus reculées, les vieilles gloires qui les ont illustrées, et leurs enfants d'aujourd'hui se font une pieuse joie de les remettre en lumière, de les exalter, de les rajeunir.

Une nation s'honore toujours en glorifiant ses grands hommes, quel que soit le régime sous lequel ils aient vécu.

Ce n'est pas ce que nous faisons. Fils ingrats, nous attaquons, nous nions le passé.

A la France de nos jours, on oppose une France de fantaisie où tout serait obscurité et tristesse. On dit et on répète qu'avant ce dix-neuvième siècle qui a vu tant de bouleversements, assisté impassible au triomphe de la force brutale et de la négation du droit, rien de bien ne s'était produit, rien d'utile, rien de beau.

Fausseté !

Nombreuses sont de nos jours les découvertes de la science, merveilleuses les productions de l'industrie : le télégraphe, le téléphone, les chemins de fer, les ballons, tout nous éblouit, et nous parlons volontiers des ténèbres d'antan.

Avons-nous raison ? mais non ; car qu'est-ce que le progrès ? C'est l'évolution de la pensée, de l'activité humaine.

Un jour viendra peut-être où nos fils parleront de la barbarie de ce siècle pourtant si brillant.

Et puis, les choses allaient-elles aussi mal qu'on

veut le dire sous l'ancien régime, j'ai cessé de le croire, et il y a beau temps que les leçons du jeune professeur d'histoire ont disparu de mon esprit.

Sous bien des rapports, je suis persuadé que le peuple était plus heureux autrefois qu'aujourd'hui.

La France était couverte d'associations mutuelles qui, sous le nom de corporations, mettaient leurs adhérents à l'abri du besoin. Car il faut que je vous le dise : dans ce temps-là on possédait la liberté d'association, dont nous n'avons pu encore reconquérir que des bribes depuis la fameuse loi Le Chapelier votée en 1791.

Vous la connaissez bien cette loi qui envoyait à l'échafaud, au nom de la liberté, tous ceux qui voulaient faire quelque chose pour être libres.

Il y avait jadis, il est vrai, beaucoup d'abus et un peu partout.

Ce que je reproche à la Révolution, c'est de ne pas les avoir supprimés peu à peu, au lieu de les noyer dans le sang. Mais pouvez-vous dire que tout est parfait de nos jours ?

Il s'en faut de beaucoup.

Les abus subsistent et grandissent même, la misère aussi.

Je n'ai jamais entendu dire qu'avant 1789 il y eut cent mille personnes en France qui mouraient chaque année de privations et de faim, comme la statistique l'a établi pour l'année bénie de 1897.

De plus, il faut croire que nos ancêtres n'étaient pas plus arriérés que nous au point de vue de l'intelligence, et j'ai toujours pensé qu'ils pour-

raient être nos maîtres dans les sciences, les arts, l'architecture et les lettres.

Il y a trois ans, quand j'allai à Reims pour la tenue de notre magnifique congrès ecclésiastique, je restai bouche bée, j'en conviens, à la vue des proportions grandioses et parfaites, des détails fouillés de l'antique cathédrale de Saint-Rémi, et ce, pendant que mon ami Dabry me frappant sur l'épaule me disait : « Eh bien ! qu'en pensez-vous ? Sont-ce des siècles d'ignorance qui ont produit de tels chefs-d'œuvre ? »

J'aime beaucoup l'armée, mais je ne crains pas d'ajouter que Duguesclin, Bayard, Condé et Turenne valaient bien les généraux actuels. En voilà qui n'avaient pas froid aux yeux !

Nos gloires militaires si pures formaient comme aujourd'hui un cortège triomphant à la France, mais à la France seulement.

Les violences, les excès, tous les peuples les ont connus. Que dirions-nous si un historien des siècles futurs flétrissait sans pitié notre époque comme une époque de honte, parce que la croix de la Légion d'honneur s'est vendue parfois ?

Ne généralisons pas.

Soyons fiers de notre siècle, mais respectons les générations qui dorment leur dernier sommeil.

Le dévouement, l'héroïsme, sont des fleurs qui croissent en tout temps sur le vieux sol gaulois.

Au surplus, ces attaques systématiques constituent un autre danger : elles coupent la France en deux.

Il ne peut y avoir deux France, la France moderne et la France ancienne.

Si haut que remonte notre histoire, c'est toujours le même pays.

Sa vie, ses gloires, comme ses malheurs, nous appartiennent.

Pas de rupture donc.

Au milieu de nos divisions, gardons précieusement le culte de la France tout entière.

C'est, à mon avis, la plus belle manifestation du patriotisme.

Que de choses touchantes et naïves dans le bon vieux temps ! Et pour ne parler que de celles se rattachant à notre sujet, qu'il me soit permis d'en relater ici quelques-unes.

Il existe en certains coins de France, particulièrement en Savoie, une coutume charmante qu'il faudrait voir se généraliser.

Aux premiers jours de l'année, les gamins du bourg vont relever, à la mairie, la liste des mariages célébrés en cours de l'an.

Douze mois après, jour pour jour, sur le soir, les jeunes époux voient leur maison entourée par une nuée d'enfants déjà grandelets, et de fillettes aux fins cheveux. Les papas et les mamans se sont joints à eux, la joie rayonne sur tous les visages.

Que va-t-il se passer ?

La scène commence par un léger brouhaha : *Allouilles ! Allouilles !* crie-t-on. Le jeune ménage ouvre ses fenêtres, et s'il lui est né un bébé, il le montre triomphalement à la foule qui éclate en



Les Allouilles.

bravos ; puis, comme par enchantement, tout rentre dans l'ordre. Chacun se retire.

Mais, au contraire, si le berceau est encore vide, si l'on ne peut montrer l'enfant, les cris redoublent jusqu'à ce qu'oranges, fruits divers, gros sous, pièces blanches, jouets, pleuvent littéralement sur l'assemblée. Les mariés doivent crier « à l'an prochain », et les assistants ne s'en vont que les poches bourrées de cadeaux.

L'année suivante, ils recommenceront.

Parfois les familles, mal à l'aise, s'absentent sciemment le jour fixé, mais elles n'ont rien perdu pour attendre ; on guette leur retour, et en un clin d'œil, le village est sur pied.

Sont-elles belles, les *Allouilles* d'Annecy ! Et ne constituent-elles pas comme une sorte d'impôt indirect sur les foyers déserts ?

Je me suis demandé d'où venait ce mot : *Allouilles ;* j'ai longuement interrogé les vieillards et voici ce qu'ils m'ont répondu : Le mot *Allouilles* vient d'*Alleluia*, chant de joie, chant de triomphe, et peut-il y avoir pour les cœurs purs et droits d'événement plus heureux que la naissance d'un enfant ?

Autre coutume.

L'Église, dans sa sollicitude, a entouré le mariage de toutes sortes de soins. On sait ce que sont les fiançailles, cette préparation au contrat définitif.

Depuis nombre d'années, au moins dans certains pays, les fiançailles se sont *sécularisées ;* elles ne consistent plus à échanger, au crépuscule et en

présence du curé, la promesse de se prendre mutuellement pour époux ; on en a fait une fête mondaine.

Un repas splendide réunit les deux familles ; puis, entre la poire et le fromage, le père, ou à défaut, un bon oncle se lève et demande aux jeunes gens tout tremblants s'ils se conviennent et sont dans l'intention de s'unir.

On rougit, les cœurs battent à coups redoublés, deux *oui* timides s'échappent, le champagne pétille, l'on échange les bagues et la soirée se termine gaiement.

Il est profondément regrettable qu'on n'ait pas conservé à cet acte préliminaire le caractère religieux d'autrefois.

Dans bien des diocèses de France, les fiançailles sont obligaloires et réglées par les constitutions diocésaines ; à Paris, elles ont cessé d'exister.

J'ai pu, l'année dernière, passer un mois en Alsace.

A Carspach, petit village de 1.500 habitants, où se trouve le célèbre établissement d'hydrothérapie Kneippiste de l'abbé Ellerbach, pas un homme ne manque ses Pâques, pas un seul n'est infidèle aux devoirs essentiels de la religion.

Le vieux curé de céans, l'abbé Abt, connaît tout son monde. Chez lui, les fiançailles chrétiennes ont gardé leur fraîcheur, je dirais même quelque chose de plus.

Dès que deux jeunes gens se sont fiancés, ils doivent venir tous les jours à l'église recevoir

un complément d'instruction plus conforme à leur futur état.

Le curé leur expose, avec beaucoup de prudence, mais aussi avec la plus grande netteté, les obligations d'un chacun ; c'est un cours complet de catéchisme approprié aux circonstances.

Tous s'y soumettent de bonne grâce, et le jour du mariage n'est fixé que lorsqu'ils ont fait preuve de bonne volonté.

Aussi fait-il beau voir, le long des rues, en plein champ, les magnifiques enfants qui y fourmillent, roses et joufflus, respirant la santé.

Au repas de noces, le curé occupe la place d'honneur : on rit, on cause. C'est la famille rêvée ; au dehors, *les boîtes* font fureur, puis, au moment du dessert, le vénéré pasteur entonne solennellement le *Laudate Dominum* qu'accompagnent en chœur tous les assistants.

Cette coutume, disons-le, n'est pas spéciale à l'Alsace ; on la trouve dans les Hautes-Alpes avec cette variante que le psaume n'est chanté que par les deux époux et ouvre la série des chansonnettes d'usage ; nul ne peut faire entendre sa voix avant que Dieu n'ait été loué, on nomme cela les *droits de Dieu*.

Deux mots des *Missions*.

Elles étaient annuelles dans les pays de foi.

Les fidèles voyaient arriver les vaillants religieux du couvent voisin, rompus à toutes les joutes de la parole.

Ils avaient tôt fait de diviser les divers groupements paroissiaux.

Aujourd'hui, c'est le jour des hommes mariés ; demain, celui des mères de famille ; puis celui des jeunes gens, et enfin celui des jeunes filles et des enfants.

Les deux premières réunions sont rigoureusement fermées ; pour entrer, il faut montrer patte blanche ; tout représentant du sexe masculin qui n'a pas convolé en justes noces est impitoyablement renvoyé, les veufs eux-mêmes sont exclus.

Et alors, bien en face, en termes voilés mais clairs, le vieux capucin à barbe blanche dira aux pères leur fait et leur montrera l'indignité de l'homme qui oublie ses devoirs.

Les choses se passent de même pour les mères, les veuves ne sont pas admises, et les vieilles filles, si édentées, si décaties qu'elles soient, ne trouvent pas grâce devant la porte close.

On conçoit le bien immense que font ces conférences. La vérité pénètre vive, mordante, incisive dans les cœurs, et le tout se traduit par un renouveau de vie chrétienne.

Il serait à souhaiter que cette forme d'évangélisation fût reprise chez nous ; pratiquée sur une vaste échelle, elle pourrait faire rentrer la France en elle-même.

Il semble qu'une poussée en ce sens se manifeste. Les obligations de l'état conjugal sont de nouveau enseignées, au fond des campagnes, à des auditoires rigoureusement triés sur le volet, et dans la chaire de Notre-Dame de Paris, le P. Monsabré à pu faire entendre pour tous ces énergiques paroles :

Ce genre de profanation n'est pas rare, Messieurs, mais il en est un autre plus commun encore : c'est le crime de ceux qui, obéissant à de vaines craintes ou à de méprisables calculs, mesurent leur paternité.

Dieu les a remplis de vie, et ils pourraient s'entourer d'une nombeuse famille ; mais ils se défient de la Providence, ils ont peur de la gêne. Ils ont résolu de se reposer et de jouir de bonne heure ; ils ne veulent pas être troublés dans leur repos et leur jouissance par les sollicitudes, les labeurs et les privations que nécessite un surcroît de famille ; ils ont rêvé de transmettre à un unique enfant, à deux tout au plus, la fortune dont ils sont fiers.

Ils disent donc à la vie : « Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras pas plus loin. »

Encore, s'ils s'entendaient avec Dieu, s'ils lui demandaient la permission de se montrer prudents et discrets dans l'observation de sa loi ; s'ils payaient cette permission par le généreux sacrifice d'un plaisir ; s'ils ne se refusaient la paternité que pour être chastes, Dieu pourrait être indulgent pour leur faiblesse et entrer dans leurs vues.

Mais non, chez ces calculateurs défiants et avares de leurs peines, ce n'est pas une vertu qui retient la vie, c'est un vice honteux et lâche qui la supprime, un vice dont il faut dire avec le rude Tertullien : « Empêcher de naître, c'est tuer à l'avance, car celui-là est homme qui doit le devenir ; tout fruit est dans son germe. »

Pour s'épargner les soucis et les embarras de la paternité sans se priver d'une jouissance, l'homme a recours à des artifices inconnus de la bête. En outrageant la loi de Dieu, il maltraite la conscience de sa tremblante compagne, s'il ne parvient pas à l'endormir par je ne sais quels mensonges et à la rendre complice de son iniquité...

Tous les hommes publics qui s'inquiètent du sort des peuples ont l'œil ouvert sur les recensements des familles dont ils se composent. Plus ces familles sont nombreuses, plus il y a de vraies richesses dans une nation ; car la première de toutes les richesses, c'est la vie, c'est la force,

qui ne croissent que pour envahir et posséder le monde. Dieu l'a voulu ainsi, Dieu l'a dit au premier couple humain : « Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre : *Crescite, multiplicamini et replete terram.* »

Telle est la loi, Messieurs ; l'empire du monde appartient aux peuples prolifiques. On les trouvera peut-être moins policés que les autres, grossiers, barbares, qu'importe ! Ils ont dans leur sang généreux de quoi devenir les maîtres.

Si le pays où ils essaiment est trop étroit pour eux, comme les laborieuses abeilles, ils prennent leur vol vers d'autres contrées. L'Ancien et la Nouveau Monde, les continents et les îles se peuplent de leurs émigrations. Partout ils s'emparent des places libres, partout ils accumulent des générations fécondes, partout ils se tiennent prêts à remplacer les peuples qui vont s'éteindre.

Ces derniers trompent l'œil encore par une prospérité factice. En tronquant les familles, ils enflent les fortunes individuelles ; ils créent un mouvement d'affaires, de luxe, de plaisirs et je ne sais quels raffinements de civilisation qu'on prend pour de la vie. Mais la vraie vie s'épuise dans les abjects calculs qui limitent la fécondité. Là où l'on a peur des enfants, la population décroît ; là où la population décroît, on la voit se cramponner avec une avidité égoïste à sa part de biens, grossie par les absences, et l'on n'a bientôt plus ni assez de mâles poitrines, ni assez de cœurs généreux à opposer aux innombrables et besogneuses légions que lancent sur un peuple stérilisé, les peuples prolifiques.

Que si l'étouffement ne se produit pas sous le coup d'une belliqueuse invasion, il sera le résultat des infiltrations pacifiques. Le pays dont la population décroît, incapable de suffire par lui-même aux exigences de sa vie molle et corrompue, se laisse, petit à petit, envahir par les étrangers qui lui envoient leur trop plein.

Hier, ils étaient des centaines ; ils sont aujourd'hui des milliers ; demain, ils seront des millions. Et, à force de se multiplier, ils rempliront la terre hospitalière où se sont

abattus leurs essaims, et se substitueront au peuple qui ne voulait plus croître.

Est-ce que vous ne le sentez pas, Messieurs ? Ah ! pardon. Depuis longtemps cette idée me poursuit comme un cauchemar, et je me demande s'il n'y a pas à l'heure qu'il est un peuple à qui Dieu pourrait dire, comme le vieux Jacob à son fils : « Ruben, mon aîné, toi, ma force et la cause de ma douleur, toi, le premier dans les dons et le plus grand dans l'autorité, tu as perdu ta vie, tu l'as répandue comme l'eau, c'est fini, tu ne croîtras plus : *Effusus es sicut aqua, non crescas.* »

Seigneur, faites que je me trompe !



La Recherche de la Paternité



Ce n'est pas à l'individu que Dieu a dit : « Prenez possession du monde et remplissez la terre », mais bien à la famille constituée dans l'Eden ; c'est donc la famille qui a reçu l'investiture du sol, à l'exclusion de l'homme et de la femme pris séparément.

D'où, grandeur des familles et grandeur des nations, fécondité de la terre et fécondité du foyer.

En dehors de ces deux choses, l'union des sexes ne peut être qu'un édifice sans base, sans respect, sans amour, sans joie.

Le communisme, qui fait chez nous de réels progrès, supprime le mariage ; son idéal n'est plus la faculté du divorce, mais le couple libre.

Le mariage, assure-t-il, en tant qu'institution religieuse, juridique, politique et civile, doit être aboli ; la famille ne se constitue que par l'union pure et simple obéissant à la loi des appétits, et conservant, de part et d'autre, le droit à la rupture.

L'homme peut donc se marier et se *démarier* à volonté, à peu près comme font les fauves du désert.

L'union libre, c'est l'union réduite aux simples rencontres du caprice, de l'intérêt, de la passion.

Le jour où le socialisme communiste parvien-

dra à s'ériger en système de gouvernement, nous serons exposés à voir d'innombrables troupeaux d'enfants, qui, méprisant leur paternité d'aventure, n'ayant pas d'ancêtres à honorer, pas de traditions à garder, pas de tombes à pleurer, s'en iront de par le monde, errants et vagabonds, sans foyer et sans patrie.

Le mariage impose des devoirs ; l'union libre n'offre que des jouissances.

Une statistique récente démontre que 8,5 °/₀ des naissances françaises sont illégitimes, alors qu'on n'en compte que 4,8 °/₀ en Angleterre.

A Paris, elles s'élèvent à 27 °/₀. Il est vrai qu'on y voit 82.500 ménages libres.

Au commencement du siècle, on ne connaissait qu'une naissance naturelle sur vingt, on en trouve aujourd'hui une sur quatorze.

Dans notre capitale, plus du quart des naissances sont irrégulières. Dans la France entière, un million cinq cent mille enfants n'ont pas de pères.

Les autres pays, en dehors de l'Angleterre, ont une natalité naturelle assez semblable à la nôtre.

L'Allemagne, 8,8 °/₀, avec des variantes comme 12,6, en Saxe ; 13,1, en Bavière ; 8,6, en Wurtemberg ; 7,3, en Prusse.

L'Italie nous offre 7,3 °/₀ naissances irrégulières. La moyenne la plus élevée se trouve dans l'Autriche du Sud : 14,3 °/₀.

Par contre, les États-Unis n'en ont que 1,9 °/₀ ; le Connecticut descend même à 0,9 °/₀.

Ce sont les nations catholiques qui présentent

la natalité naturelle la plus forte ? Faut-il attribuer ce fait à la morale, à l'enseignement du catholicisme ? Ce serait une absurdité de le penser.

Si les peuples protestants présentent si peu de naissances hors la loi, c'est que chez eux la faculté de contracter et de rompre le mariage est très étendue.

On cite certaines personnes qui ont obtenu le divorce 15 et 20 fois en 25 ans. Il est clair que dans de semblables conditions, les naissances illégitimes sont rares, ou plutôt elles sont presque toutes illégitimes, et pour établir une statistique, il faudrait renverser les chiffres.

En France, c'est Isigny, dans le Calvados, qui tient la tête.

Les enfants illégitimes se divisent en deux classes : les reconnus par le père et la mère, et les reconnus par la mère seule.

Il naît chaque année, chez nous, 75.000 de ces enfants ; sur ce nombre, 5.000 sont reconnus par le père et 70.000 sont abandonnés, parce que la loi interdit la recherche de la paternité.

Que deviennent ces malheureux dont la mère, souvent honteuse, découragée, rebutée, chassée de sa famille, demeure seule chargée ?

Voici des chiffres.

La mortalité des enfants légitimes de 1 à 10 ans, est de 25 %; celle des enfants naturels dépasse 50 %, pour atteindre dans certains départements 90 %. Les deux tiers des survivants sont de la graine de maison centrale, la criminalité chez

eux atteint les proportions les plus fantastiques.

Le grand coupable dans tout cela, c'est le fameux article 340 du Code civil que voici : « La recherche de la paternité est interdite » ; et immédiatement après, l'article 341 du même code déclare la recherche de la maternité admise.

Comprenne qui pourra.

Nous avons l'avantage de posséder en France bon nombre de légistes savants, de princes du barreau qui, à l'occasion, vous parleront supérieurement des Pandectes et autres boniments du vieux droit romain, et qui, par parti pris scientifique, éprouvent pour cet article 340 une sorte de culte.

Que ne voient-ils les crimes qu'il fait commettre ?

La mère trompée, dans l'impossibilité de donner un nom à son enfant, cherche à faire disparaître la preuve de sa faiblesse.

Une chose effraie aujourd'hui, c'est le nombre croissant des attentats contre l'enfance. En cinquante ans, ils ont quadruplé, et leur punition s'est relâchée au point de compter 33 % d'acquittements.

Pendant qu'aux assises, la femme séduite est clouée au banc d'infamie, le séducteur sera dans la salle, libre de toutes entraves, le sourire aux lèvres : ainsi le veut la loi ; c'est ce que M. Bérenger appelle « l'irresponsabilité du libertinage ».

La question de la recherche de la paternité est depuis longtemps soulevée ; elle semble prendre corps en ce moment, et je ne doute pas que bien-

tôt elle ne reçoive une solution conforme à la morale et à la justice.

M. Viviani vient, comme rapporteur du projet Rivet, de soumettre à la commission le texte de loi qu'il a rédigé.

Ce texte a été adopté. Il comporte les dispositions suivantes concernant la recherche de la paternité hors mariage.

L'action en recherche est autorisée.

Le rapporteur établit deux catégories en ce qui concerne la façon de prouver la paternité.

En premier lieu, elle sera obligatoirement attribuée lorsqu'un fait l'imposera, tel que le rapt, le viol ou le détournement de mineure.

En second lieu, la déclaration de paternité pourra être demandée, à charge de preuves, en cas de séduction suivie de suites, ou promesse de mariage résultant d'un commencement de preuve par écrit.

Elle pourra être également demandée en cas de cohabitation notoire du père et de la mère, et en cas d'entretien ou d'éducation de l'enfant par le père.

Le texte de M. Viviani interdit la recherche de la paternité lorsque le père prétendu a moins de dix-huit ans et la mère plus de dix-huit ans.

La mère devra intenter l'action dans un délai d'un an à partir de la naissance de l'enfant, ou, en cas de rupture des relations, dans un délai d'un an à partir de cette rupture.

Outre l'action en recherche de la paternité qui est exercée par la mère pour le compte et dans

l'intérêt de l'enfant, le projet autorise une action directe de la mère en dommages-intérêts, aux termes de l'article 1382 du Code Civil.

Les droits de l'enfant naturel reconnu judiciairement seront ceux de l'enfant naturel volontairement reconnu.

Dans le cas où la mère ne fournirait pas une raison motivée de son inaction judiciaire, le projet pour garantir le droit de l'enfant autorise un tuteur nommé par le conseil de famille à intenter l'action en recherche de la paternité.

Les débats des procès engagés en vertu de cette loi ne seront pas publics.

Toutes les dispositions que nous venons d'analyser ont été approuvées par la commission ; mais celle-ci n'a pas statué encore sur le cas de recherche de la paternité adultérine qui soulève de nombreuses objections de la part de ses membres.

Il faut nous attendre à de vifs débats.

On connaît les théories des partis avancés sur l'amour libre, l'abolition du mariage, l'État père nourricier de tous les enfants indistinctement. Ces théories ont quelques fervents adeptes à la Chambre. Espérons cependant que le bon sens du grand nombre l'emportera.

Ce qu'il faut, ce n'est pas bouleverser la société, mais l'améliorer. Une loi réfrénant le libertinage ou tout au moins en répartissant équitablement les charges, sera la bienvenue.

Le choix de M. Viviani comme rapporteur est d'un heureux augure, et l'influence dont il jouit dans son groupe est un gage de victoire.

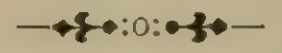
Il s'agit bien ici d'un sujet fort délicat comme tous ceux qui ont les mœurs comme objectif. De nombreux écueils attendent les législateurs.

Il ne faudrait pas, en poussant les choses à l'extrême, saper les bases et détruire les prérogatives de la famille légitime.

Espérons néanmoins un avenir meilleur pour les mères infortunées et leurs enfants.



La Réforme de l'Impôt



Nous avons tous lu, il y a quelque temps, ce navrant fait-divers, relaté par les journaux : Le gardien du cimetière de Pantin s'est suicidé au moment même où venait de lui naître un quatrième enfant. Devant la perspective de gêne qu'ouvrait le nouveau venu, le malheureux père a perdu la tête et s'est pendu.

Pauvre homme ! sa mort m'a profondément attristé, car je l'avais rencontré bien des fois pendant les sept années que j'ai passées comme vicaire dans ce pittoresque petit coin de la banlieue, si décrié, si peu connu des Parisiens et pourtant si charmant.

Comment cet infortuné père a-t-il pu se désespérer au point d'attenter à ses jours ?

Est-ce que dans notre société contemporaine nous en arriverions à cette constatation que la pratique des devoirs imposés aux époux peut conduire directement au suicide ? C'est ce qui semble résulter de la misère où végètent tant de familles à nombreux enfants.

Il m'a été donné de rencontrer bien des situations lamentables, et j'estime qu'elles ne sont pas assez connues des hommes d'œuvres, des personnes charitables et du clergé.

Il est des souffrances inouïes que notre froide

Assistance Publique ne parvient pas à soulager. Nous-mêmes souvent faute de ressources, nous en sommes réduits à feindre de ne pas les voir.

Je parle de la misère qui s'étale en plein jour; elle fait pitié assurément, mais elle n'est rien à côté de la misère dorée que l'on rencontre dans la capitale.

Et ces familles si intéressantes, si malheureuses, fournissent pourtant au fisc ses plus belles recettes. A peu près seules elles supportent tout le poids des charges publiques.

La cote personnelle et mobilière est plus élevée parce qu'il leur faut un appartement plus grand, et l'on sait que cet impôt est proportionnel au prix du loyer.

Elles supportent tous les droits d'octroi et les redevances indirectes, puisqu'elles consomment davantage. Dans l'impossibilité de faire leurs achats en gros, elles sont la proie des intermédiaires et des vendeurs à la semaine.

La loi militaire pèse lourdement sur leurs épaules : une famille de quatre garçons est obligée de fournir à l'État douze ans de service, pour peu que les naissances aient été légèrement espacées. Que de privations les parents s'imposent pendant ces longues périodes !

La législation française ne favorise que l'égoïste. Notre système d'impositions est défectueux au premier chef. On a pris pour base de l'impôt les dépenses de *nécessité* au lieu de prendre les dépenses de *luxe*.

Ce ne sont pas les riches qui paient le plus au

Trésor, mais ceux qui sont obligés de beaucoup dépenser.

L'impôt indirect n'est pas moins odieux puisqu'il atteint la *quantité* qui est consommée par le pauvre et les familles nombreuses, alors qu'il devrait viser la *qualité* qui est absorbée par le riche et les familles à fils uniques.

Quand on pense qu'à Paris, avant la suppression des redevances sur les boissons hygiéniques, les droits d'entrée étaient de vingt centimes pour un litre de *piccolo* de Clamart, à 6 sous ! comme pour une bouteille de champagne de la veuve Clicquot, qui se vend couramment un louis.

Et depuis, il a été impossible d'obtenir de la Chambre de frapper les vins fins, les vins à gourmands et à gourmets, dans la question des taxes de remplacement.

Le reste est à l'avenant. Les droits sur le sel, sur le sucre, sur les objets de première nécessité sont ceux qui rapportent le plus.

Tout est à refaire dans les lois d'impôts comme dans les lois de successions.

L'impôt sur les célibataires dont on se moque n'aurait rien que de très juste, sagement appliqué.

L'homme qui ne convole pas, vit heureux, sans souci matériel : ses nuits sont tranquilles, il est de toutes les fêtes. Peu d'impositions, car son loyer est minime ; peu de contributions indirectes, car il est seul à consommer.

Il n'est pas tenu davantage de donner des soldats à la patrie ; quoi de plus logique alors que

de le voir fournir en argent ce qu'il ne veut pas fournir en nature?

Croyez-vous que le budget de la guerre et de la marine ne s'en trouveraient pas mieux ?

Cette réforme a-t-elle quelque chance d'aboutir? Je ne le crois pas, et la raison en est que la plupart de nos législateurs appartiennent à l'immense et blanche armée des vieux garçons. Eux, au moins, n'ont pas l'excuse de ceux qui sont privés de ressources.

Ils se garderont bien de créer un état de choses dont ils seraient les premières victimes.

En attendant, on pourrait peut-être obtenir le dégrèvement total de la cote personnelle et mobilière pour les familles de quatre enfants et plus.

Pourquoi les compagnies de voitures n'établissent-elles pas des moyens de transport rapides et à bon marché entre le centre et la banlieue de Paris et des autres grandes villes?

Je connais des pères qui ont à payer 400 francs d'omnibus par an, pour trouver à Vaugirard ou ailleurs un appartement plus grand et mieux aéré pour leurs fils.

Pourquoi aussi les chemins de fer n'accorderaient-ils pas de demi-places jusqu'à l'âge de douze ans, au lieu de sept ?

Un père m'écrit : « Les dimanches et jours de fête, les ménages sans enfant ou à peu près vont faire une partie de plaisir au loin, prennent le train du matin, vont au Bois, au Jardin d'Acclimatation, etc.

« J'ai six enfants, je ne puis jamais leur procurer

la moindre satisfaction, car une journée à la campagne, avec les frais de voyage en troisième classe, me reviendrait à vingt francs ; or, je suis obligé de regarder à leur acheter deux livres de fraises à quatre sous.

« Les maisons d'éducation devraient faire des concessions aux familles nombreuses. En dehors des Écoles de l'État, il est presque impossible d'obtenir une réduction.

« Je le sais par expérience, les prix sont inabordables, et si vous faites valoir vos charges de famille, on réduira la pension d'une somme insignifiante, presqu'une aumône.

« Les ouvriers sont en quelque sorte moins malheureux que les gens de condition plus relevée, mais sans fortune : eux, au moins, peuvent étaler leur misère.

« Mais l'employé, le petit bourgeois, sont obligés à un certain rang, sous peine de perdre leur place ou leur clientèle, ils doivent se loger et se vêtir convenablement.

« Je vois tous les dimanches, à la grand'messe, des pères avec cinq enfants, leur mère et leur bonne,car il faut bien une bonne pour cinq enfants. Savez-vous combien ils paient pour leurs chaises ? Seize sous.

« Quand on passe pour la quête, comme ils connaissent M. le curé ou M. le vicaire qui leur présente la bourse, il faut encore donner chacun un sou. Croyez - vous que dans les églises on ne ferait pas bien de dispenser les enfants de payer leurs chaises quand

ils viennent à la messe avec leurs parents?

« Qu'on augmente le prix pour les grandes personnes, ce sera un impôt indirect sur les célibataires.

« Quand vous dites de revenir aux saines doctrines de l'Évangile, les incrédules haussent les épaules, ils ne sont plus capables de vous comprendre. Les bons, croyez-moi, se privent des plaisirs du mariage pour ne pas offenser Dieu, placés souvent dans l'impossibilité d'élever leur famille.

« Laissez les premiers tranquilles, vous perdez votre temps, mais aidez les seconds, rendez-leur moins lourdes les charges multiples, ingéniez-vous à trouver des moyens pour cela, réclamez dans la presse, agissez sur l'opinon qui à son tour agira sur les législateurs.

« Ils vous écouteront, car ils désirent avoir des enfants et les bien élever.

« Grâce à eux, vous aurez reconstitué en vingt ans une France chrétienne, leurs fils redeviendront la majorité, car leur race s'accroîtra rapidement tandis que la race des impies disparaîtra par la stérilité volontaire et la débauche. »

Cette virulente épître d'un docteur en médecine profondément chrétien méritait, malgré quelques exagérations, d'être citée.

J'ai sous les yeux le projet de loi de l'honorable M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, tendant à combattre la dépopulation en France.

Le voici :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1er janvier 1902, les célibataires des deux sexes âgés de 30 ans révolus au moins seront assujettis à une taxe égale au quinzième du principal des quatre contributions directes payées par eux. Les époux mariés depuis cinq ans au moins, paieront un vingtième calculé de la même façon s'ils n'ont aucun enfant vivant et continueront à payer la taxe jusqu'à la naissance d'un enfant.

ART. 2. — Un crédit de vingt millions est ouvert au ministère de l'Intérieur sous ce titre : « Subventions, secours, encouragement aux familles nombreuses. »

ART. 3. — Le crédit sera distribué chaque année de la manière suivante aux mères de famille ayant plus de quatre enfants vivants.

ART. 4. — Chaque année, avant le 1er juin, les préfets adresseront aux maires de leurs départements, un questionnaire dont la forme sera déterminée par un règlement d'administration publique. Ce questionnaire devra désigner pour chaque commune les pères ou les mères de famille ayant plus de quatre enfants et indiquer leurs ressources, leurs besoins, les aptitudes des enfants, etc.

ART. 5. — Dans sa session d'août, le Conseil Général dressera l'état des allocations. Il désignera, suivant les besoins de leur famille, les enfants en faveur desquels il y aura lieu de créer des bourses, et ceux dont l'établissement dans les colonies françaises devra être favorisé.

ART. 6. — Le Ministère de l'Intérieur sera chargé de faire droit à ces demandes ou de saisir les ministres compétents chaque année au plus tard avant le 1er novembre.

ART. 7. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Cette proposition a le tort de n'être pas complète.

Je laisse de côté, malgré mes sympathies personnelles, le point délicat de savoir si une loi quelconque peut interdire à un citoyen de vivre à sa guise.



La misère.

Ensuite, un certain nombre de ménages ne demanderaient pas mieux que d'avoir des enfants; mais Dieu les leur refuse. Ceux-là doivent-ils être frappés ?

Nombreux sont dans les campagnes les oncles et les tantes qui, volontairement, renoncent aux joies de la famille, pour aider plus efficacement à l'éducation des neveux et nièces qui remplissent la vieille demeure des ancêtres.

Ne serait-ce pas cruel de les punir de leur dévouement par une taxe à l'allure pénale ?

Question plus grave : le projet de M. Piot est général, il comprend *tous les Français non mariés,* âgés de plus de trente ans, quels que soient leur sexe et leur profession. N'y a-t-il pas là un danger et ne viserait-on pas le sacerdoce et l'état religieux?

Sans rien préjuger des intentions de M. Piot que l'on dit être un homme d'une grande droiture, je tiens à faire remarquer dès maintenant, en attendant de traiter la question plus à fond, tout l'odieux d'un impôt qui frapperait les personnes consacrées à Dieu, et qui en réalité sont, d'une autre façon, les pères et mères de milliers d'enfants abandonnés.

Tout en considérant comme équitable la réforme projetée, en ce qui concerne les charges des familles nombreuses, j'estime que le projet n'est pas suffisamment clair.

Il convient d'attendre la discussion publique qui en sera faite pour se former un jugement. Ce projet entre dans la question, à notre avis,

comme un remède d'une grande importance, mais d'une efficacité secondaire.

C'est du reste la thèse de M. Bertillon, présentée aux législateurs pour être traduite par une loi.

Le savant docteur considère la réforme de l'impôt comme le seul remède à la dépopulation.

Inutile de lui dire qu'il se trompe, là encore.

Voici cette thèse admirablement résumée par M. Drillon, dans la *Science Catholique* du 15 août 1897.

Le remède souverain proposé par M. Bertillon peut s'exposer en deux mots : Degrèvement de l'impôt pour les familles nombreuses.

Il faut combattre le mal dans ses causes. Ces causes sont l'excessive prévoyance des parents. Il faut s'arranger pour que cette prévoyance soit, au contraire, un motif pour avoir une nombreuse postérité.

On y arrive en admettant que le fait d'élever un enfant est une des formes de l'impôt. La famille qui élève trois enfants remplit suffisamment son devoir envers l'État.

Celle qui en élève davantage paie par ce seul fait un impôt excessif, il faut donc la dégrever. Pour la dégrever complètement, et c'est ce que nous proposons, il suffit de frapper d'une surtaxe de vingt pour cent les familles qui ont deux enfants ou moins encore. Nous avons prouvé que le Trésor, loin de perdre à cette combinaison, ne ferait qu'y gagner.

L'impôt du sang devrait être allégé pour les jeunes mariés et surtout pour les pères de famille. Ce sont surtout les impôts de successions qui devraient faire payer par les familles malthusiennes la juste indemnité qu'elles doivent au pays en raison de leur stérilité. Nous proposons qu'on attribue à l'État la portion disponible de l'héritage des familles qui n'ont qu'un ou deux enfants.

Les sommes ainsi perçues pourraient, selon le projet de M. de la Grasserie, constituer une caisse spéciale destinée à assurer une pension alimentaire aux auteurs des familles suffisamment nombreuses, pension dont l'État récupérerait le montant sur les enfants, toutes les fois que ce serait possible.

Aux célibataires masculins de plus de trente ans, un supplément de....................................	50 0/0
Aux ménages sans enfants, de plus de trente ans, un supplément de........................	40 0/0
Aux ménages ayant un enfant, de plus de trente ans, un supplément de	30 0/0
Aux ménages ayant deux enfants, de plus de trente ans, un supplément de.................	10 0/0

Aux ménages ayant trois enfants, l'impôt actuel sans surcharges.

Aux ménages ayant plus de trois enfants, dégrèvement complet

Ce sont les familles riches qui devraient surtout contribuer à la perpétuité de la nation, et par un singulier non-sens, ce sont elles surtout qui s'en abstiennent. Il est juste que ces familles égoïstes, éminemment imposables, soient particulièrement surtaxées. Si on se bornait à évaluer leurs richesses d'après le nombre de leurs domestiques, on s'exposerait à les taxer en raison même de leur fécondité, car il est naturel qu'elles aient d'autant plus de domestiques qu'elles ont plus d'enfants. Ce serait donc immoral...

Nous demandons l'extension de la liberté de tester telle qu'elle existe dans les grands pays, excepté en France.

Mesures accessoires.

L'État ne devrait perdre aucune occasion de témoigner le respect et la gratitude qu'il doit avoir pour les parents qui élèvent de nombreux enfants. Toutes les faveurs dont il dispose devraient leur être réservées autant que possible.

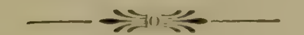
C'est un devoir pour la nation d'entourer l'enfant et

spécialement l'enfant malheureux de toute sa protection et de toute sa tendresse.

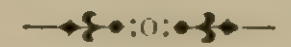
Ces réformes auraient-elles vraiment une si grande influence sur la fécondité des mariages, j'avoue que je ne le crois pas, et M. Bertillon lui-même me semble bien avoir jugé son système lorsque, à propos des objections qu'on lui adresse, il s'écrie : « On a fait à l'ensemble des propositions qui précèdent un reproche que nous pourrions accepter ; on reconnait qu'elles sont justes, mais on trouve qu'elles ne sont pas radicales.

« Croyez-vous donc, nous dit-on, en effet, que les familles malthusiennes qui n'ont actuellement qu'un ou deux enfants vont se décider à en avoir quatre pour s'épargner quelques impôts. Nous ne nous faisons pas cette illusion. »

L'impuissance de ces remèdes se montre avec évidence. Il n'y en a qu'un seul, je le répète, c'est le retour aux saines traditions de la morale et de la religion.



Les Soins de l'Enfance



Y a-t-il un spectacle plus beau, plus suave, qu'un petit enfant dans son berceau? Les anges du ciel le contemplent et l'admirent; n'est-il pas un des leurs, et Jean Reboul n'a-t-il pas admirablement rendu cette pensée dans ces vers touchants?

Un ange au radieux visage,
Penché sur le bord d'un berceau,
Semblait contempler son image,
Comme dans l'onde d'un ruisseau.

*
* *

Charmant enfant qui me ressemble,
Disait-il, oh! viens avec moi,
Viens, nous serons heureux ensemble,
La terre est indigne de toi.

L'homme dans toute la splendeur de ses facultés est saisi de respect en présence de ce petit être: il n'est pas jusqu'aux animaux qui n'aient une sorte de tendresse pour lui. Voyez le chien, il happera à belles dents les mollets de l'homme mûr et du jeune garçonnet, mais sa fureur tombera devant le bébé.

Le minet chéri de la maison, s'il fait parfois sentir ses griffes à ceux qui le caressent, ne songe nullement à se venger du petit enfant qui le fait souffrir.

Le *Journal Officiel* du 30 novembre 1900 nous apprend qu'il est né en France pour l'année 1899, 847.627 enfants : 432.330 garçons et 415.297 filles. Dans ce chiffre ne sont pas compris 39.860 mort-nés.

C'est bien peu et combien encore n'arriveront jamais à l'âge d'homme !

L'Académie de Médecine de Paris a entendu, il y a un mois, le rapport de M. Balastre, du Bureau d'hygiène de Nice, sur la mortalité des enfants dans la population urbaine ; ce rapport démontre que plus des trois quarts des décès de l'enfance pourraient être évités.

L'ignorance, l'incurie, l'alcool et toutes les tares pathologiques ont tué, en six ans, 220.000 enfants.

Si, au dire du maréchal de Moltke, nous perdons tous les jours une bataille à cause du petit nombre de nos naissances, la différence de natalité entre l'Allemagne et la France étant de *dix-sept cents* par vingt-quatre heures, nous perdons en plus, sur ce qui nous reste, chaque année, un corps d'armée de 45.000 hommes.

Ce sont les villes industrielles et minières, les grands ports qui font le plus de victimes. Les départements où la mortalité infantile est la plus forte sont aussi ceux qui consomment le plus d'alcool.

On a dit que les alcooliques avaient de nombreux enfants. Les ivrognes sont, en effet, très prolifiques, mais peut-on donner le nom d'enfants à ces pauvres petits dont la moitié meure avant

deux ans, et l'autre moitié devient, en même temps que vicieuse, impropre à quelque chose de bon ?

A Paris, la mortalité varie avec les quartiers, elle est cependant au-dessus de la moyenne générale.

Elle s'élève à 46 °/₀ dans le quartier de la Salpêtrière ; à 44 °/₀ dans celui de la Santé, et à 12, 7 °/₀ dans celui de la Madeleine ; aux Gobelins, elle est de 31, 4 °/₀, et à l'Observatoire de 32, 5 °/₀.

En 1899, il y a eu dans la capitale 75.487 naissances contre 73.822 décès, mais il faut considérer que 29 °/₀ des enfants nés sont mis en nourrice à la campagne où leurs décès atteignent parfois 50 °/₀.

Déjà en 1889, au congrès d'hygiène et de démographie, le docteur Fleury attestait qu'à Lyon la mortalité des nourrissons s'élevait à 49 °/₀.

Les causes de cette effroyable moisson de la mort sont multiples, mais la principale réside dans les conditions défectueuses de l'allaitement du premier âge ; soit paresse, soit négligence, soit maladie, le biberon triomphe partout.

Les nourrices sur place sont elles-mêmes violemment incriminées. M. Brieux vient de donner une pièce intitulée *Les Remplaçantes*, où il montre les désordres auxquels entraîne pour les nourrissons, pour leurs mères de rencontre, aussi bien que pour leurs familles, la manie de faire élever les enfants par des mains étrangères

A la fin du XVIIIe siècle, Jean-Jacques Rousseau faisait la même remarque.

Au milieu des théories risquées et perverses

dont fourmille son *Émile*, le philosophe génevois condamne l'emmaillottement qui fait des bossus, des boiteux, des rachitiques, et il ajoute :

D'où vient cet usage déraisonnable d'un fait dénaturé ? Depuis que les mères, méprisant leur premier devoir, n'ont pas voulu nourrir leurs enfants, il a fallu les confier à des femmes étrangères qui, se trouvant ainsi mères d'enfants étrangers pour lesquels la nature ne leur disait rien, n'ont cherché qu'à s'épargner de la peine. Il eût fallu veiller sans cesse sur un enfant en liberté, mais quand il est bien lié, on le jette dans un coin, sans s'inquiéter de ses cris.

Les douces mères qui se livrent gaiement aux amusements de la ville, savent-elles quel traitement l'enfant au maillot reçoit au village ?.....

Nous ne nous sommes pas encore avisés de mettre en maillot les jeunes chiens et les jeunes chats, voit-on qu'il résulte pour eux quelque inconvénient de cette négligence ?

Si les mères voulaient nourrir leurs enfants, les mœurs se réformeraient d'elles-mêmes, on reprendrait le culte du foyer à demi perdu, le père et la mère seraient plus nécessaires et plus chers l'un à l'autre.....

Discours superflus, l'ennui même des plaisirs du monde ne ramène jamais à ceux-là. Les femmes ont cessé d'être mères, hélas ! elles ne le seront plus, elles ne veulent plus l'être...

Et quand elles le voudraient, le pourraient-elles, aujourd'hui que l'usage contraire s'est établi ? Chacune aurait à combattre l'opposition de ceux qui l'approchent, ligués contre un exemple que les unes n'ont pas donné et que les autres ne veulent pas suivre.

Je relate ici quelques conseils pratiques que nous fournit le *Manuel des Bulletins Paroissiaux* de M. l'abbé Brellaz.

La nourriture du petit enfant, c'est le *lait de sa mère :* il n'y en a pas de meilleure. Une mère doit nourrir son enfant, à moins d'impossibilité absolue par suite de sa mauvaise santé.

Dans les ménages ouvriers, en ville, trop souvent, sous prétexte que nourrir l'enfant empêcherait la mère de travailler, on confie le nouveau-né à une nourrice.

On oublie que les mois de nourrice coûtent fort cher, que la santé de l'enfant peut avoir à souffrir des soins d'une étrangère, que le nombre des enfants qui meurent en nourrice est considérable, etc., etc.

L'Église, comme la nature, fait une obligation de conscience aux mères de nourrir leurs enfants, lorsqu'elles le peuvent.

Dans l'alimentation des petits enfants, il y a un point très important : c'est de leur donner dès les premiers jours de bonnes habitudes. Lesquelles ? Celle de ne prendre leur lait qu'à intervalles très réguliers, soit *toutes les deux heures* pendant le jour, et, pendant la nuit, celle de ne rien demander de *onze heures du soir à cinq heures du matin.* Cela permet à la mère de se bien reposer pendant la nuit, ce qui est absolument nécessaire pour sa santé et celle de son enfant.

Cette habitude de ne donner le lait aux petits enfants qu'à des heures régulières assure aux enfants de bonnes digestions et un caractère facile.

Il y a des mères qui allaitent leur enfant, à chaque instant, dès que le nourrisson crie ou pleurniche. C'est leur manière de le faire taire. C'est une grosse erreur.

Avec cette mauvaise méthode, le petit enfant a sans cesse la colique, car son estomac ne peut suffire à la besogne de digérer tout ce qu'on lui donne, l'estomac souffre, et l'enfant souffrant aussi s'agite et pleure.

Donc, ne donnez le lait au petit enfant que *toutes les deux heures* pendant le jour, et, pendant la nuit, ne lui donnez rien *de onze heures du soir à cinq heures du matin.* Si l'enfant crie, pleure, assurez-vous que rien dans ses vêtements ne le blesse, que ses langes ne sont pas

mouillés, etc., puis laissez-le crier, cela ne lui fait pas de mal — en tout cas, il ne crie pas de faim.

Commencez ce système dès la seconde semaine, soyez fermes, et l'enfant aura vite pris cette bonne habitude, dont il se trouvera bien.

Pourquoi l'Italie, malgré des conditions économiques déplorables, conserve-t-elle mieux que nous ses enfants en bas âge? C'est qu'elle a en grand honneur l'allaitement maternel.

J'ai pu admirer avec quel soin, je dirai quel brio, les mères accomplissent ce devoir.

Il n'est pas question évidemment, de l'autre côté des Alpes, de cette timidité, de cette réserve dont font preuve les mamans des petits Français, réserve toute à notre honneur.

On sait combien la foi de l'Italien est restée vive : personne ne manque la messe du dimanche. Les mères y viennent avec leurs nouveau-nés, et c'est un spectacle étrange que de les voir agenouillées sur les dalles nues.

Pendant la première partie de l'office, les choses se passent fort bien : les sentiments pieux se manifestent à haute voix et en termes ingénus.

Mais dès que le prêtre entonne le *Credo*, sur un signe, toutes les mamans se mettent en devoir de satisfaire l'estomac de leurs bébés ; puis au *Sanctus*, tout est fini, la cérémonie continue, à peine troublée par les cris de quelques récalcitrants.

Si vous voulez vous assurer du fait, offrez-vous le plaisir d'assister à l'unique messe qui se célèbre chaque dimanche, dans la campagne romaine.

La mère ne fait qu'un avec son enfant, elle l'emporte à la ville comme aux champs. Cette coutume assure à l'enfant des soins immédiats, en même temps qu'elle l'aguerrit et lui fait respirer l'air pur.

Aussi il est réjouissant de voir dans les fermes ces nuées d'enfants jouant à qui mieux mieux avec les animaux domestiques et la gent ailée de la basse-cour.

Dès qu'ils ont un peu grandi, on ne leur sert que de la farine de maïs cuite dans l'eau, de la vulgaire *polenta;* n'empêche qu'au point de vue musculaire l'Italie peut rendre des points à la France.

Nous perdons, chaque année, 150.418 enfants de moins d'un an et 325.000 d'un à 10 ans, ce qui fait 500.000 décès de futurs citoyens sur une mortalité globable d'environ 817.000.

Je ne puis que renvoyer au bel ouvrage de M. Strauss, *Dépopulation et Puériculture;* les lecteurs y trouveront des données précieuses sur les soins du premier âge.

Parmi les enfants assistés du département du Rhône, 48 0/0 des décès sont dus à des affections intestinales, 7 0/0 à la rougeole et 12 0/0 à des maladies de l'appareil respiratoire.

Ce chiffre énorme pourrait être abaissé dans de notables proportions si les jeunes mères nécessiteuses étaient suffisamment secourues.

Une petite ville de Seine-et-Oise s'en est avisée : l'Isle-Adam, dans l'arrondissement de Pontoise, où, depuis quelques mois, une société, tenant son siège à la mairie même, s'est fondée

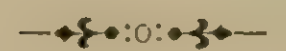
sous le titre « la Solidarité des mères françaises » qui précisément a pour objet d'enrayer la mortalité infantile, en s'intéressant aux mères indigentes avant et après l'accouchement.

Celles-ci sont fournies du linge indispensable pour elles, de layettes pour les bébés, des antiseptiques et des produits hygiéniques nécessaires; s'il le faut même, d'aliments réconfortants et de charbon. C'est en un mot, l'assistance à domicile.

Voilà un exemple à suivre.



Les Crèches



Sur le terrain de la charité nous sommes tous unis ; quand nous aurons achevé de vider nos querelles, les bons Français se tendront la main par delà le vaste champ des œuvres humanitaires, selon cette parole prophétique : « Des hauteurs du Pouvoir jusqu'aux réduits de l'indigence, la charité réalisant le songe de Jacob établira une échelle couverte d'anges, les uns descendant chargés de consolations et de bienfaits, les autres remontant avec le secret de nouvelles misères. »

Cette question de l'assistance sous toutes ses formes n'a jamais cessé de me préoccuper : je n'aime pas voir le spectacle de la souffrance ; il me serre le cœur et pour un peu m'arracherait des larmes.

Dans le ministère paroissial de la Grande Ville, il n'est malheureusement pas de semaine où l'on ne soit appelé à faire des démarches en vue de l'hospitalisation de pauvres infirmes ou de l'admission dans un asile, de jeunes enfants abandonnés.

On prend alors sa belle plume et l'on envoie des lettres pathétiques au cher Frère Joseph et à la bonne Sœur Louise cherchant à les apitoyer sur le sort de nos protégés.

Le plus souvent, ces petits chefs-d'œuvre épistolaires trouvent un écho.

Il n'entre pas dans ma pensée d'étaler la magnifique frondaison des œuvres de toutes sortes qui seront l'éternel honneur de notre siècle.

Je veux seulement traiter aujourd'hui un point délicat, et, après avoir dit mon admiration pour les maisons charitables, poser à mes lecteurs une question quelque peu paradoxale.

Les hospices et orphelinats ne sont-ils pas trop nombreux et ne favorisent-ils pas l'éclosion de fautes graves contre le quatrième commandement de Dieu ?

La nature veut, la religion commande que les pères et mères élèvent eux-mêmes leurs enfants et que ces mêmes enfants, arrivés à l'âge d'homme, prennent soin de leurs vieux parents.

Les hospices et orphelinats ne devraient être ouverts qu'à l'enfance abandonnée et à la vieillesse sans appui.

Souvent ce n'est pas ce qui arrive.

Nombre de parents, par indifférence, par paresse, sont infidèles à leurs devoirs d'état. Ils trouvent plus commode de confier à d'autres les petits êtres auxquels ils ont donné le jour.

Avec quelques efforts, ils pourraient remplir dignement cette charge de haute convenance sociale.

Mais non ; pendant que leur petit garçon et leur petite fille sont là-bas, eux demeurent chez eux, sans l'ombre d'un souci, augmentant leur somme

de bien-être et se reposant un peu trop sur cette bonne Providence.

Je me suis buté bien des fois à des cas semblables.

Tout récemment encore, je recevais la visite d'un monsieur veuf, très distingué, chapeau haut de forme, etc.

Il me dit être modeste employé d'une banque connue et avoir à sa charge, avec un salaire dérisoire, deux enfants de huit et douze ans.

Ses lamentations étaient si vives, ses plaintes si désolées, que je résolus de m'occuper de lui. Je fis les premières démarches chez les Sœurs de la Sainte Famille. Entre temps,je prenais quelques renseignements discrets.

Or voici le pot-aux-roses que je découvris :

Le brave homme n'était pas veuf du tout, mais, prévoyant une enquête gênante, il avait changé plusieurs fois de logement et envoyé sa femme à la campagne respirer le grand air.

Sa maison de banque lui faisait un traitement fixe de deux cent cinquante francs par mois.

Amateur de théâtre, il passait religieusement ses soirées à l'Ambigu et ne rentrait jamais sans avoir absorbé deux bocks et dégusté une chartreuse.

Certain de ces faits, je l'attendis de pied ferme, et quand il revint, l'air plus rampant, plus piteux que jamais, il ne dut qu'à la présence d'un confrère en visite chez moi de ne pas recevoir une volée de bois vert hors ligne.

Pour l'hospitalisation des vieillards, c'est pire encore.

Les jeunes ménages ne supportent que difficilement la présence de vieux parents.

La crise prend un caractère aigu quand des infirmités graves, comme la paralysie ou l'ataxie locomotrice, viennent s'abattre sur ces malheureux.

On garde encore volontiers les grand'mères, à condition qu'elles feront tous les travaux pénibles, qu'elles seront, en un mot, les domestiques de la famille, mais des hommes, on n'en veut à aucun prix.

Au lieu de les laisser tranquilles au coin du feu, on les rudoie, on les bouscule, en attendant qu'une occasion favorable, longtemps cherchée, permette de s'en défaire à bon compte.

Et ces pauvres vieux, des larmes plein les yeux, quittent à regret le foyer inhospitalier où ils avaient compté finir leurs jours.

Le plus grand nombre ne peuvent survivre à l'ingratitude de ceux qu'ils ont élevés avec tant de peine, et qui maintenant trouvent qu'ils sont *assez vieux pour faire des morts.*

Dieu me garde de généraliser ; mais combien de fois n'ai-je pas rencontré de semblables monstruosités ?

Il importe de relever les masses, de leur faire comprendre tout l'odieux d'une conduite que rien ne justifie.

Je voudrais que ce sujet fût développé dans les catéchismes et les conférences que font si facilement les économistes de toutes les écoles.

Il est, en effet, à craindre qu'à force de civilisation, de charité mal comprise, nous retombions en plein paganisme.

Mes lecteurs savent déjà que je suis prêtre, vicaire, sociologue, journaliste, tempérant, terrianiste, publiciste, etc., etc. Chaque semaine, les lettres que je reçois d'un peu partout m'octroient des titres nouveaux que je ne me connaissais pas.

C'est assurément bien des qualités pour un seul homme, mais ce que l'on ignore généralement, c'est que je suis aumônier en chef de la crèche modèle, dite Crèche Fourcade, établie 25, rue Beuret.

Mes petits paroissiens, au nombre de soixante-dix environ, sont gentils comme des amours, joufflus comme des anges, hauts comme des demi-bottes, rouges comme des homards et sages comme des images.

Ce n'est peut-être pas tout à fait l'avis de cette bonne sœur Marie Néancy, qui parfois, dans sa candeur naïve, ne dédaigne pas de me mettre au courant des nombreux « accidents » survenus en son domaine.

Mais, comme c'est une maman bien douce, elle ne s'en plaint pas trop.

« Voyez, me disait-elle, il y a peu de jours, lorsque je me suis faite religieuse, je ne songeais nullement à devenir mère de famille, et me voilà cependant, pour la plus grande gloire de Dieu, entourée d'une belle nichée de marmots. »

Le matin, quand j'ai dit ma messe, et après

avoir dégusté la délicieuse tasse de chocolat que me prépare toujours Armandine, la doyenne des bonnes, cordon bleu émérite, je fais un petit tour dans les salles, m'extasiant sur la mine superbe des bébés et la tenue parfaite de la maison.

Qu'est-ce qu'une crèche ?

Voici la définition qu'en donne M. Marbeau lui-même : « La crèche est un établissement destiné à soigner, pendant les jours et heures de travail, certains enfants trop jeunes ou trop faibles pour suivre les exercices de la salle d'asile.

« On lui a donné le nom du lieu où naquit Jésus, pour exprimer qu'elle ne doit pas se borner aux soins corporels. C'est une maison de prévoyance qui fait du bien aux enfants, à leurs mères et à leurs familles. »

J'ai dit ce que je pensais de notre état social décadent. J'ai soutenu que la charité, pendant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, avait légèrement dévié.

Je ne voudrais cependant pas généraliser ma thèse, et ma boutade s'arrête devant le mignon berceau, les rideaux blancs, la médaille d'argent, le sommeil pur, le radieux sourire du petit chérubin des crèches.

En attendant que notre société en ébullition rende à la femme sa place au foyer, en attendant qu'elle en fasse l'être voué par excellence à cette sublime et unique chose que l'on appelle le devoir de la maternité, j'estime que l'œuvre des asiles enfantins doit être admirée et encouragée.

Le grand inspirateur des crèches fut M. F. Marbeau.

Né à Brives en 1798, il vint de bonne heure à Paris et fut successivement secrétaire de M. Casimir-Perier et adjoint au maire du premier arrondissement.

Profondément chrétien, il déploya, dans ses délicates fonctions, un tact et une prudence marqués au coin de la plus admirable charité.

Ce fut en 1844 qu'il fonda à Chaillot, alors l'un des quartiers les plus pauvres de la capitale, sa première crèche.

Il m'est impossible de le suivre pas à pas dans les multiples développements que prit son œuvre naissante.

Comme bien l'on pense, une entreprise de cette envergure ne devait pas aller toute seule, et les épreuves ne manquèrent pas.

M. Marbeau tint bon ; aujourd'hui Paris compte 80 crèches, et il n'est pas en France de ville de quelque importance qui n'ait une ou plusieurs de ces utiles institutions.

Les nouveau-nés sont admis à la crèche quinze jours après leur naissance, mais ne peuvent y demeurer quand ils ont atteint leur troisième année.

Leur admission est soumise aux conditions suivantes :

La mère sera obligée de travailler pour vivre et son travail devra être hors de son domicile.

Sa conduite sera régulière ; l'enfant bien portant et vacciné.

La mère s'engagera à apporter et à rapporter elle-même son enfant ; elle devra venir l'allaiter au moins deux fois par jour, et payera journellement la cotisation de 0 fr. 20 fixée par le règlement ; enfin elle indiquera l'endroit exact où elle travaille pour qu'on puisse la trouver à toute heure, en cas de besoin.

Comme on le voit, les précautions sont prises pour que l'œuvre ne soit pas un encouragement à l'exploitation et à la paresse.

La crèche est fermée le dimanche. Elle est ouverte tous les jours de semaine, de six heures du matin à sept heures du soir.

A leur arrivée, les enfants sont aussitôt déshabillés, lavés sur toutes les coutures et revêtus de leur coquette petite robe d'uniforme, rose pour les filles, bleue pour les petits hommes.

Ceux qui marchent seuls sont conduits à la pouponnière où ils peuvent prendre à leur aise leurs ébats ; les tout petits sont couchés, bercés, dorlotés jusqu'à ce qu'ils s'endorment.

Toutes les deux heures, on leur donne du lait : les biberons font fureur, une salle spéciale est réservée aux mamans.

Le service médical est assuré d'une façon permanente. L'enfant présentant quelques symptômes de maladie contagieuse est aussitôt isolé et rendu à sa famille.

Je vais tâcher d'énumérer les avantages que présentent les crèches.

Tout d'abord elles sont l'école professionnelle des mères.

Beaucoup de femmes, surtout dans la classe ouvrière, ignorent l'art d'élever et de soigner un petit enfant. La crèche les initie à l'hygiène infantile.

Des milliers de petits êtres, voués à une mort certaine, principalement dans les grands centres, sont ainsi sauvés et augmentent le nombre déjà si restreint des futurs Français.

La plupart des crèches sont dirigées par des religieuses ou des personnes chrétiennes.

Ces bonnes âmes s'inquiètent doucement de savoir si les enfants à elles confiés sont baptisés ; si oui, c'est parfait ; si non, elles demandent aux parents l'autorisation de les conduire à l'église et évitent ainsi à de pauvres ménages les frais toujours onéreux des repas de baptême.

Au besoin, elles trouveront les parrains et les marraines.

Depuis six ans que la crèche Fourcade est fondée, j'ai calculé que mon suisse et Armandine Gerbel — la bonne au chocolat — ont tenu, à eux seuls, cinquante-deux enfants sur les fonts baptismaux.

Je les plains s'ils doivent, au premier de l'an, donner des étrennes à tout ce monde.

Les soins de l'âme ne sont pas négligés, et je suis persuadé que M. Marbeau, depuis 1875, époque de sa mort, reçoit chaque jour au ciel la visite de petits anges qui lui doivent leur part de paradis.

Un certain nombre de parents de ces chers innocents ne sont pas mariés : on s'efforce de légi-



Bonheur.

timer leur union ; dans le ménage les choses ne marchent pas toujours comme sur des roulettes : il y a des disputes, des bouderies, des séparations, des fautes graves parfois ; les bonnes sœurs sont d'une habileté sans pareille pour arranger tout cela ; elles plaignent, elles grondent, elles encouragent et, finalement, raccommodent.

Puis, n'allez pas croire que tout est terminé quand l'enfant a grandi. Une sorte de parenté s'est créée entre l'œuvre et ses pupilles.

On a commencé par « porter » l'enfant à la crèche, on le « conduira » à la salle d'asile qui n'en est qu'une dépendance ; là il trouvera jusqu'à l'âge de sept ans de grands jeunes gens et de grandes jeunes filles, comme lui ; plus tard on « l'enverra » à l'école, puis on le « placera » en apprentissage.

Maintenant que je vous ai fait connaître mes petits administrés, il ne me reste qu'à vous inviter à leur rendre visite.

La crèche Fourcade, due à la générosité d'une famille bien connue dans le quartier, est fort luxueuse et passe pour être la perfection du genre.

Croyez-m'en, en venant voir mes bébés, vous n'aurez pas perdu votre temps, et sœur Marie Néancy avec ses dévouées collaboratrices seront ravies de vous recevoir.

Pour terminer, disons que la Société des crèches, dont le siège social est 15, avenue d'Iéna, vient d'obtenir un Grand Prix à l'Exposition Universelle de 1900.

Coin de Terre et Foyer

Voici une œuvre qui est appelée à rendre les plus grands services à la cause que nous défendons.

L'origine en remonte au magnifique mouvement social né de la Révolution de 1848.

Un jeune prêtre français, l'abbé Gruel, partagea l'enthousiasme général et se lança avec ardeur dans le mouvement.

Jusqu'alors les institutions de prévoyance et de mutualité avaient été le privilège exclusif des grands centres des villes de quelque importance. L'abbé Gruel conçut le projet de les transporter dans le domaine rural.

Il eut la bonne fortune de s'assurer dès les débuts le concours d'une généreuse châtelaine, Mme de Clercq, qui mit à sa disposition sa propriété d'Oignies, en Belgique.

Hanté quelque peu par les idées phalanstériennes alors en pleine vogue, l'abbé Gruel fonda une communauté de villageois, organisée sur le modèle de celle établie par les Pères Jésuites au Paraguay.

Ce timide essai réussit pleinement, mais bientôt le vaillant abbé comprit qu'il devait élargir son œuvre et en faire quelque chose de plus conforme aux véritables intérêts de la démocratie.

Mme de Clercq lui ayant confié de plus vastes terrains, il les divisa en portions à peu près égales et les distribua aux habitants du pays, ne se réservant en retour qu'une modeste allocation de fermage ou un prix minime d'acquisition définitive.

Dès 1867, l'œuvre obtint une médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris.

Le bon abbé ne s'en tint pas là. Il vint s'installer dans les environs de Bruxelles, acquit d'importants domaines qu'il divisa comme précédemment et appela à lui le petit peuple, le monde ouvrier auquel il offrit toute une série d'avantages modestes, mais largement suffisants pour le faire vivre et lui permettre de prospérer.

Une ligue fut fondée qui prit le nom de *Ligue du Bien de Famille.*

L'abbé Gruel avait été frappé des résultats négatifs de l'aumône manuelle, qui ne sert le plus souvent qu'à entretenir la paresse au détriment de l'activité et de l'effort.

Son idée lui fut inspirée par la tentative, du reste infructueuse, des Ateliers Nationaux, avec cette différence qu'il rejetait la main mise de l'État sur la direction des travaux, pour ne favoriser que l'initiative privée.

L'assistance en argent était convertie en assistance en terre, et comme la terre ne produit rien sans culture, les heureux assistés durent fouiller le sol, mettre la main à la bêche pour se procurer le nécessaire.

Son œuvre n'eut rien de commun avec les

sociétés de riches capitalistes, réunissant des sommes importantes dans le but de défricher des terrains achetés à vil prix, y construire des habitations, les revendre ensuite et *faire une affaire*.

Les actionnaires étaient les ouvriers eux-mêmes, et l'élément fortuné ne pouvait y entrer que dans l'intention clairement manifestée de faire charité relative de leurs lots à des familles peu aisées, dont l'honnêteté aurait été longuement mise à l'épreuve.

L'assistance devenait intelligente, ménageait la dignité de ceux à qui la fortune n'avait pas souri et intéressait directement les riches à une bonne action.

L'œuvre revêtait un caractère spécial d'originalité, en ce sens qu'elle devenait paroissiale et était dirigée par le clergé de l'endroit.

On voit quel avantage elle offrait aux pères de famille surchargés d'enfants difficiles à nourrir avec le seul salaire industriel.

« Le clergé paroissial, dit M. Gruel, qui est encore vivant et vient de célébrer en grande pompe la cinquantième année de son sacerdoce, trouve là un stimulant pour engager les personnes bienfaisantes à s'intéresser au sort des jeunes gens et des jeunes filles, qui se seront distingués par une conduite régulière.

« Les industriels, les maîtres seront heureux d'aider le bon ouvrier, le bon serviteur à avoir sa maison. »

Bon nombre même y trouveront leur profit, car les terres ne sont pas cédées gratuitement,

mais moyennant une redevance légère, qui, au taux où est l'argent, constitue encore un placement sortable.

Pour la seule agglomération bruxelloise, la Ligue a construit, en 1900, 27 maisons ouvrières.

L'idée féconde de l'abbé Gruel ne devait pas laisser indifférents les économistes chrétiens de France.

Mme Hervieu donna la première l'exemple, à Sedan. Les jardins ouvriers fondés dans cette ville sont trop connus pour que nous en parlions longuement.

Bientôt l'abbé Lemire, le vaillant député du Nord si dévoué aux classes laborieuses, et qui dépense sans compter, quoi qu'on en dise, sa santé et sa vie au soulagement des petits et des humbles, fonda une ligue française qui fut nommée « Ligue du Coin de terre et du Foyer ».

Les nouveaux ligueurs, s'inspirant de la parole de Colbert, « Pâturage et Labourage sont les deux mamelles de la France, les vraies mines du Pérou », prirent le nom de *Terrianistes.*

Le représentant le plus autorisé de la nouvelle école est le vaillant docteur Lancry, de Dunkerque, qui, non content de mener vigoureusement la lutte contre l'alcoolisme, s'est encore donné corps et âme à l'œuvre des maisons ouvrières.

Dès 1898, les adhésions affluèrent. On fut surpris de la simplicité des rouages. Sous l'inspiration du clergé et de personnes chrétiennes, de nombreux comités se fondèrent, puis les munici-

palités elles-mêmes s'en mêlèrent; les dernières objections des esprits chagrins disparurent à la vue des résultats obtenus.

Avant d'aller plus loin, je crois bon de mettre sous les yeux du lecteur les statuts *in extenso* de la « Ligue Française ».

L'Œuvre publie un bulletin mensuel fort intéressant.

Nous y lisons : « Le projet de fonder une Ligue du coin de terre et du foyer fut annoncé par M. l'abbé Lemire au Congrès de la Démocratie chrétienne. Dans un discours prononcé au cirque Rancy, à Lyon, le 29 novembre 1896, il en expliqua le but; l'auditoire acclama l'idée. »

Elle avait été longuement mûrie et pouvait s'appuyer sur une expérience acquise.

Ami et collaborateur des *terrianistes* du Nord, l'abbé Lemire avait inséré la phrase suivante dans sa profession de foi du 10 août 1893 :

« Ce que je veux...

« C'est que pour tout ouvrier la maison et le jardinet qu'il a acquis par son travail soient *insaisissables*, *exempts d'impôts* et de frais de succession. »

Pour tenir parole, il avait déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi sur le bien de famille : elle fut prise en considération et elle est soumise en ce moment à l'étude d'une commission spéciale.

Mais l'œuvre du législateur ne peut point remplacer celle de l'initiative privée, et celle-ci a be-

soin d'être stimulée, éclairée, dirigée ; dans ce but, une association est nécessaire.

On l'a compris dans le Midi, et sous l'impulsion de M. Camille Sabatier, ancien député, une ligue a été fondée pour la défense et la diffusion de la petite propriété.

On l'a compris en Belgique où l'abbé Gruel et M. Goemaere, conseiller municipal de Bruxelles, ont uni leurs efforts pour créer la Ligue Belge du coin de terre et du foyer.

Le 21 octobre 1896, M. l'abbé Gruel en expliquait le fonctionnement à un groupe d'amis réunis chez M. Lemire, à Hazebrouck. La Ligue Française était décidée ce jour-là.

J'ai dit plus haut qu'elle avait été acclamée à Lyon. Durant quelques mois encore, elle n'exista qu'à l'état de projet. Cependant un certain nombre d'adhérents se faisaient inscrire.

Ils constituèrent un bureau, déposèrent leurs statuts et, le 25 juin 1897, ils reçurent l'autorisation ministérielle.

La Ligue fonctionne aujourd'hui régulièrement.

Elle a un siège social, 28, rue Lhomond, à Paris.

Que Dieu lui donne longue vie et la grâce de faire du bien, surtout aux humbles et aux déshérités, ses premiers amis !

Voici maintenant les statuts.

Statuts de la Ligue Française

DU

COIN DE TERRE ET DU FOYER

Article premier. — Il est formé par toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts une association, sous la dénomination de « LIGUE FRANÇAISE DU COIN DE TERRE ET DU FOYER », ayant son siège à Paris, rue Lhomond, 28.

Art. 2. — La Ligue a pour but d'étudier, de propager et de réaliser, par les moyens en son pouvoir, toutes les mesures propres à établir la famille sur sa base naturelle qui est la possession de la terre et du foyer.

Art. 3. — Au nombre de ces mesures, la Ligue range spécialement :

1° Celles qui ont pour but d'assurer la jouissance permanente et autant que possible la propriété d'un coin de terre à cultiver et d'une habitation convenable pour toute famille honnête et laborieuse ;

2° De soutenir les sociétés pour la construction d'habitations ouvrières à bon marché et les coopératives qui ont le même but ;

3° D'amener les œuvres et les institutions de charité privée ou assistance publique à procurer à leurs assistés un coin de terre insaisissable et à leur y faciliter la construction d'une maison ;

4° D'engager l'État, les départements et les communes à poursuivre le même but dans l'usage de leurs biens ;

5° De favoriser toutes donations ou legs affectés à des œuvres semblables ;

6° De réclamer le vote de lois déclarant insaisissable et exemptant d'impôt un bien de famille minimum et facilitant l'acquisition, la conservation et la transmission de ce bien ;

7° De constituer des caisses de loyer ;

8° D'intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir des règlements conformes à l'hygiène et à la morale dans les questions de voirie et de construction de maisons ouvrières.

Art. 4. — Pour être membre de la ligue, il faut :

1° Être français et jouir de ses droits civils ;

2° Être majeur ou autorisé par qui de droit ;

3° Être présenté par deux membres, être agréé par le bureau du comité central ou par le bureau de la section locale, et s'engager à payer l'une des cotisations fixées à l'article suivant.

On cesse d'être membre de la ligue par une condamnation infamante ; on peut être exclu pour un acte préjudiciable à la dignité ou à l'intérêt de la ligue. L'exclusion est prononcée par le comité, sauf recours à l'assemblée générale.

Art. 5. — Les membres sont de trois sortes : les fondateurs, les participants, les adhérents.

Est fondateur quiconque fait don à la ligue d'une somme de 100 francs.

Est participant quiconque verse une cotisation annuelle de 12 francs.

Est adhérent quiconque verse une cotisation annuelle de 1 franc.

Art. 6. — Les sociétés qui poursuivent un but semblable à celui de la ligue, peuvent s'affilier à elle à trois conditions :

1° D'être régulièrement autorisées ;

2° De faire vérifier et admettre par le bureau central la similitude de leur but ;

3° De participer aux dépenses de la ligue par une cotisation de 5 francs par an.

Art. 7. — La ligue est administrée par un comité central siégeant à Paris et par des comités de section.

Art. 8. — Le comité central de la ligue est composé de douze membres élus par les membres fondateurs ou participants. Il nomme dans son sein un bureau composé

d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Les membres du comité central sont élus pour deux ans ; ils sont renouvelés par moitié chaque année. Ils sont rééligibles. Les membres du bureau sont nommés pour un an ; ils sont également rééligibles.

Art. 9. — Des comités de section peuvent se constituer partout où existe un groupe d'au moins douze membres participants, décidés à se réunir une fois par mois. Ils nomment un bureau composé d'au moins trois membres. Ce bureau est réélu tous les ans. Il est rééligible.

Art. 10. — Le comité central et les comités de section se réunissent tous les mois pour étudier les questions relatives au but de la ligue et aux moyens propres à l'atteindre. Ils décident à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 11. — Le comité central et les comités de sections travaillent à la propagande :

1° Par la publication d'un bulletin où sont consignés les opérations de l'œuvre, ses progrès et tous les documents qui la concernent ;

2° Par la diffusion de tracts, brochures, almanachs ;

3° Par des communications faites à la presse et par des pétitions adressées aux pouvoirs publics.

Art. 12. — Les comités de section s'occupent de réaliser l'œuvre, en employant leurs fonds, leurs cotisations et les aumônes qu'ils reçoivent, à l'achat ou à la location de terres qu'ils mettent gratuitement à la disposition de pères de familles honnêtes et indigents.

Art. 13. — En dehors de leurs attributions locales, les comités de sections doivent se tenir en rapports réguliers avec le comité central et lui adresser un double des comptes rendus de leurs séances.

Art. 14. — Les membres de chaque section sont convoqués une fois par an en assemblée générale de section et tous les membres de la ligue une fois par an en assemblée générale de la ligue.

Pour l'une et l'autre réunion il est envoyé quinze jours d'avance un ordre du jour, fait soit par le comité central, soit par le comité de section.

En outre, des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées sur l'initiative du comité central ou du comité de section pour un objet particulier intéressant la ligue et indiqué dans la convocation.

Art. 15. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les réunions.

Art. 16. — La dissolution de la ligue ne peut être proposée que sur la demande des deux tiers de ses membres et ne peut être prononcée que par les deux tiers consultés et répondant par un avis écrit.

En cas de dissolution, le comité central décidera l'emploi de l'actif social qui ne pourra être affecté qu'à une œuvre de bienfaisance analogue à celles que favorise la ligue.

Art. 17. — En cas de modifications apportées aux présents statuts, la ligue devra solliciter une nouvelle autorisation administrative.

Comme il est facile de s'en rendre compte, ce règlement ouvre des horizons nouveaux et un magnifique champ d'action à ceux que tourmente le spectre de la dépopulation.

La pensée première s'est développée.

Le bien de famille a trois ennemis : la saisie qui le fait vendre après un crédit malencontreux ; le fisc qui le diminue en le frappant d'impôts ; la mort qui le désagrège par le partage forcé en nature.

Il faut donc le protéger par un régime spécial contre les tentations spéculatrices de son propriétaire, contre la rapacité du fisc, contre les ravages de la mort.

De là, des propositions de loi.



Les Jardins Ouvriers.

Trois sont soumises à la Chambre.

Celle de l'abbé Lemire, qui est complète et qui protège le bien de famille contre tous les dangers;

Celle de M. Morillot et celle de M. Vacher, qui le protègent seulement contre la saisie.

La Commission de l'agriculture s'occupe de ces trois propositions ; elle en a délibéré et, pour ne pas effaroucher les juristes par une révolution trop grande, elle n'a conservé des trois propositions que ce qu'elles ont de commun, à savoir : la définition du bien de famille et l'insaisissabilité de ce bien.

Cinq articles fondamentaux déterminent la nature, la valeur, la qualité, l'état des formalités de ce bien.

Nature. — C'est une *maison*, ou portion de *maison*, avec ou sans pièce de terre attenante ou voisine. C'est, par conséquent, l'habitation, le foyer, qui caractérise le bien de famille.

Valeur. — On a délibéré sur plusieurs chiffres. On s'est arrêté sur celui de 8.000 francs comme maximum, parce qu'il représente dans une ville une maison ordinaire d'ouvrier, et à Paris le capital du loyer exempt d'impôt.

Qualité. — La maison doit servir et appartenir à un chef de famille, et par chef de famille on entend toute personne mariée avec ou sans enfants, tout veuf ou veuve avec enfants, toute personne divorcée avec enfants.

État. — La maison doit être libre de tout privilège et hypothèque.

Formalités. — La constitution du bien de

famille doit être rendue publique par une déclaration notariale enregistrée, par un affichage à la mairie et une insertion dans un journal.

La frondaison la plus magnifique des jardins ouvriers s'admire à Saint-Étienne ; elle est due aux efforts du Père Volpette.

On y compte, à l'heure actuelle, 497 jardins répartis entre 14 pièces de terre, et les familles assistées comprennent au total 3.000 personnes.

En outre, sur la création principale, le Père a fondé tout un ensemble d'institutions économiques et sociales.

On a commencé par construire des habitations : primitives au début, elles sont devenues plus perfectionnées par la suite, et les dernières sont fort avenantes.

Le Père Volpette a favorisé ces constructions de deux manières, en fournissant des matériaux et en procurant de l'argent.

Pour fournir les matériaux, il s'est fait fabricant de briques et pour trouver de l'argent, il a constitué une Caisse rurale du système Raiffeisen-Durand.

Voici le rapport du fondateur lu au Congrès Ecclésiastique de Reims.



Assistance des Pauvres

PAR LE

TRAVAIL DE LA TERRE A SAINT-ÉTIENNE

(Loire)

BUT

Inspirée par « l'Œuvre des jardins ouvriers », de Sedan, l'assistance par le travail de la terre, à Saint-Étienne, a été établie en faveur des ouvriers pauvres, dans le but de leur fournir tous les légumes qui leur sont nécessaires pendant l'année.

On remet donc à chaque famille moyenne (i. e. de 5 à 7 personnes) :

1° 500 mètres carrés de terrain, si le terrain est de qualité tout à fait ordinaire ; 400 mètres carrés de terrain, si la qualité du terrain est bonne ; de 300 à 350 mètres carrés de terrain, si le terrain est excellent.

N. B. — *Les familles composées de moins de 5 personnes reçoivent une part de terrain moindre ; mais la surface remise est toujours calculée de telle sorte qu'elle puisse produire à la famille qui la cultive tous les légumes de l'année.*

2° Les instruments nécessaires à la culture et que les familles ne posséderaient pas déjà ;

3° Les semences (mais seulement les semences de pommes de terre, à la famille de se procurer les autres semences nécessaires au jardinage) ;

4° Le transport de l'engrais.

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute famille pauvre de Saint-Étienne ou domiciliée à Saint-Étienne et capable de travailler la terre peut être admise, si elle s'engage à observer les quatre conditions suivantes :

1° Travailler avec soin la terre qui lui sera remise ;

2° Ne pas travailler les dimanches ni les jours de fêtes d'obligation ;

3° N'en rien sous-louer sans une permission expresse ;

4° Ne rien faire qui puisse porter gravement atteinte à son bon renom.

FONCTIONNEMENT DE L'ŒUVRE ET RÉSULTATS PRODUITS

Il y aura deux ans à la fin de septembre 1896 que l'œuvre fonctionne.

La première année, deux champs formant une superficie de 34.000 mètres carrés furent loués. (Pour éviter les pertes de temps et une fatigue inutile, on choisit, autant qu'il se peut, des terrains rapprochés du domicile des familles.)

Un homme charitable de Saint-Étienne, à qui l'œuvre plaisait, lui concéda la jouissance gratuite d'un troisième champ de 15.000 mètres carrés, les 34.000 + 15.000 = 49.000 mètres carrés furent divisés entre 100 familles.

DÉPENSES DE L'ANNÉE 1895

Les champs sont entièrement clos palissades ou fils de fer.	Location...	350 fr.
	Clôture.....	260 fr.
	Instruments	300 fr.
Le conseil général, dont il sera bientôt question, a décidé que désormais on ne fournirait plus que le transport de l'engrais, chaque famille pouvant aisément, avec un peu de bonne volonté, se procurer l'engrais nécessaire à son terrain.	Engrais....	500 fr.
Transport de l'engrais		400 fr.
Semences		600 fr.
Adduction des eaux de la ville dans les deux premiers champs		1.000 fr.
Frais divers		100 fr.
	Total :	3.500 fr.

On a donc dépensé, la première année, 35 francs par

famille ; mais bon nombre de frais d'installation n'étant plus à faire, 15 francs par famille semblent désormais devoir suffire.

RÉCOLTES. — L'année 1896 a été mauvaise à cause de la sécheresse, cependant il n'y a pas d'exagération à dire que chaque famille a recueilli, au prix auquel se vendaient, cette année-là, les légumes :

Pommes de terre........................	40 fr.
Autres légumes..........................	20 fr.
Total :	60 fr.

multipliés par 100, nombre de nos familles = 6.000 fr.

Une aumône de 3.500 francs a donc produit la première année 6.000 francs. (*Si nos ouvriers avaient vendu leurs légumes, il est sûr qu'ils auraient eu de la peine à en retirer 6.000 francs ; mais pour acheter tous les légumes que leurs terrains ont produit, comme ils n'achètent qu'au détail, ils auraient dû débourser au moins 6.000 francs.*)

L'année 1896, trois nouveaux terrains d'une superficie totale de 12.300 mètres carrés ayant été loués, 30 familles nouvelles ont été admises.

DÉPENSES DE L'ANNÉE 1896 POUR 130 FAMILLES

Location................................	672 fr.
Instruments............................	40 »
Clôture.................................	200 »
Transport de l'engrais................	450 »
Semences...............................	233 »
Eaux de la ville.......................	150 »
Frais divers...........................	300 »
Total.	2.045 fr.

A moins d'accidents imprévus, la récolte de cette année est assurée, et chaque famille recueillera au minimum pour 80 francs de légumes.

80 francs × par 130 familles = 10.400 francs.

Cette année donc, une aumône de 2.045 francs aura produit, grâce au travail de nos 130 familles et travail fait les jours de chômage ou pendant les temps libres 10.000 francs au minimum.

ADMINISTRATION

L'Œuvre est administrée par un conseil général et par autant de conseils particuliers qu'il y a de champs.

Le conseil général est formé par la réunion de tous les conseils particuliers, et il se réunit une fois l'an, vers les premiers jours de janvier.

Les conseillers sont nommés par les chefs de famille ; il y a un conseiller pour cinq familles. En plus, le Pere Directeur a pour chaque terrain un représentant qui entre de plein droit au conseil et prend part aux délibérations.

Le Père Directeur a voix consultative seulement.

ATTRIBUTIONS DES CONSEILS PARTICULIERS

Les conseils particuliers nommés pour trois ans se réunissent dès que quelque nécessité ou une véritable utilité le demande, en moyenne quatre fois l'an.

1° Ils déterminent la dépense à faire en faveur de chaque famille de leur champ.

2° Ils peuvent, après un triple avertissement donné à 5 jours d'intervalle, enlever à une famille de leur champ toute la partie du terrain qu'elle n'aurait pas cultivée à la saison voulue et la donner à une autre famille pauvre.

3° Ils peuvent même, mais avec l'assentiment des presidents des autres conseils, exclure de leur terrain une famille dont le chef aurait manqué à la quatrième condition requise pour l'admission ou trois fois à la seconde.

4° Enfin, ils statuent sur les travaux d'intérêt général nécessaires ou utiles à leur terrain, v. g. adduction des eaux, tracé des chemins, sentiers, clôture, nivellement, etc., et déterminent la somme qu'il faut y employer.

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL OU ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Au conseil général sont réservés :

1° La fixation de la somme à dépenser pour chacun des champs.

2° L'acceptation des familles nouvelles qui demandent un lot dans les terrains que l'on pourrait encore louer.

3° L'exclusion des familles dont le chef aurait été infidèle à l'une des quatre conditions essentiellement requises pour l'admission.

4° La connaissance des plaintes ou griefs que les familles même exclues formuleraient contre les décisions du conseil de leur champ, et le jugement en dernier ressort de ces plaintes ou griefs.

5° La détermination de tout ce qui peut contribuer au bien de l'œuvre entière.

6° La modification des règlements et statuts, selon que les circonstances en auront montré la nécessité ou l'utilité.

Mais les quatre conditions, chacune essentielle à l'admission, ne pourront jamais être ni changées, ni modifiées.

AVANTAGES RECONNUS DE CE GENRE D'ADMINISTRATION

1° Il affectionne et attache davantage à l'œuvre les ouvriers.

2° Il les relève à leurs propres yeux et les force moralement à se bien conduire à cause de la responsabilité qu'ils encourent ou de la peine à laquelle ils s'exposent.

3° Surtout enlevant au Père Directeur le côté odieux de la répression, il lui laisse même sur les familles exclues l'influence dont il a besoin pour leur faire du bien.

RESSOURCES

Elles proviennent :

1° Des élèves du collège Saint-Michel, très généreux particulièrement pour cette œuvre.

2° D'un comité de dames patronnesses, les mères de nos élèves pour la plupart.

3° De quelques autres dons particuliers.

N. B. — Si les ressources deviennent plus abondantes le Père Directeur a l'intention de louer encore nombre de terrains tout autour de la ville de telle sorte qu'un millier de familles au moins puissent être ainsi assistées.

RÉSULTATS OBTENUS

1° L'aumône est presque quintuplée... 2.000 francs produisant 10.000 francs de légumes.

2° Le socialisme de pauvres ouvriers qui n'avaient rien se change en conservatisme jaloux dès qu'ils possèdent un lopin de terre qu'ils travaillent à leur gré et qu'ils savent devoir posséder indéfiniment.

3° L'épargne commence ou s'accentue à la pensée de leur terrain qu'il faut fumer, ensemencer, améliorer ; le dimanche, le cabaret est plus d'une fois délaissé pour le jardin où l'on est heureux d'aller en famille faire un joyeux goûter.

4° Le prêtre est mieux vu, et là où, il y a quelques mois, il n'y avait pour lui qu'indifférence, on le salue avec respect. La maladie survient-elle, on l'appelle sans retard, on aurait peine à mourir sans l'avoir vu.

Depuis plus de vingt mois et sans que l'on ait besoin d'insister, d'assez nombreuses confessions générales ont été entendues, six baptêmes d'adultes (23 ans, 21 ans, 18 ans, 16 ans, 14 ans et 10 ans) ont été faits, et 24 mariages réhabilités.

J'ajoute qu'à la sollicitation du Père, quelques personnes riches de Saint-Étienne se sont constituées les associées solidaires de l'œuvre et la caisse escompte son papier à 3 %, comme les meilleures maisons.

On compte actuellement en France soixante localités qui possèdent des jardins ouvriers.

Les principales villes sont : Albi, Arras, Armentières, Auch, Bagnères-de-Bigorre, Besançon, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Brives, Calais, Chalon-sur-Saône, Clermont-Ferrand, Douai, Dijon, Gravelines, Hazebrouk, Le Puy, Lourdes, Louviers, Mende, Montreuil-sur-Mer, Moulins,

Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rosendael-lès-Dunkerque, Roubaix, Sedan, Saint-Dié, Saint-Gaudens, Saint-Étienne, Saint-Omer, Tours, Tulle, Valenciennes.

Tous ces groupements, à peu de chose près, sont dus à l'initiative chrétienne et privée. A l'exception de ceux de Saint-Étienne et Sedan, ils ont vu le jour depuis 1898.

La moyenne des terrains concédés à chaque famille est de trois ares ; elle varie cependant selon les pays.

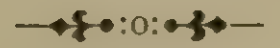
Les légumes poussent en abondance, la famille est heureuse de vivre dans sa petite maisonnette close d'un jardin ; presque partout, il y a des fleurs, *miscuit utile dulci.*

Les enfants ne sont pas entassés dans l'espace étroit d'un sixième étage ou relégués au fond d'une cour. La joie de vivre épanouit tous les visages.

La moralité y gagne. Les constructeurs de maisons nouvelles ont soin de faire grand pour que toute la maisonnée soit décemment logée.

La Ligue du coin de terre et du foyer est d'un grand poids dans la question de la natalité. Elle est le pain assuré pour les parents et la sauvegarde des familles. Nous ne pouvons que faire des vœux pour la voir prendre une plus grande extension encore.

Les Mutualités



Vous avez entendu cent fois, comme moi, ces paroles : « A quoi bon me préoccuper de l'avenir, lorsque je serai vieux, j'irai à l'hôpital », ou mieux encore : « Les hospices ne sont pas faits pour les chevaux. »

Et pleinement rassuré, l'ouvrier parisien continue de porter chez le marchand de vins la maigre paie du samedi.

La perspective des mauvais jours qui peuvent surgir est chassée comme une pensée importune : le Français n'est pas prévoyant, il vit au jour le jour, et c'est un grand malheur.

Les idées de mutualité ont bien de la peine à prendre en France.

Alors que les « Trades Unions » opèrent des merveilles en Angleterre, nous piétinons sur place et nous ne donnons qu'à grand'peine, quand nous consentons à la donner, la petite pièce blanche qui doit assurer le pain de notre vieillesse et nous mettre à l'abri des misères, nées de la maladie ou des infirmités précoces.

Par contre, l'Assistance Publique voit grandir le nombre de ceux qui tendent la main ; l'armée des pauvres augmente et partout le niveau moral baisse, la dignité humaine n'étant plus sauvegardée.

Sur cent personnes qui ont recours aux bons offices de la charité, quatre-vingts en sont réduites à cette extrémité parce qu'elles n'ont pas *su* être économes.

Que faire pour remédier à cet état de choses ? Répandre partout les idées de solidarité et d'assistance.

Le jour où il y aura une société de secours mutuels chrétienne dans chaque paroisse, dans chaque village, les pauvres disparaîtront et les enfants pourront grandir sans craindre la misère.

Autrefois, les corporations de tous les corps d'état et professions avaient une caisse spéciale de secours destinée à venir en aide à leurs adhérents. Et ce secours n'était pas une aumône, mais un *dû*, les fonds étant constitués par la participation de tous.

On payait chaque mois une modeste cotisation, et en cas de maladie on était soigné gratuitement, on touchait une somme proportionnée au gain de la journée jusqu'à complète guérison ; puis, quand survenait la vieillesse, on était ni plus ni moins que rentier.

Les associations pouvaient posséder des biens, acheter et vendre des immeubles, faire, en un mot, acte de personnalité civile, sous le contrôle commun.

La loi de 1793 supprima tout cela ; et depuis un siècle, nous ne gravissons à nouveau qu'avec beaucoup de peine la pente où se sont si vertigineusement écroulées nos prérogatives les plus chères et nos plus utiles libertés.

Aujourd'hui, les associations mutuelles ne peuvent pas posséder, dans le vrai sens du mot ; soumises à une foule de formalités gênantes, elles ne sont pas libres chez elles, et ne peuvent faire aucun acte public sans une autorisation toujours longue à obtenir et souvent refusée.

Disons toutefois que depuis vingt ans, on semble revenir à une conception mieux comprise des besoins de notre époque.

On obtint la loi du 24 mars 1884 sur l'organisation des syndicats industriels, agricoles et commerciaux, c'était le premier pas ; la loi du 1er avril 1898 est venue accentuer ce mouvement.

Les mutualités peuvent maintenant acquérir des biens meubles ou immeubles, sous certaines réserves ; il est de notre devoir de mettre à profit les avantages que nous concède cette loi.

La mutualité sort de ses cendres ; je ne serais pas étonné que, d'ici trente ans, la France fût couverte de sociétés mutuelles, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais un point noir demeure à l'horizon : que seront ces mutualités, si elles ne sont pas chrétiennes ?

Que peut faire le bien matériel s'il n'est accompagné du bien moral ? Il y a donc urgence pour tous les hommes d'œuvres à s'occuper de cette grande question.

Dans bien des paroisses, la place n'est pas encore prise et les bonnes volontés éparses ne demandent qu'à se grouper.

Disons que l'essai peut être tenté partout dans

les villes comme dans les hameaux de quelques centaines d'habitants ; les résultats ne se feront pas attendre et donneront vite à l'influence catholique un regain de vitalité.

Aux termes de la loi de 1898, « les sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre un ou plusieurs des buts suivants : assurer à leurs membres participants ou à leurs familles des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités, leur constituer des pensions de retraite, contracter à leur profit des assurances individuelles ou collectives en cas de vie, de décès ou d'accident, pourvoir aux frais des funérailles, et allouer des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des membres participants décédés. »

Leur objet est donc clairement déterminé, elles doivent s'en tenir exclusivement à ce qui est indiqué ; toute immixtion d'œuvres étrangères leur enlèverait les privilèges, et ils sont nombreux, réservés aux seules associations mutuelles légales.

La loi permet toutefois accessoirement, sans qu'il soit besoin d'autre autorisation, de créer à leur profit des bureaux de placement gratuits, des cours professionnels et des caisses de chômage, à la condition expresse que les dépenses nécessitées par ces trois annexes seront prélevées sur un budget spécial, distinct du budget de l'association mutuelle proprement dite.

Les patronages, les écoles, aussi bien que les personnes des différentes professions, peuvent

s'organiser de façon à avoir, pour leurs membres, les soins d'un médecin, les médicaments et une allocation journalière.

En ce qui concerne spécialement les œuvres de jeunesse, la loi ne fixe aucune limite à l'admission dans les groupements de prévoyance ; nos jeunes gens, toutes nos jeunes filles peuvent en faire partie (1). Ils sont alors entourés de tous les soins, font de sérieuses réserves pour l'avenir et se forment ainsi à l'économie.

Un des bienfaits de la nouvelle loi est d'avoir ouvert à l'épargne des horizons jusqu'ici inconnus en autorisant la création de mutualités scolaires et de mutualités de femmes.

L'article 3 de la nouvelle loi est ainsi conçu :

« Les femmes peuvent faire partie des sociétés de secours mutuels et *en créer ;* les femmes mariées exercent ce droit sans l'assentiment de leurs maris...

« ... L'administration et la direction des dites sociétés ne peuvent être confiées qu'à des Français majeurs de l'un ou l'autre sexe. »

Une Française peut, dès maintenant, être présidente, directrice d'une association mutuelle, et j'estime que c'est là un fait d'une importance capitale.

Les sociétés de secours mutuels ont pour base le principe suivant : les mêmes risques, les

(1) Voir, au sujet des Mutualités, les deux brochures de M. l'abbé Camille Ract : 1° *Les Caisses de Famille* ; 2° *Les sociétés de Secours Mutuels et la Loi du 1er avril 1898*. S'adresser à l'auteur, 114, rue Blomet, Paris.

mêmes cotisations doivent offrir aux associés les mêmes avantages.

Sans vouloir rien préjuger des sociétés civiles, j'estime que l'État seul peut donner aux véritables mutualités la stabilité qu'elles chercheraient vainement ailleurs.

Je préfère à tous les autres les groupes franchement conformes à la loi du 1er avril 1898.

Là, du moins, les aléas ne sont pas à craindre, et si nous risquons d'avoir une pension de retraite plus réduite, ce désavantage est largement compensé par la sécurité absolue avec laquelle elle nous sera servie.

Quels que soient les bouleversements que l'avenir réserve à notre pays, la première chose qui renaîtra, après la tourmente, sera la reconnaissance officielle de la dette contractée envers la vieillesse et l'enfance laborieuse.

Les sociétés civiles ont le grand tort de n'être soumises qu'à des règlements particuliers et d'être administrées par des hommes qui peuvent faillir ; de plus, leurs placements industriels ou autres peuvent ne pas être toujours très sûrs.

Pendant de longues années, nous n'avons pas compris, dans le monde catholique, l'idée des œuvres sociales, cantonnés que nous étions sur les vieux clichés et les vieux errements.

Puis, nous apercevant que nous perdions à ce jeu le peu d'influence qui nous restait, nous nous sommes mis à regarder timidement nos voisins, bien résolus, du reste, à ne pas les imiter et à ne

pas vouloir, *pour nous*, des avantages que la loi leur donne.

Nous avons cherché, au contraire, à nous mettre en dehors du droit commun, nous nous sommes noyés au milieu de tâtonnements maladroits ; nous avons apporté en tout quelque chose de cette étroitesse de caractère que nous vaut notre éducation sociale incomplète.

Notre unique souci a été de faire des œuvres *à côté*, dédaignant, avec une négligence coupable et voulue, ce qui pourrait les faire vivre et leur permettre de prendre essor.

Sous prétexte que les lois faites par les Chambres qui se sont succédé depuis 1875 ne valent rien, *en bloc*, ce qui est une erreur, nous avons employé les ruses d'Apaches les plus extraordinaires à leur échapper.

Il est survenu ce qui devait forcément survenir : nos œuvres n'ont vu le jour qu'à grand'-peine, elles se sont trouvées isolées, délaissées, sans appui, justement attaquées, puis sont mortes.

Un jeune directeur de patronage m'écrit : « Je ne veux pas me soumettre à la loi de 1898, inspirée par un pouvoir usurpateur (???), indiquez-moi le moyen de tourner cette loi et je ferai tout ce que vous voudrez. »

Or, cette loi est la meilleure que nous ayons eue depuis fort longtemps ; je m'étonne qu'elle ait pu passer à l'unanimité des voix, sauf une.

Ne conviendrait-il pas mieux de mettre à profit, en toute simplicité et franchise, les moyens

d'action que la Providence a cru devoir nous ménager en des circonstances difficiles ?

Ne nous arrêtant pas aux groupements reconnus comme établissements d'utilité publique, trop peu nombreux et aux rouages compliqués, rabattons-nous sur les sociétés approuvées,voire même sur nos petites Caisses de famille libres, mais légales, et nous verrons bientôt refleurir les anciennes corporations longtemps opprimées par l'individualisme, mais sûrement appelées à sauvegarder les intérêts vitaux de la nation.

Les discussions politiques par la plume, la parole et les réunions publiques sont sans doute une belle chose, elles ne seront jamais *la plus utile* des choses.

Aujourd'hui, elles sont stériles et dangereuses, si des œuvres visant le bien matériel et moral de tous ne les soutiennent pas.

Quand les bonnes gens de France auront compris que nous n'avons pas pour unique objectif de jeter au vent de belles tirades, ou de nous dépenser en vains efforts pour conquérir un pouvoir lourd à porter, ils reviendront nécessairement à nous.

C'est le secret de la défiance qui nous entoure et qu'il importe de faire cesser.

Les mutualités n'ont pas seulement pour but de créer un lien entre tous les travailleurs et de leur venir en aide, leur portée sociale sur la famille est considérable.

Il est clair que lorsque le père et la mère seront à l'abri du besoin, le pain des enfants sera assu-

ré, et qu'on n'envisagera plus comme un épouvantail d'avoir à nourrir de nombreuses petites bouches, qui sans pitié s'ouvrent toutes grandes devant le potage fumant.

. . . .
. . . .
. . . .

Conclusion

J'ai fini.

Quelle conclusion tirer de ce long travail ?

Le fléau nous guette, nous enlace, nous détruit.

Ma conclusion, la voici.

Elle est contenue dans ces lignes de la *Semaine Religieuse* de Paris dont j'ai fait mon programme.

« Qu'y faire ? Oh ! oui, qu'y faire ?

« Dites plutôt : qu'aurait-il fallu faire ?

« Il aurait fallu ne pas abattre l'autorité de la Religion et des prêtres, ne pas organiser toutes sortes de fêtes pour arracher les fidèles aux offices du dimanche.

« Il aurait fallu proscrire les mauvais journaux et les mauvais livres, conserver, là où elles existaient, les habitudes si simples, si pures et si joyeuses du bon vieux temps.

« Les foyers maintenant recèlent presque tous l'abomination.

« Dieu laisse la France se punir elle-même.

« Quant à faire remonter le niveau des naissances, le tant pour cent, comme parlent les statisticiens, on n'y parviendra, les philosophes impies le disent eux-mêmes, ni par l'impôt sur les célibataires, ni par l'allègement des impôts pour les familles nombreuses, on n'y parviendra qu'en réveillant la foi en Dieu. »

(*Semaine Religieuse* de Paris du 8 décembre 1900.)



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 5
UN FAIT 17
LES CAUSES 29
APERÇU GÉNÉRAL 29
Meurt-on plus en France qu'ailleurs ? 29
Se marie-t-on moins ? 32
Notre race serait-elle vieillie, usée, malade ? 35
LES PREMIERS COUPABLES 39
La grande cause 49
CAUSES PHYSIOLOGIQUES 68
Le Tabac 69
L'Alcoolisme 80
CAUSES SOCIALES 93
Le Divorce 93
Le Surmenage 103
Le Travail du Dimanche 109
L'Émigration des Campagnes 125
Le Théâtre 137
Les Cafés-Concerts 143
Le Roman 149
Le Journal 155
LE FÉMINISME 163
La Dot 181
Situation des Français mariés 188
LES DOCTRINES PERVERSES 200
Transformisme 202
Malthusianisme 209
CAUSES ÉCONOMIQUES 230
Code civil et Droit d'aînesse 230
Le Morcellement de la petite propriété 240
Les Formalités du mariage 249

LES CONSÉQUENCES........................ 258
L'Accroissement européen 258
Conséquences extérieures 270
Dangers intérieurs 279

LES REMÈDES............................. 285

LA FAMILLE PAIENNE ET LE MONDE CHRÉTIEN.................................. 285
La Virginité chrétienne et le Célibat religieux.................................... 303

LE GRAND REMÈDE 326
Vieilles Coutumes.......................... 329
Les allouilles 334
Les fiançailles 336
Les missions 338

RECHERCHE DE LA PATERNITÉ 343

LA RÉFORME DE L'IMPOT................. 350

LES SOINS DE L'ENFANCE................ 362
Les Crèches................................ 370

COIN DE TERRE ET FOYER............... 381

LES MUTUALITÉS......................... 401
Conclusion 409

TABLE DES MATIÈRES.................... 411

TABLE DES GRAVURES 413



TABLE DES GRAVURES

Jour heureux ... 2
Graphique — Natalité par 1.000 habitants ... 25
Graphique — Mortalité par 1.000 habitants ... 31
Graphique — Nuptialité par 1.000 habitants ... 33
Un Gommeux ... 55
Pour varier les plaisirs ... 73
Quels beaux gars, nos vieux ! ... 81
Le Delirium Tremens ... 89
Graphique — Divorces par 1.000 habitants ... 101
La Famille d'autrefois ... 119
La Famille d'aujourd'hui ... 145
Le Féminisme ... 175
Mariage d'inclination ... 187
Mort consolante ... 211
Horrible vision ... 221
Laide assurément, mais... riche ... 245
La famille de demain ... 275
Pauvres enfants ... 295
Les Sœurs ... 323
Les Allouilles ... 335
La Misère ... 357
Bonheur ... 379
Les jardins ouvriers ... 391

651-01. — Imprimerie des Orphelins-Apprentis d'Auteuil, F. Blétit, 40, rue La Fontaine, Paris.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

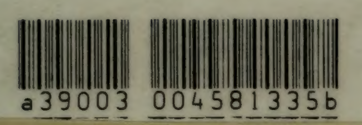
Alcoolisme et Décadence, préface de M. l'abbé Lemire, in-octavo de 320 pages, avec 21 gravures. Prix : **3** fr. **50**.

Les Caisses de Famille et les Sociétés de Secours mutuels, 2e édition. Prix : **1** fr. **50.**

Les Sociétés de Secours mutuels et la loi du 1er avril 1898. Prix : **1** fr.

Les deux ouvrages ensemble **2** fr. **25**, franco, S'adresser directement à M. l'abbé Camille Raet, 111, rue Blomet, Paris.




a39003 004581335b

